



Secrétariat du Fonds Français pour l'Environnement Mondial



NOTE D'ENGAGEMENT DE PROJET
RESTAURATION DES FORÊTS ET DES PAYSAGES
ET GESTION DURABLE DES TERRES AU SAHEL

BURKINA-FASO ET NIGER

| | |
|--|--|
| TITRE DU PROJET | Restauration des forêts et des paysages (RFP) et Gestion durable des terres (GDT) au Sahel |
| LIBELLE COURT | « Communes vertes » |
| PAYS / REGION | Burkina-Faso et Niger - Sahel |
| INSTITUTION MEMBRE PORTEUSE DU PROJET | Agence française de développement (AFD) et Ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI) (co-portage) |
| DATE D'IDENTIFICATION | Février 2016 |
| DOMAINE D'APPLICATION | Lutte contre la dégradation des terres |
| THEMATIQUE DE CONCENTRATION | Agricultures et forêts durables |
| MONTANT DU PROJET | 8 072 875 € |
| CO-FINANCIERS | <p>Projet Action contre la désertification (ACD) : 4 819 085 € (60%)</p> <p>Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA) : 305 735 € (4%)</p> <p>Korea Forest Service (KFS) : 409 652 € (5%)</p> <p>Forest Ecosystem Restoration Initiative (FERI) : 90 909 € (1%)</p> <p>[Bailleur confirmé incessamment] : 620 145 € (8%)</p> |
| CONTRIBUTION FFEM | 1 799 867 € (22%) |
| BENEFICIAIRE | Mécanisme pour la restauration des forêts et des paysages (MRFP) de l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA/FAO) |
| BENEFICIAIRE FINAL | <p>Administrations centrales et déconcentrées, notamment Ministères en charge de l'environnement et Agences de l'Initiative grande muraille verte pour le Sahel et le Sahara (IGMVSS)</p> <p>Administrations décentralisées, notamment Conseils communaux</p> <p>Populations locales des Communes sélectionnées (dont Comités fonciers, Associations villageoises de développement, Organisations de producteurs, etc.)</p> <p>Centre permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) et son centre régional Agrhymet</p> |
| DEBUT DU PROJET | Septembre 2017 |
| DUREE DU PROJET | Quatre années à compter de la date d'engagement du projet |

COMITE DE PILOTAGE DU FFEM RESOLUTION N° XXXXX DU JJ MOIS 2017

PAYS

BENEFICIAIRE

Le Comité de pilotage du FFEM autorise le Secrétaire général du FFEM, agissant par délégation du Directeur général de l'AFD, à consentir à la FAO une subvention aux conditions suivantes :

| | |
|--|--|
| Bénéficiaire : | FAO |
| Objet (intitulé du projet) : | Restauration des forêts et des paysages (RFP) et Gestion durable des terres (GDT) au Sahel |
| Domaine d'application : | Lutte contre la dégradation des terres |
| Pays : | Burkina-Faso et Niger |
| Montant de la subvention FFEM (en €) | 1 799 867 € (22%) |
| Co-financiers (Organisme + Montant en €) | <p>Projet Action contre la désertification (ACD) : 4 819 085 € (60%)</p> <p>Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA) : 305 735 € (4%)</p> <p>Korea Forest Service (KFS) : 409 652 € (5%)</p> <p>Forest Ecosystem Restoration Initiative (FERI) : 90 909 € (1%)</p> <p>[Bailleur confirmé incessamment] : 620 145 € (8%)</p> |
| Durée prévisionnelle du projet : | Quatre ans |
| Date prévisionnelle de démarrage du projet : | Septembre 2017 |
| Principales conditions suspensives à la signature de la convention : | Aucune |
| Principales conditions suspensives de décaissement : | Communes pilotes sélectionnées : trois au Burkina-Faso et trois au Niger |
| Principaux engagements particuliers : | Aucun |

| | | |
|---------------------|------------|-------------------------|
| PMA/PFR/PRITI/PRITS | Subvention | Déclarable en APD : OUI |
|---------------------|------------|-------------------------|

Numéro du Concours : CXX NNNN NN X

Numéro du Bénéficiaire :

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

1. ENJEUX ET CONTEXTE

Plus de deux milliards d'ha de terres sont dégradées dans le monde, notamment au Sahel. Face à cela, la Restauration des forêts et des paysages (RFP) vise à transformer des terres dégradées ou stériles en paysages sains et fertiles où les communautés locales, les écosystèmes et d'autres parties prenantes peuvent cohabiter dans le cadre d'une Gestion durable des terres (GDT).

Au Sahel, les populations dépendent fortement de l'exploitation des ressources naturelles : pastoralisme extensif, agriculture vivrière pluviale, collecte de PFNL pour l'alimentation/pharmacopée et de bois pour l'énergie de cuisson. Ces ressources naturelle sont soumises à de fortes pressions biophysiques : pluies faibles et erratiques, températures élevées, aridité forte, sols souvent pauvres et facilement dégradables, etc. Ces pressions sont exacerbées par des pressions anthropiques : boom démographique, changement climatique, insécurité, faible gouvernance

Ces dernières années, des initiatives ont vu le jour au niveau mondial pour mettre en œuvre les techniques de RFP/GDT, de façon plus holistique et avec des moyens accrus pour intervenir à large échelle, notamment sous les Conventions de Rio (CNULCD : ODD15.3 et neutralité des terres ; CNUDB : objectifs d'Aïchi, notamment O5, O11 et O15 ; CCNUCC : REDD+), mais aussi en parallèle (Partenariat mondial pour la restauration des terres, *Global Landscape Forum*, Défi de Bonn). Ces initiatives se déclinent aussi au niveau subsaharien : AFRI100, Initiative grande muraille verte.

Au Sahel, des techniques récemment labellisées RFP/GDT sont en fait pratiquées depuis des décennies (zaï, demies-lunes, cordons pierreux, RNA, etc.). Les objectifs restent similaires (tirer au mieux partie de l'eau, réduire l'érosion, maintenir la fertilité, etc.), mais les approches sont nouvelles : adapter finement ces techniques au contexte local et les mettre en œuvre à large échelle.

Au Burkina-Faso et au Niger, des actions de GDT sont menées depuis les années 1960 et nombre de politiques et stratégies concourt actuellement de près ou de loin à la RFP/GDT. Les Stratégies et plan d'actions de la GMV et les Cadres stratégiques d'investissement sur la GDT synthétisent les objectifs en la matière. Les besoins en financement sont colossaux : 1 320 M€ sur 2014-2020 (188 M€/an) pour le Burkina-Faso et 2 160 M€ (144 M€/an) pour le Niger. La RFP/GDT doit être mise en œuvre de façon décentralisée (notamment par les Communes) et accompagnée d'une sécurisation foncière, mais les réformes sur la décentralisation et le foncier progressent lentement.

Dans ces deux pays, des projets interviennent actuellement sur la RFP/GDT, notamment le projet ACD mis en œuvre par la FAO avec l'appui du CILSS, dans le cadre de l'IGMVSS. Ce projet se déploie dans 10 Communes du Burkina-Faso (Région du Sahel) et 10 Communes du Niger (Régions de Dosso, Tillabéri et Tahoua).

2. OBJECTIFS

La finalité du projet est de contribuer au déploiement de la RFP/GDT de façon holistique, afin de fournir durablement de multiples biens et services sociaux, économiques et environnementaux et atteindre l'objectif de neutralité en termes de dégradation des terres d'ici 2030 :

- Actions locales mises en œuvre de façon innovante et décentralisée avec des Communes rurales (trois au Burkina-Faso et trois au Niger) dans le cadre de l'IGMVSS (OS1 et OS2) ;
- Actions sous-régionales (espace CILSS/CEDEAO) en matière d'appui à la planification, à l'estimation biophysique et socioéconomique des impacts, au suivi-évaluation sous-régional, à la capitalisation/diffusion au niveau sous-régional ; des actions globales en matière de suivi-évaluation global, d'identification de solutions de financements innovantes, de capitalisation/diffusion au niveau global (OS3).

3. CONTENU DU PROJET

Le projet comporte quatre objectifs spécifiques, le dernier (OS4) portant sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet. Les trois premiers se partagent, d'une part entre actions aux niveaux communal et national, au Burkina-Faso (OS1) et au Niger (OS2) ; d'autre part, entre actions aux niveaux sous-régional et global (OS3). L'OS1 et l'OS2 sont très similaires et se divisent comme suit :

Deux premiers résultats portant sur le niveau communal : (i) Renforcement des Conseils communaux (trois au Burkina-Faso et trois au Niger) en agents techniques (agent communal, en lien avec agents déconcentrés), en moyens logistique et en capacités de mise en œuvre d'actions de RFP/GDT et d'AGR, (ii) Renforcement des Conseils communaux et parties prenantes locales en capacités de planification, financement et suivi-évaluation des actions de RFP/GDT et AGR, avec ouverture de guichets communaux dédiés sur ces deux thèmes (et objectif de 500 ha/Commune de restauration).

Deux résultats suivants portant sur le niveau national, via CN-GLV au Burkina-Faso et ANGMV au Niger : (iii) Renforcement des conditions habilitantes pour la RFP/GDT (affectation d'un ingénieur forestier, échange d'informations entre parties prenantes au niveau national, développement et mise en œuvre d'une stratégie de

communication), (iv) Appui à la capitalisation (création d'une base de données des actions de GDT passées, création d'un Code de bonnes pratiques de RFP/GDT), la diffusion (élaboration et diffusion de supports pédagogiques, journées techniques RFP/GDT), le suivi-évaluation (création d'un manuel) des actions de RFP/GDT.

L'OS3 comprend trois résultats de niveau sous-régional : (i) Adaptation de l'outil *Collect Earth dOpen Foris* (calibrage à l'échelon communal, appuis-conseils des agents locaux sur diagnostic participatif et suivi-évaluation biophysique et socio-économique), (ii) Evaluation des coûts/bénéfices de la RFP/GDT (services environnementaux liés au carbone et la biodiversité, services économiques, outils/méthodes de suivi d'indicateurs GDT adaptés au Sahel et utilisables sous ODD15), (iii) Partage des connaissances au niveau sous-régional (plateforme sous-régionale CILSS sur GDT/RFP, forum d'échanges sur RFP/GDT, modules de Master Agrhymet sur RFP/GDT).

L'OS3 comprend enfin deux résultats au niveau global : (iv) Partage des connaissances et plaidoyer au niveau mondial (plateforme mondiale FAO sur GDT/RFP, promotion de la RFP/GDT dans les forums internationaux, contribution au Rapport mondial sur l'état des zones arides) et (v) Attraction des financements privés et mobilisation des collectivités (appui au design du LDNF, promotion d'investissements commerciaux et RSE dans la RFP/GDT).

4. MONTAGE INSTITUTIONNEL

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre seront assurées par le Mécanisme pour la restauration des forêts et des paysages (MRFP) de la FAO. Le MRFP assurera en direct la maîtrise d'œuvre des deux derniers résultats de l'OS3 : Partage des connaissances et plaidoyer ; Attraction des financements privés et mobilisation des collectivités.

Il délèguera la maîtrise d'œuvre pour tous les résultats aux niveaux national et local : CN-GMV (Burkina-Faso) ou ANGMV (Niger) pour la mise en œuvre des actions nationales ; Communes pour la mise en œuvre des actions locales, Ministères de l'agriculture, de l'élevage et des eaux et forêts pour l'appui technique des Communes (via les agents déconcentrés) ; FPDCT (Burkina-Faso) ou ANFICT (Niger) pour l'appui fiduciaire des Communes ; Consultants. Il délèguera la maîtrise d'œuvre au CILSS/Agrhymet pour les trois résultats au niveau sous-régional.

Un Comité de pilotage global (avec pouvoir décisionnel) se réunira une fois par an, tout comme des Comités de pilotage nationaux (avec avis consultatifs).

5. DUREE ET COUT

Le projet devrait démarrer en septembre 2017 pour une durée de quatre ans. Son budget total est de 8 072 875 €, dont 1 799 867 € (22%) financés par le FFEM. Les autres co-financeurs sont : Projet Action contre la désertification (ACD) avec 4 819 085 € (60%), *Swedish International Development Cooperation Agency* (SIDA) avec 305 735 € (4%), *Korea Forest Service* (KFS) avec 409 652 € (5%), *Forest Ecosystem Restoration Initiative* (FERI) avec 90 909 € (1%) et un bailleur confirmé incessamment avec 620 145 € (8%).

6. SUIVI-EVALUATION ET COMMUNICATION

Le suivi-évaluation sera réalisé à différents niveaux : Communal (suivi des actions de RFP/GDT et AGR annexées dans les PCD après l'état initial ; rapport semestriels sur les appuis-conseils techniques des agents communaux et déconcentrés ; rapport semestriels sur les appuis-conseils fiduciaires du FPDCT et de l'ANFICT) ; National (rapports d'activités et livrables de la CN-GMV et l'ANGMV) ; Sous-régional (rapports d'activités et livrables du CILSS/Agrhymet) ; Global (rapports d'activités et livrables du MRFP sur les résultats en maîtrise d'œuvre directe ; rapports d'activités synthétiques semestriels). Le MRFP organisera la communication des actions/résultats du projet.

7. JUSTIFICATION D'UNE INTERVENTION FFEM

La RFP/GDT doit contribuer à fournir durablement des biens et services sociaux, économiques et environnementaux. Elle doit contribuer au développement local, économique et social du pays, à la préservation de l'environnement mondial, être pérenne économiquement et financièrement, viable environnementalement, acceptable socialement et culturellement. En optant pour une approche décentralisée, en mobilisant un outils de planification territorial innovant et en produisant des codes de bonnes pratiques, manuels de suivi-évaluation, méthodes d'estimation des coûts et bénéfices de la RFP/GDT, etc. le projet aura un caractère exemplaire, innovant, démonstratif et reproductible.

8. RISQUES ET CONDITIONNALITES

Les risques suivants ont été identifiés : (i) Troubles dans un des pays : difficile à prévenir / gel des actions voire clôture ou redéploiement des budgets concernés, (ii) Troubles dans une des Communes : éviter les zones d'insécurité, gel des actions voire clôture ou redéploiement des budgets concernés, (iii) Mauvaises collaborations avec les Conseils communaux : sélection de Communes volontaires et sensibles aux actions proposées, double tutelle pour les agents communaux (Commune et ANGMV/CN-GMV), contrôle fiduciaire par FPDCT/ANFICT et Trésor public / si situation bloquée, rupture de convention et travail avec nouvelle Commune, (iv) Mauvaise collaboration avec les autres maîtres d'œuvre délégués : risque faible, mais possibilité de rompre la Convention le cas échéant. Enfin, la sélection des Communes pilotes est une condition suspensive de décaissement.

EXECUTIVE SUMMARY

1. CONTEXT AND ISSUES AT STAKE

More than two billion ha of land are degraded worldwide, including in the Sahel. Confronted with this, the Forest and Landscape Restoration (FLR) aims to transform degraded or barren lands into healthy and fertile landscapes where local communities, ecosystems and other stakeholders can co-exist within the framework of a Sustainable Land Management (SLM).

In the Sahel, populations depend heavily on the exploitation of natural resources: extensive pastoralism, rainfed food crops, collection of NTFPs for food / pharmacopoeia and firewood for cooking. These natural resources are subject to strong biophysical pressures: low and erratic rains, high temperatures, high aridity, often poor and easily degradable soils, etc. These pressures are exacerbated by anthropogenic pressures: demographic boom, climate change, insecurity, weak governance.

In recent years, initiatives have been initiated globally to implement FLR/SLM techniques, in a more holistic manner and with increased means to intervene on a large scale, notably under the Rio Conventions (UNCCD: ODD15.3 and land neutrality; UNCBD: Aichi objectives, including O5, O11 and O15; UNFCCC: REDD +), but also in parallel (Global Partnership for Land Restoration, Global Landscape Forum, Bonn Challenge). Initiatives are also on-going at sub-Saharan level: AFR100, Great Green Wall Initiative.

In the Sahel, techniques recently labeled FLR/SLM have in fact been practiced for decades (zaï, half-moons, stony cords, NAR, etc.). Objectives are still the same (capturing water, reducing erosion, maintaining fertility, etc.), but approaches are new: fine-tuning these techniques to the local context and implementing them on a large scale.

In Burkina-Faso and Niger, SLM actions have been carried out since the 1960s and a number of policies and strategies are currently supporting FLR/SLM. The GGW Strategies and Actions Plans and the SLM Strategic Investment Frameworks summarize the objectives in this area. The financing needs are enormous: €1,320 million for 2014-2020 (€188 million/year) for Burkina-Faso and €2,160 million (€144 million/year) for Niger. The FLR/SLM must be implemented in a decentralized way (notably by the Communes) and accompanied by land security, but the reforms on decentralization and land tenure are progressing slowly.

In both countries, projects are currently underway on FLR/SLM, including the AAD project implemented by the FAO with the support of the CILSS under the IGMVSS. This project is deployed in 10 Communes of Burkina-Faso (Region of Sahel) and 10 communes of Niger (Regions of Dosso, Tillabéri, and Tahoua).

2. OBJECTIVES

The aim of the project is to contribute to the deployment of the FLR/SLM in a holistic way, in order to sustainably provide multiple social, economic and environmental goods and services and achieve the objective of neutrality in terms of land degradation by 2030:

- Local actions implemented in an innovative and decentralized way with rural Communes (three in Burkina-Faso and three in Niger) within the framework of the IGMVSS (SO1 and SO2);
- Sub-regional actions (CILSS/ECOWAS) in terms of support of planning, biophysical and socio-economic assessment of impacts, sub-regional monitoring and evaluation, sub-regional capitalization / dissemination; Global actions in terms of global monitoring and evaluation, identification of innovative financing solutions, global capitalization / dissemination (SO3).

3. CONTENT OF THE PROJECT

The project has four specific objectives, the last one (SO4) relating to implementation, monitoring and evaluation of the project. The first three are divided, on the one hand, between actions at the Commune and national levels, in Burkina-Faso (SO1) and Niger (SO2); On the other hand, sub-regional and global actions (SO3). SO1 and SO2 are very similar and are divided as follows:

Two first results on the communal level: (i) Strengthening of the Communal councils (three in Burkina-Faso and three in Niger) with technical agents (communal agent, in collaboration with decentralized agents), logistics and implementation capacities, (ii) Strengthening of Communal councils and local stakeholders in the planning, financing and monitoring-evaluation capacities of the FLR/SLM actions and IGAs, with the opening of dedicated budget windows at communal level (objective of 500 ha/Commune of land restoration).

Two subsequent results on the national level, via CNGMV in Burkina-Faso and ANGMV in Niger: (iii) Strengthening enabling conditions for FLR/SLM (assignment of a forest engineer, exchange of information between national stakeholders, development and implementation of a communication strategy), (iv) Support to capitalization (creation of a database of SLM actions, creation of a FLR/SLM code of good practices), dissemination (preparation/distribution of teaching aids, FLR/SLM technical days), monitoring and evaluation (creation of a manual) of FLR/SLM actions.

OS3 includes three sub-regional outcomes: (i) Adaptation of the Collect Earth tool of Open Foris (calibration at the communal level, support of local agents on participatory diagnosis and biophysical and socio-monitoring and evaluation), (ii) Evaluation of the costs/benefits of FLR/SLM (environmental services related to carbon and biodiversity, economic services, tools/methods for monitoring SLM indicators adapted to the Sahel and usable under ODD15), (iii) Knowledge sharing at the sub-regional level (CILSS sub-regional platform on FLR/SLM, exchange forum on FLR/SLM, Master modules on FLR/SLM).

Finally, there are two results at the global level: (iv) Knowledge sharing and advocacy at global level (FAO global platform on FLR/SLM, advocacy on FLR/SLM in international fora, contribution to the Global Report on Arid zones) and (v) Attracting private funding and mobilizing communities (support for LDNF design, promotion of commercial investments and CSR investments in FLR/SLM).

4. INSTITUTIONAL ARRANGEMENTS

Project management and project implementation will be carried out by the FAO Forestry and Landscape Restoration Mechanism (MRFP). The MRFP will directly implement the last two results of the SO3: Knowledge sharing and advocacy; Attracting private funding and mobilizing communities.

It will delegate project implementation for all the other results at national and local level: CN-GMV (Burkina-Faso) or ANGMV (Niger) for the implementation of national actions; Communes for the implementation of local actions, Ministries of agriculture, livestock and water and forests for the technical support of the Communes (via deconcentrated agents); FPDCT (Burkina-Faso) or ANFICT (Niger) for the fiduciary support of the Communes; Consultants. It will delegate project implementation to CILSS/Agrhymet for the three sub-regional results.

A Global Steering Committee (with decision-making authority) will meet once a year, as will National Steering Committees (with advisory opinions).

5. DURATION AND COST

The project is expected to start in September 2017 for a four-year period. Its total budget is €8,072,875, of which €1,799,867 (22%) financed by the FFEM. The other co-funders are: Action Against Desertification Project (AAD) with €4,819,085 (60%), Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA) with €305,735 (4%), Korea Forest Service (KFS) with €409,652 (5%), Forest Ecosystem Restoration Initiative (FERI) with €90,909 € (1%) and a donor to be confirmed very soon with €620,145 (8%).

6. MONITORING AND EVALUATION

Monitoring and evaluation will be carried out at different levels: Communal (follow-up of the FLR/SLM actions and IGAs annexed to the Communal Development Plan after the baseline study, semi-annual report on the technical advisory support of communal and deconcentrated agents, semi-annual report on the fiduciary support of FPDCT and ANFICT); National (reports of activities and deliverables of CN-GMV and ANGMV); Sub-regional (activity reports and deliverables of CILSS/Agrhymet); Global (reports of activities and deliverables of the MRFP on direct project management results, semi-annual synthetic activity reports). The MRFP will organize the communication of the actions/results of the project.

7. JUSTIFICATION FOR A FFEM INTERVENTION

The FLR/SLM should contribute to the sustainable provision of social, economic, and environmental goods and services. It must contribute to the local, economic, and social development of the country, preserve the global environment, be economically and financially sustainable, environmentally sustainable, socially and culturally acceptable. By adopting a decentralized approach, mobilizing innovative territorial planning tools and producing codes of good practice, monitoring and evaluation manuals, methods of estimating costs and benefits of FLR/SLM, etc. The project will be exemplary, innovative, demonstrative, and reproducible.

8. RISKS AND CONDITIONS

The following risks have been identified: (i) Trouble in one of the countries: difficult to prevent / freezing of actions or even closure or redeployment of the related budgets, (ii) Trouble in one of the Communes: avoid zones of insecurity / freezing of actions or even closure or redeployment of the related budgets, (iii) Poor collaborations with the communal councils: selection of voluntary and sensitive Communes for the proposed actions, double supervision for Communal agents (commune and ANGMV / CN-GMV), fiduciary control by FPDCT / ANFICT, (iv) Poor collaboration with entities in charge of project implementation : low risk, but possibility of breaking the convention if necessary. Finally, the selection of pilot Communes is a condition precedent for disbursement.

ABRÉVIATIONS

NB : Tous les acronymes sont développés lors de leur première apparition dans le texte, puis cités tels quels ensuite. Pour ne pas alourdir le rapport, on ne liste ci-dessous que ceux qui apparaissent plusieurs fois.

| | |
|-------------|--|
| ACB | Analyse coût - bénéfices |
| ACD/AAD | Action contre la désertification / <i>Action Against Désertification</i> |
| ADOP | Appui aux dynamiques d'organisation paysanne |
| AFD | Agence française de développement |
| AFri100 | Initiative africaine pour la restauration de 100 millions d'hectares d'ici 2030 |
| AGR | Activité génératrice de revenu |
| AN | Assemblée nationale |
| ANFICT | Agence nationale de financement des collectivités territoriales |
| ANGMV | Agence nationale de la GMV (Niger) |
| APEFE | Association pour l'éducation et la formation à l'étranger |
| CCNUCC | Convention cadre des Nations-Unies sur le changement climatique |
| CEC | Capacité d'échange cationique |
| CEOF | <i>Collect Earth d'Open Foris</i> |
| CEP | Champs école paysan |
| CILSS | Comité permanent inter-Etats pour la lutte contre la sécheresse au Sahel |
| CN-GMV | Coordination nationale de la GMV (Burkina-Faso) |
| CNSEE | Centre national de surveillance écologique et environnementale |
| CNUDB | Convention des Nations-Unies sur la diversité biologique |
| CNULCD | Convention des Nations-Unies pour la lutte contre la désertification |
| COFO | Comité des Forêts / <i>Committee on Forestry</i> (de la FAO) |
| COFO | Commissions foncières |
| CONEDD | Conseil national de l'environnement pour un développement durable |
| COP/CDP | <i>Conference of Parties</i> / Conférence des Parties |
| CSI-GDT | Cadre stratégique d'investissement pour la GDT |
| CVD | Comité villageois de développement |
| DGFF | Direction générale des forêts et de la faune |
| FAO/OAA | <i>Food and agriculture Organisation</i> / Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| FDL | Fonds de développement local |
| FEM/GEF | Fond pour l'environnement mondial / <i>Global Environment Fund</i> |
| FENU/UNCDF | Fonds d'équipement des Nations unies / <i>United Nations Capital Development Fund</i> |
| <i>FERI</i> | <i>Forest Ecosystem Restoration Initiative</i> / Initiative pour la restauration des écosystèmes forestiers |
| FFEM | Fonds français pour l'environnement mondial |
| FPDCT | Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales |
| GDT | Gestion durable des terres |
| GES | Gaz à effet de serre |
| GIEC/IPCC | Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat / <i>Intergovernmental Panel on Climate Change</i> |
| GPFLR/PMRFP | <i>Global Partnership for Forest and Landscape Restoration</i> / Partenariat mondial pour la restauration des forêts et des paysages |
| GRN | Gestion des ressources naturelles |
| IGMVSS | Initiative de la grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel |
| IRD | Institut de recherche pour le développement |
| KFS | <i>Korea Forest Service</i> / Service forestier coréen |
| LASDEL | Laboratoire d'études et recherches sur les dynamiques sociales et le développement local |

| | |
|------------|--|
| LDNF/FNDT | <i>Land Degradation Neutrality Fund</i> / Fonds pour la neutralité en termes de dégradation des terres |
| LTO | <i>Lead Technical Officer</i> / Coordonnateur technique |
| MAEDI | Ministère des affaires étrangères et du développement international |
| MEDD | Ministère de l'environnement et du développement durable |
| MEEVC | Ministère de l'environnement, économie verte et cadre de vie |
| MERH | Ministère de l'environnement et des ressources halieutiques |
| MESUDD | Ministère de l'environnement, de la salubrité urbaine et du développement durable |
| MM/GM | Mécanisme mondial / <i>Global Mechanism</i> (de la CNULCD) |
| MO | Matière organique |
| MRFP/FLRM | Mécanisme pour la restauration des forêts et des paysages / <i>Forest and Land Restoration Mechanism</i> (de la FAO) |
| NEP | Note d'engagement de projet |
| NIP | Note d'identification de projet |
| OCDE | Organisation de coopération pour le développement économique |
| ODD | Objectif de développement durable |
| ONEDD | Observatoire national du développement durable |
| OPA | Organisation professionnelle agricole |
| OS | Objectif spécifique |
| OSS | Observatoire du Sahara et du Sahel |
| PAM | Programme alimentaire mondial |
| PCD | Plan communal de développement |
| PFNL | Produit forestier non-ligneux |
| PIB | Produit intérieur brut |
| PIF | Programme d'investissement forestier |
| PNGDT-BF | Plateforme nationale pour la GDT au Burkina-Faso |
| PNPGDT/PPP | Programme national de partenariat pour la GDT / <i>Country Partnership Program for Sustainable Land Use</i> |
| PRC-IGMVSS | Projet de renforcement des capacités de l'IGMVSS |
| PSAE | Programme sécurité alimentaire dans l'Est |
| RECA | Réseau des chambres d'agriculture du Niger |
| REDD+ | Réduction des émissions de GES dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, maintien et accroissement des stocks de carbone forestier |
| RFP | Restauration des forêts et des paysages |
| RNA | Régénération naturelle assistée |
| ROSELT | Réseau d'observatoires de surveillance écologique à long-terme |
| RSE | Responsabilité sociale et environnementale |
| SFR | Service foncier rural |
| SIDA | <i>Swedish International Development Cooperation Agency</i> / Agence suédoise de coopération internationale pour le développement |
| SIG | Système d'information géographique |
| SPA-IGMVSS | Stratégie et plan d'actions pour l'IGMVSS |
| UICN | Union internationale pour la conservation de la nature |
| UNDSS | <i>United Nations Department of Safety and Security</i> / Département de la sûreté et de la sécurité des Nations-Unies |
| VET | Valeur économique totale |
| WRI | <i>World Resources Institute</i> / Institut des ressources mondiales |

FIGURES

| | |
|--|----|
| Figure 1 - Carte mondiale des opportunités de RFP (source : WRI, 2014)..... | 14 |
| Figure 2 - Carte des terres arides en Afrique du Nord et au Sahel (source : UNEP-WCMC, 2007) | 15 |
| Figure 3 - Relation entre teneurs en MO, Ag et L et stabilité structurale du sol (Source : BOZZA, 2009) | 16 |
| Figure 4 - Relation linéaire croissante entre MOS, C et CEC (source : GUIBERT, 1999) | 16 |
| Figure 5 - Rendement en coton en fonction de somme des bases échangeables, CEC et pH (source : SUZOR, 1990) | 17 |
| Figure 6 - Extrapolation des populations et densités du Burkina-Faso et Niger d'ici 2050 (Source : MAY et al., 2015)..... | 19 |
| Figure 7 - Carte des groupes armés terroristes au Sahel (source : La Croix, 2014)..... | 19 |
| Figure 8 - Changement de pluviométrie en juillet-août, 1967-1998 VS 1948-1966 (source : GIEC, 2013) | 20 |
| Figure 9 - Evolution de l'indice pluviométrique au Sahel de 1950 à 2005 (source : SARR, 2013) | 21 |
| Figure 10 - Evolution 1990-2010 des pluies violentes (3 j de pluie max) au Sahel (source : SARR, 2013) | 21 |
| Figure 11 - Variations de rendements en sorgho en 2050 par rapport à 2000. Modèles CSIRO à gauche et MIROC à droite (source : JALLOH et al., 2013) | 22 |
| Figure 12 - Variations de rendements en arachide en 2050 par rapport à 2000. Modèles CSIRO à gauche et MIROC à droite. (source : JALLOH et al., 2013)..... | 22 |
| Figure 13 -Tracé de la GMV (source : Agence panafricaine de la GMV, 2014) | 24 |
| Figure 14 - Organisation d'ensemble du FLRM (source : FLRM, 2016)..... | 26 |
| Figure 15 - Carte des pays concernés par le MRFP (source : MRFP, 2016)..... | 27 |
| Figure 16 - Carte des Communes ciblées par le projet ACD au Burkina-Faso (source : FAO, 2015a) | 28 |
| Figure 17 - Carte des Communes ciblées par le projet ACD au Niger (source : FAO, 2015b) | 31 |
| Figure 18 - Carte des Communes de convergence (source : Equipe pays du système des Nations-Unies, 2014) | 31 |
| Figure 19 - Isohyètes moyens sur 1971-2000 pour la Région Est du BF (crédit : Direction météo nationale, non daté) | 36 |
| Figure 20 - Conditions sécuritaires au Burkina-Faso et Niger, au 14/11/2016 (source : MAEDI, 2016) | 38 |
| Figure 21 - Présentation des fondements de l'ADOP (source : BAMBA, 2004)..... | 40 |
| Figure 22 - Présentation du cycle de l'ADOP (source : BAMBA, 2004) | 41 |
| Figure 23 - Clefs de détermination des bonnes pratiques sylvicoles en Région Bretagne (source : CRPF Bretagne, 2006) (..... | 51 |
| Figure 24 - Carte des précipitations moyennes sur 1950-2000 au Niger (source : WATA SAMA et al., 2016) | 55 |
| Figure 25 - Carte des NDVI moyens sur 2000-2013 au Niger (source : WATA SAMA et al., 2016)..... | 55 |
| Figure 26 - Décomposition de la VET environnementale (source : Statistique du Canada, 2015) | 62 |
| Figure 27 - Émissions par catégorie de GES avec un focus sur l'Afrique (source : The Shift Project, 2010) | 63 |
| Figure 28 - Émissions de GES par secteur avec un focus sur l'Afrique (source : The Shift Project, 2010) | 63 |
| Figure 29 - Le cycle du carbone pour le continent africain (source : The Shift Project, 2010)..... | 63 |
| Figure 30 - Calendrier de l'OS1 du projet (source : auteurs)..... | 77 |
| Figure 31 - Calendrier de l'OS1 du projet (source : auteurs)..... | 78 |
| Figure 32 - Calendrier de l'OS3 du projet (source : auteurs)..... | 79 |
| Figure 33 - Calendrier de l'OS4 du projet (source : auteurs)..... | 79 |

| | |
|---|-----|
| Figure 34 - Budget total du projet avec détail des cofinancements par résultats (source : auteurs) | 80 |
| Figure 35 - Budget détaillé de l'OS1 du projet (source : auteurs) | 81 |
| Figure 36 - Budget de l'OS1 désagrégé par cofinanceurs et liens avec budget NIP (source: auteurs) | 82 |
| Figure 37 - Budget détaillé de l'OS2 du projet (source : auteurs) | 83 |
| Figure 38 - Budget de l'OS2 désagrégé par cofinanceurs et liens avec budget NIP (source: auteurs) | 84 |
| Figure 39 - Budget détaillé de l'OS3 du projet (source : auteurs) | 85 |
| Figure 40 - Budget de l'OS3 désagrégé par cofinanceurs et liens avec budget NIP (source: auteurs) | 85 |
| Figure 41 - Budget détaillé de l'OS4 du projet (source : auteurs) | 86 |
| Figure 42 - Budget de l'OS4 désagrégé par cofinanceurs et liens avec budget NIP (source : auteurs) | 86 |
| Figure 43 - Impacts attendus de l'OS1 (source: auteurs) | 87 |
| Figure 44 - Impacts attendus de l'OS2 (source: auteurs) | 88 |
| Figure 45 - Impacts attendus de l'OS3 (source : auteurs) | 89 |
| Figure 46 - Impacts attendus de l'OS4 (source : auteurs) | 89 |
| Figure 47 - Photo de zaï fraîchement préparé au Niger (crédit : Inter-réseaux, 2012) | 112 |
| Figure 48 - Photo de parcelle avec zaï et cordon pierreux au Burkina-Faso (crédit : SOS Sahel, 2013) | 112 |
| Figure 49 - Cordon pierreux autour d'un champ de sorgho au Burkina-Faso (crédit : SOS Sahel, 2008) | 113 |
| Figure 50 - Cordon pierreux de type muret au Burkina-Faso (crédit : UNDP, 2011) | 113 |
| Figure 51 - Demi-lunes fraîchement creusées au Niger (crédit : CILSS, 2014) | 114 |
| Figure 52 - Reprise de végétation sur demi-lune après six ans – Niger, site de Guidda (crédit : RECA, 2013) | 114 |
| Figure 53 - Photo de parc à <i>Adansonia digitata</i> et <i>Faidherbia albida</i> au Burkina (crédit : Agrhymet, 2014) | 115 |
| Figure 54 - Photo du bocage sahélien sur la ferme de Guié, ONG Terre verte – Burkina (crédit : RECA, 2012) | 115 |
| Figure 55 - Impacts de différentes techniques de GDT sur le rendement en sorgho au Burkina-Faso (source : SP-CONEDD, 2006) | 117 |
| Figure 56 - Carte des terres dégradées au Burkina-Faso en 2002 (source : SP-CONEDD, 2006) | 117 |
| Figure 57 - Carte de l'augmentation de la dégradation des terres au Burkina-Faso entre 1992 et 2002 (source : SP-CONEDD, 2006) | 118 |
| Figure 58 - Carte des risques de dégradation future des terres au Burkina-Faso (source : SP-CONEDD, 2006) | 118 |
| Figure 59 - Régions d'intervention de l'IGMVSS au Burkina-Faso (source : CN-IGMVSS, 2015) | 119 |
| Figure 60 - Carte d'occupation des sols du Niger (source : WATA SAMA et al., 2015) | 123 |
| Figure 61 - Surfaces touchées par des actions de GDT entre 2011 et 2015 au Niger (source : MESUDD, 2016) | 124 |
| Figure 62 - Zone d'intervention de l'IGMVSS au Niger (source : MHE, 2011) | 125 |
| Figure 63 - Sélection de cibles quantifiées en termes de GDT, 2011-2015 et 2016-2020 de la SPA-IGMVSS NE (source : MHE, 2011 ; ANGMV, 2016) | 125 |
| Figure 64 - Sélection de cibles quantifiées en termes de GDT, 2015-2029 (CSI-GDT NE) et 2016-2020 (SPA-IGMVSS NE) (source MESUDD, 2014 ; ANGMV, 2016) | 126 |

SOMMAIRE

| | | |
|------------|--|-----------|
| I | ENJEUX ET CONTEXTE | 14 |
| I.1 | Enjeux de la RFP/GDT dans le monde et au Sahel | 14 |
| I.1.1 | <i>Enjeux de la RFP/GDT dans le monde.....</i> | <i>14</i> |
| I.1.2 | <i>Enjeux de la RFP/GDT au Sahel</i> | <i>14</i> |
| I.1.3 | <i>Initiatives mondiales et sous-régionales sur la RFP/GDT</i> | <i>22</i> |
| I.2 | Maître d'ouvrage du projet et synergies entre projets de GDT/RFP | 26 |
| I.2.1 | <i>Maître d'ouvrage : MRFP/FLRM de la FAO.....</i> | <i>26</i> |
| I.2.2 | <i>Synergies avec d'autres projets de GDT/RFP</i> | <i>28</i> |
| II | OBJECTIFS DU PROJET | 35 |
| II.1 | Finalité | 35 |
| II.2 | Objectifs spécifiques (OS) | 35 |
| III | CONTENU DU PROJET..... | 36 |
| III.1 | OS1 – Renforcer capacités communales et nationales en RFP/GDT au BF | 36 |
| III.1.1 | <i>R1.1 - Renforcement des capacités de trois Communes FFEM au BF.....</i> | <i>36</i> |
| III.1.2 | <i>R1.2 - Mise en œuvre des actions de RFP/GDT et des AGR au BF.....</i> | <i>41</i> |
| III.1.3 | <i>R1.3 - Renforcement des conditions habilitantes pour la RFP/GDT au BF</i> | <i>47</i> |
| III.1.4 | <i>R1.4 - Capitalisation, diffusion et S&E des actions de GDT/RPF au BF</i> | <i>49</i> |
| III.2 | OS2 - Renforcer capacités communales et nationales en RFP/GDT au NE | 54 |
| III.2.1 | <i>R2.1 - Renforcement des capacités des Communes FFEM au NE</i> | <i>54</i> |
| III.2.2 | <i>R2.2 - Mise en œuvre des actions de RFP/GDT et des AGR au NE</i> | <i>55</i> |
| III.2.3 | <i>R2.3 - Renforcement des conditions habilitantes pour la RFP/GDT au NE</i> | <i>57</i> |
| III.2.4 | <i>R2.4 - Capitalisation, diffusion et S&E des actions de GDT/RPF au NE</i> | <i>58</i> |
| III.3 | OS3 - Produire et diffuser des connaissances sur la RFP/GDT aux niveaux sous-régional et international | 58 |
| III.3.1 | <i>R3.1 - Adaptation de l'outil Collect Earth d'Open Foris au contexte sahélien</i> | <i>58</i> |
| III.3.2 | <i>R3.2 - Evaluation des C/B marchands et non-marchands de la RFP/GDT.....</i> | <i>60</i> |
| III.3.3 | <i>R3.3 - Partage des connaissances au niveau sous-régional</i> | <i>63</i> |
| III.3.4 | <i>R3.4 - Partage des connaissances et plaidoyer au niveau mondial.....</i> | <i>65</i> |
| III.3.5 | <i>R3.5 – Attraction des financements privés et mobilisation des collectivités.....</i> | <i>67</i> |
| III.4 | OS4 - Mettre en œuvre, suivre et évaluer les activités du projet | 70 |
| III.4.1 | <i>R4.1 - Pilotage</i> | <i>70</i> |
| III.4.2 | <i>R4.2 - Evaluation finale.....</i> | <i>71</i> |
| III.4.3 | <i>R4.3 – Frais de gestion FAO</i> | <i>71</i> |
| IV | MONTAGE INSTITUTIONNEL DU FINANCEMENT FFEM | 72 |
| IV.1 | Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre..... | 72 |
| IV.1.1 | <i>Maîtrise d'ouvrage</i> | <i>72</i> |
| IV.1.2 | <i>Maîtrise d'œuvre</i> | <i>72</i> |
| IV.2 | Supervision..... | 74 |
| IV.2.1 | <i>Comité de pilotage global</i> | <i>74</i> |

| | | |
|--|--|-----------|
| IV.2.2 | Comités de pilotage nationaux..... | 74 |
| IV.3 | Moyens..... | 75 |
| IV.3.1 | Décrire les moyens du projet, matériels et en ressources humaines..... | 75 |
| IV.3.2 | Identifier clairement les parties prenantes du projet et publics cibles..... | 76 |
| V | DUREE, COUT & PLAN DE FINANCEMENT | 77 |
| V.1 | Durée et calendrier de mise en œuvre..... | 77 |
| V.2 | Coût & financement FFEM envisagé | 80 |
| VI | DISPOSITIF DE SUIVI – EVALUATION ET DE COMMUNICATION..... | 87 |
| VI.1 | Evaluation des impacts attendus | 87 |
| VI.2 | Dispositif de suivi..... | 90 |
| VI.3 | Dispositif d'évaluation..... | 90 |
| VI.4 | Dispositif de communication..... | 90 |
| VII | JUSTIFICATION D'UNE INTERVENTION DU FFEM..... | 91 |
| VII.1 | Contribution au développement local, économique et social du pays | 91 |
| VII.2 | Contribution à la préservation de l'environnement mondial | 91 |
| VII.3 | Caractère exemplaire et innovant | 91 |
| VII.4 | Caractère démonstratif et reproductible..... | 91 |
| VII.5 | Pérennité économique et financière après projet | 91 |
| VII.6 | Viabilité au plan écologique et environnemental..... | 91 |
| VII.7 | Acceptabilité sociale et culturelle | 92 |
| VII.8 | Cadre organisationnel et institutionnel adéquat..... | 92 |
| VIII | RISQUES, CONDITIONNALITES & MESURES D'ACCOMPAGNEMENT | 93 |
| VIII.1 | Risques..... | 93 |
| VIII.2 | Conditionnalités et mesures d'accompagnement | 93 |
| ANNEXES | 94 | |
| Avis du CST et éléments de réponse..... | 95 | |
| Avis du Secrétariat et commentaires du Comité de pilotage sur la NIP | 100 | |
| Cadre logique | 101 | |
| Communication sur le Projet | 103 | |
| CL et budget (€) du volet BF du projet ACD | 106 | |
| CL et budget (€) du volet NE du projet ACD | 108 | |
| Contexte de la RFP/GDT au BF et au NE..... | 110 | |

I ENJEUX ET CONTEXTE

I.1 Enjeux de la RFP/GDT dans le monde et au Sahel

I.1.1 *Enjeux de la RFP/GDT dans le monde*

Le Partenariat mondial pour la restauration des forêts et des paysages (GPFLR)¹ définit la Restauration des forêts et des paysages (RFP) comme « *un processus actif qui rassemble des parties prenantes pour négocier et mettre en œuvre des pratiques visant à parvenir à un équilibre optimal des avantages écologiques, sociaux et économiques des forêts et des arbres dans le cadre d'un modèle élargi d'utilisation des terres* ».

La RFP transforme des terres dégradées ou stériles en paysages sains et fertiles où les communautés locales, les écosystèmes et d'autres parties prenantes peuvent cohabiter dans le cadre d'une Gestion durable des terres (GDT). Restaurer ces terres puis les gérer durablement a donc un impact important sur la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la sécurité alimentaire, la restauration des services écosystémiques et l'adaptation aux effets du changement climatique.

D'après une analyse cartographique² du *World Resources Institute* (WRI), menée en 2014 pour le GPFLR, plus de deux milliards d'hectares de terres dégradées – une surface supérieure à l'Amérique du Sud – pourraient faire l'objet de RFP. En Afrique de l'Ouest, la plupart des terres de la région du Sahel en fait notamment partie, comme l'illustre la figure ci-dessous :

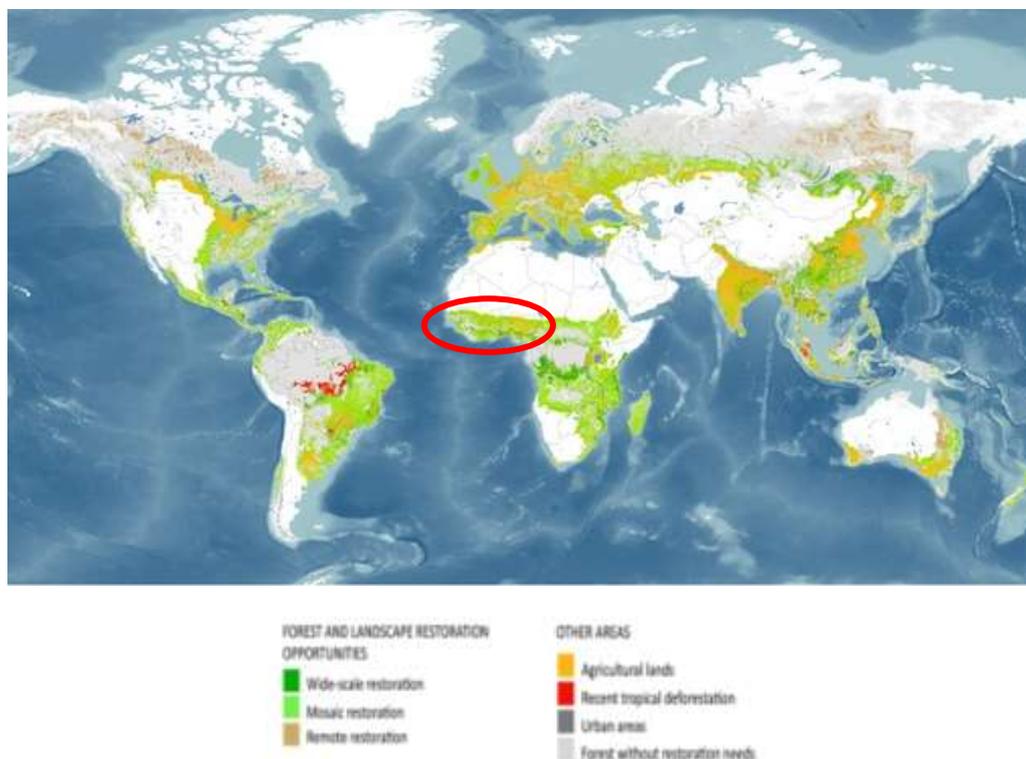


Figure 1 - Carte mondiale des opportunités de RFP (source : WRI, 2014)

I.1.2 *Enjeux de la RFP/GDT au Sahel*

➔ *Comment définir le Sahel ?*

Les actions de terrain du présent projet devraient se focaliser sur le Sahel. Le Sahel, qui signifie littéralement « *frontière* » ou « *bordure* » en arabe, est compris au Sud de la bande saharienne et au Nord de la bande

¹ Cf. <http://www.forestlandscaperestoration.org/>

² Cf. <http://www.wri.org/resources/maps/atlas-forest-and-landscape-restoration-opportunities>

soudanienne. La transition entre ces trois bandes est graduelle (suivant un gradient de précipitations décroissant du Sud au Nord, 1 mm/km en moyenne) et leurs définitions varient suivant les auteurs et les critères pris en compte (climatiques, floristiques, sociologiques, etc.) (LE HOUEROU, 1980)³.

On peut néanmoins retenir la subdivision suivante, basée sur les isohyètes et communément utilisée (*Ibid*) :

- Bande sahélo-saharienne : pluviométrie entre 150 et 250 mm/an ;
- Bande sahélienne : pluviométrie entre 250 et 500 mm/an ;
- Bande sahélo-soudanienne : pluviométrie entre 500 et 750 mm/an.

Les populations sahéliennes dépendent fortement de l'exploitation des ressources naturelles pour répondre à leurs besoins alimentaires (produits agricoles, produits d'élevage, produits de la pêche, Produits forestiers non ligneux – PFNL), leurs besoins en énergie de cuisson (bois et charbon), leurs besoins en produits de pharmacopée traditionnelle, etc.

Il est donc utile de rappeler quelques caractéristiques clefs du Sahel, afin de mieux comprendre les contraintes pesant sur les ressources naturelles et les populations sahéliennes, avant de présenter les perspectives concernant la dégradation des terres et la RFP/GDT au Sahel.

→ **Caractéristiques clefs du Sahel, pertinentes dans une optique de RFP/GDT**

- **PLUIES** : Elles sont faibles, essentiellement reçues sous formes d'orages violents (Moussou, venant du Sud / Sud-Ouest) donnant lieu à un fort ruissellement de type hortonien (les pluies dépassent la capacité d'infiltration des sols), concentrées sur une courte saison humide de deux à quatre mois, comprise généralement entre juin et octobre (*Ibid*) ;
- **TEMPÉRATURES** : Les températures moyennes annuelles sont élevées, surtout au Nord à proximité du Sahara, avec des valeurs dépassant partout 28°C (à quelques exceptions près), et atteignant souvent 30 à 32°C. Les températures sont très élevées (souvent plus de 40°C) en fin de saison sèche, généralement entre mars et juin : pendant ces mois-ci, le Sahel est la région la plus chaude du monde. Ceci est aggravé par l'Harmattan, vent sec et chargé de particules venant du Nord / Nord-Est (*Ibid*) ;
- **ARIDITE** : Conjonction des deux facteurs climatiques précités, l'aridité est forte. Au Sahel et en Afrique du Nord, plus de deux-tiers des terres y sont considérées comme hyperarides, arides et semi-arides, comme l'illustre la figure ci-dessous (UNEP-WCMC, 2007)⁴ :

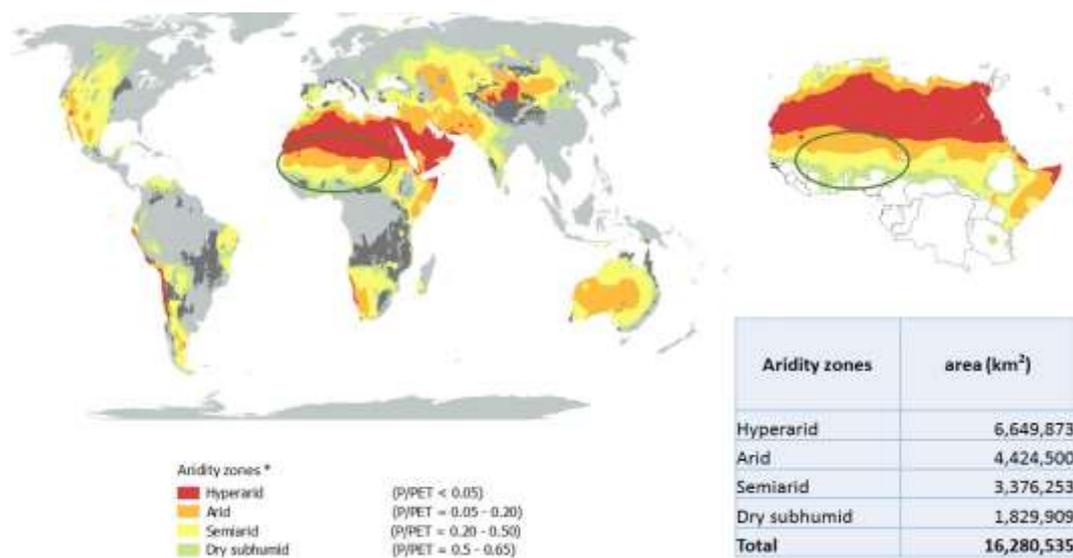


Figure 2 - Carte des terres arides en Afrique du Nord et au Sahel (source : UNEP-WCMC, 2007)

³ LE HOUEROU, H. N. *The Rangelands of the Sahel*. Journal of Range Management 33:41-46. 1980

⁴ United Nations Environment Programme – World Conservation Monitoring Centre (UNEP-WCMC). *A spatial analysis approach to the global delineation of drylands areas of relevance to the Convention on Biological Diversity Programme of Work on Dryland and Subhumid Lands. Dataset based on spatial analysis between WWF terrestrial ecoregions and aridity zones*. Cambridge – UNEP-WCMC, 2007.

- **SOLS** : Ils sont majoritairement sableux, rouge-jaunâtre et acides ($5 < \text{pH} < 6$). Quelques vertisols (sols argileux, difficiles à travailler, mais productifs car piégeant la matière organique) sont présents dans des dépressions. Des sols peu profonds sur cuirasse latéritique sont communs dans la moitié Sud du Sahel. Tous ces sols sont généralement déficients en phosphore et azote, présentent un faible taux de matière organique (MO, guère plus de 1% de la couche superficielle) et une faible Capacité d'échange cationique (CEC) (LE HOUÉROU, 1980). Ces caractéristiques ont des conséquences importantes sur leur fertilité :
 - La MO enrobe les particules du sol (films bactériens et filaments des champignons du sol) et participe à la stabilité structurale (physique) du sol, en fonction de la teneur en particules fines : argile (Ag) et limons (L). Cette faiblesse en MO explique la relative instabilité structurale du sol (BOZZA, 2009)⁵ :

$$\text{St} = \frac{\text{MO \%} \times 100}{(\text{Ag} + \text{L}) \%}$$

| Valeur de St | Etat du sol |
|--------------|---------------|
| St > 9 | Stable |
| 7 < St < 9 | Risque faible |
| 5 < St < 7 | Risque élevé |
| St < 5 | Dégradé |

Figure 3 - Relation entre teneurs en MO, Ag et L et stabilité structurale du sol (Source : BOZZA, 2009)

- Comme le soulignent CRETENET et al. (2008)⁶, l'entretien de la stabilité structurale et de la fertilité des sols sahéliens est donc possible à la seule condition d'intensifier le cycle du carbone (minéralisation) à l'échelle de la parcelle. En agriculture biologique durable, cette condition implique d'apporter de la MO (au lieu d'engrais minéraux de synthèse). La CEC des fractions fines du carbone de la MO du sol peut représenter jusqu'à 80% de la CEC du sol.

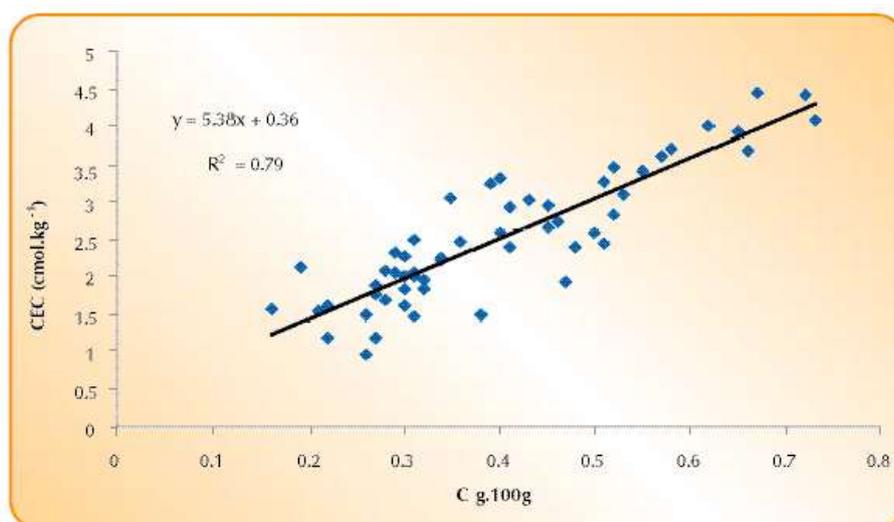


Figure 4 - Relation linéaire croissante entre MOS, C et CEC (source : GUIBERT, 1999)⁷

- La CEC est le facteur clé de la nutrition minérale (K, Ca, Mg). Le pH est un indicateur du degré de saturation de la CEC par les bases échangeables : plus le pH est élevé, plus la CEC est saturée et plus le rendement augmente, comme l'illustre la figure ci-dessous :

⁵ BOZZA, J.-L. *Remontée et maintien de la fertilité des sols en zone de savanes par l'utilisation de la jachère améliorée : mise en place d'essais sur la station de recherche de l'Institut tchadien de recherche agronomique pour le développement (ITRAD) de Bébédjia – Programme de gestion des ressources naturelles et système de production.* Bébédjia - ITRAD, 2009. 21p

⁶ CRETENET, M., GUIBERT, H., VAISSYRE, M. *Agriculture biologique durable dans les savanes d'Afrique - Conditions de réussite.* Montpellier – CIRAD UPR systèmes de culture annuels, 2008. 1p

⁷ GUIBERT, H. *Evolution de la matière organique et de la capacité d'échange cationique des alfisols tropicaux cultivés au Tchad. Thèse de doctorat.* Nancy – Institut national polytechnique de Lorraine (INPL), 1999. 203p

| | Somme des bases échangeables K ⁺ , Ca ⁺⁺ , Mg ⁺⁺ (S, meq/100 g) | | | | | |
|--------------------------------|--|-------|---------------|-------|--------------|-------|
| | 0,8 < S < 2,0 | | 2,1 < S < 2,7 | | 2,8 < S < 10 | |
| CEC (meq/100 g) | 1,7 | | 2,3 | | 4,0 | |
| Rendement coton graine (kg/ha) | 1 299 | | 1 736 | | 1 857 | |
| pH | 4,9 | 5,6 | 5,4 | 5,8 | 5,6 | 6,3 |
| Rendement coton graine (kg/ha) | 1 186 | 1 373 | 1 731 | 1 740 | 1 810 | 1 935 |

Figure 5 - Rendement en coton en fonction de somme des bases échangeables, CEC et pH (source : SUZOR, 1990)⁸

- En conclusion, le maintien de la fertilité des sols sahéliens, pauvres en phosphore et azote, en MO, à pH élevé et CEC faible, est fortement conditionné par le maintien d'un couvert végétal herbacé et/ou ligneux permettant l'apport de MO et la minéralisation du carbone.

- **FLORE** : Elle est particulièrement pauvre en diversité. Par exemple, la flore de l'Est de la Mauritanie et de l'Ouest du Mali ne compte que 200 espèces dans les relevés de ROSSETTI (1965)⁹. La strate herbacée est généralement constituée de graminées pérennes, sous forme de steppe (touffes très espacées) dans la bande sahélo-saharienne, ou de savane (touffes plus resserrées) dans la bande soudano-sahélienne.

La strate arborée est constituée par des essences frugales et résistantes à la sécheresse (tels les épineux *Acacia spp.* ou encore les *Combretum spp.*), généralement à faible développement aérien et fort développement souterrain (avec parfois des racines traçantes allant jusqu'à la nappe phréatique).

Il faut souligner le fait que la végétation sahélienne sur plateaux latéritiques a souvent un aspect strié ou en rosaces, désigné sous le nom de brousse tigrée (CLOS-ARCEDUC, 1956)¹⁰. Ceci qui témoigne d'une forte aridité, à laquelle la végétation réagit en s'organisant dans l'espace afin de tirer au mieux partie des éléments minéraux et de l'eau, tout en évitant la compétition entre plantes (RIETKERK et al., 2004)¹¹.

- **ELEVAGE & AGRICULTURE** : Le Sud du Sahel est la limite septentrionale de l'agriculture pluviale, un minimum de précipitations de 400 mm/an étant généralement nécessaire (FALKNER, 1938)¹². Le mil, céréale adaptée aux sols pauvres et climat aride, est souvent la culture principale, comme par exemple au Niger où elle représente 65% de la superficie cultivée et 75% de la production céréalière¹³. D'autres cultures sont aussi pratiquées, telles le sorgho (dans les zones de décrue), l'arachide, le sésame, etc.

Néanmoins, du fait de l'irrégularité des pluies (dans le temps et dans l'espace), l'agriculture pluviale est risquée et le Sahel est le domaine du pastoralisme (bovins, ovins, caprins, voire camelins au Nord du Sahel), pratiqués par des pasteurs souvent transhumants (tels les Peulhs au Niger et Burkina, Touaregs au Niger), parfois sédentarisés, mais aussi la plupart des agriculteurs sédentaires (possédant a minima ovins et caprins).

Le pastoralisme permet en effet de s'affranchir dans une certaine mesure de la contrainte posée par l'irrégularité des pluies (les animaux sont mobiles, contrairement aux cultures) et requiert très peu d'investissement (95% des intrants étant constitués par le fourrage et l'eau, naturellement disponibles). C'est donc l'activité la plus rationnelle et la plus optimale en termes d'utilisation de l'espace en zone aride (HESSE & MAC GREGOR, 2006)¹⁴.

⁸ SUZOR, H. *Evaluation et diagnostic de la fertilité. Projet Garoua (Cameroun). Phase I : campagne agricole 90/91.* Montpellier - CIRAD-IRCT, 1991. 44p

⁹ ROSSETTI, C., *Ecological Surveys, Mission to West Africa. Studies on the vegetation (1959, 1961): Discussions and conclusions.* UN Special Fund, DL/ES/5. 1965

¹⁰ CLOS-ARCEDUC, M. *Étude sur photographies aériennes d'une formation végétale sahélienne : la brousse tigrée.* Numéro spécial du bulletin de l'Institut fondamental d'Afrique noire (IFAN). Dakar - IFAN, 1956. pp677-684

¹¹ RIETKERK, M., DEKKER, S. C., DE RUITER, P. C. & VAN DE KOPPEL, J. *Self-organized patchiness and catastrophic shifts in ecosystems.* Science, 305, 2004. pp. 1926-1929

¹² FALKNER, F. R. *Les limites de l'agriculture non irriguée en Afrique.* Revue de botanique appliquée et d'agriculture coloniale. Volume 18 - Numéro 208. 1938. pp. 844-854

¹³ Cf. <https://www.ird.fr/la-mediathèque/fiches-d-actualite-scientifique/325-le-mil-aliment-du-futur-au-sahel>

¹⁴ HESSE, C & MAC GREGOR, J. *Le pastoralisme, richesse cachée des zones arides ? Développement d'un cadre économique par l'évaluation du pastoralisme en Afrique de l'Est.* Dossier n°142. Londres, International Institute for Environment and Development (IIED), octobre 2006. 42p

L'augmentation des besoins en terres agricoles et la raréfaction des parcours pastoraux, liées notamment à l'accroissement démographique (Cf. infra) et à la descente des isohyètes vers le Sud du Sahel depuis les années 1970 (Cf. infra), tend cependant à exacerber les conflits éleveurs/agriculteurs. Dans certains cas, on assiste même à la mise en culture (mil principalement) de parcours pastoraux peu adaptés à cela, ce qui dégrade durablement les terres et les rend impropres à l'agriculture et à l'élevage.

- **ENERGIE** : Les valeurs varient selon les sources et les pays, mais il est généralement admis qu'environ 80% de la population sub-saharienne dépend du bois-énergie pour ses besoins domestiques¹⁵. Ce chiffre marque de fortes disparités, liées notamment à la densité de population, la pluviométrie, les productivités des forêts. Ainsi, le stock de bois par habitant varie de 3 m³/ha pour les pays sahélo-sahariens (telle la Mauritanie) à 19 m³/ha dans la zone guinéenne (telle la Guinée Bissau)¹⁶... La disponibilité de bois par habitant en Guinée Bissau est par exemple plus de 100 fois supérieure à celle de la Mauritanie.

Cela étant dit, un fossé entre offre et demande de bois, croissant avec l'accroissement démographique et l'urbanisation, est souligné dans la plupart des Stratégies énergie domestique (SED) nationales élaborées dans le cadre du Programme régional de promotion des énergies domestiques et alternatives au Sahel (PREDAS).

De plus, d'après les résultats des *Woodfuels Integrated Supply/Demand Overview Mapping* (WISDOM), la demande de charbon de bois, liée à l'accélération de l'urbanisation, devrait augmenter de 111% entre 2000 et 2030, atteignant ainsi le tiers du volume total du bois utilisé pour la production d'énergie, ce qui implique une pression croissante sur les ressources forestières (BROADHEAD et al., 2001)¹⁷.

En effet, le charbon de bois provient presque exclusivement de formations forestières relativement denses et s'écoule à travers des circuits commerciaux, alors que le bois de feu est principalement collecté pour l'autoconsommation à l'aide de moyens informels et est généralement issu des résidus et sous-produits agricoles et forestiers ou de la collecte de bois mort. Ceci a des conséquences environnementales et socioéconomiques graves (FAO-WISDOM, 2009)¹⁸.

De plus, l'usage de foyers à bois ou charbon peu efficaces a pour conséquence une exposition quotidienne des femmes et enfants à une pollution de l'air intérieur jusqu'à 20 fois supérieure aux seuils recommandés (monoxyde de carbone, particules fines – PM2,5) par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ce qui occasionnerait plus de 200 000 morts prématurées par an (OMS, 2009)¹⁹. Enfin, l'usage de foyers peu efficaces représente des coûts d'opportunités élevés (temps de collecte, de cuisson, dépenses d'achat, etc.). 50% des foyers à charbon seraient améliorés. En revanche, seuls 4% des foyers à bois seraient améliorés (GIZ-GACC, 2013).

- **DEMOGRAPHIE** : H. LE BRAS, démographe et enseignant à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) indiquait en 2013²⁰ que le Sahel était une « *exception démographique [...] seule zone dans le monde, à avoir gardé un taux de fécondité aussi élevé, entre six et sept enfants par femme. Une démographie presque anachronique à notre époque [...] la population de la bande sahélienne devrait tripler d'ici à 2050 pour atteindre 230 millions d'habitants [...] le Niger va passer de 15 à 55 millions, le Burkina-Faso va aussi passer de 15 à 46 millions d'habitants* ».

Ces analyses ont été récemment corroborées et affinées pour les 10 pays sahéliens (du Sénégal à l'Erythrée) et des chiffres spécifiques ont été fournis pour le Burkina-Faso et le Niger, qu'il est utile de rappeler ici (MAY et al., 2015)²¹, car ils permettent de voir que les densités de population extrapolées

¹⁵ GIZ & Global Alliance for Clean Cookstoves (GACC). *Clean and Efficient Cooking Energy for 100 Million Homes - Results from the Bonn International Cooking Energy Forum 26–28 June 2013*. GIZ – Eschborn, juin 2013. 13p

¹⁶ KERKHOF, P. & LAUDE, J.-P. *Evaluation finale du Programme régional de promotion des énergies domestiques et alternatives au Sahel (PREDAS) - Contract N°2010/222670/2 FWC Beneficiaries 2009 - Lot 4 - Energy and nuclear safety - Rapport Régional Consolidé Final*. Ouagadougou – Délégation de l'union Européenne, nov. 2010. 95p.

¹⁷ BROADHEAD, J., BAHDON, J. & WHITEMAN, A. *Annexes 1 et 2 de l'Étude des perspectives mondiales des produits forestiers : Past trends and future prospects for the utilization of wood for energy*. Rome – FAO, 2001.

¹⁸ FAO. *WISDOM pour les villes - Analyse de la dendroénergie et de l'urbanisation grâce à la méthode WISDOM*. Rome – FAO, 2009. 134p

¹⁹ OMC, 2009 dans MADON, G. *Résumé exécutif de l'Initiative énergie de cuisson (IEC) de la CEDEAO*. Toulouse – MARGE, mars 2013. 3p

²⁰ Cf. http://www.liberation.fr/planete/2013/02/14/herve-le-bras-le-sahel-est-une-exception-demographique_881869

²¹ MAY, J. F., GUENGANT, J.-P., BROOKEE, T. R. *Les défis démographiques des pays sahéliens*. ÉTVDES 4206 : 19-30. 2014.

La gestion des ressources naturelles, englobant les actions de RFP/GDT dont il est question dans le présent projet, font souvent l'objet de transferts de compétences, parfois de ressources. Ceci a donc une importance pour l'exécution du présent projet et nous y reviendrons en détail dans l'**Annexe 7 infra**.

- **FONCIER** : De la même façon, la plupart des pays sahéliens, Burkina-Faso et Niger compris, ont lancé ou sont en train de lancer des réformes foncières, afin de réconcilier :
 - D'une part, les droits coutumiers souvent oraux et mal ou pas reconnus légalement, mais considérés comme légitimes par les populations locales ;
 - D'autre part, le droit foncier « positif », souvent d'héritage colonial et privilégiant une gestion domaniale des terres (avec présomption de domanialité s'appliquant à la plupart des terres considérées comme « vacantes », sans nécessairement considérer les droits coutumiers existants), écrit et reconnu légalement mais pas toujours considéré comme légitime.

La clarification et la sécurisation des droits fonciers étant une condition sine qua none de la RFP/GDT, au cœur du présent projet, nous y reviendrons là aussi plus en détail dans l'**Annexe 7 infra**.

→ **Tendances au Sahel en termes de dégradation des terres et perspectives pour la RFP/GDT ?**

Depuis les années 1950, le Sahel est en proie à la sécheresse (SABRIE & L'HOTE, 2003)²⁴ (LEROUX, 2004)²⁵ et à la désertification (LAVERGNE, 2006)²⁶, avec cependant deux phases assez distinctes :

- Entre les années 1950 à 1990, la désertification a fortement progressé, avec deux pics de sécheresse en 1970 et en 1984 sur tout le Sahel, qui ont décimé les troupeaux et entraîné d'importants mouvements de populations (DARDEL, 2014)²⁷. Entre les années 1960 et 1990, la sécheresse en Afrique de l'Ouest a été la plus grave et la plus longue observée dans le monde au cours du 21^{ème} siècle (GIEC, 2007)²⁸, comme l'illustre la figure ci-dessous.

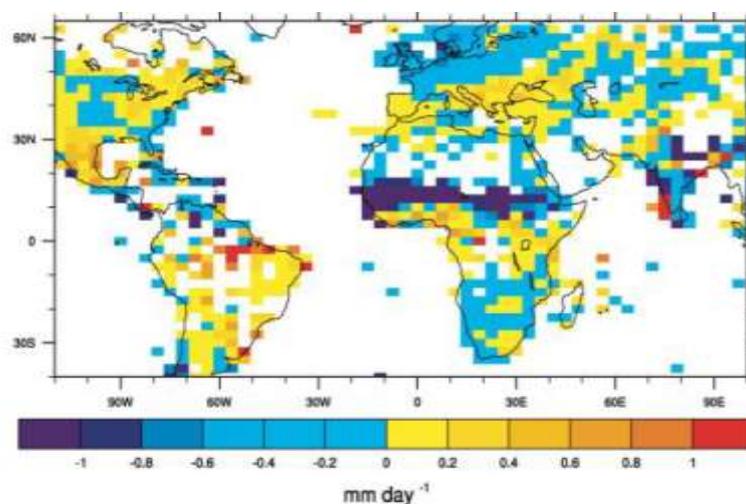


Figure 8 - Changement de pluviométrie en juillet-août, 1967-1998 VS 1948-1966 (source : GIEC, 2013)

²⁴ SABRIE, M.-L. & L'HOTE, Y. *Sahel : une sécheresse persistante. Fiche actualité n°178*. Montpellier - Institut de recherche pour le développement (IRD), juin 2003.

²⁵ LEROUX, M. *La dynamique de la grande sécheresse du Sahel*, dans *La dynamique du temps et du climat*. 2^{ème} édition, DUNOD ISBN 2 10 004807 4. 2004

²⁶ LAVERGNE, M. *Le Darfour, une région du Sahel en proie à la désertification*, dans *Impacts ethniques et territoriaux d'une guerre civile en Afrique – paru sur <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/>*. Université Lyon 2 - Groupe de recherche et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient, Université Lyon 2, janvier 2006.

²⁷ DARDEL, C. *Thèse de géophysique - Entre désertification et reverdissement du Sahel : Diagnostic des observations spatiales et in situ*. Toulouse - Université Paul Sabatier - Toulouse III, 2014.

²⁸ IPCC. *Climate Change 2013: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC)* [Stocker, T.F., D. Qin, G.-K. Plattner, M. Tignor, S.K. Allen, J. Boschung, A. Nauels, Y. Xia, V. Bex and P.M. Midgley (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, United Kingdom and New York, NY, US

- Dès le début des années 1990, il y a eu un rétablissement des précipitations et une reprise généralisée de la végétation (DARDEL, 2014), amenant certains à parler de « *reverdissement du Sahel* ». Cependant, si la pluviométrie a augmenté, sa variabilité interannuelle a aussi augmenté, comme l'illustre la figure de gauche, tout comme la fréquence des pluies violentes, comme l'illustre la figure de droite (SARR, 2013)²⁹ :

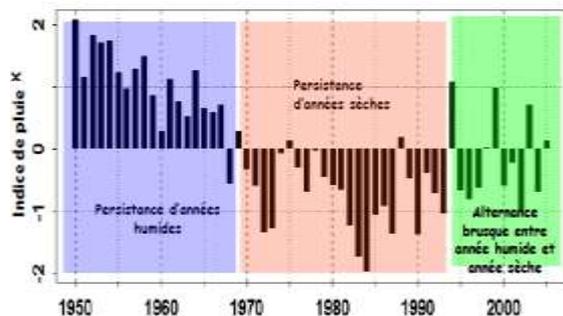


Figure 9 - Evolution de l'indice pluviométrique au Sahel de 1950 à 2005 (source : SARR, 2013)

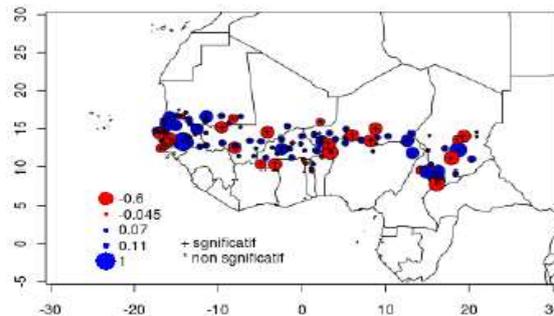


Figure 10 - Evolution 1990-2010 des pluies violentes (3 j de pluie max) au Sahel (source : SARR, 2013)

Les observations de terrain démontrent ainsi que le « *reverdissement* » n'est pas homogène. Il a par exemple été confirmé (sur la période 1984-2011) dans la région du Gourma au Mali pour les sols sableux profonds, mais pas pour les sols peu profonds qui ont continué à s'éroder ou se dégrader. Sur la même période, la région Fakara, au Sud-Ouest du Niger, n'a pas vu sa situation s'améliorer (DARDEL, 2014).

En ce qui concerne les projections en termes d'impacts des changements climatiques (notamment sur les précipitations et les températures) et donc de dégradation des terres, les résultats des simulations faites sur la base des scénarii du GIEC donnent des résultats assez différents (HELD et al., 2006)³⁰ (BIASUTTI & GIANNINI, 2006)³¹, (JALLOH et al., 2013)³² (POTTS et al., 2013)³³. Pour ne citer que les deux dernières :

- POTTS et al. (2013) décrivent une situation assez sombre, où la température augmente de trois à cinq °C d'ici 2050 et de huit °C d'ici 2100 ; où les pluies diminuent et deviennent plus imprévisibles ; où la production agricole décline dans une fourchette allant de 13% au Burkina Faso à 50% au Soudan ;
- JALLOH et al (2013) font des prévisions plus contrastées, sur la base de deux modèles, dénommés MIROC (*Model for Interdisciplinary Research on Climate*, de l'Université de Tokyo) et CSIRO (*Australia Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation*). Ils expliquent ainsi que les changements climatiques affecteront la productivité des principales cultures sub-sahariennes (maïs, mil, riz pluvial, arachide, etc.), notamment le sorgho et l'arachide, avec surtout des baisses (entre 5 et 25%) et une perte de zone cultivable au Nord du Sahel.

Ce faisant, ils expliquent que les projections des variations de rendement diffèrent selon les modèles et selon les cultures. Ainsi, comme l'illustre la figure de gauche, les deux modèles s'accordent relativement bien sur une baisse de rendement du sorgho : sensible (>25%) au Togo, Bénin et dans les zones adjacentes du Ghana et du Nigeria ; moindre dans la zone soudanienne du Sénégal au Nigeria. Par contre, comme l'illustre la figure de droite, les deux modèles s'accordent moins bien sur l'évolution du rendement en arachide : baisse générale, assez faible dans la zone côtière en Guinée, Libéria et Sierra Léone (baisse plus forte d'après MIROC) ; hausses locales de 5 à 25%, au Nord de la Côte d'Ivoire, Ghana, Burkina-Faso et Nigéria (hausses plus fortes d'après MIROC).

²⁹ SARR, B. *Tendances actuelles et futures du climat en Afrique de l'Ouest*. Niamey- Agrhymet, 2013.

³⁰ HELD, I.M, DELWORTH, T. L., LU, J. FINDELL, K. L. & KNUTSON, T. R. *Simulation of Sahel drought in the 20th and 21st centuries*. 17891-17896, vol. 102 n°50. 2006

³¹ BIASUTTI, M., & GIANNINI, A. *Robust Sahel drying in response to late 20th century forcings*. Geophysical Research Letters, 33(11). 2006

³² JALLOH, A., NELSON, G. C., THOMAS, T. S., ZOUGMORE, R., ROY-MACAULEY, H. *West African agriculture and climate change: a comprehensive analysis. First Edition*. Washington - International Food Policy Research Institute (IFPRI), 2013. 444p.

³³ POTTS, M et al. *Crisis in the Sahel: Possible Solutions and the Consequences of Inaction*. Berkeley - The OASIS Initiative, 2013.

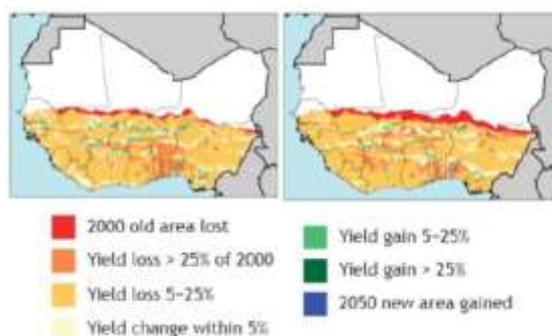


Figure 11 - Variations de rendements en sorgho en 2050 par rapport à 2000. Modèles CSIRO à gauche et MIROC à droite (source : JALLOH et al., 2013)

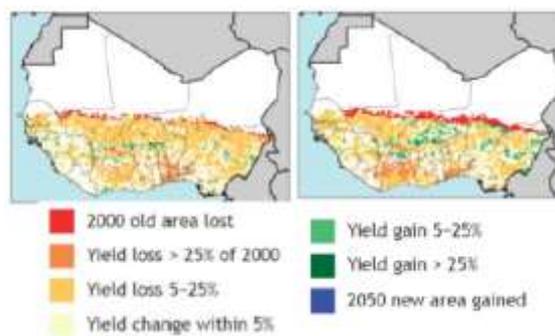


Figure 12 - Variations de rendements en arachide en 2050 par rapport à 2000. Modèles CSIRO à gauche et MIROC à droite. (source : JALLOH et al., 2013)

Pour résumer le tour d'horizon des enjeux de la GDT/RFP au Sahel, on peut dire que cette zone est – comme son nom l'indique – déjà en marge, à tout point de vue :

- Climat violent, avec des températures élevées, une pluviométrie limitée et concentrée dans le temps, parfois erratique, une aridité forte ;
- Sols généralement pauvres (peu de MO, carences en phosphore et azote, pH élevés, CEC faible) et fragiles (sensibles au ruissellement, à l'érosion, sujets à l'induration/latéritisation) ;
- Flore relativement peu diversifiée, composée de plantes et d'arbres frugaux et adaptés à la sécheresse ;
- Activités humaines fortement dépendantes des ressources naturelles (pastoralisme extensif, agriculture vivrière pluviale, collecte de PFNL pour l'alimentation/pharmacopée et de bois pour l'énergie de cuisson).

Ces écosystèmes et populations sahéniennes sont en équilibre fragile et les grandes sécheresses des années 1970 et 1980 ont démontré leur vulnérabilité. En 2016, il leur faut affronter quatre nouveaux enjeux, ayant tous un lien direct avec la RFP/GDT :

- **Démographique** : Le Sahel est l'une des dernières régions du globe à ne pas avoir entamé sa transition démographique...et rien ne permet de l'envisager dans un proche avenir. Dans des économies reposant essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles, l'« exception démographique sahénienne » pose un vrai défi en termes de gestion durable des ressources naturelles ;
- **Sécuritaire** : Les Etats sahéniens, pour la plupart fragiles, sont confrontés à la fois à la menace terroriste et à la délinquance quotidienne, freins à une planification concertée et de long terme de la gestion des ressources naturelles ;
- **Climatique** : Les estimations des conséquences des changements climatiques sur le Sahel sont diverses et ne font pas encore consensus, mais toutes s'accordent sur le fait que les pays sahéniens seront les plus gravement touchés, accentuant de fait la désertification et la dégradation des terres ;
- **De gouvernance** : L'amélioration de la gouvernance des Etats sahéniens, dont les populations dépendent fortement de l'exploitation des ressources naturelles, passe notamment par l'accélération des réformes en termes de décentralisation et de sécurisation foncière, souvent entamées, rarement finalisées.

Le présent projet peut difficilement agir au niveau des deux premiers enjeux. Il aura par contre vocation à agir sur le défi climatique, en promouvant l'atténuation du changement climatique (via la séquestration de GES dans les sols et dans la biomasse) et l'adaptation à ses effets (en augmentant la résilience des écosystèmes et des populations). Il aura aussi vocation à contribuer aux réformes en termes de décentralisation et de régime foncier, lesquelles ont vocation à renforcer la RFP/GDT dans les pays cibles.

1.1.3 Initiatives mondiales et sous-régionales sur la RFP/GDT

→ La lente émergence d'un momentum politique sur le sujet de la RFP/GDT

Les techniques labellisées RFP/GDT ne sont pas nouvelles ; la plupart ont été mises en œuvre depuis les années 1960 au Sahel, sous d'autres appellations, comme nous le présenterons dans l'**Annexe 7 infra**. Ce qui est nouveau par contre, c'est la conjonction actuelle des crises :

- Climatique (Cf. **Partie 1.1.2 supra**) ;

- Énergétique, avec des ressources fossiles qui se raréfient (« *peak oil* ») et dont les prix augmentent... Et des ressources en bois de feu qui se raréfient elles aussi (Cf. **Partie I.1.2 supra**), plongeant les populations des pays du Sud, notamment sahéliennes, dans une précarité énergétique croissante ;
- De biodiversité, avec une sixième crise d'extinction massive d'espèces (DIRZO et al, 2014)³⁴.

L'émergence de ces crises a amené un regain d'intérêt pour les techniques de RFP/GDT, avec une vision plus holistique pour leur mise en œuvre et la recherche de moyens accrus pour intervenir à large échelle. Ce regain d'intérêt s'est affirmé progressivement depuis la fin des années 1980, selon un cheminement que l'on peut synthétiser ci-dessous.

Dans la foulée de la création du Protocole de Montréal en 1987 pour protéger la couche d'ozone, premier exemple d'une négociation internationale débouchant sur un outil juridique coercitif pour protéger un bien public mondial, le Sommet de la Terre en 1992 a tenté d'opérationnaliser la théorie économique et d'« *internaliser les externalités* » (PIGOU, 1920)³⁵, autrement dit, donner une valeur à des services environnementaux qui n'en avait pas, afin d'infléchir les comportements polluants des agents économiques.

Cette internalisation a été assez aisée pour les émissions de GES et a vu le jour avec le Protocole de Kyoto, créé en 1997 pour faire office de bras armé de la Convention cadre des Nations-Unies sur le changement climatique (CCNUCC) : ces émissions de GES sont relativement faciles à mesurer et une t_eCO₂ produite à n'importe quel endroit de la surface du globe a le même impact sur le climat.

Ce n'est malheureusement pas le cas pour la biodiversité et la dégradation des terres, objets des deux autres Conventions de Rio, Convention des Nations-Unies sur la diversité biologique (CNUDB) et Convention des Nations-Unies pour la lutte contre la désertification (CNULCD). Le « momentum politique » sur la RFP/GDT, à l'intersection des trois Conventions de Rio, s'est donc construit plus progressivement, par le biais de différentes décisions politiques prises sous ces trois Conventions, notamment les suivantes :

- **CNULCD** : 2007 – adoption du Plan cadre stratégique décennal (2008-2017) visant à explorer « *des sources et des mécanismes de financement novateurs* » pour lutter contre la dégradation des terres ; 2010 – Redynamisation et transfert de responsabilité du Fonds international pour le développement agricole (FIDA) au Mécanisme mondial (MM, organe spécialisé de la CNULCD chargé d'apporter un soutien aux pays en développement afin d'augmenter les investissements dans la GDT) ; 2015 – Adoption de l'objectif de développement durable (ODD) 15.3 relatif à la neutralité des terres (engagement mondial de restaurer autant de terres qu'il s'en dégrade d'ici 2030)³⁶ ;
- **CNUDB** : 2000 – Création d'un Groupe de travail sur les zones arides et subhumides³⁷ ; 2010 – Adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, incluant les 20 objectifs d'Aichi pour 2020, notamment (O5) de réduire au moins de moitié, voire totalement, le taux de perte d'habitats naturels, y compris les forêts, (O11) de sauvegarder la biodiversité de 17% des surfaces terrestres et des eaux continentales et de 10% des surfaces côtières, (O15) de restaurer 15% des écosystèmes dégradés³⁸ ;
- **CCNUCC** : 2007 – Reconnaissance officielle du mécanisme de Réduction des émissions de GES dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, maintien et accroissement des stocks de carbone forestier (REDD+)³⁹ ; 2013 – Lancement de discussions (sous les auspices du *Global Landscape Forum* – GLF) sur l'opportunité d'élargir le champ du REDD+ aux terres agricoles et d'avoir une approche « paysage »⁴⁰

En 2016, on peut dire que le momentum politique sur la nécessité de combattre la dégradation des terres et de soutenir la RFP/GDT n'a jamais été aussi haut. Les décideurs ont notamment des ordres de grandeur des dégâts causés par la dégradation des terres à l'échelle mondiale et des besoins en financement requis pour la combattre.

³⁴ DIRZO, R., YOUNG, H. S., GALETTI, M., CEBALLOS, G., ISAAC, N. J. B., COLLEN, B. *Defaunation in the Anthropocene*, in Science n°25: Vol. 345, Issue 6195, July 2014. pp. 401-406

³⁵ PIGOU, A.C. *The Economics of Welfare*. London – Macmillan Editions, 1920. 551p

³⁶ Cf. <http://www.unccd.int/en/programmes/RioConventions/RioPlus20/Pages/Land-DegradationNeutralWorld.aspx>

³⁷ Cf. <https://www.cbd.int/doc/decisions/COP-05-dec-en.pdf>

³⁸ Cf. <https://www.cbd.int/doc/strategic-plan/2011-2020/Aichi-Targets-FR.pdf>

³⁹ Cf. <http://unfccc.int/resource/docs/2007/cop13/fre/06a01f.pdf#page=8>

⁴⁰ Cf. <http://www.iisd.ca/climate/cop19/qlf/html/crsvol148num5e.html>

Le rapport supervisé par l'initiative sur les coûts de la dégradation des terres (TILAHUN et al., 2015)⁴¹, pendant du rapport sur les coûts du changement climatique (STERN et al., 2007)⁴², évalue ainsi le coût de l'inaction face à la dégradation des sols à 4,2 trillions d'US\$ d'ici 2030, soit l'équivalent de 12,3% du PIB annuel des 42 pays étudiés !

→ Initiatives actuelles sur la RFP/GDT, pertinentes dans le cadre du présent projet

De nombreuses initiatives ont vu le jour afin de mettre en œuvre la RFP/GDT à grande échelle. En sus des deux initiatives déjà présentées, GPFLR (Cf. **Partie I.1.1 supra**) et Mécanisme de neutralité des terres (Cf. **Partie I.1.2 supra**), on présente ci-dessous celles sur lesquelles nous revenons par la suite, dont l'Initiative de la grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS)⁴³, fil conducteur du présent projet :



Le Défi de Bonn⁴⁴ a été lancé en septembre 2011. Il fixe l'engagement de restaurer 150 Mha de terres dans le monde d'ici à 2020. Il doit aussi permettre d'atteindre d'autres cibles : (i) Objectif Aichi 15 de la CNUDB visant à restaurer 15% des écosystèmes dégradés d'ici à 2020, (ii) REDD+ de la CCNUCC, (iii) Neutralité des terres de la CNUCLCD.

L'Initiative africaine pour la restauration des terres (AFRI100)⁴⁵ a été lancée en décembre 2015, en marge de la Conférence climat de Paris. Elle vise à restaurer 100 Mha de terres en Afrique d'ici à 2030. Dans ce cadre, plusieurs pays africains (dont le Niger) se sont déjà engagés à restaurer 41 Mha de terres d'ici 2030. Cette initiative est coordonnée par le partenariat TerrAfrica⁴⁶, dont le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)⁴⁷ assure le secrétariat. Elle a le soutien de nombreux partenaires techniques (dont la FAO, représentée par le Mécanisme pour la restauration des forêts et des paysages – MRFP) et financiers.



L'IGMVSS a été lancé par les Chefs d'État et de Gouvernement Africains en 2007. Elle visait initialement l'implantation de la « grande muraille verte », telle qu'illustrée par la figure ci-dessous, puis a progressivement étoffé ses objectifs afin d'appuyer les efforts des communautés locales en matière de gestion durable des forêts et des terres, afin de contribuer à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, et à la sécurité alimentaire.



Figure 13 -Tracé de la GMV (source : Agence panafricaine de la GMV, 2014)

⁴¹ TILAHUN, M., MUNGATANA, E., SINGH, A., APINDI, E., BARR, E., ZOMMERS, Z., LUND, G. *Benefits of Action Outweigh the Costs. A complementary report to the Economics of Land Degradation Initiative*. Nairobi – ELD Initiative and UNEP, October 2015. 156p.

⁴² STERN, N. *The Stern review – The Economics of Climate Change*. Cambridge - Cambridge University Press, January 2007. 712p

⁴³ Cf. <http://www.grandemurailleverte.org/>

⁴⁴ Cf. <http://www.bonnchallenge.org/content/challenge>

⁴⁵ Cf. <http://www.wri.org/resources/data-visualizations/afr100-africa-restoring-100-million-hectares-deforested-and-degraded>

⁴⁶ Cf. <http://terrafrica.org/>

⁴⁷ Cf. <http://www.nepad.org/fr>

La FAO avec l'appui financier de l'UE, a fortement contribué avec ses partenaires, au développement de la Stratégie régionale harmonisée⁴⁸ de cette initiative, aux plans d'action nationaux dans 13 des 20 pays concernés (notamment au Burkina Faso et au Niger. Cf. **Annexe 7 infra**) ainsi qu'à la mobilisation de ressources financières en complément aux ressources mobilisées par le MM de la CNULCD (via le projet FLEUVE⁴⁹) et par la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial (via le projet SAWAP⁵⁰).

⁴⁸ Cf.

http://www.fao.org/fileadmin/templates/great_green_wall/docs/Strate%CC%81gie_harmonise%CC%81e_GGWSSI.pdf

⁴⁹ Cf. <http://cariassociation.org/Le-projet-FLEUVE-du-Mecanisme>

⁵⁰ Cf. <https://sawap.net/>

I.2 Maître d'ouvrage du projet et synergies entre projets de GDT/RFP

I.2.1 **Maître d'ouvrage : MRFP/FLRM de la FAO**

Le Mécanisme de la FAO pour la restauration des forêts et des paysages (MRFP ou *Forest and Land Restoration Mechanism - FLRM*)⁵¹ a été lancé, à la demande des Etats membres de la FAO, à l'occasion de la vingt-deuxième session du Comité des forêts (COFO) organisé à Rome en juin 2014. Il a tenu son premier Comité de pilotage à Rome en juillet 2015.

Les membres de son Comité de pilotage sont les suivants (NB : des liens pointent vers les sites de certains de ces organismes, peut-être moins connus) : MM de la CNULCD (Président), FAO, Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), *World Ressources International* (WRI), *Center for International Forestry Research* (CIFOR), Bioversity International⁵², EcoAgriculture Partners⁵³, Secrétariat de la CNUDB, Service Coréen des Forêts (*Korea Forest Service, KFS*)⁵⁴, *Swedish International Development Cooperation Agency* (SIDA)⁵⁵, *World Business Council for Sustainable Development* (WBCSD)⁵⁶.

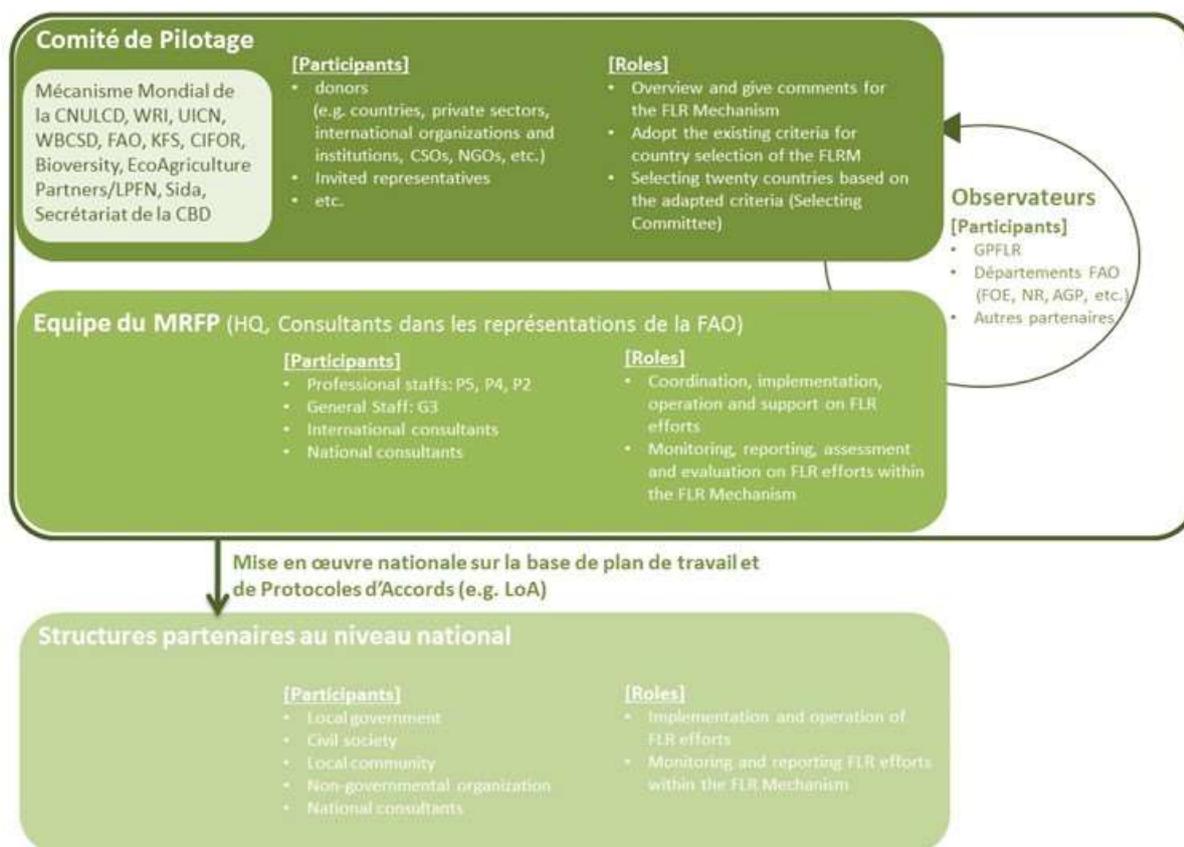


Figure 14 - Organisation d'ensemble du FLRM (source : FLRM, 2016)

Le MRFP vise à répondre aux enjeux globaux présentés précédemment, avec une approche multisectorielle mobilisant plusieurs départements au sein de la FAO. Au niveau local, ses principes d'intervention sont :

- Participation active, négociation et collaboration entre toutes les parties prenantes ;

⁵¹ Cf. <http://www.fao.org/in-action/forest-landscape-restoration-mechanism/fr/>

⁵² Cf. <https://www.bioversityinternational.org/>

⁵³ Cf. <http://ecoagriculture.org/>

⁵⁴ Cf. http://english.forest.go.kr/newkfsweb/eng/idx/Index.do?mn=ENG_01

⁵⁵ Cf. <http://www.sida.se/English/>

⁵⁶ Cf. <http://www.wbcsd.org/>

- Restauration d'un paquet, équilibré et collectivement négocié avec les acteurs concernés, de biens et services fournis par les différentes composantes d'un territoire afin d'améliorer la résilience aussi bien des personnes que des écosystèmes ;
- Promotion d'options de restauration socialement et économiquement viables ;
- Apprentissage et adaptation continue des bonnes pratiques au contexte local (échanges d'expériences, capitalisation des résultats et amélioration continue des pratiques).

Le MRFP met également en œuvre des actions de capitalisation et mutualisation des expériences en termes de RFP/GDT, que ce soit aux niveaux régionaux (par ex en Afrique subsaharienne, avec l'IGMVSS, l'Union africaine (UA), le CILSS et l'Agrhymet, etc.) ou au niveau global (Défi de Bonn, PGPFLR, CNULCD pour la mise en œuvre de l'ODD15, etc.). A ces niveaux, ses principes d'intervention sont :

- Développement de guides de bonnes pratiques en termes de RFP/GDT, de standards pour la définition des scénarios de référence de dégradation des terres, d'outils de vérification des efforts de restauration ;
- Contribution à la mobilisation de ressources financières additionnelles ;
- Renforcement des liens entre les Conventions de Rio (CNUDB, CNULCD et CCNUCC) et autres initiatives globales ou régionales pertinentes (notamment IGMVSS).

Trois groupes de pays bénéficient des appuis du MRFP :

- Pays ayant soumis des requêtes et sélectionnés à l'issue de la première réunion du Comité de pilotage du MRFP, en juillet 2015, et pour lesquels des actions sont mises en œuvre au niveau national depuis septembre 2015 : Cambodge, Guatemala, Liban, Ouganda, Pérou, Philippines et Rwanda ;
- Pays sélectionnés à la même occasion, mais pour lesquels des fonds doivent être mobilisés avant d'envisager des actions au niveau national : Burkina-Faso, Equateur, Ethiopie, Jordanie, Niger, Soudan et Vietnam ;
- Pays cibles impliqué dans *The Restoration Initiative* (TRI)⁵⁷, d'un budget global de 53 MUS\$ principalement financé par le Fond pour l'environnement mondial (FEM), et qui devrait démarrer en 2017 : Cameroun, Chine, Guinée Bissau, Kenya, Myanmar, Pakistan, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé et Príncipe et Tanzanie. Le MRFP coordonne TRI.



Figure 15 - Carte des pays concernés par le MRFP (source : MRFP, 2016)

⁵⁷ Cf. http://www.forestlandscaperestoration.org/sites/default/files/resource/2015-11-24_tri_flyer_print_final.pdf

I.2.2 Synergies avec d'autres projets de GDT/RFP

→ Projet Action contre la désertification (ACD ou Action Against Desertification – AAD)⁵⁸

Ce projet a été lancé en 2014 pour quatre ans. Il vise à restaurer et gérer durablement les paysages agro-sylvo-pastoraux affectés par la désertification et la dégradation des terres. Il cible huit pays : six au Sahel (dont Burkina-Faso et Niger), Haïti et Fidji. Son budget est de 20 M€, principalement cofinancé par l'UE (15 M€), le reste étant cofinancé par la Commission de l'Union Africaine et les Etats sahéliens ciblés, la FAO, la Région Wallonne et le *Royal Botanic Gardens* de Kew⁵⁹. Il est mis en œuvre par le Département des forêts de la FAO.

Ses objectifs sont (i) Réduction de la pauvreté, (ii) Elimination de la faim et (iii) Amélioration de la résilience face aux changements climatiques, au moyen de l'approche « paysage ». Ses principes d'intervention sont (i) Amélioration des capacités et création d'un environnement favorable aux actions de RFP/GDT, (ii) Implication de toutes les parties prenantes dans les territoires sélectionnés pour la mise en œuvre des actions de terrain (en suivant les SPA-IGMVSS pour les six pays sahéliens) et (iii) Gestion des connaissances et échanges d'expériences au niveau régional et global sur la RFP/GDT.

Sachant que ce projet ACD et le projet FFEM doivent étroitement collaborer (Cf. **Parties III, IV et V infra**), on présente brièvement les activités du projet ACD au Burkina-Faso et au Niger. Ses activités transversales, notamment celles mises en œuvre au niveau sous-régional, seront présentées dans la **Partie III.3 infra**.

Burkina-Faso

Le volet BF du projet ACD est doté de 1,9 M€ (dont 0,4 M€ de cofinancements additionnels). Il a démarré en décembre 2015 et doit s'achever en février 2019. Parmi les huit pays cibles, c'est le premier à avoir démarré, car le Conseiller technique national M. Damas PODA (ingénieur forestier senior) était déjà en poste à la FAO BF. Dans les sept autres pays, dont le Niger, les Conseillers techniques nationaux ont été recrutés en mai 2016.

Ce volet BF du projet ACD cible 12 Communes de la Région Sahel, six dans la Province Séno (Gorgadji, Dori, Falagountou, Bani, Sampelga, Seytenga) et six dans la Province Soum (Arbinda, Kelbo, Tongomayel, Djibo, Baraboulé, Diguel), couvrant 15 500 km², 550 000 habitants et 104 000 ménages (FAO, 2015a)⁶⁰ :

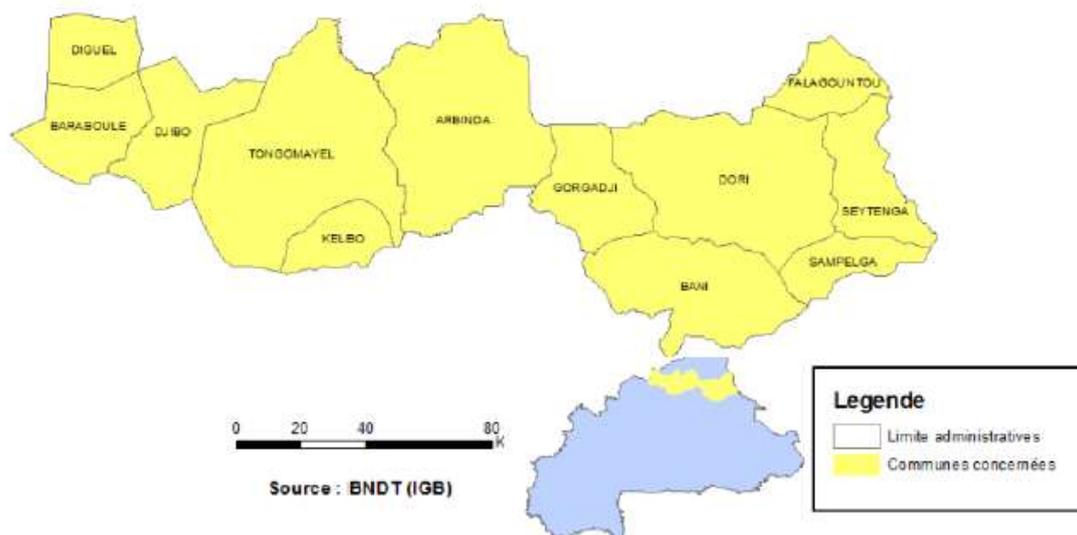


Figure 16 - Carte des Communes ciblées par le projet ACD au Burkina-Faso (source : FAO, 2015a)

Cette zone a été choisie pour plusieurs raisons : (i) les paysages sont soumis à une importante pression pastorale, (ii) la crise du Nord Mali a amené un afflux de populations dans cette zone déjà fragile, (iii) elle est incluse dans la zone ciblée par la SPA-IGMVSS BF, (iv) les premières mises en œuvre de la SPA-IGMVSS ont commencé là, avec les parties prenantes suivantes : FAO, *Royal Botanic Gardens* de Kew, Centre

⁵⁸ Cf. <http://www.fao.org/in-action/action-against-desertification/en/>

⁵⁹ Cf. <http://www.kew.org/>

⁶⁰ FAO. ACD - Fiche de mise en œuvre de l'action au Burkina-Faso. Rome – FAO, septembre 2015. 39p

national des semences forestières (CNSF), Mairies de Dori et Djibo, ONG Tiipaalga⁶¹, dans le cadre du projet transfrontalier de la GMV (Burkina-Faso - Mali - Niger)⁶² et du *Millenium Seed Bank Partnership*⁶³.

Sur le volet BF du projet ACD, il est notamment prévu : récupération de 10 000 ha de terres (2 500 ha/an, 500 à 1 000 ha/an via aménagement manuel et 1 500 à 2 000 ha/an via charrue Delfino⁶⁴), mise en défens de 3 000 ha, production de 1 500 000 plants/an (soit potentiellement, reboisement de 3 750 ha/an avec une densité moyenne de 400 plants/ha), promotion d'AGR liées à la commercialisation de PFNL, capitalisation/diffusion des résultats.

La mise en œuvre du volet BF est assurée par la FAO Burkina-Faso, avec un Directeur national qui est le Coordonnateur de l'ANGMV, un Conseiller technique national basé à la FAO Ouaga, un responsable local du volet basé dans l'antenne de la FAO Dori et chargé de suivre les activités dans les Province du Séno et du Soum. Des conventions de prestation ont été conclues avec les acteurs suivants :

- CN-GMV pour faire l'état de référence biophysique des zones à aménager, en utilisant notamment l'outil *Collect Earth d'Open Foris* (CEOF)⁶⁵, un outil gratuit de cartographie en ligne permettant d'utiliser plus de 40 ans de données (*Google Earth, Earth Engine, Bing Maps*) couplées avec des formulaires de saisie de données, basés sur des standards de classification internationaux, tels ceux du GIEC, de la FAO, de l'UE (*Land Use-Cover Area frame statistical Survey – LUCAS*)⁶⁶. Nous reviendrons plus en détail sur l'outil CEOF (Cf. **Partie III.3.1 infra**) ;
- Consultant national indépendant pour faire l'état de référence socio-économique des mêmes zones ;
- ONG *Render Effective Aid to Children* (REACH) Italia⁶⁷ pour le labour à la charrue Delfino ;
- Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA) pour la sélection et la fourniture de plants forestiers inoculés avec rhizobium (bactérie symbiotique fixatrice d'azote) et/ou mycorhize (champignon symbiotique augmentant la surface d'échange racinaire) ;
- ONG Tiipaalga pour la mobilisation des communautés locales afin de réaliser des aménagements de RFP/GDT (y compris tissage de grillage sur place pour mise en défens) et de promouvoir des AGR ;
- Direction régionale de l'environnement (Région du Sahel) pour le suivi général des activités de terrain.

Après quelques mois de mise en œuvre, le projet ACD a labouré 425 ha de terres (moyennant des ajustements techniques de l'ONG REACH Italia, les labours initiaux étant jugés perfectibles), permis la récupération de près de 500 ha de terres (demi-lunes après labour, mais aussi cordons pierreux, zaï), permis la mise en défens de 45 ha (15 sites de trois ha chacun), permis la réalisation de 100 fosses fumières, la production de 79 000 plants (environ 200 ha de boisement avec densité de 400 plants/ha), l'ensemencement herbacée de près de 500 ha (FAO-BF, 2016)⁶⁸.

Ces résultats sont impressionnants et à mettre à l'actif du volet BF du projet ACD. On peut néanmoins pointer certaines limites, en vue de l'élaboration des activités du présent projet FFEM :

- Approche générale : L'insécurité foncière et la lenteur du processus de décentralisation sont clairement pointées du doigt comme des contraintes à la RFP/GDT dans la fiche de mise en œuvre (FAO, 2015a). Cependant, il n'y a pas d'actions explicitement prévues sur ces deux contraintes :
 - Foncier : En préalable aux aménagements, les populations doivent attester que la terre est collective et libre de droits, et signent un « procès-verbal d'accord foncier » (sans valeur légale, car non reconnu par les SFR). Il n'y a pas d'appui aux SFR et aux Commissions villageoises en charge du foncier afin d'aller plus loin dans la sécurisation ;

⁶¹ Cf. <http://www.tiipaalga.org/portrait.html>

⁶² Cf. <http://www.fao.org/3/a-az445f.pdf>

⁶³ Cf. <http://www.kew.org/science-conservation/collections/millennium-seed-bank>

⁶⁴ Cf. http://win.vallerani.com/vallerani_fra/news.htm

⁶⁵ Cf. <http://www.openforis.org/tools/collect-earth/tutorials/key-features.html>

⁶⁶ Cf. [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Land_cover_and_land_use_\(LUCAS\)_statistics/fr](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Land_cover_and_land_use_(LUCAS)_statistics/fr)

⁶⁷ Cf. http://www.reachitalia.it/?page_id=1059

⁶⁸ FAO Burkina-Faso. *Projet ACD GCP/ INT/157/EC - Rapport d'activités de juillet à septembre 2016*. Ouagadougou - FAO Burkina-Faso, octobre 2016. 13p

- Décentralisation : La totalité des actions (planification, exécution, suivi-évaluation) sont menées par des acteurs tiers aux Communes et les Conseils communaux ne sont pas directement responsabilisés sur les actions (GDT ou AGR).
- Réalisation des aménagements : La Convention signée entre FAO et l'ONG REACH Italia ne donne malheureusement pas le détail du budget, permettant de comprendre sur quelles bases le coût du labour a été estimé (FAO, 2016a)⁶⁹. On nous a mentionné un coût de 111 000 FCFA/jour et une surface labourée 10-12 ha/j, soit un coût du labour de 10 000 FCFA/ha, rendant le coût d'aménagement motorisé « 10 fois moindre que l'aménagement manuel et donc plus intéressant pour traiter de grandes surfaces » (Comm. pers. Damas PODA – Conseiller technique national / volet BF du projet ACD, octobre 2016).

Ceci amène deux remarques : (i) des échanges sur le sujet, il ressort que les coûts d'achat et d'amortissement de la charrue n'ont visiblement pas été pris en compte, ce qui amène à relativiser le différentiel de coût, (ii) la réalisation manuelle des aménagements a deux avantages : l'appropriation plus forte de la démarche par les populations et la possibilité de redistribuer de l'argent ou des vivres à des populations marginalisées, qui plus est pendant la délicate période de soudure.

- Pérennisation des aménagements : Tous les acteurs de terrain rencontrés, que ce soit au Burkina-Faso ou au Niger, s'accordent à dire que le principal problème en matière de pérennisation des aménagements est la divagation des animaux. En effet, comme expliqué par ailleurs (Cf. Annexe 7 infra), (i) les conditions biophysiques sont extrêmes et la reprise d'une végétation herbacée et/ou ligneuse est délicate et relativement lente, (ii) l'élevage extensif est la norme.

L'absence de gardiennage des périmètres aménagés est l'une des causes principales d'échec. Un gardiennage continu (jour et nuit), avec présence d'un gardien implanté avec sa famille sur le périmètre, semble être la seule option économiquement et techniquement viable. En effet, un gardien peut raisonnablement surveiller 25 ha de terres, pour une rémunération modique : 20 000 FCFA/mois et possibilité de récolter le fourrage et les semences de graminées, qui se vendent bien...soit un coût « marchand » de gardiennage d'environ 60 000 FCFA/ha pour trois ans.

Dans le cas du volet BF du projet ACD, il a été fait le choix de récupérer des surfaces beaucoup plus réduites, de l'ordre de quelques ha. Le gardiennage n'est donc pas économiquement rentable sur la majorité des surfaces récupérées. Ainsi, sur environ 500 traités en 2016, 90% ne font pas l'objet de gardiennage / mise en défens, ce qui amène à se questionner sur leur pérennisation. Quant aux 45 ha grillagés, ils l'ont été à des coûts élevés : un peu plus de 400 000 FCFA/enclos de trois ha, soit 135 000 FCFA/ha, ce qui amène à se questionner sur la possibilité de passer à l'échelle à coût modéré.

- AGR : Elles ne ciblent que la seule commercialisation des PFNL, ce qui est à la fois (i) restrictif : il y a bien d'autres activités agro-sylvo-pastorales susceptibles de générer des revenus en milieu rural, (ii) risqué : on fait le pari que la commercialisation accrue des PFNL peut permettre d'enclencher un cercle vertueux en termes de GDT...Sans nécessairement savoir si cette commercialisation accrue suffit en elle-même à équilibrer sur le court, moyen et long terme les coûts / bénéfices marchands tirés de l'exploitation durable des ressources naturelles. Une réflexion plus globale est sûrement nécessaire.
- Renforcement de l'ANGMV : Il a été fait le choix de baser le Conseiller technique national / volet BF du projet ACD au sein de la FAO Ouaga et pas dans la CN-GMV. Certes, des réunions de travail mensuelles sont prévues et les contacts sont fréquents et très bons, mais la localisation physique du Conseiller au sein de la CN-GMV aurait certainement permis de renforcer les actions de la CN-GMV au quotidien.

Niger

Le volet NE du projet ACD est doté de de 2,75 M€ (dont 1,25 M€ de cofinancements additionnels). Il a démarré en mai 2016 et doit s'achever en février 2019. Les actions de terrain n'ont pas encore démarré. Ce volet NE du projet ACD cible 10 Communes des Régions de Tillabéri, Tahoua et Dosso, couvrant 261 300 km² (15 fois plus qu'au Burkina-Faso), 900 villages et 710 000 habitants (FAO, 2015b)⁷⁰.

Dans la fiche de mise en œuvre de l'action au Niger, il est que cette zone a été choisie pour plusieurs raisons : (i) atténuer les impacts potentiels de la route bitumée Niamey-Tahoua, (ii) s'inscrire dans l'accord-cadre entre le Gouvernement du Niger et les agences du système des Nations Unies visant à concentrer les

⁶⁹ FAO. *Protocole d'accord entre la FAO dans le cadre du projet ACD - GCP/INT/ 157/EC et l'ONG REACH Italia pour le labour avec charrue Delfino dans les zones d'intervention de la GMV de deux Provinces au Burkina-Faso et la supervision technique des travaux dans trois Régions au Niger, au compte du projet ACD*. Rome – FAO, mars 2016. 12p

⁷⁰ FAO. *ACD - Fiche de mise en œuvre de l'action au Niger*. Rome – FAO, septembre 2015. 35p

efforts dans 35 Communes de convergence (Equipe Pays des Nations-Unies, 2014)⁷¹, (iii) consolider les premières actions de mise en œuvre de la SPA-IGMVSS NE, déjà entamées par la FAO et le *Royal Botanic Gardens* de Kew dans le cadre du Projet transfrontalier de la GMV (Burkina-Faso - Mali - Niger).

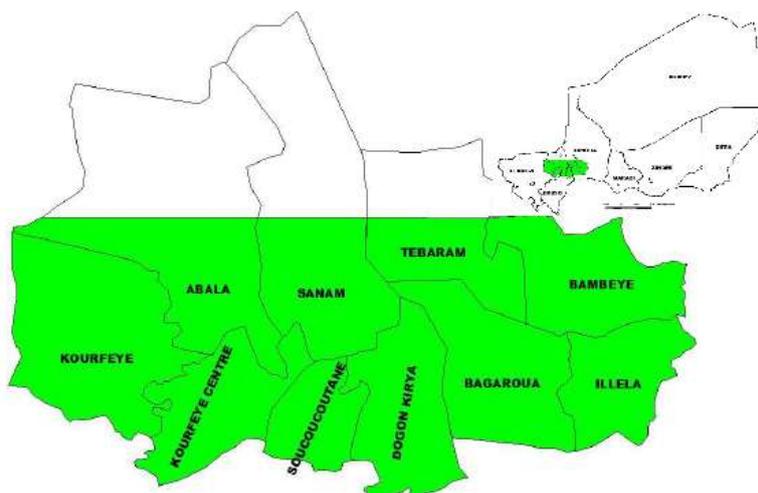


Figure 17 - Carte des Communes ciblées par le projet ACD au Niger (source : FAO, 2015b)

Concernant le critère « Commune de convergence », si l'on croise la carte ci-dessus avec la carte ci-dessous, on réalise qu'en fait seulement trois Communes pré-identifiées pour le volet Niger du projet ACD sont des Communes de convergence, à savoir Tebaram, Bagaroua et Bambeye (Région de Tahoua). Par ailleurs, ce critère ne semble pas complètement partagé par les partenaires nigériens : « *Il ne faut pas tout concentrer dans quelques Communes [...] Les Communes retenues pour le projet ACD et le projet FFEM ne doivent pas forcément être des Communes de convergence, il faut par contre que celles qui sont retenues soient représentatives de différents écosystèmes* » (Comm. pers. A.I. MALLAM – DGF, octobre 2016).

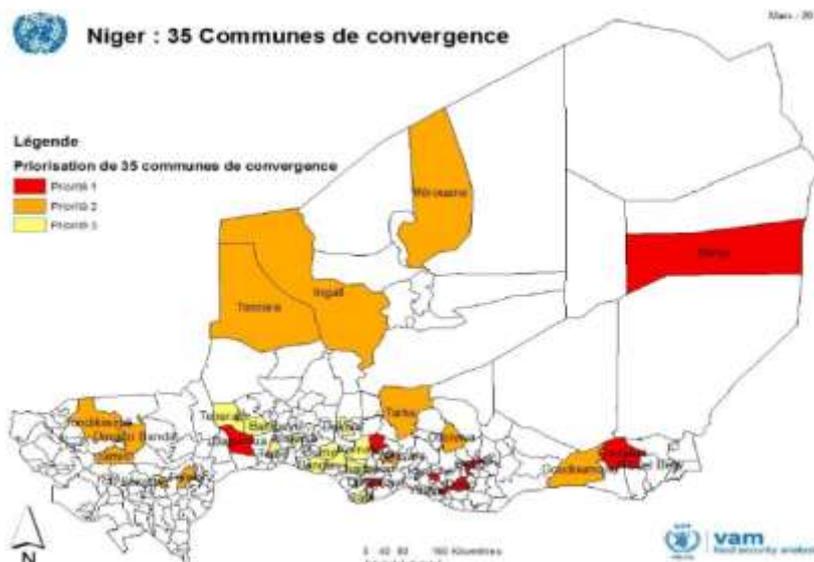


Figure 18 - Carte des Communes de convergence (source : Equipe pays du système des Nations-Unies, 2014)

Cela étant dit, nous reviendrons de façon spécifique sur la question du choix des Communes pilotes, au Burkina-Faso (Cf. **Partie III.1.1 infra**) et au Niger (Cf. **Partie III.2.1 infra**).

Sur le volet Niger du projet ACD, il est prévu la récupération de 9 000 ha de terres - 5 000 ha via charrue Delfino, le reste via aménagement manuel (1 000 ha à vocation agricole, 1 000 ha à vocation pastorale, 2 000 ha à vocation agro-sylvo-pastorale), l'aménagement de 1 000 ha de forêt naturelles, le reboisement de 2 000 ha avec des essences à croissance rapide, la promotion d'AGR liées à la commercialisation des PFNL, la création de conditions habilitantes pour la RFP/GDT et la capitalisation/diffusion des résultats.

⁷¹ Equipe Pays des Nations-Unies. *Programmer pour la résilience - Les Communes de convergence : De la théorie à la pratique*. Niamey - Equipe Pays des Nations-Unies, mars 2014. 36p

La mise en œuvre du volet Niger n'a pas commencé sur le terrain. Elle sera assurée par la FAO Niger, avec un Directeur national qui est le Coordonnateur de l'ANGMV et un Conseiller technique national (M. Issoufou WATA, ingénieur des eaux et forêts) basé à la FAO Niamey. Il est prévu pour cette fin 2016 la récupération de 1 000 ha de terres avec la charrue Delfino et 500 ha à la main, soit environ 150 ha/Commune.

→ Autres projets de RFP/GDT, passés ou en cours

Il serait difficile de tous les citer : le CSI-GDT BF recense 389 projets ayant trait à la GDT entre 2008 et 2011 (MERH, 2014) et le CSI-GDT NE recense (sans être exhaustif) 31 projets ayant trait à la GDT entre 1980 et 2008 (MESUDD, 2014) ! On ne présente ci-dessous que quelques-uns d'entre eux, jugés pertinents :

Initiative régionale - Environnement mondial et lutte contre la désertification au Sahel (IREMLCD)⁷²

L'évaluation de ce projet (ZOUNGRANA et al., 2010), présentée par ailleurs (Cf. **Annexe 7 infra**), démontre que les multiples micro-projets de GDT et d'AGR financés au Sahel (notamment au Niger et au Burkina-Faso) ont globalement eu un impact positif au niveau local. Elle fournit aussi des recommandations :

- Estimer de façon rigoureuse l'accroissement de Valeur économique totale (VET)⁷³ en proposant des cadres rigoureux et simplifiés de recueil de données et d'analyses coûts-bénéfices ;
- Renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage des acteurs locaux, en diversifiant les cibles : ONG, Organisations de producteurs, Collectivités locales ;
- Impliquer les bénéficiaires à la base dès la conception des actions lors du processus de planification ;
- Améliorer l'efficacité des actions en adaptant la durée des projets, en réduisant les exigences de cofinancement et en facilitant les procédures de décaissement avec des instruments adaptés.

Projet Intégration de l'adaptation au changement climatique dans les secteurs de l'agriculture et de l'eau en Afrique de l'Ouest (FFEM CZZ 1449 / 2012-2016)⁷⁴

Ce projet de 1,2 M€, financé principalement par le FFEM et mis en œuvre de janvier 2012 à décembre 2016, contribue à la mise en œuvre du programme de la CEDEAO sur l'adaptation au changement climatique en Afrique de l'ouest ainsi qu'à la mise en œuvre des Plans d'action nationaux d'adaptation de certains pays. Ces composantes sont complémentaires de celles proposées dans la NEP, notamment :

- Composante 1 : « *création d'une plateforme sous régionale permettant l'échange d'information et contribuant à la production et à la diffusion de nouvelles connaissances* » ;
- Composante 3 : « *réalisation et diffusion d'initiatives innovantes sur trois sites (Bénin, Niger, Sénégal)* ».

Programme régional de GDT et d'adaptation aux changements climatiques au Sahel (PRGDT)⁷⁵

Ce projet de 13,2 M€ est cofinancé par l'UE (9,9 M€), le FFEM (2 M€), le Centre de recherches pour le développement international - CRDI (0,8 M€) et le CILSS (0,5 M€). Il a démarré en juillet 2012 pour cinq ans et couvre 17 pays de la zone CILSS/CEDEAO (dont, de fait, Burkina-Faso et Niger). Certaines composantes sont également complémentaires de celles proposées dans la NEP, notamment :

- Restauration de 15 000 à 20 000 ha de terres dégradées d'ici 2015 afin d'accroître la production agrosylvo-pastorale de 15%
- Capitalisation et diffusion des connaissances en matière de GDT, en vue d'une mise à l'échelle.

PRC-IGMVSS

Déjà évoqué (Cf. **Partie 12.3 supra**), ce projet de 1,2 M€ (pour la première phase 2014-2016. Une seconde phase 2016-2021 est en vue) est cofinancé par l'Etat burkinabé, l'APEFE et la Région Wallonne, vise à renforcer la coordination et le suivi évaluation des actions de la SPA-IGMVSS BF. De nombreuses synergies sont à créer avec les actions du présent projet FFEM au Burkina-Faso, en matière (i) d'appui à la décentralisation de la RFP/GDT, (ii) de renforcement des capacités des acteurs sur la RFP/GDT, (iii) de mobilisation de financements innovants pour la RFP/GDT, (iv) de suivi-évaluation des actions de RFP/GDT.

⁷² Cf. <http://www.cilss.bf/spip.php?rubrique25>

⁷³ Cf. http://www.oecd-ilibrary.org/fr/environment/analyse-couts-benefices-et-environnement/valeur-economique-totale_9789264010079-7-fr

⁷⁴ Cf. http://www.ffem.fr/accueil-FFEM/projets/projets_ffem-par-secteur/Projetschangement-climatique/CZZ1449-adaptation-CC-afrique-ouest

⁷⁵ Cf. <http://portails.cilss.bf/prgdt/>

Projets de la Coopération allemande

La Coopération allemande, via l'Agence de coopération internationale allemande pour le développement (*Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit*, GIZ) et l'Institut de crédit pour la reconstruction (*Kreditanstalt für Wiederaufbau*, KfW), a appuyé depuis près de 25 ans des actions de GDT dans les Régions de Tahoua et Tillabéri au Niger. Ces actions ont été récemment capitalisées (GIZ & KfW, 2016)⁷⁶.

Cette capitalisation pourra être valorisée dans le cadre d'une capitalisation générale des actions de RFP/GDT au Niger (Cf. **Partie III.2.4 infra**), mais aussi au Burkina-Faso (Cf. **Partie III.1.4 infra**). Les sites où ont été menées ces actions pourront être retenus pour des voyages d'études, afin de comprendre la méthodologie mise en œuvre : concertation participative, diagnostic avant-projet, sécurisation foncière, pratiques de GDT employées, résultats obtenus (bons et mauvais), etc.

Projets *Food Assistance for Assets* (FFA) du Programme alimentaire mondial (PAM)⁷⁷

Ces Programmes sont menés au Burkina-Faso et au Niger dans le domaine de la RFP/GDT. Les représentants du PAM à Rome et le représentant du PAM à Niamey étaient présents à l'atelier de validation de la NIP du présent projet, en décembre 2015 au Niger et ont exprimé leur souhait que ces programmes FFA en matière de RFP/GDT soient pleinement intégrés dans les PCD. Le MRFP et le PAM ont donc convenu d'échanger lors de la mise en œuvre du projet FFEM afin de pouvoir le cas échéant mobiliser des fonds des Programmes FFA au profit des Communes pilotes appuyées par le projet FFEM.

Projets de l'AFD

L'AFD est une des tutelles du FFEM et il est logique de chercher à maximiser les synergies entre projets appuyés par ces deux structures. L'AFD a mené et mène de nombreux projets dans le secteur développement rural au Burkina-Faso et au Niger. On peut présenter les suivants (liste bien évidemment non exhaustive), particulièrement pertinents par rapport aux enjeux et objectifs du présent projet FFEM :

- Burkina-Faso : Projet d'appui aux communes de l'Ouest en matière de gestion du foncier et des ressources naturelles⁷⁸, en soutien à la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural au Burkina-Faso (PNSFMR). Doté d'un budget de 9,3 M€ et prévu pour quatre ans (2014-2018), ces objectifs recoupent largement ceux du présent projet FFEM : (i) Appui aux collectivités territoriales, notamment Communes rurales, pour sécuriser le foncier, (ii) Renforcement des capacités de planification, de financement et de mise en œuvre d'investissements dans les AGR et/ou la GDT, (iii) Appui aux maîtres d'ouvrage (notamment Ministères et Communes) et maîtres d'œuvre ;
- Burkina-Faso : Projet de sécurité alimentaire dans l'Est (PSAE)⁷⁹. Doté d'un budget de 34 M€ et prévu pour quatre ans (2015-2019), il intervient sur 27 Communes rurales de la Région Est. Ces objectifs recoupent ceux du projet FFEM : (i) Renforcement des compétences techniques des acteurs locaux, notamment agents communaux, dans le secteur développement rural, (ii) Mise en œuvre d'actions de GDT, (iii) Sécurisation foncière ;
- Niger : Projet d'aménagement et de gestion du bassin versant de Badaguichiri au Niger⁸⁰. Doté d'un budget de 14,7 M€ et prévu pour cinq ans (initialement mi-2009 à mi-2014, mais le projet est toujours en exécution suite à différents retards), il cible sept Communes situées dans trois Départements : Keita (deux Communes), Illéla (quatre Communes) et Bouza (une Commune).

Ces objectifs recoupent ceux du projet FFEM : (i) Planification communale et intercommunale d'aménagement de l'espace, (ii) Sécurisation foncière, (iii) Mise en œuvre des aménagements communaux, (iv) Valorisation des ressources naturelles générées, (v) Appui institutionnel à la mise en œuvre et au suivi d'impact. Quoique l'exécution du projet semble rencontrer de sérieuses difficultés (Com. pers. A. DAGOBI – Directeur scientifique du LASDEL, octobre 2016), certaines approches sont intéressantes, notamment en termes de diagnostic pré-projet et d'appui à la réflexion intercommunale.

⁷⁶ GIZ & KfW. *25 ans de réhabilitation et de conservation des sols au Sahel - Soutien aux efforts des populations rurales du Niger*. Eschborn – GIZ & KfW, février 2016. 40p

⁷⁷ Cf. <http://www.wfp.org/food-assets>

⁷⁸ Cf. <http://www.cefeb.org/base-projets/downloadDocument.action;jsessionid=DF7132873A523B1F034E3AF2B2920B90?idDocument=1612>

⁷⁹ Cf. <http://www.afd.fr/home/pays/afrique/geo-af/burkina-faso?actuCtnId=128788>

⁸⁰ Cf. <http://www.afd.fr/webdav/shared/PORTAILS/PAYS/NIGER/Fichiers%20pdf/NCO%20CNE1115%20Bassin%20versant.pdf>

Projet *Building Resilience through Innovation, Communication and Knowledge Services* (BRICKS)⁸¹

En français, « Renforcement de la résilience par le biais de services liés à l'innovation, à la communication et aux connaissances », il est inclus dans le *Sahel & West Africa Program in Support of the Great Green Wall* (SAWAP, Programme Sahel et Afrique de l'Ouest en appui à l'IGMVSS). SAWAP est doté de 1,1 GUS\$. BRICKS est quant à lui doté de 4,6 MUS\$ et prévu pour six ans (2014 à 2019). Il cible 12 pays sub-sahariens (dont Burkina-Faso et Niger) et est mis en œuvre par CILSS, OSS et IUCN. Il comprend deux composantes opérationnelles principales :

1. Gestion des connaissances dans le cadre de l'IGMVSS/SAWAP (2,3 MUS\$, principalement mis en œuvre par le CILSS, qui bénéficie de 1,4 MUS\$ sur les 2,3 MUS\$ prévus) : mise en place d'un portail web sur GDT, identification des meilleures pratiques et mise en place de « *Communities of practices* » (groupes d'apprentissage collectif dans l'action)⁸², organisation de formations et de voyages d'études, concours d'innovation, analyses des coûts-bénéfices socio-environnementaux, communication stratégique, etc.

On voit que ces activités recoupent en grande partie des actions qui étaient prévues dans la NEP avec mise en œuvre par le CILSS : A2.2.1 et A2.2.2 sur les analyses des coûts-bénéfices socio-environnementaux et A2.3.1 et A2.3.2 sur le renforcement de la plateforme sous-régionale CILSS sur CC et GDT/RFP et la mise en place d'un forum sur GDT. Nous reviendrons sur ces aspects (Cf. **Partie III.3 infra**).

2. Appui à l'IGMVSS/SAWAP (1,6 MUS\$, principalement mis en œuvre par l'OSS) : modélisation et cartographie sur les ressources en eau et l'occupation des sols, suivi/évaluation biophysique aux niveaux national et sous-régional, etc.

Projet Front local environnemental pour une union verte (FLEUVE)⁸³

Ce projet de quatre ans (2014-2018), doté de sept M\$ (financement UE) et mis en œuvre par le MM de la CNULC, cible cinq pays sahéliens, dont le Burkina-Faso (actions sur la forêt communale de Dori. Cf. **Annexe 7 infra**) et le Niger (actions sur huit Communes. Cf. **Annexe 7 infra**).

Il soutient le déploiement de l'IGMVSS via les ONG et les Collectivités territoriales. Il appuie notamment les Communes nigériennes en allouant des fonds via des guichets AGR et GDT des budgets communaux, ceci avec l'appui de l'Agence nationale de financement des collectivités territoriales (ANFICT). Cette expérience innovante est intéressante pour le projet FFEM et nous y reviendrons plus en détail (Cf. **Partie III.1.2 infra**).

⁸¹ Cf. <https://sawap.files.wordpress.com/2016/10/prc3a9sentation-du-bricks.pdf>

⁸² Cf. https://fr.wikipedia.org/wiki/Communaut%C3%A9_de_pratique

⁸³ Cf. http://gtdesertification.org/IMG/pdf/Lettre_Resad-Dec2014.pdf

II OBJECTIFS DU PROJET

II.1 Finalité

Le monde fait actuellement face à des changements environnementaux profonds et rapides (changement climatique, sixième crise de biodiversité, dégradation des terres, etc.). Ils sont exacerbés dans la région sahélienne, zone aride aux conditions biophysiques extrêmes et où les populations dépendent très fortement de l'exploitation des ressources naturelles, car elle fait face à de nombreux défis : boom démographique, faible gouvernance, insécurité alimentaire, précarité énergétique, terrorisme et délinquance, etc.

Dans ce contexte, la RFP/GDT s'impose au niveau mondial, et plus particulièrement dans les zones arides telles que le Sahel, comme un ensemble de pratiques pertinentes pour fournir durablement de multiples biens et services sociaux, économiques et environnementaux et contribuer à atteindre l'objectif de neutralité en termes de dégradation des terres d'ici 2030.

La finalité du projet est de contribuer de façon holistique au déploiement de la RFP/GDT, via des actions locales mises en œuvre de façon innovante et décentralisée avec des Communes rurales au Burkina-Faso et Niger dans le cadre de l'IGMVSS ; des actions sous-régionales (espace CILSS/CEDEAO) en matière d'appui à la planification, à l'estimation biophysique et socioéconomique, au suivi-évaluation sous-régional, à la capitalisation/diffusion au niveau sous-régional ; des actions globales en matière de suivi-évaluation global, d'identification de solutions de financements innovantes, de capitalisation/diffusion au niveau global.

II.2 Objectifs spécifiques (OS)

Le projet sera mis en œuvre à différentes échelles :

- Au Burkina-Faso (**OS1**) et au Niger (**OS2**) : Le projet renforcera les capacités (i) communales de planification, mise en œuvre, suivi-évaluation des actions de RFP/GDT et AGR d'accompagnement, (ii) nationales d'appui-conseil aux Communes pour la mise en œuvre d'actions de RFP/GDT et AGR.

Les Communes pilotes (trois par pays) seront appuyées en termes de ressources humaines (recrutement et appui logistique et technique à un agent communal développement rural, appui logistique et technique aux agents déconcentrés des Ministères en charge du développement rural), les personnes-clefs (Conseil communal, Chefferie, Comités fonciers, Comités villageois de développement, OPA, etc.) verront leurs capacités renforcées en termes de RFP/GDT et AGR.

Ces personnes-clefs seront appuyées dans l'élaboration de l'état de références des sites à restaurer, dans l'inclusion des états de référence et des actions de RFP/GDT et AGR inhérentes dans leur PCD, et dans le suivi-évaluation de ces actions. Enfin, les populations locales bénéficiaires seront soutenues dans la mise en œuvre de ces actions via des financements directs provenant de guichets communaux « RFP/GDT » et « AGR ».

Les agences en charge de l'IGMVSS appuieront les Communes pilotes via les agents communaux et agents déconcentrés. Pour cela, elles seront elle-même appuyées en termes de ressources humaines (recrutement et appui logistique et technique à un ingénieur forestier), d'animation des réflexions nationales sur la RFP/GDT (via notamment des journées techniques), d'identification des actions passées de RFP/GDT, d'élaboration et diffusion de codes de bonnes pratiques et de supports pédagogiques en la matière, d'opérationnalisation de manuels de suivi-évaluation sur la RFP/GDT.

- Aux niveaux sous-régional et global (**OS3**) : Le projet appuiera la production et diffusion des connaissances sur la GDT/RFP aux échelles sous-régionale et internationale.

Il s'agira notamment de l'adaptation de CEOF - outil de planification de l'utilisation des terres - au contexte sahélien, l'évaluation des coûts/bénéfices marchands et non-marchands liés à la RFP/GDT, la capitalisation et le test de financements innovants de la RFP/GDT (attraction des financements privés et mobilisation des collectivités) afin de contribuer au design du *Land Degradation Neutrality Fund* (LDNF), le plaidoyer de la FAO dans les enceintes internationales, la capitalisation et la diffusion d'information sur la RFP/GDT via deux plateformes, sous-régionale du CILSS et mondiale de la FAO.

- Enfin, la gestion du projet (**OS4**) sera assurée : Le projet appuiera la coordination et la gestion du projet par la FAO, les réunions du comité de pilotage du projet et son évaluation finale.

III CONTENU DU PROJET

III.1 OS1 – Renforcer capacités communales et nationales en RFP/GDT au BF

En tenant compte des enjeux globaux et sous-régionaux de la RFP/GDT (Cf. **Partie I.1 supra**), du contexte et des enjeux de la RFP/GDT communs aux deux pays cibles (Cf. **Annexe 7 infra**) et spécifiques au Burkina-Faso (Cf. **Annexe 7 infra**), il s'agira de renforcer les capacités (i) communales de planification, mise en œuvre, suivi-évaluation d'actions de RFP/GDT et d'AGR, (ii) nationales d'appui-conseil aux Communes pour la mise en œuvre d'actions de GDT/RFP et d'AGR au Burkina-Faso.

Dans les deux pays, la Commune est le niveau administratif critique pour la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des activités de RFP/GDT, ainsi que la mise en œuvre de la décentralisation et de la réforme foncière. En plus des 10 Communes ACD (déjà concernées par le volet BF du projet ACD), on mènera des activités dans trois autres Communes FFEM au Burkina-Faso. Ce nombre tient compte du budget limité du présent projet, mais permet néanmoins de toucher différentes situations locales.

Dernier point, d'importance : le fait que l'échelon visé prioritairement soit la Commune n'exclut pas la possibilité de mener des concertations intercommunales, lorsque le contexte local le nécessite (notamment lorsqu'il existe des zones de transhumance ou de pacage du bétail à proximité des zones touchées par des actions de RFP/GDT). Les réflexions intercommunales seront facilitées au travers des actions A.1.2.1 et A.1.2.3 de la **Partie III.1.2 infra**.

III.1.1 R1.1 - Renforcement des capacités de trois Communes FFEM au BF

→ A1.1.1 Sélection des Communes FFEM

Contenu : Lors de l'atelier de validation de la NIP (Niamey, décembre 2015), 13 critères de sélection des Communes FFEM ont été définis, tant pour le Burkina-Faso que pour le Niger, et inscrits dans l'Annexe 5 de ladite NIP. Les termes de référence de l'étude de faisabilité devant conduire à la présente NEP indiquent explicitement que la sélection des Communes ne fait pas partie du champ de l'étude, mais que celle-ci pourra aider la FAO dans sa réflexion. Dans cet esprit, ces critères sont présentés et commentés :

1. « *Appartenance à la zone d'intervention du projet ACD (Provinces du Soum et du Séno) » »*

→ Eu égard aux moyens importants requis par la RFP/GDT (1,32 G€ sur 2014-2020 d'après la CSI-GDT (MERH, 2014), soit 4,4 M€ en moyenne par Commune rurale sur cette période) et la nécessité d'éviter le saupoudrage, il pourrait être en effet pertinent de jumeler les efforts sur au moins une Commune de la zone touchée par le projet ACD (sous couvert du respect du critère 13. **Cf. infra**), tout en se donnant la possibilité d'intervenir dans deux autres Communes, présentant des conditions biophysiques différentes (Cf. critères 2 **infra**).

2. « *Appartenance aux Communes de convergence des Nations-Unies (au Niger) » »*

→ Sans objet pour le Burkina-Faso

3. « *Gradient d'aridité et pluviométrie pour pouvoir comparer avec d'autres zones » »*

→ Dans l'**Annexe 7 infra**, on présente les cartes (i) d'augmentation de la dégradation des terres entre 1992 et 2002 et des risques de dégradation future des terres (SP-CONEDD, 2006), (ii) des zones cibles de la SPA-GMVSS BF (CN-GMV, 2015).

Il en ressort que - en dehors des Provinces du Soum et du Séno déjà touchées par le projet ACD - quatre Provinces de la Région Est (ciblée par la SPA-GMVSS) présentent à la fois un rythme de dégradation moyen entre 1992 et 2002 et un risque élevé à très élevé de dégradation future : Gnagna, Gourma, Komandjari, Tapoa.

Ces Provinces couvrent les bandes sahélienne (250-500 mm/an), sahélo-soudanienne (500-750 mm/an) et soudanienne (> 750 mm/an).

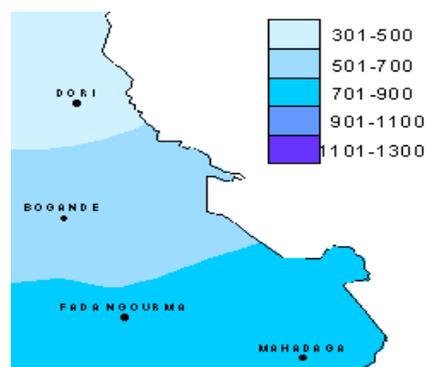


Figure 19 - Isohyètes moyennes sur 1971-2000 pour la Région Est du BF (crédit : Direction météo nationale, non daté)

4. « *Contribution de la ressource locale à la ressource nationale* »
 - Ce critère est peu explicite en l'état (ressource en produits agricoles et/ou d'élevage et/ou forestiers et/ou de la pêche ?). Même explicité, il serait difficile à objectiver, étant donné a priori la difficulté à estimer ces différents niveaux de production au niveau des Communes. Ce critère pourrait être mis de côté.
5. « *Vulnérabilité aux risques climatiques* »
 - Comme on l'a vu précédemment (Cf. **Partie I.1.2 supra**), les modélisations des impacts des changements climatiques réalisées sur la sous-région diffèrent dans leurs résultats. La seule certitude commune à tous ces travaux est que le Sahel est une des zones les plus vulnérables dans le monde. Cela étant dit, en l'état des connaissances, il est difficile de comparer les niveaux de vulnérabilité aux changements climatiques de différentes Communes. Ce critère pourrait être mis de côté.
6. « *Capacités actuelles des communes et niveau de mobilisation sociale (capacité institutionnelle, expérience de la gestion de fonds de développement local)* »
 - Ce critère est intéressant : dans le cadre d'actions pilotes mises en œuvre par des Communes, il serait souhaitable de ne pas multiplier les défis et donc de travailler avec des Conseils communaux ayant un intérêt pour la RFP/GDT et un minimum de capacités humaines et institutionnelles. Afin de favoriser une approche participative, sans toutefois allonger à l'excès le délai d'identification et sélection des Communes, un appel à manifestation d'intérêt « simplifié » pourrait être adressé aux Communes de Provinces pré-ciblées par rapport aux autres critères.
7. « *Présence d'un PCD. Un PCD intégrant déjà quelques actions de RFP/GDT serait un plus sans être une condition impérative* »
 - Comme présenté par ailleurs (Cf. **Annexe 7 infra**), les premiers Conseils communaux ont été mis en place en 2006 au Burkina-Faso et la plupart des Communes disposent désormais de PCD. Par contre, les niveaux de capacités de ces Conseils diffèrent, tout comme la qualité et l'exhaustivité de leur PCD. En corolaire avec le critère précédent, il pourrait être envisagé de demander aux Communes intéressées un résumé sur la prise en compte des aspects RFP/GDT dans leur PCD.
8. « *Présence de partenaires techniques et financiers en évitant les communes à forte concentration d'interventions afin d'éviter la redondance (par ex : Dori au Burkina-Faso)* »
 - En corolaire des deux critères précédents, il pourrait être envisagé de demander aux Communes intéressées un état des lieux des projets actuels en termes de RFP/GDT, afin d'éviter de doubler.
9. « *Possibilité de valorisation des ressources restaurées au niveau local/national* »
 - A l'instar du critère 4, ce critère est peu explicite en l'état. Il pourrait être mis de côté.
10. « *Possibilité de prévenir les conflits sociaux avec de bonnes pratiques de RFP/GDT* »
 - Les risques sociaux peuvent être liés à différents facteurs, plus ou moins liés : compétition pour l'accès au foncier et/ou à l'eau (y compris entre agriculteurs et pasteurs, mais pas seulement), augmentation de population (accroissement naturel, mais aussi déplacements de population suite à des conflits, notamment au Nord du pays), etc. Ce critère paraît difficile à objectiver simplement. La question pourrait être posée aux Communes intéressées (« Avez-vous des conflits locaux liés à la dégradation/raréfaction des terres ? Si oui, décrivez-les succinctement ? »).
11. « *Possibilité de lien avec des projets financés par la France* »
 - Comme nous l'avons vu (Cf. **Partie I.2.2 supra**), l'AFD intervient sur différents projets dans le secteur développement rural, dont notamment le PSAE, qui intervient dans 27 Communes de la Région Est sur des thématiques communes au présent projet : renforcement des capacités communales, GDT, sécurisation foncière. Il pourrait être intéressant de jumeler les actions sur une Commune ciblée par le PSAE.
12. « *Impacts et effets d'entraînement des expériences aisément réalisables avec possibilité de mise à l'échelle des réussites au niveau national au Burkina-Faso et au Niger* »
 - Ce critère découle en grande partie des précédents critères jugés a priori pertinents (critères 1, 3, 6, 7, 8, 10, 11). Ce critère pourrait être donc mis de côté, les autres critères étant suffisants.
13. « *Conditions de sécurité acceptables pour les Nations-Unies (United Nations Department of Safety and Security - UNDSS / Département de la sûreté et de la sécurité des Nations-Unies) et la France* »

→ D'après l'UNDSS, il est possible de travailler et de se déplacer dans tout le pays, moyennant des demandes d'autorisation préalables. Preuve en est le fait que le projet ACD est actif dans les Provinces du Soum et Séno, pourtant jugées à risque par l'UNDSS.

D'après le MAEDI⁸⁴, l'accès aux zones frontalières du Mali, au Nord Burkina-Faso et Nord Niger, est « fortement déconseillé », tout comme la zone transfrontalière entre Bénin, Burkina-Faso et Niger. Par ailleurs, l'accès au Sud de cette zone au Niger est « déconseillé sauf raisons impératives ».

Cela étant dit, il conviendrait que le MAEDI indique clairement les zones où le présent projet pourrait ou non se déployer.



Figure 20 - Conditions sécuritaires au Burkina-Faso et Niger, au 14/11/2016 (source : MAEDI, 2016)

Si l'on résume les analyses qui précèdent : le critère 2 est sans objet pour le Burkina-Faso ; les critères 4, 5, 9 et 12 pourraient être laissés de côté ; le critère 13 devrait être clarifié par le MAEDI, afin de distinguer les zones où le présent projet pourrait ou non se déployer :

1. S'il est possible de travailler en « zone rouge » MAEDI, alors une Commune FFEM pourrait être retenue parmi les 10 Communes ACD (critère 1). Les deux autres Communes FFEM pourraient être retenues parmi les 27 Communes touchées par le projet PSAE/AFD (critère 11) et donc la Région Est où quatre Provinces (Gnagna, Gourma, Komandjari Tapoa) présentent un risque très élevé à élevé de dégradation des terres, sont ciblées par la SPA-IGMVSS et couvrent les bandes soudanienne, sahélo-soudanienne et sahélienne (critère 3) ;

La liste des Communes ciblées par le PSAE est ci-dessous (1^{ère} colonne = Province, 2^{ème} colonne = Commune, 3^{ème} colonne = nombre d'habitants, 4^{ème} colonne = nombre de villages) :

| | | | | | | | | |
|--------|------------|---------|----------|------------|--------------|-----------|--------|----|
| Gourma | Diabo | 43 021 | 63 | Kompienga | Kompienga | 29 286 | 17 | |
| | Diapangou | 26 510 | 31 | | Madjoari | 9 285 | 8 | |
| | Fada | 124 577 | 33 | | Pama | 37 296 | 15 | |
| | Matiacoali | 54 516 | 37 | | Tapoa | Botou | 46 959 | 24 |
| | Tibga | 30 188 | 42 | | | Diapaga | 32 620 | 19 |
| | Yamba | 27 124 | 25 | | | Kantchari | 59 193 | 30 |
| Gnagna | Bilanga | 92 265 | 70 | Logobou | | 61 418 | 18 | |
| | Bogandé | 84 838 | 36 | Namounou | | 15 058 | 8 | |
| | Coalla | 42 652 | 38 | Partiaga | | 50 075 | 19 | |
| | Liptougou | 41 823 | 20 | Tambaga | 40 917 | 32 | | |
| | Manni | 68 448 | 50 | Tansarga | 36 065 | 28 | | |
| | Piéla | 55 618 | 38 | Komondjari | Bartiebougou | 16 067 | 11 | |
| Thion | 23 025 | 28 | Foutouri | | 14 683 | 11 | | |
| | | | | Gayéri | 48 757 | 24 | | |

Figure 21 - Liste des 27 Communes ciblées par le PSAE (Source : AFD, 2017)

2. S'il n'est pas possible de travailler en « zone rouge » MAEDI, les trois Communes FFEM pourraient être retenues parmi les 27 Communes cibles du PSAE/AFD (répondant ainsi aux critères 3 et 11).

Dans tous les cas, un appel à manifestation d'intérêt « simplifié » (quelques questions à remplir relativement aux critères 6, 7, 8 et 10, à renvoyer avec le PCD) pourrait être adressé aux 37 (cas n°1) ou 27 (cas n°2) Communes pré-identifiées, avant sélection finale par la FAO et la CN-GMV.

Livrable : Rapport de la procédure de sélection des trois Communes FFEM.

Calendrier : Au plus vite, avant ou après signature de la Convention FFEM, dans tous les cas dans le premier trimestre du projet. Le décaissement du financement FFEM sera conditionné à cette sélection.

Moyens : Moyens existants de la FAO et de la CN-GMV. Pas de moyen ad hoc nécessaire sur le projet.

→ A1.1.2 Recrutement par chaque Commune d'un « agent communal développement rural »

Contenu : Comme présenté par ailleurs (Cf. **Annexe 7 infra**), les Conseils communaux ont une dizaine d'années d'existence au Burkina-Faso et au Niger. Ils seraient peut-être un peu plus solides au Niger qu'au

⁸⁴ Cf. <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/>

Burkina-Faso, mais dans les deux pays, leurs capacités humaines et stratégiques restent à renforcer. Ils sont en effet au cœur de la décentralisation et de la réforme foncière, censés gérer une masse de dossiers divers (santé, hydraulique, environnement, etc.) dont les responsabilités leurs ont été transférées (sans être toujours accompagnées des ressources financières et renforcement des capacités nécessaires).

Afin de placer les Conseils communaux en position réelle de maître d'ouvrage locaux, il est donc proposé de les aider à recruter un « agent communal développement rural » (niveau brevet des collèges) et de prendre en charge le salaire de cet agent (de l'ordre de 55 000 FCFA/mois dans les deux pays). Cet agent sera recruté sur la base d'une fiche de poste permettant de s'assurer qu'il a une connaissance minimale des enjeux agricoles/forestiers/fonciers de la zone, qu'il est capable de suivre des formations sur les sujets RFP/GDT, AGR, foncier, etc., et de mener ensuite des appuis-conseils pertinents aux élus communaux et populations locales.

Afin d'éviter les biais lors du recrutement (préparation de la fiche de poste et entretiens), le Conseil municipal sera accompagné par les cadres de la CN-GMV, notamment l'ingénieur forestier qui y sera affecté pour piloter le volet BF du projet FFEM (Cf. action A1.3.1 dans la **Partie III.1.3 infra**). Lors du recrutement, il sera porté une attention particulière au fait que l'agent est bien inséré localement (afin d'éviter autant que possible son départ à la fin du projet).

Par la suite, l'agent sera sous la responsabilité partagée du Conseil communal et de la CN-GMV, ceci afin d'éviter toute dérive (notamment l'emploi de l'agent pour des tâches ne relevant pas de sa fiche de poste). Il sera appuyé techniquement par les cadres de la CN-GMV, mais aussi par les services techniques déconcentrés en charge du développement rural (Cf. action A.1.1.4 dans la **Partie III.1.1 infra**).

Livrables : Rapports de sélection des agents pour chacune des trois Communes FFEM.

Calendrier : Recrutement dans le premier trimestre, après recrutement de l'ingénieur forestier au sein de la CN-GMV.

Moyens : Salaires (55 000 FCFA/mois, jugé raisonnable et attractif par les parties prenantes consultées au Burkina-Faso et Niger, et susceptibles d'être pris en charge après projet sur budget communal).

→ A1.1.3 Appui logistique et technique à l'agent communal

Contenu : Chaque agent devra avoir la possibilité de se déplacer facilement sur le territoire communal (NB : une Commune rurale « moyenne » mesure 779 km² au Burkina-Faso et 5 000 km² au Niger – avec il est vrai de très grandes surfaces dans les Régions sahariennes d'Agadez et Tahoua).

Il devra aussi pouvoir enregistrer et traiter des données, préparer des rapports, échanger régulièrement avec les parties prenantes et disposer pour cela d'équipements bureautiques et de frais de communication.

Enfin, il sera appuyé techniquement par la CN-GMV, notamment l'ingénieur qui y sera recruté, laquelle disposera des supports pédagogiques sur RFP/GDT et AGR (Cf. Action A.1.2.3 dans la **Partie III.1.2 infra**).

Livrables : Rapports semestriels succincts d'activité pour chaque agent équipé et appuyé techniquement dans chacune des trois Communes FFEM.

Calendrier : Depuis le recrutement des agents communaux jusqu'à la fin du projet.

Moyens : (pour chaque agent communal) une moto 125 cc, frais de carburant et d'entretien inhérents, un ordinateur avec imprimante, fournitures de bureau et frais de téléphone/Internet. Des appuis-conseils réguliers de la CN-GMV (budgété par ailleurs).

→ A1.1.4 Appui logistique et technique aux agents déconcentrés agriculture/élevage/E&F

Contenu : Chaque agent communal devra pouvoir s'appuyer sur les compétences des agents déconcentrés en charge de l'agriculture, de l'élevage, des eaux et forêts. Or, il se trouve que ces agents déconcentrés ont parfois des difficultés pour se déplacer facilement sur le territoire communal et peuvent être appuyés. Par ailleurs, ces agents déconcentrés seront eux aussi appuyés techniquement par la CN-GMV et profiteront des outils didactiques sur RFP/GDT et AGR (Cf. Action A.1.2.3 dans la **Partie III.1.2 infra**).

Livrables : Rapports semestriels succincts d'activité des agents déconcentrés dans chacune des trois Communes FFEM, annexés aux rapports semestriels transmis par l'agent communal développement rural.

Calendrier : Depuis le recrutement des agents communaux jusqu'à la fin du projet.

Moyens : (pour chaque agent déconcentré, si le besoin est avéré) frais de carburant et d'entretien inhérents, gratification/sursalaire (+20% du salaire).

→ A1.1.5 Renforcement des capacités en RFP/GDT et AGR des acteurs communaux

Contenu : Dans les deux pays ciblés, les Communes disposent de Conseils communaux et de PCD, et les acteurs locaux sont souvent regroupés au sein de Conseils ou Associations villageois(es) de développement et/ou Organisations de producteurs pour la mise en œuvre de ces PCD et microprojets locaux qui y sont liés. Plutôt que d'apporter des appuis-conseils théoriques et ponctuels à ces acteurs, il est prévu de leur apporter des appuis-conseils pratiques de façon continue, depuis la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des actions de RFP/GDT et AGR (Cf. Actions A1.2.4 et A.1.2.5 dans la **Partie III.1.2 infra**).

Pour ce faire, les agents chargés de mener ces appuis, agents communaux et agents déconcentrés, seront eux-mêmes formés par la CN-GMV aux approches d'intervention participative : comprendre les besoins des bénéficiaires et en déduire les appuis à apporter dans une démarche partenariale. Ces approches sont diverses. Un exemple parmi d'autre : l'Appui aux dynamiques d'organisation paysanne (ADOP) (BAMBA, 2004)⁸⁵, mise en place dans les années 1980 par l'Institut africain pour le développement économique et social (INADES), approche que l'on peut résumer ainsi :

Travers habituel : le projet est au centre du processus : Il est le détenteur du savoir ; Il identifie les besoins des bénéficiaires sur la base de ses outils et de ses compétences ; Les appuis doivent concourir à l'atteinte des objectifs du projet ;

Le bénéficiaire attend la satisfaction de ses besoins immédiats : Il se positionne autour de l'aide ; Il cherche au niveau de chaque projet ce qu'il peut en tirer pour satisfaire ses besoins ; Il utilise l'aide du développement pour l'investir ailleurs ;

→ **Un tas de briques ne fait pas une maison !** L'accumulation de besoins satisfaits ne développe pas la prise d'initiatives ; Elle confine les bénéficiaires dans une situation de perpétuels assistés ; Elle ne permet pas le développement ;

ADOP : le bénéficiaire est au centre du processus : Le projet et les bénéficiaires doivent construire une vision partagée des actions à mener ; Les logiques, savoirs et pratiques propres des bénéficiaires sont reconnus ; Autonomisation et renforcement des capacités des bénéficiaires sont les objectifs ;

Le projet doit s'adapter aux bénéficiaires et pas l'inverse : Le projet accompagne les initiatives des bénéficiaires ; Il doit être flexible et privilégier des appuis du type recherche-action-formation ; Il doit se mettre en situation d'apprentissage avec les bénéficiaires.

Figure 22 - Présentation des fondements de l'ADOP (source : BAMBA, 2004)

Pour opérationnaliser l'ADOP, les étapes sont les suivantes (NB : l'ADOP vise les OP, mais la méthode est valable pour un Conseil communal, des CVD, etc.) : analyse de la demande de soutien par l'OP (Le projet peut-il a priori apporter des appuis pertinents ?), identification de l'OP (Que fait-elle et comment, avec quelle organisation, etc. ?), analyse conjointe (OP/projet) du contexte (Quels sont les atouts-contraintes aux activités de l'OP ?), identification conjointe de la vision de l'OP, des défis à relever pour y arriver, élaboration conjointe du programme opérationnel d'action (POA) de l'OP (programme à court et/ou long terme), élaboration du programme d'appuis (PA) du projet (appuis définis sur la base des objectifs de l'OP et pas du projet), suivi de la mise en œuvre...nouveau cycle d'ADOP.

⁸⁵ BAMBAH, S. *Présentation du cycle de l'ADOP*. INADES-Formation Côte d'Ivoire – Abidjan, octobre 2004. 10p

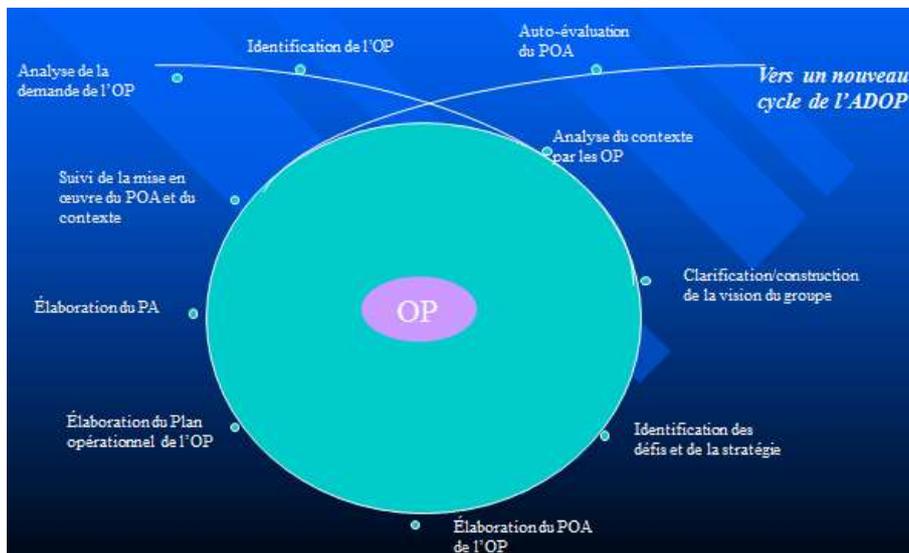


Figure 23 - Présentation du cycle de l'ADOP (source : BAMBA, 2004)

Ces approches d'intervention participative, tous comme les thèmes d'appui-conseil technico-économiques sur la RFP/GDT et les AFR seront élaborés par le projet (Cf. Actions A.1.4.4 et A1.4.5 dans la **Partie III.1.4 infra**).

Livrables : Rapports semestriels succincts d'activité des agents communaux appuyant de façon pratique et en continu les parties prenantes locales (Conseils communaux, CVD, OP, etc.) dans leur actions de RFP/GDT et AGR, dans chacune des trois Communes FFEM.

Calendrier : Depuis le recrutement des agents communaux jusqu'à la fin du projet.

Moyens : Des appuis-conseils réguliers des agents communaux et des agents déconcentrés (budgétés par ailleurs).

III.1.2 R1.2 - Mise en œuvre des actions de RFP/GDT et des AGR au BF

NB : Les activités A1.2.1 à A1.2.5 concernent les Communes FFEM et les activités A1.2.6 et A1.2.7 concernent les Communes ACD. Par souci de simplicité, lorsque le terme Commune est utilisé sans spécification, il s'agit d'une Commune FFEM.

→ A1.2.1 Elaboration de l'état de référence communal pour planifier actions de RFP/GDT et AGR

Contenu : La réalisation d'un état de référence doit permettre de déterminer la situation biophysique et socio-économique dans chaque Commune avant toute intervention et, par la suite, d'avoir une appréciation qualitative et quantitative des impacts biophysiques et socio-économiques après intervention.

La réalisation des états de référence a été entamée sur le volet BF du projet ACD et elle est programmée sur le volet NE. On peut d'ailleurs se reporter aux termes de référence élaborés par l'ANGMV pour mener l'exercice au Niger, afin de présenter ce qui pourra être fait dans le cadre de cette activité (ANGMV, 2016)⁸⁶ :

- **Aspects biophysiques :** avec l'aide des formations sur l'outil *Collect Earth* d'*Open Foris* prodiguées par Agrhymet, tant sur le remplissage de l'outil et le suivi des données (Cf. activité A.3.1.2 de la **Partie III.3.1 infra**) que sur la génération ex ante de scénarios d'utilisation des terres (activité A.3.1.3 de la **Partie III.3.1 infra**), il s'agira de :
 - Saisir des informations biophysiques. Elle se fait en quatre étapes : visualisation d'images très hautes résolution sur la zone d'étude (*Google Earth*, *Bing Maps*), visualisation d'images Landsat de moyenne résolution (*Google Earth Engine*) pour l'année de référence historique, l'année actuelle et les années intermédiaires si besoin, détermination visuelle des occupations du sol sur une grille de points (par ex : 863 points déjà renseignés sur 10 Communes par le volet NE du projet ACD) et saisie des informations correspondantes, ajout d'autres informations si nécessaire (accessibilité par exemple) ;

⁸⁶ ANGMV. *Projet ACD - Termes de référence pour réalisation de la situation de référence sur les aspects biophysiques et socioéconomiques dans les zones d'intervention du projet*. Niamey – ANGMV, août 2016. 16p

- Génération de carte d'occupation des terres, historiques et actuelle, pour la Commune ;
- Réalisation d'une mission de vérité terrain (observations et enquêtes) afin de confirmer/infirmar les interprétations visuelles faites au bureau et de valider les cartes d'occupation des terres ;
- Traitement statistique des données spatiales afin de quantifier les processus observés.
- **Aspects socioéconomiques :** avec l'aide des formations en matière d'enquêtes socio-économiques prodiguées par Agrhymet (Cf. activités A.3.1.2 et A.3.1.3 de la **Partie III.3.1 infra**), il s'agira de mener et traiter de telles enquêtes : distribution et évolution de la population, types d'activités agro-sylvo-pastorales, revenus et emplois liés à ces activités, organisation du foncier (droits d'usage primaires et secondaires, conflits éventuels, avancement de la réforme foncière, etc.), etc.

Pour avoir un ordre d'idée de l'ampleur du travail d'enquête, on peut noter qu'avec un total de 441 000 ménages sur les 10 Communes ACD au Niger, avec un degré de confiance de 95% et une marge d'erreur de 5%, l'échantillon a priori retenu est de 384 ménages⁸⁷. A raison de cinq enquêtes/hj, il faudra donc a priori 80 hj d'enquêteur pour les 10 Communes, soit huit hj/Commune.

L'état de référence des aspects biophysiques doit in fine permettre d'identifier précisément les terres les plus dégradées : position sur la toposéquence, type de sols, type de végétation, vocation principale (agricole et/ou pastorale et/ou forestière), etc. L'état de référence socio-économique doit in fine permettre d'identifier précisément les activités possibles des populations sur les sites restaurés et d'identifier les ayant-droits et éviter d'éventuels litiges fonciers. Le tout doit permettre de proposer des actions de RFP/GDT et des AGR d'accompagnement adaptées. La réflexion ne portera donc pas :

- Que sur la restauration « physique » des sols, mais aussi sur l'accroissement et maintien de leur fertilité sur le long terme, la cohabitation paisible de diverses activités – notamment pastorales, la possibilité de réduire la précarité énergétique en accroissant la demande de bois ou en réduisant sa consommation.

Les AGR d'accompagnement ont alors tous leurs sens, en permettant par exemple de financer des semences de légumineuses (niébé, voandzou, etc.) ou graminées (*Andropogon spp*) permettant d'améliorer la fertilité chimique et physique des sols, des pépinières villageoises, la redynamisation des marchés à bois, la diffusion de foyers 3-pierre améliorés en banco, etc. ;

- Que sur la Commune : l'omniprésence de l'élevage et le fait que les couloirs de transhumance, les cours d'eau, les zones de pacage, etc. concernent parfois plusieurs Communes rurales (pourtant de tailles importantes : 779 km² au Burkina-Faso et 5 000 km² au Niger), obligera à consulter les Communes et villages voisins, comme le font le projet FLEUVE ou le PSAE. Cela étant dit, la Commune – dernier échelon administratif ayant une autonomie de décision et gestion tant au Burkina-Faso qu'au Niger – demeure quand même l'acteur incontournable de la décentralisation (Comm. pers ; A. DAGOBI – Directeur scientifique du LASDEL, octobre 2016).

Les résultats de l'état de référence peuvent ensuite être présentés en atelier devant les populations locales et leurs représentants (Conseil communal, Chefferie coutumière, CVD, Comités en charge du foncier, OP, etc.) et les scénarios prospectifs en termes d'utilisation des terres peuvent faire l'objet de discussions. A l'issue de l'exercice, un plan d'action « RFP/GDT et AGR d'accompagnement » (intégrant l'état de référence) peut être annexé au PCD.

Livrables : Annexe « RFP/GDT et AGR d'accompagnement » au PCD, avec l'état de référence avant actions de RFP/GDT et AGR dans chacune des trois Communes FFEM.

Calendrier : Dans le second trimestre.

Moyens : Cadres de la CN-GMV (dont l'ingénieur forestier affecté pour le besoin du présent projet), cadres de l'ONEDD (chargés du suivi-évaluation des actions de la SPA IGMVSS BF. Cf. **Annexe 7 infra**), agent communal et agents déconcentrés de l'agriculture, de l'élevage et des eaux et forêts des Communes concernés, chauffeurs. L'équipe devra réunir des compétences en gestion de Système d'information géographique (SIG), utilisation de l'outil CEOF, administration et traitement d'enquêtes socio-économiques, animation multi-acteurs pour la planification participative. Un forfait est prévu pour les trois Communes FFEM, sur la base des coûts prévus pour les 10 Communes ACD au Burkina-Faso.

⁸⁷ Cf. <http://www.raosoft.com/samplesize.html>

→ A1.2.2 Ouverture et supervision des guichets communaux AGR et RFP/GDT avec l'appui du FPDCT

Contenu : A notre connaissance, parmi les projets de GDT passés et actuels, seul le projet FLEUVE (Cf. **Partie 1.3.2 supra**) aurait fait le choix de financer des AGR et des actions de RFP/GDT en passant par les budgets de ses huit Communes pilotes au Niger (pas de schéma de ce type au Burkina-Faso, la seule action du projet FLEUVE étant l'appui à une forêt classée dans la Commune de Dori).

Cependant, cette responsabilisation des Conseils communaux par le projet FLEUVE est partielle, car les décaissements pour chaque micro-projet soumis au budget communal ne sont pas validés par les Conseils communaux, mais par un Comité de pilotage ad hoc au niveau national.

Il est ici proposé de s'appuyer sur les mandats et les compétences du Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales (FPDCT)⁸⁸ pour relever le pari d'un financement communal des AGR et actions de RFP/GDT (bailleur → projet → FPDCT → Communes → bénéficiaires) plutôt que de passer par le schéma habituel des projets de GDT (bailleur → projet → ONG → bénéficiaires).

En effet, l'option ONG est souvent gage de simplicité pour le bailleur, mais l'appropriation locale, l'efficacité et la pérennité ne sont pas toujours au rendez-vous. Les paiements à la surface traitée par ex peuvent inciter les ONG à privilégier la quantité plutôt que la qualité, en couvrant de vastes surfaces avec des aménagements pas toujours adaptés (demies-lunes superficielles, reboisements trop tardifs, etc.).

Quant aux changements d'échelle en RFP/GDT, visés tant par le Burkina-Faso que par le Niger (Cf. **Annexe 7 infra**), ils paraissent difficilement atteignables sans mobiliser les Communes, les ONG étant en nombre limité.

Le FPDCT, Etablissement public administratif (EPA), a été créé en 2008 avec le double mandat de (i) mobiliser les financements de l'Etat et des bailleurs au profit des collectivités territoriales, (ii) renforcer les capacités de gestion de ces collectivités. Il est présent depuis 2011 dans toutes les collectivités, aux niveaux régional, départemental et communal. Il ne gère normalement que les fonds fongibles (non affectés) destinés à l'investissement, les fonds sectoriels (investissement et fonctionnement) étant gérés directement par les Ministères techniques et leurs services déconcentrés.

De 2008 à 2016, le FPDCT a géré entre 6 et 9 GFCFA/ans (9 et 13,7 M€/an) de financements de l'Etat et 1,5 à 3 GFCFA/an (2,3 et 3 M€/an) de financements des bailleurs. Les Communes rurales gèrent des dotations en fonds fongibles variant entre 12 et 40 MFCFA/an (18 000 et 61 000 €/an).

Le FPDCT est doté d'un manuel de procédures complet (FPDCT, 2008)⁸⁹ et d'un Code de financement (FPDCT, 2009)⁹⁰, lesquels attestent de son organisation robuste et permettent de comprendre son mandat et son fonctionnement.

Pour ce qui nous intéresse, lorsqu'il travaille avec un bailleur, le circuit habituel est le suivant : les financements du bailleur sont logés sur un compte spécifique du Trésor public ; la Commune engage son investissement et fait une demande de déblocage des fonds au FPDCT ; le FPDCT transfère les fonds à la trésorerie régionale, puis à la perception communale (compter 1,5 mois pour le transfert) ; la Commune paie l'investissement et fait remonter les justificatifs en sens inverse ; le service du contrôle financier (séparé du Trésor public et du FPDCT, il est sous tutelle de la Direction générale des marchés et engagements financiers) contrôle toutes les opérations aux différents niveaux.

De façon dérogatoire aux procédures de la comptabilité publique, sur demande expresse d'un bailleur, le FPDCT peut aussi loger les financements du bailleur sur un compte de banque commerciale et gérer les paiements en direct aux bénéficiaires, sans passer par la trésorerie régionale et la perception communale, et sans impliquer le service du contrôle financier. Ceci est certes plus rapide, mais a un intérêt limité, dans une optique de renforcement des capacités de gestion des collectivités territoriales.

De l'avis du FPDCT, les capacités des perceptions communales (NB : plusieurs Communes rurales dépendent d'une perception, en général entre cinq et 10 Communes) sont moyennes. Il leur faut généralement du renforcement de capacités, notamment pour organiser et archiver les pièces comptables.

⁸⁸ Cf. <http://fpdct-burkina.org/>

⁸⁹ FPDCT. *Manuel des procédures administratives, financières et comptables. Version adoptée par le Conseil de gestion en sa session de septembre 2008.* Ouagadougou – FPDCT, septembre 2008. 38p

⁹⁰ FPDCT. *Code de financement. Version adoptée par le Conseil de gestion en sa session de janvier 2009.* Ouagadougou – FPDCT, janvier 2009. 22p

Lorsqu'il collabore avec un bailleur, le FPDCT conclut une convention avec le bailleur, de format simple, par ex celle conclut avec le Projet de consolidation de la gouvernance environnementale locale - COGEL (FPDCT, 2014)⁹¹. Le Fonds d'équipement des Nations unies (FENU, *United Nations Capital Development Fund - UNCDF*)⁹² peut être associé à cette convention, étant un partenaire historique du FPDCT.

La convention stipule les objectifs du financement, les responsabilités du FPDCT, les renforcements de capacités à prévoir suivant les Communes ciblées, etc. Le FPDCT prélève 3,5% à 5% de frais de fonctionnement (couvrant tous ses coûts, y compris le renforcement des capacités).

Par ailleurs, le FPDCT signe des contrats de financement⁹³ avec les Collectivités (FDCT, non daté)⁹³. A noter qu'il est parfois demandé un cofinancement de 1% de la part de la Collectivité.

NB : Le Fonds d'intervention pour l'environnement (FIE)⁹⁴ n'est pas un outil adapté pour le présent projet. En effet, il fonctionne exclusivement sur appel à projets et il faut ordonner des réunions extraordinaires des Comités techniques régionaux (CTR) du FIE pour pouvoir transférer des financements au niveau des Conseils communaux (Comm. pers. D. KAGONE – Directeur des opérations du FIE, octobre 2016).

Livrables : (i) Convention de gestion de fonds FPDCT/FAO, (ii) Conventions de financement FPDCT/Communes, (iii) Rapports annuels d'exécution par les Communes FFEM et (iv) Rapports annuels d'appui par le FPDCT, attestant que les trois Communes FFEM disposent de guichets RFP/GDT et AGR et sont capables d'engager/ordonner/liquider/payer les bénéficiaires finaux avec l'appui du FPDCT.

Calendrier : Depuis le recrutement des agents communaux jusqu'à la fin du projet.

Moyens : 3,5% à 5% de frais de gestion sur les financements RFP/GDT (Cf. A2.2.4 de la **Partie III.1.2 infra**) et les financements AGR (Cf. A.2.2.5 de la **Partie III.1.2 infra**) alloués aux Communes FFEM.

→ A1.2.3 **Accompagnement des Communes FFEM dans la maîtrise d'ouvrage et le S&E des actions de GDT/RPF et AGR**

Contenu : Les conditions biophysiques du Sahel sont extrêmes et les enjeux y sont très nombreux (changement climatique, crise de biodiversité, démographie galopante, faible gouvernance, terrorisme et délinquance chronique, précarité énergétique, insécurité alimentaire, etc.) (Cf. **Partie I.1.1 supra**). Les premières expériences en termes de RFP/GDT (ou sous d'autres appellations, mais avec les mêmes finalités) dans les deux pays remontent aux années 1960 et nombre de projets de GDT se sont succédés depuis : plus de 389 entre 2008 et 2011 pour le Burkina-Faso par ex ! (MERH, 2014) (Cf. **Annexe 7 infra**).

Il serait difficile de synthétiser ici les raisons des succès et échecs. Ceci a fait l'objet de nombreuses évaluations et capitalisations et le projet devra apporter sa contribution à ces travaux, tant au Burkina-Faso (Cf. A1.4.1 et A1.4.2 dans la **Partie III.1.4 infra**) qu'au Niger (Cf. A2.4.1 et A2.4.2 dans la **Partie III.2.4 infra**). On peut simplement illustrer par deux exemples le fait que « le diable est dans les détails », notamment en matière de RFP/GDT :

- **Timing :** Au Sahel, les pluies sont concentrées dans l'espace et le temps, et sont de plus en plus erratiques avec le changement climatique. Reboiser en fin de saison humide, suite à des retards de décaissement ou de production en pépinière, peut signifier l'échec de toute la plantation : même si les essences ligneuses sont adaptées à la sécheresse, il leur faut un minimum d'humidité pour la reprise ;
- **Sols :** Faire des demi-lunes « superficielles » (cuvette peu profonde) dans des sols principalement sableux, pour atteindre les objectifs en termes de surface restaurée est un gâchis. En l'espace d'une ou deux saisons des pluies, avec la violence de la saison des pluies et le fort ruissellement, les cuvettes sont comblées et la végétation n'a pas eu le temps de se réimplanter ;

C'est pourquoi il paraît important qu'un agent communal développement rural puisse être présent en permanence dans la Commune, pour appuyer au quotidien les populations rurale et leurs représentants dans la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des actions de RFP/GDT, mais aussi des AGR d'accompagnement.

⁹¹ FPDCT. *Convention de gestion de fonds entre FPDCT et COGEL pour la mise en œuvre du Fonds de développement local du projet COGEL*. Ouagadougou – FPDCT, octobre 2010. 6p

⁹² Cf. <http://www.uncdf.org/>

⁹³ FPDCT. *Modèle de contrat de financement entre FPDCT et Collectivité locale*. Ouagadougou – FPDCT, non daté. 12p

⁹⁴ Cf. <https://fr-fr.facebook.com/FieBurkina/>

Cet agent communal, comme nous l'avons vu, n'interviendra pas isolément, mais en coordination avec les agents déconcentrés de l'agriculture, de l'élevage et des eaux et forêts (Cf. A.1.1.4 dans la **Partie III.1.1. supra**) et avec l'appui régulier de la CN-GMV, notamment l'ingénieur forestier qui y sera affecté pour le présent projet (Cf. A.1.3.1 dans la **Partie III.1.3 infra**).

Il bénéficiera aussi des journées techniques organisées par le projet (Cf. A1.4.3 dans la **Partie III.1.4 infra**), et des outils produits par le projet : code des bonnes pratiques de GDT/RFP (Cf. A1.4.2 dans la **Partie III.1.4 infra**), supports pédagogiques sur GDT/RFP et AGR (Cf. A1.4.4 dans la **Partie III.1.4 infra**), manuel de suivi-évaluation sur GDT/RFP et AGR (Cf. A1.4.6 dans la **Partie III.1.4 infra**).

Livrables : Rapports semestriels succincts d'activité des agents communaux attestant qu'ils appuient (avec l'aide des agents déconcentrés et la CN-GMV) les populations locales dans la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des actions de RFP/GDT et AGR.

Calendrier : Depuis le recrutement des agents communaux jusqu'à la fin du projet.

Moyens : Des appuis-conseils réguliers des agents communaux et des agents déconcentrés (budgétés par ailleurs).

→ A1.2.4 Financement des actions de GDT/RFP par les Communes FFEM

Contenu : Les actions de GDT/RFP à mener auront été identifiées à l'issue de l'état de référence et intégrées dans une annexe RFP/GDT et AGR d'accompagnement au PCD (Cf. A.1.2.1 dans la **Partie III.1.2 supra**). Eu égard au budget disponible et au nombre de Communes FFEM ciblées, un objectif indicatif de 500 ha/Commune est affiché (tant au Burkina-Faso qu'au Niger).

Ceci représente une faible part de la surface moyenne des Communes : 0,64% au Burkina-Faso et 0,1% au Niger (en incluant il est vrai dans cette dernière moyenne les immenses Communes des Régions sahélo-sahariennes d'Agadez et Tahoua), sans être ridicule, le projet ayant le budget nécessaire pour permettre la restauration de 3 000 ha au total.

Cela étant dit, il semble important de revenir sur quatre aspects cruciaux concernant la RFP/GDT :

- **Complémentarité des techniques :** De nombreuses études, citées par ailleurs (Cf. **Annexe 7 infra**), mettent en avant la complémentarité des techniques de RFP/GDT : (SOS Sahel, 2008), (SOS Sahel, 2013), (RECA, 2013), (WRI, 2013), (CILLS, 2014, etc.). L'innovation ne repose donc pas sur la simple mise en œuvre des techniques de RFP/GDT, comme cela se fait depuis près de 50 ans pour les plus anciennes, que sur leur adaptation fine aux conditions locales, avec mise en œuvre de techniques complémentaires, plutôt que d'appliquer de façon uniforme une ou deux techniques. L'agent communal et les agents déconcentrés seront sensibilisés sur cet aspect lors des appuis-conseils qu'ils recevront ;
- **Approche ménage vs paysage et sécurisation du foncier :** Au Niger, les agents des eaux et forêts privilégient une approche « paysage », en restaurant préférentiellement des terres collectives sur des surfaces importantes (de quelques dizaines à quelques centaines d'ha). Au Burkina-Faso, les agents des eaux et forêts pratiquent les deux approches, paysage sur des terres collectives et des surfaces importantes, mais aussi ménage sur des terres individuelles et des surfaces réduites (quelques ha).

Lorsqu'il s'agit de terres individuelles, il n'y a, a priori, pas beaucoup de risque de litige foncier, la parcelle étant bien identifiée par le paysan et ses voisins. Lorsqu'il s'agit de terres collectives, il peut y avoir des litiges, avec superposition possible de différents droits d'usages (sur l'eau, les PFNL, le bois de feu, la terre agricole, etc.). Dans ce dernier cas, que ce soit au Burkina-Faso ou au Niger, deux garanties sont d'usage : (i) ne pas changer la vocation principale (agricole ou pastorale ou forestière) des terres concernées après restauration, (ii) faire signer ex ante un procès-verbal d'accord foncier.

Ce procès-verbal a certes l'intérêt d'être signé par toutes les Parties prenantes locales (Chefferie, Conseil communal, CVD, Services déconcentrés, etc.), mais il n'est pas reconnu légalement dans les deux pays et ne permet pas de sécuriser le foncier de façon pérenne. Il est donc important que les actions de restauration promues par le projet puissent dans la mesure du possible déboucher sur l'octroi d'attestations de possession foncière rurale, individuelle ou collective. La collaboration avec les projets œuvrant sur le sujet (notamment PSAE) sera importante. Par ailleurs, l'agent communal et les agents déconcentrés seront sensibilisés sur cet aspect important lors des appuis-conseils qu'ils recevront ;

- **Aménagement manuel vs motorisé, subventionné vs bénévole :** Il est possible de restaurer des sols avec des travaux 100% manuel (travail à haute intensité de main d'œuvre locale) ou bien motorisés, soit totalement (scarification de grandes surfaces à la charrue Delfino pour ensemencement naturel d'herbacées), soit partiellement (sous-solage de grandes surfaces à la charrue Delfino, puis confection de demi-lunes à la main).

Les travaux manuels sont menés par les populations locales qui vont bénéficier de la restauration, regroupées sous forme d'un Comité de gestion ad hoc pour chaque opération ponctuelle (comprenant Chef de chantier, pointeurs, encadreurs, manœuvres). Leurs travaux peuvent être bénévoles (quelques cas dans la zone soudano-sahélienne du Burkina-Faso) ou subventionnés (cas fréquent au Burkina-Faso, apparemment systématique au Niger), que ce soit sous forme d'argent (« *cash for work* », de l'ordre de 1 000 à 1 500 FCFA/hj), de vivres (« *food for work* », ce que pratique le PAM : huile, farine), ou d'équipements (brouettes, charrettes asines, ruches, etc.).

Dans le cadre du présent projet, il a été considéré que :

- L'usage de la charrue Delfino peut se justifier pour la restauration de vastes surfaces dans des zones sous-peuplées (difficulté à mobiliser de la main d'œuvre), ce qui n'est toutefois pas fréquent (les terres dégradées étant souvent là où la pression démographique est importante ; l'intérêt de restaurer des terres se justifiant d'autant plus que les populations locales sont nombreuses). Il est donc prévu de soutenir des opérations de RFP/GDT manuelles ;
- Les travaux d'aménagement physique (demi-lunes, cordons pierreux, zaï, etc.) sont souvent faits en fin de saison sèche / début de saison des pluies, à l'époque de soudure. Etant donné le niveau de pauvreté et de vulnérabilité des populations impliquées, qui plus est en période de soudure, il ne paraît pas choquant de subventionner la main d'œuvre et c'est ce qui est prévu dans le projet.
- **Nécessité du gardiennage** : Les coûts des actions de RFP/GDT varient fortement. Certaines actions sont relativement peu coûteuses, telle la RNA (7 500 FCFA/ha d'après la CSI-GDT NE. MESUDD, 2014), d'autres sont coûteuses, telles les demi-lunes (105 000 FCFA/ha. *Ibid*), voire très coûteuses, telles les banquettes (200 000 FCFA/ha/ *Ibid*).

Il y a peu d'options pour la protection des terres restaurées contre les animaux et les feux : haies mortes à proscrire (consomme beaucoup de bois et ne tient pas avec les termites), haies vives « perméables » (même avec *Acacia senegal* ou *Ziziphus mauritiana* en quinconce), barbelés ou grillages coûteux (Cf. **infra**)... Ne reste que le gardiennage physique, avec gardien installé à résidence sur la parcelle.

Le coût du gardiennage est généralement réduit par rapport aux coûts des actions de RFP/GDT précités (coût « marchand » de gardiennage d'environ 60 000 FCFA/ha pour trois ans. Cf. **Partie I.2.2 supra**)... pourtant, pour diverses raisons, il est fréquent que les terres restaurées ne soient pas gardiennées, mettant à plat tous les efforts et investissements passés.

Les modalités de gardiennage des zones restaurées pour un minimum de trois à cinq ans (suivant la zone agro-climatique et la vigueur de la végétation) devront donc être explicitement discutées et inscrites dans l'annexe « RFP/GDT et AGR d'accompagnement » des PCD. L'agent communal et les agents déconcentrés seront sensibilisés sur cet aspect important lors des appuis-conseils qu'ils recevront.

Le cas échéant, plutôt qu'une mise en défens totale (difficile à faire accepter en zone fortement pastorale), on pourra innover et s'inspirer d'expériences récentes en la matière, tels certains villages des environs de Diffa qui font une mise en défens tournante sur trois ans (1/3 en défens total, 1/3 en défens partiel avec récolte et vente des semences de graminées, 1/3 avec récolte et vente des semences et du fourrage) (Comm. pers. P. DELMAS – Assistant technique RECA Niger, octobre 2016).

NB : Pour mémoire, on peut citer la technique de mise en défens totale par engrillagement, pratiquée par l'ONG Tiipaalgaa au Burkina-Faso sur des enclos individuels de trois ha. Les résultats sont certes spectaculaires, avec création d'un îlot de brousse arborée au milieu de paysages lunaires, mais le coût de la technique est prohibitif : près de 4,1 MFCFA/enclos de trois ha, soit 1,4 MFCFA/ha. Si l'on amorti ce coût sur trois ans, pour pouvoir le comparer au coût du gardiennage précité, le coût est de 460 000 FCFA/ha, soit presque huit fois plus que le coût du gardiennage.

Livrables : Rapports semestriels succincts d'activité des agents communaux attestant qu'ils appuient (avec l'aide des agents déconcentrés et la CN-GMV) les populations locales dans la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des actions de RFP/GDT et AGR.

Calendrier : Depuis le recrutement des agents communaux jusqu'à la fin du projet.

Moyens : Subventions RFP/GDT canalisés par le FPDCT, à raison de 200 000 FCFA/ha maximal et un objectif de 500 ha/Commune. Des appuis-conseils réguliers des agents communaux, des agents déconcentrés et de l'ANGMV (budgétés par ailleurs).

→ A1.2.5 Financement des AGR par les Communes FFEM

Contenu : Afin d'accompagner les actions de RFP/GDT, des AGR d'accompagnement pourront être identifiées à l'issue de l'état de référence et intégrées dans une annexe RFP/GDT et AGD

d'accompagnement au PCD (Cf. A.1.2.1 dans la **Partie III.1.2 supra**). Eu égard au budget disponible et au nombre de Communes FFEM ciblées, une enveloppe de subventions AGR correspondante au quart de l'enveloppe de subventions GDT/RFP est prévu dans le budget.

Les AGR d'accompagnement sont a priori diverses et seront choisies par les populations locales bénéficiant des actions de RFP/GDT, avec l'appui de l'agent communal, des agents déconcentrés et de la CN-GMV, afin de s'assurer que chaque AGR est a priori faisable techniquement, rentable financièrement et pérenne. Ces agents pourront s'appuyer sur les supports pédagogiques sur les AGR qui seront élaborés par le projet (Cf. A1.4.1 dans la **Partie III.1.4 infra**).

Les AGR soutenues dans les trois Communes FFEM ne seront donc pas cantonnées à la commercialisation de PFNL par des microentreprises communautaires, choix fait par le projet ACD (Cf. A1.2.7 dans la **Partie III. 1.2 infra**). Ils pourront concerner la production et/ou transformation et/ou commercialisation de produits de l'agriculture et/ou d'élevage et/ou forestier (bois de feu, PFNL) et/ou de la pêche.

Livrables : Rapports semestriels succincts d'activité des agents communaux attestant qu'ils appuient (avec l'aide des agents déconcentrés et la CN-GMV) les populations locales dans la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des actions de RFP/GDT et AGR.

Calendrier : Depuis le recrutement des agents communaux jusqu'à la fin du projet.

Moyens : Subventions AGR canalisés par le FPDCT, à raison de 25% des subventions RFP/GDT allouées. Des appuis-conseils réguliers des agents communaux et des agents déconcentrés (budgétés par ailleurs).

→ A1.2.6 Mise en œuvre des actions de GDT/RFP dans les 10 Communes ACD

Contenu : Cette action est résumée dans le cadre logique du volet BF du projet ACD (A1.1.1 à A.1.1.3. Cf. **Annexe 5 infra**) et le détail est fourni dans la fiche de mise en œuvre de ce volet (FAO, 2015a). En substance, il est prévu de restaurer 10 000 ha à la charrue Delfino, 500 ha à la main, de mettre en défens 240 ha de RNA et 60 ha de terres agricoles (20 enclos de trois ha), le tout accompagné de soutien à la production de plants forestiers et fourragers en amont, de formations à la RNA et à la valorisation de PFNL.

Livrables : Rapports d'activité du volet BF du projet ACD prouvant que les objectifs ont été atteints : 10 000 ha de terres récupérées avec la charrue Delfino, 6 250 000 plants forestiers et fourragers produits.

Calendrier : En cours jusqu'en février 2019.

Moyens : Cf. **Annexe 5 infra**.

→ A1.2.7 Développement des PFNL dans les 10 Communes ACD

Contenu : Cette action est résumée dans le cadre logique du volet BF du projet ACD (A1.2.1 et A.1.2.2. Cf. **Annexe 5 infra**) et le détail est fourni dans la fiche de mise en œuvre de ce volet (FAO, 2015a). En substance, il est prévu de renforcer les capacités de commercialisation de PFNL des acteurs locaux, via une formation effectuée par un consultant FAO utilisant la démarche Analyse et développement des marchés (ADM)⁹⁵ ; un atelier de validation des AGR ; la participation des acteurs locaux à des foires commerciales. Il est également prévu l'acquisition des matériels de collecte, transformation, stockage et vente de PFNL. Les agents techniques (communaux et déconcentrés) et personnes clefs (élus, représentants de CVD, etc.) des trois Communes FFEM seront impliqués autant que possible dans ces formations prévues par le projet ACD.

Livrables : Rapports d'activité du volet BF du projet ACD prouvant que les objectifs ont été atteints : 15% des ménages participant voient la marge brute de leurs activités de commercialisation de PFNL augmenter et leur indice de pauvreté diminuer.

Calendrier : En cours jusqu'en février 2019.

Moyens : Cf. **Annexe 5 infra**.

III.1.3 R1.3 - Renforcement des conditions habilitantes pour la RFP/GDT au BF

→ A1.3.1 Affectation d'un ingénieur E&F à la CN-GMV (avec focus sur le projet FFEM)

Contenu : Comme présenté par ailleurs (Cf. **Annexe 7 infra**), les SPA-IGMVSS ont été récemment lancées au Burkina-Faso (MEDD, 2012) et au Niger (MHE, 2011). Pour leur mise en œuvre, le Niger a créé une Direction générale dédiée (Loi publiée en 2015), dénommée ANGMV et forte de neuf cadres. Faute

⁹⁵ Cf. <http://www.fao.org/forestry/enterprises/25492/fr/>

notamment à la période de trouble qu'il vient de traverser, le Burkina-Faso n'a pour l'instant pas fermement institutionnalisé la structure de pilotage de sa SPA-IGMVSS. La CN-GMV est actuellement sous tutelle d'un Comité de pilotage (Arrêté publié en 2015) et elle compte trois cadres, dont un assistant technique.

Quoi qu'il en soit, si l'on compare dans ces deux pays les faibles effectifs dédiés à la mise en œuvre de leur SPA-IGMVSS et les objectifs ambitieux affichés par ces dernières, on constate qu'il y a un important décalage. C'est pourquoi il est proposé de renforcer les capacités humaines de la CN-GMV au Burkina-Faso et de l'ANGMV au Niger en prenant en charge dans les deux pays le sursalaire d'un ingénieur forestier affecté (son salaire de base restant payé par l'administration) et doté d'une expérience de 10 à 15 ans.

Cet agent sera recruté sur la base d'une fiche de poste permettant de s'assurer qu'il a une très bonne connaissance des enjeux liés à la RFP/GDT et aux AGR d'accompagnement, qu'il a une bonne connaissance générale des enjeux agricoles / forestiers / pastoraux / fonciers des zones ciblées par la SPA-IGMVSS, qu'il est capable d'élaborer des appuis-conseils sur les sujets RFP/GDT, AGR, foncier, etc. (avec l'appui le cas échéant d'expertise extérieure. Cf. Actions A1.4.1 à A1.4.7 dans la **Partie III.1.4 infra**), et de mener ensuite des appuis-conseils pertinents aux agents communaux, agents déconcentrés, élus communaux et populations locales des Communes FFEM cibles.

Afin de procéder au recrutement (préparation de la fiche de poste et entretiens), la CN-GMV (Burkina-Faso) et l'ANGMV (Niger) seront épaulées par les coordonnateurs nationaux du projet ACD, M. Damas PODA (Burkina-Faso) et M. Issoufou WATA (Niger), tous deux Ingénieurs forestiers seniors, dotés d'une longue et riche expérience et actuellement pleinement mobilisés sur la mise en œuvre du projet ACD.

Par la suite, l'ingénieur forestier sera sous la responsabilité partagée (i) au Burkina-Faso : de M. Adama DOULKOM, Coordonnateur de la CN-GMV et de M. Damas PODA, (ii) au Niger : de M. Abdou MAISHAROU, Directeur générale de l'ANGMV et de M. Issoufou WATA. Il sera appuyé techniquement et stratégiquement par ces cadres nationaux, mais aussi par l'équipe MRFP de la FAO Rome.

Livrables : Rapport de sélection de l'ingénieur affecté au sein de la CN-GMV du Burkina-Faso.

Calendrier : Recrutement dans le premier trimestre.

Moyens : Sursalaires de l'ingénieur forestier.

→ A1.3.2 Appui logistique et technique à l'ingénieur forestier

Contenu : L'ingénieur sera amené à se déplacer très régulièrement pour assurer des appuis-conseils aux agents communaux, agents déconcentrés et populations rurales des Communes pilotes, mais aussi pour effectuer des visites et capitalisations sur d'autres sites de GDT (Cf. A1.4.1 dans la **Partie III.1.4 infra**), organiser des journées techniques (Cf. A1.4.3 dans la **Partie III.1.4 infra**), etc.

Il devra aussi pouvoir enregistrer et traiter des données, préparer des rapports, échanger régulièrement avec différentes parties prenantes et disposer pour cela d'équipements bureautiques et de frais de communication. Enfin, il sera appuyé techniquement et stratégiquement par le Coordonnateur de la CN-GMV, le Coordonnateur du volet BF du projet ACD et par l'équipe MRFP de la FAO.

Livrables : Rapports semestriels succincts d'activité de l'ingénieur, prouvant qu'il est équipé, appuyé techniquement et opérationnel au sein de la CN-GMV.

Calendrier : Depuis le recrutement de l'ingénieur jusqu'à la fin du projet.

Moyens : Un forfait déplacement en voiture (25% de son temps), un ordinateur avec imprimante, fournitures de bureau, frais de téléphone/internet. Des appuis-conseils réguliers de la CN-GMV, du Coordonnateur national ACD et de l'équipe MRFP (budgété par ailleurs).

→ A1.3.3 Appui à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de com. sur la GDT/RPF

Contenu : Cette action est résumée dans le cadre logique du volet BF du projet ACD (A2.1.1. Cf. **Annexe 5 infra**) et le détail est fourni dans la fiche de mise en œuvre de ce volet (FAO, 2015a). En substance, il est prévu d'appuyer l'élaboration de la stratégie de communication, de financer les rencontres et ateliers pour sa validation, d'acquérir du matériel vidéo et photo professionnel, de faire 40 projections de films sur la GDT dans les villages, de multiplier et diffuser des documents sur la GDT. Il faut noter que le PRC-IGMVSS BF a déjà appuyé la production d'une telle stratégie de communication (CN-GMV, 2015)⁹⁶, ce qui signifie que les ressources du projet ACD pourraient être redéployées entièrement sur sa mise en œuvre.

⁹⁶ CN-GMV. *Stratégie et plan d'action de l'IGMVSS Burkina-Faso*. Ouagadougou – CN-GMV, octobre 2015. 73p

Livrable : Stratégie de communication.

Calendrier : Du démarrage du volet BF du projet ACD jusqu'en février 2019, avec intensification en 2017.

Moyens : Cf. **Annexe 5 infra**.

→ A1.3.4 Appui au partage d'expérience entre la CN-GMV et ses partenaires nationaux

Contenu : Cette action est résumée dans le cadre logique du volet BF du projet ACD (A2.1.2. Cf. **Annexe 5 infra**) et le détail est fourni dans la fiche de mise en œuvre de ce volet (FAO, 2015a). En substance, il est prévu d'organiser 15 voyages d'étude durant la mise en œuvre du projet, de capitaliser les résultats du volet BF du projet ACD à l'approche de sa clôture, de réaliser un film sur cette base.

Livrables : Document de capitalisation, film, comptes-rendus des voyages d'étude.

Calendrier : De début 2017 à février 2019.

Moyens : Cf. **Annexe 5 infra**.

→ A1.3.5 Animation de la Plateforme nationale sur la GDT (PNGDT-BF)

Contenu : Comme présenté par ailleurs (Cf. **Annexe 7 infra**), la PNGDT-BF, organe consultatif, n'est pas encore en place et deux réflexions parallèles existent à son sujet :

- La CN-GMV souhaiterait se baser sur l'expérience du PNP/CDT/PPP, qui a déjà réussi à créer une plateforme régionale de partenariat sur la GDT au niveau de la Région de la Boucle du Mouhoun (Gouvernorat de Dedougou, 2013). Ceci supposerait donc la réplique de cette création dans les quatre Régions ciblées par la SPA-IGMVSS BF, ainsi qu'au niveau national ;
- Le point focal burkinabé de la CNULCD et le consultant national du MM de la CNULCD réfléchissent à la création d'un groupe de travail sur le sujet (SP-CONEDD, 2016b).

Quel que soit le format retenu, la création d'une telle PNGDT-BF sera très utile pour échanger rapidement et efficacement des informations et éviter que la « littérature grise » produite par les projets et les connaissances empiriques de certaines personnes-clefs ne soient pas valorisées. Les échanges quotidiens pourront être dématérialisés (*mailing list*) et des réunions physiques organisées tous les trimestres.

Livrables : Comptes-rendus trimestriels des réunions de la PNGDT-BF (pour une vingtaine de membres).

Calendrier : Tous les trimestres.

Moyens : Forfait pour logistique de réunion (salle, projecteur, repas, café, frais de transport pour certains) + appui-conseil de l'ingénieur (déjà budgété par ailleurs).

III.1.4 R1.4 - Capitalisation, diffusion et S&E des actions de GDT/RPF au BF

→ A1.4.1 Identification des actions GDT/RFP passées

Contenu : Le suivi/évaluation du volet BF du projet ACD est prévu dans son cadre logique (A3.2.1 à A3.2.3. Cf. **Annexe 5 infra**) et le détail est fourni dans la fiche de mise en œuvre de ce volet (FAO, 2015a). Au-delà de ce projet, il serait intéressant d'actualiser et d'approfondir le travail entamé dans la CSI-GDT BF (MEHR, 2014), à savoir l'identification des actions de GDT menées entre 2008 et 2011.

En effet, faute d'avoir une base de données sommaire des actions de GDT passées, compilant de façon harmonisée des informations basiques sur les actions réalisées (localisations, type de pratiques utilisées, coûts, suivi des principales productions agro-sylvo-pastorales sur les terres restaurées et à côté des terres restaurées, etc.), les services techniques de l'Etat et les bailleurs n'ont pas une vision synthétique et globale des impacts de ces innombrables projets de GDT et ont donc des difficultés à apprécier s'ils sont susceptibles ou non d'atteindre leurs objectifs nationaux en termes de RFP/GDT.

Pour mener cette identification de façon efficace, on pourra procéder par étapes :

- Analyse de la littérature grise produite par les projets, afin de récolter le maximum d'informations basiques sur les actions réalisées et les compiler avec un minimum de critères (ne retenir que les plus faciles à renseigner et les plus utiles pour les analyses. Le trop est l'ennemi du bon) ;
- Réalisation d'un échantillonnage stratifié de projets de GDT (fonction de la pluviométrie, des sols, de la densité de population, etc.) afin d'avoir un échantillon représentatif de la diversité des situations ;

- Analyse in situ des impacts des projets échantillonnés, x années après leur clôture, en mettant à contribution les services déconcentrés des eaux et forêts afin de mener des analyses dans leurs circonscriptions respectives.

Livrables : Base de données nationale simplifiée des projets de GDT (informations bibliographiques pour tous les projets + analyses de terrain pour les projets inclus dans l'échantillonnage).

Calendrier : Second et troisième trimestres.

Moyens : Les moyens fournis par le volet BF du projet ACD sont détaillés en **Annexe 5 infra**. En plus de ces moyens, l'ingénieur affecté au sein de la CN-GMV et le chargé de suivi/évaluation de la CN-GMV organiseront ces travaux avec les services déconcentrés des eaux et forêts (moyens budgétés par ailleurs). Le cas échéant, pour organiser la base de données et/ou l'échantillonnage, ils recevront aussi l'appui ponctuel d'un expert international et d'un expert national recrutés sur appel d'offres.

→ A1.4.2 Création/affinage d'un Code des bonnes pratiques de GDT/RFP

Contenu : Nous présentons plusieurs « recueils de bonnes pratiques » (Cf. **Annexe 7 infra**) : Fiches techniques en GRN et productions agro-sylvo-pastorales issues du PAC (MDA, 2006) ; Revue scientifique sur l'état de la dégradation des terres au Burkina-Faso (SP-CONEDD, 2006) ; Fiches techniques issues de la capitalisation du Programme IREM-LCD (ZOUNGRANA et al., 2010) ; Recueil des bonnes pratiques de GDT au Burkina-Faso (SP-CONEDD, 2011) ; Capitalisation des acquis du Fonds Italie-CILSS de lutte contre la désertification (CNEDD, 2011) ; Bonne pratiques agro-sylvo-pastorales d'amélioration de la fertilité des sols (OUEDRAOGO, 2012) ; 25 ans de réhabilitation et de conservation des sols au Sahel (GIZ, 2016).

Cette liste est non exhaustive, une recherche plus fouillée permettrait sûrement d'en identifier encore d'avantage...Vu le nombre de documents précités, élaborer un nouveau recueil de fiches techniques / bonnes pratiques aurait un intérêt limité.

Par contre, il serait sûrement utile d'organiser les informations de façon plus spécifique, en reliant les choix de telles ou telles bonnes pratiques à telles et telles conditions biophysiques et/ou humaines. En l'état, la plupart des recueils précités sont en général assez vagues sur ces aspects et se contentent de compiler des informations basiques, sans que le lecteur sache quand et comment les utiliser.

Il serait donc intéressant de trianguler les informations fournies par ces différents recueils avec les données qui auront été compilées dans la base de données GDT (Cf. action A.1.4.1 dans la **Partie III.1.4 supra**), afin d'être plus spécifique dans les analyses : quelles sont les conditions biophysiques et/ou humaines cruciales pour le succès ou l'échec des actions de RFP/GDT ?

Il faudra ensuite organiser ces informations de façon simple et lisible, pour qu'elles puissent être exploitées par les praticiens de terrain (agents des eaux et forêts, équipe technique des ONG, élus et cadres communaux et/ou de CVD et/ou d'OP, etc.). L'organisation des informations sous forme d'organigramme avec des clefs de détermination successive peut être une solution intéressante, comme l'illustre le schéma en page suivante (CRPF Bretagne, 2006)⁹⁷.

Ce schéma n'est qu'une illustration. On peut prendre en considération d'avantages de clefs de détermination (par exemple, dans notre cas : nature des sols, végétation environnante, position du terrain sur la toposéquence, pluviométrie moyenne, vocation principale de la terre à restaurer, etc.) et fournir des informations annexes au lecteur (par exemple, une grille de classification simplifiée des sols, afin de pouvoir les classer avec un simple trou à la tarière et l'examen des horizons, de leurs couleurs, de leurs textures ; ou encore une grille de classification simplifiée de la végétation, faisant appel à des plantes indicatrices).

Livrables : Code des bonnes pratiques de RFP/GDT permettant aux praticiens de déterminer rapidement et efficacement quand et comment restaurer les terres de leur zone d'intervention

Calendrier : Troisième et quatrième trimestres.

Moyens : L'ingénieur affecté au sein de la CN-GMV et le chargé de suivi/évaluation de la CN-GMV travailleront sur ce Code, en échangeant en tant que de besoin avec les services déconcentrés des eaux et forêts (moyens budgétés par ailleurs). Pour identifier les clefs de détermination et la structure du Code, ils recevront aussi l'appui ponctuel d'un expert international et d'un expert national recrutés sur appel d'offres.

⁹⁷ CRPF. *Code des bonnes pratiques sylvicoles de la Région Bretagne - Document approuvé par Madame la Préfète de la Région Bretagne le 23 juin 2006 après avis de la Commission régionale de la forêt et des produits forestiers*. Rennes – CRPF Bretagne, 24p. juin 2006

Comment identifier les peuplements forestiers

Pour gérer durablement une forêt, il faut d'abord la connaître et savoir identifier les types de peuplements qui la composent. La clé de détermination qui suit facilite cette tâche.

À chaque type de peuplement identifié correspond une fiche comportant des recommandations de gestion. Les bonnes pratiques indiquées en gras dans ces fiches sont à respecter de manière impérative.

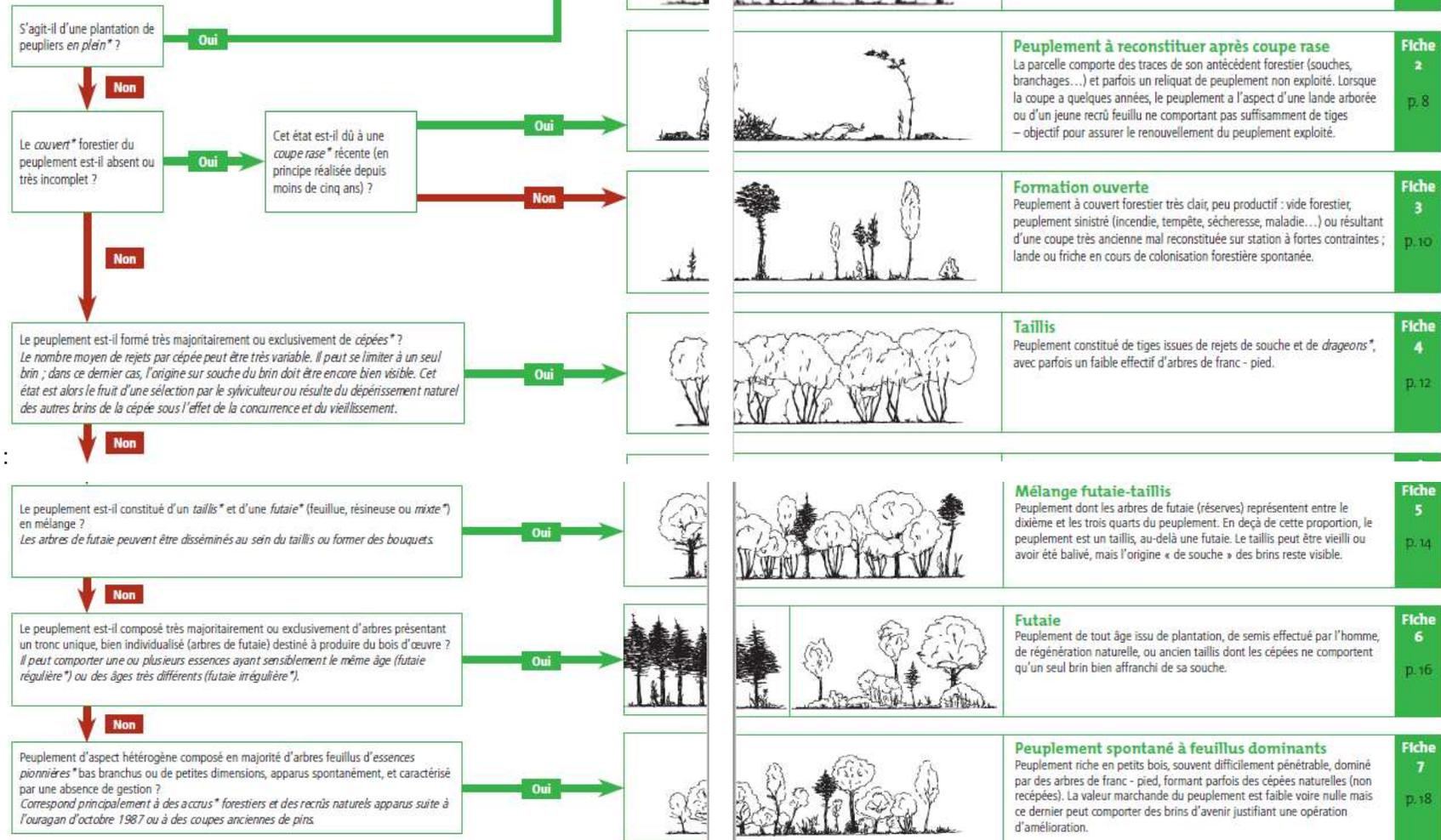


Figure 24 - Clefs de détermination des bonnes pratiques sylvicoles en Région Bretagne (source : CRPF Bretagne, 2006)

→ A1.4.3 Organisation des journées techniques RFP/GDT

Contenu : La base de données GDT (Cf. action A.1.4.1 dans la **Partie III.1.4 supra**) devrait permettre d'identifier les actions passées, plus ou moins anciennes, qui ont réussi, mais aussi celles qui ont échoué. Qu'il s'agisse de succès ou d'échecs, ces sites de restauration peuvent présenter un intérêt démonstratif. Des visites sur des sites relativement proches seront organisées tous les quatre mois environ, en mettant en avant une ou des thématiques particulières (par exemple : techniques de mise en défens, combinaison des techniques de GDT, estimation de l'accroissement de VET des terres restaurées).

Livrables : Journées techniques RFP/GDT donnant lieu à des comptes-rendus thématiques (sous forme de document et/ou de petit film).

Calendrier : Trois fois par an à compter du second trimestre.

Moyens : Forfait pour logistique des journées (reprographie de documents supports, repas, café, frais de transport pour certains). L'ingénieur affecté au sein de la CN-GMV et le chargé de suivi/évaluation de la CN-GMV prépareront ces journées thématiques, en échangeant en tant que de besoin avec les services déconcentrées des eaux et forêts et les membres de la PNGDT-BF (moyens budgétés par ailleurs).

→ A1.4.4 Compilation/affinage/création de supports de formation sur RFP/GDT et AGR

Contenu : Les recueils de bonnes pratiques sur la GDT sont nombreux (Cf. action A.1.4.2 dans la **Partie III.1.4 supra**) et les supports de formation en RFP/GDT et AGR sont a priori également nombreux et divers, tant en approche qu'en format (notes, posters, diaporamas, émissions radios, petits films, etc.).

Il s'agira ici de collecter le maximum de supports, de les classer par thèmes et par publics (cadres, agents techniques, populations rurales, etc.) et de les affiner en tant que de besoin, selon les besoins en appuis-conseils spécifiques qui seront exprimés après planification des activités de RFP/GDT et AGR dans les trois Communes FFEM, une fois l'état de référence achevé (Cf. Action A1.2.1 dans la **Partie I.1.2 supra**).

En tant que de besoin, si des supports de formation n'existaient pas sur certains sujets pointus (par exemple, lutte intégrée contre les ravageurs en maraichage de contre-saison, techniques de semis en pépinières des *Combretum spp*, méthodes d'évaluation de la VET des terres restaurées, etc.), de l'expertise spécifique et externe à la CN-GMV pourra être sollicitée. En tant que de besoin, elle pourra notamment solliciter l'appui ponctuel d'un expert international et/ou d'un expert national recrutés sur appel d'offres.

Les cadres du RECA Niger ou les cadres nationaux impliqués dans les réseaux de champs école paysan (CEP) soutenus par la FAO et le FEM au Burkina-Faso et au Niger pourront notamment être sollicités.

Bien évidemment, les supports de formation, prioritairement destinés aux populations des trois Communes FFEM ciblés, pourront être mobilisés pour toute autre action d'appui de la CN-GMV et pourront également être valorisables au sein des CEP précités, avec l'appui des « maîtres formateurs » mis en place localement (14 au Niger par exemple) et de l'équipe *Farmer Field School* de la FAO.

Cette dernière « redynamise » les CEP pour leur faire retrouver leur philosophie initiale (lieux de R&D collective, pas des lieux de « démonstration ») et est bien évidemment soucieuse d'intégrer les enjeux de la RFP/GDT, qui cadrent parfaitement avec leur objectif d'aider à intensifier durablement les productions agro-sylvo-pastorales. (Comm. pers. A.-S. POISOT – Coordinatrice FFS/FAO – octobre 2016).

Livrables : Banque de données de supports de formation existants/affinés/nouveaux sur RFP/GDT et AGR.

Calendrier : En continu à compter du second trimestre.

Moyens : L'ingénieur affecté au sein de la CN-GMV mettra en place cette banque de données et affinera ou créera certains supports, en échangeant en tant que de besoin avec les services déconcentrées des eaux et forêts et les membres de la PNGDT-BF (moyens budgétés par ailleurs). Si besoin, il recevra aussi l'appui ponctuel d'un expert international et d'un expert national recrutés sur appel d'offres.

→ A1.4.5 Diffusion des supports de formation sur RFP/GDT et AGR

Contenu : Certains supports (diaporamas ou posters en français par exemple) peuvent être diffusés largement à coûts modiques. D'autres requièrent par contre certains moyens (réalisation et diffusion d'émissions radio en diverses langues vernaculaires avec des clubs d'écoute communautaires par exemple).

Il faut donc des moyens pour la diffusion, mais aussi bien identifier les canaux les plus adéquats : services déconcentrés des services techniques ? Réseaux d'OP structurées en Fédération ou Union par filières ou par zones ? Champs école-paysan (tels ceux de la FAO au Niger, mis en place via le Programme FEM « Intégration de la résilience climatique dans la production agricole et pastorale pour la sécurité alimentaire dans les zones rurales vulnérables à travers l'approche des champs écoles des producteurs »).

Livrables : Rapports semestriels d'activité des agents communaux et de l'ingénieur attestant qu'ils diffusent des supports de formation sur RFP/GDT et AGR, dans les trois Communes FFEM mais aussi au-delà.

Calendrier : En continu à compter du second trimestre.

Moyens : Les besoins de diffusion ne pouvant pas être anticipés, une enveloppe est prévue (reprographie de documents, diffusion de spots radio, etc.)

➔ A1.4.6 Création et opérationnalisation d'un manuel de S&E des actions de GDT/RFP et AGR

Contenu : Cette action sera menée en relation étroite avec l'action A.3.2.3 (Cf. **Partie III.3.2 infra**) visant à développer des outils et méthodes de suivi d'indicateurs sur la GDT à l'échelle du Sahel, utilisables pour agréger les efforts des pays sahéliens dans l'atteinte du Défi de Bonn, de l'ODD15.3 en termes de neutralité de la dégradation des terres, ainsi que l'objectif Afri100 (Cf. **Partie I.1.2 supra**).

Elle s'appuiera également sur les actions A3.2.1 et A.3.2.2 (Cf. **Partie III.3.2 infra**) visant à mieux estimer les coûts et bénéfices d'actions de RFP/GDT, relatifs respectivement (i) à la protection de la biodiversité et à la séquestration du carbone, (ii) à l'ensemble des biens et services marchands et non marchands.

La plupart des projets passés et actuels de GDT ont développé leurs propres systèmes de suivi/évaluation. Si l'on se fie aux tentatives d'agrégation de données menées, soit dans les capitalisations des projets de GDT (Cf. **Partie III.1.4 supra**), soit dans les CSI-GMV du Burkina-Faso (MERH, 2014) ou du Niger (MESUDD, 2014), force est de constater que les données issues de ces systèmes de suivi/évaluation sont :

- **Hétérogènes** : La plupart des systèmes se focalise sur le recueil de données très factuelles, permettant d'estimer directement les impacts (par exemple, nombre d'ha restaurés, nombre de plants produits, etc.), parfois plus indirectement (par exemple, nombre de jours de formation assurés, nombre de messages radios diffusés, etc.). Certains recueillent des données plus précises, relatives par exemple à l'augmentation des rendements agricoles ou en PFNL. L'hétérogénéité des données rend dans tous les cas difficile l'agrégation des résultats à large échelle, ou la comparaison entre projets ;
- **Incomplètes** : Certaines données d'importance pour les populations locales, telles les productions de fourrage et de semences herbacées (deux produits qui se vendent bien dans les zones fortement pastorales) sont rarement suivies. Il en est de même pour des données d'importance pour l'Etat et ses partenaires techniques et financiers, telles la séquestration de carbone ou la protection de la biodiversité. L'incomplétude des données peut s'expliquer soit par l'oubli des promoteurs de projets, soit par la complexité ou le coût de suivi de certaines données. Quoiqu'il en soit, cette incomplétude ne permet pas d'avoir une idée même sommaire de la variation de VET des terres restaurées ;
- **Non suivies dans le temps** : C'est un problème général, lié au décalage entre le cycle des projets de court terme (trois à cinq ans en général) et les cycles biologiques de long terme (restauration des sols, reconstitution des nappes, séquestration du carbone dans les sols et la végétation, etc.). Certaines institutions de la sous-région, notamment le CILSS/Agrhymet, l'OSS, le CNSEE au Niger, etc. (Cf. notamment l'**Annexe 7 infra** où est décrit le réseau d'observatoires mis en place depuis 1994 au Niger grâce au ROSELT) ont certes appareillé des sites pour mener des suivis de long terme, mais ces sites sont l'exception et la plupart des systèmes de suivi-évaluation s'arrête avec la fin des projets.

L'enjeu de cette action est donc d'essayer de bâtir un système de suivi/évaluation des actions de RFP/GDT dans les trois Communes FFEM (et répliquable ailleurs par la suite), tenant compte des trois faiblesses précitées, tout en restant relativement simple, peu coûteux et maîtrisable par les Conseils communaux (dans la logique de décentralisation). Ce n'est pas une tâche aisée et des arbitrages seront à faire entre précision / complétude / simplicité / durabilité / coûts.

La CN-GMV a déjà entamé une réflexion sur l'élaboration d'un manuel de suivi-évaluation de l'IGMVSS au Burkina-Faso (ZONGO, 2016)⁹⁸. Ce manuel recense trois indicateurs globaux et 14 indicateurs spécifiques, qui ne semblent toutefois pas couvrir totalement tous les aspects de la RFP/GDT et des AGR d'accompagnement. Cette réflexion pourra être accompagnée et approfondie avec l'aide du présent projet, en revoyant notamment des systèmes de suivi-évaluation déjà éprouvés, tels les suivants :

- Système national de suivi environnemental mis en place par la seconde phase du Programme national de gestion des terroirs (PNGT2) en 2002 (DIALLO et al., 2002)⁹⁹. Les indicateurs sont en nombre limité, facilement mesurables scientifiquement et certains peuvent être relevés par les populations locales ;

⁹⁸ ZONGO, D. *Premier draft de manuel de suivi-évaluation de l'IGMVSS au Burkina-Faso*. Ouagadougou – CN-GMV, août 2016, 76p

⁹⁹ DIALLO O., RASMUSSEN, M., KABORE. S. S., TRAORE L.B. *Document technique pour le suivi environnemental du PNGT2*. Ouagadougou – MHE, 2002.

- Système de suivi-évaluation du Programme d'action national de lutte contre la désertification (PAN/LCD), mis en place en 1999 par le Secrétariat permanent du Conseil national pour la gestion de l'environnement (SP-CONAGESE, 1999)¹⁰⁰. Les indicateurs sont plus nombreux, souvent moins facilement mesurables, mais a priori plus complets que ceux du PNGT2. On peut en citer quelques-uns :
 - En terme de couvert végétal : *Normalized Differential Vegetation Index* (NDVI), recouvrement de la végétation, richesse floristique (espèces pérennes et annuelles), productivité primaire estimée via l'Indice d'efficacité pluviale (IEP - quantité de matière sèche aérienne produite sur un hectare en un an pour chaque mm de pluie tombée), etc. ;
 - En termes de biodiversité : diversité alpha (nombre d'espèces dans une communauté), diversité bêta (remplacement des espèces le long de gradients environnementaux), etc. ;
 - En termes de pédologie : structure, porosité, texture, capacité de rétention en eau, MO, bases échangeables, CEC, pH_{eau}, pH_{KCl}, etc.

L'élaboration de ce manuel devra aussi prendre en compte les réflexions globales en cours au sein de la CNULCD sur la définition des cibles en termes de neutralité des terres, ainsi que les réflexions nationales appuyées par le Consultant CNULCD en appui au point focal CNULCD.

En l'état, les réflexions sont encore préliminaires et rien n'est encore validé (CNULCD, 2016)¹⁰¹, mais les réflexions s'orienteraient vers la mise en place de trois jeux d'indicateurs : (i) couverture des sols, (ii) productivités des terres et (iii) séquestration du carbone par les sols (Comm. pers. S. WALTER – Président du MM, CNULCD – octobre 2016)

Livrables : Manuel de suivi-évaluation des actions de RFP/GDT et AGR d'accompagnement utilisables pour les trois Communes FFEM et répliquables dans d'autres zones d'opération de la CN-GMV

Calendrier : Second trimestre.

Moyens : L'ingénieur affecté au sein de la CN-GMV et le chargé de suivi/évaluation de la CN-GMV travailleront sur ce Manuel, en étroite collaboration avec les cadres du CILSS/Agrhymet impliqués sur les actions A3.2.1 à A.3.2.3 (Cf. **Partie III.3.2 infra**) et en échangeant en tant que de besoin avec l'ONEDD et les services déconcentrés des eaux et forêts (moyens budgétés par ailleurs). En tant que de besoin, ils recevront aussi l'appui ponctuel d'un expert international et d'un expert national recrutés sur appel d'offres.

III.2 OS2 - Renforcer capacités communales et nationales en RFP/GDT au NE

Dans sa structure, ce deuxième objectif spécifique est quasi-similaire au premier objectif spécifique, à l'exception des actions A2.3.5 et A2.3.6 (Cf. Partie III.2.3 infra) qui sont propres au Niger. Par souci de lisibilité, on ne détaillera ci-dessous que (i) ces deux actions propres au Niger, (ii) les quelques différences existantes entre Burkina-Faso et Niger en termes de mise en œuvre des actions.

III.2.1 R2.1 - Renforcement des capacités des Communes FFEM au NE

→ A2.1.1 Sélection des trois Communes FFEM

Par rapport aux 13 critères déjà présentés (Cf. action A1.1.1 dans la **Partie III.1.1 supra**), on peut également laisser de côté les critères 4,5, 9 et 12. Le critère 2, concernant l'inclusion de Communes pilotes dans la liste des Communes de convergence, doit être rediscuté entre la FAO et ses partenaires nigériens, car les vues ne sont pas forcément similaires. Le DGEF lui-même a indiqué qu'il n'en faisait pas un critère clef et cherchait surtout des situations biophysiques contrastées entre Communes (Cf. **Partie I.2.2 supra**).

Par ailleurs, les critères 1 (appartenance aux 10 Communes ACD, dans les Régions de Tillabéri, Tahoua et Dosso) et 11 (lien avec des projets financés par la coopération française) pourraient être considérés, sachant que les projets de l'AFD ayant trait à la GDT se concentrent dans les Régions de Tahoua (projet d'aménagement et de gestion du bassin versant de Badaguichiri) et Maradi (Comm. pers. C. DUCASTEL – AFD, septembre 2016).

Par ailleurs, le critère 13 (conditions sécuritaires évaluées par l'UNDSS et le MAEDI) est certes moins bloquant qu'au Burkina-Faso, seule une petite portion de la zone cible de la SPA-IGMVSS NE étant située en zone rouge MAEDI

¹⁰⁰ SP-CONAGESE. *Rapport final de l'atelier d'opérationnalisation du système de suivi-évaluation du PAN/LCD*. Ouagadougou – SP-CONAGESE, 1999. 76p

¹⁰¹ CNULCD. *Draft for consultation - Outcomes of the Expert Meeting. Framework and Guiding Principles for a Land Degradation Indicator to monitor and report on progress towards target 15.3 of the Sustainable Development Goals, the strategic objectives of the Rio Conventions and other relevant targets and commitments*. CNULCD, FAO, CNUDB, STAP – Washington, février 2016. 20p.

(« accès fortement déconseillé »), mais il faudra que le MAEDI indique clairement s'il est possible au présent projet de se déployer dans les zones orange MAEDI (« accès déconseillé sauf raisons impératives »).

Enfin, le critère 3 (gradient d'aridité et pluviométrie) pourrait être pris en compte, en croisant les données de précipitations avec celles de végétation :

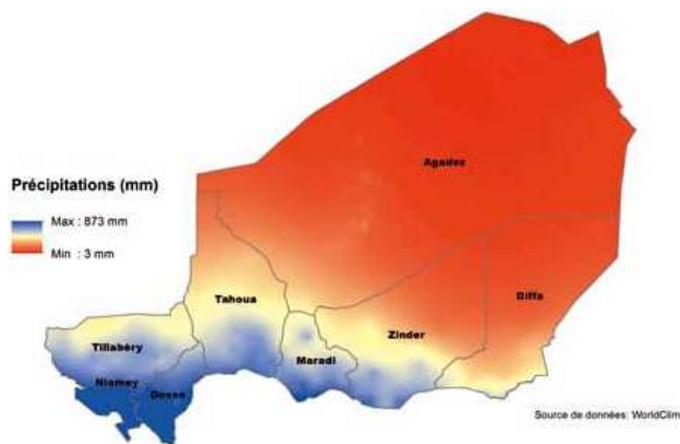


Figure 25 - Carte des précipitations moyennes sur 1950-2000 au Niger (source : WATA SAMA et al., 2016)

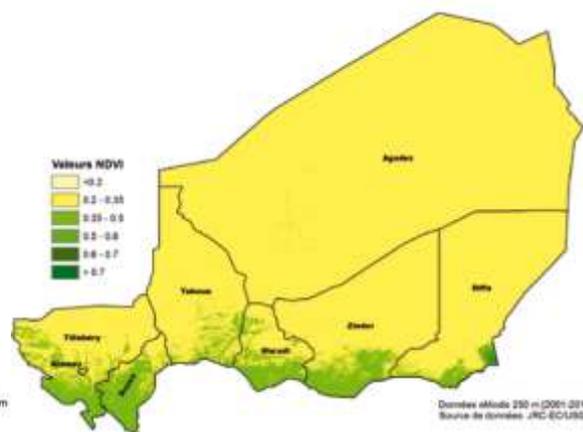


Figure 26 - Carte des NDVI moyens sur 2000-2013 au Niger (source : WATA SAMA et al., 2016)

Sous réserve que les critères 2 (Communes de convergence) et 13 (sécurité) soient clarifiés entre la FAO, le MAEDI et les autorités nigériennes, et qu'ils ne constituent pas des critères discriminants, on pourrait croiser les critères 1 (Communes ACD), 11 (projets AFD) et 3 (pluviométrie/aridité) et retenir une sélection de communes comme suit :

- Région de Tahoua : zone aride, végétation rare, présence de Communes ACD et d'actions de l'AFD, projets passés de GDT ayant donnés des résultats probants (notamment projet Italie/CILSS). Une des Communes pilotes dont les activités de GDT/RFP et AGR seront cofinancées par l'AFD pourrait être sélectionnée parmi les Communes ciblées par le projet Bassin Versant Badaguichiri : Badaguichiri et Illéla (Département d'Illéla), Tamaské et Garhanga (Département de Keita), Allakay (Département de Bouza), Tajaé (Département d'Illéla), Bagaroua (Département de Bagaroua) ;
- Nord-Ouest de la Région de Tillabéri : zone aride, végétation rare, sols indurés et microrelief très prononcés par endroit, beaucoup d'échecs pour les projets passés de GDT.

Un appel à manifestation d'intérêt « simplifié » (quelques questions à remplir relativement aux critères 6, 7, 8 et 10, à renvoyer avec le PCD) pourrait alors être adressé aux Communes pré-identifiées, avant sélection finale par la FAO et l'ANGMV. Cette sélection devrait être faite au plus vite, avant ou après signature de la convention de financement FFEM et dans tous les cas dans le premier trimestre du projet. Le décaissement du FFEM sera conditionné à cette sélection.

➔ A2.1.2 Recrutement par chaque Commune d'un « agent communal développement rural »

Cf. action A1.1.2 dans la Partie II.1.1 supra.

➔ A2.1.3 Appui logistique et technique à l'agent communal

Cf. action A1.1.3 dans la Partie II.1.1 supra.

➔ A2.1.4 Appui logistique et technique aux agents déconcentrés agriculture/élevage/E&F

Cf. action A2.1.4 dans la Partie II.1.1 supra.

➔ A2.1.5 Renforcement des capacités en RFP/GDT et AGR des acteurs communaux

Cf. action A2.1.5 dans la Partie II.1.1 supra.

III.2.2 R2.2 - Mise en œuvre des actions de RFP/GDT et des AGR au NE

NB : Les activités A2.2.1 à A2.2.5 concernent les Communes FFEM et les activités A2.2.6 et A2.2.7 concernent les Communes ACD. Par souci de simplicité, lorsque le terme Commune est utilisé sans spécification, il s'agit d'une Commune FFEM.

➔ A2.2.1 Elaboration de l'état de référence communal pour planifier actions de RFP/GDT et AGR

Par rapport à ce qui est prévu dans l'action A1.2.1 (Cf. **Partie III.1.1 supra**), il y a quelques différences mineures : (i) le CNSEE (chargé du suivi-évaluation des actions de la SPA IGMVSS NE. Cf. **Annexe 7 infra**) jouera le rôle dévolu à l'ONEDD au Burkina-Faso, (ii) le forfait prévu pour les trois Communes FFEM est estimé sur la base des coûts prévus pour les 10 Communes ACD au Niger.

➔ **A2.2.2 Ouverture et supervision des guichets communaux AGR et RFP/GDT avec l'appui de l'ANFICT**

Par rapport à ce qui est prévu dans l'action A1.2.2 (Cf. **Partie III.1.1 supra**), la différence majeure est que l'Agence nationale de financement des collectivités locales (ANFICT) jouera au Niger le rôle joué par le FPDCT au Burkina-Faso.

Créée en 2008, mise en service en 2013 et devenue réellement opérationnelle en 2015, elle est toujours en développement, avec quatre antennes en cours d'installation (Tahoua/Agadez, Niamey/Tillabéri/Dosso, Zinder/Maradi, Diffa). Elle a quatre guichets : fonctionnement des collectivités (opérationnel), investissement des collectivités (opérationnel), cadre sur l'électricité (abondé par la redevance sur la consommation d'électricité. Pas encore opérationnel) et appui technique (pas encore abondé par l'Etat, mais la KfW y a versé 28,5 M€ en 2016).

Ces trois dernières années, elle a géré les financements suivants sur les deux premiers guichets (F = fonctionnement, I = investissement) : 4,5 GFCFA (6,9 M€) en 2014 (1,5 en I, 3 en F), 5,6 GFCFA (8,5 M€) en 2015 (3,1 en I, 2,1 en F), 2 GFCFA (3 M€) en 2016 (1 en I, 1 en F).

De l'avis de l'ANFICT, les Conseils communaux font globalement face à leurs responsabilités, mais manquent généralement de moyens (secrétaires, receveurs, techniciens, etc.). Deux Décrets devraient être publiés en fin 2016 afin de préciser les transferts de compétences et de ressources, notamment dans le domaine de l'environnement, et ceci devrait donner plus de moyens d'action aux Communes (Comm. pers. K. AROUNA – DG ANFICT – octobre 2016).

Cela étant, un certain nombre de Communes intègrent déjà les aspects GDT dans leur PCD, grâce notamment aux appuis du Projet d'action communautaire et de résilience climatique (PAC/RC) et du projet FLEUVE (*Ibid*). L'ANFICT intervient d'ailleurs sur ce dernier projet, via une convention globale ANFICT/UNCDF/ANGMV et des conventions spécifiques entre ANFICT et chacune des huit Communes pilotes (quatre à Dosso, quatre à Tahoua).

Le principe est simple : les populations identifient des idées de microprojets sur GDT et/ou AGR, les priorisent et le Conseil communal les valide avant de les soumettre à un comité technique national (CNEDD / ANGMV / ANFICT) pour avis. Si avis positif, l'ANFICT finance les Communes en deux tranches. Pour 2016, le projet FLEUVE a mis 10 MFCFA sur des actions RFP/GDT mises en œuvre dans huit Communes et trois MFCFA sur des actions AGR mises en œuvre dans quatre Communes. En 2017, ce sera 30 MFCFA en tout.

Faute d'assistance technique intégrée aux Conseils communaux, des ONG locales sont sollicitées par le projet FLEUVE pour monter les micro-projets, ce qui consomme une part importante des ressources. L'ANFICT quant à elle prélève 5% de frais de gestion (incluant le renforcement des capacités des parties prenantes locales) sur les financements qu'elle canalise.

➔ **A2.2.3 Accompagnement des Communes FFEM dans la maîtrise d'ouvrage et le S&E des actions de GDT/RPF et AGR**

Cf. action A1.2.3 dans la **Partie II.1.2 supra**.

➔ **A2.2.4 Financement des actions de GDT/RPF par les Communes FFEM**

Cf. action A1.2.4 dans la **Partie II.1.2 supra**.

➔ **A2.2.5 Financement des AGR par les Communes FFEM**

Cf. action A1.2.5 dans la **Partie II.1.2 supra**.

➔ **A2.2.6 Mise en œuvre des actions de GDT/RPF dans les 10 Communes ACD**

Contenu : Cette action est résumée dans le cadre logique du volet NE du projet ACD (A2.1 à A.2.6 Cf. **Annexe 6 infra**) et le détail est fourni dans la fiche de mise en œuvre de ce volet (FAO, 2015b). En substance, il est prévu la récupération de 9 000 ha de terres - 5 000 ha via charrue Delfino, le reste via aménagement manuel (1 000 ha à vocation agricole, 1 000 ha à vocation pastorale, 2 000 ha à vocation agro-sylvo-pastorale), l'aménagement de 1 000 ha de forêt naturelles, le reboisement de 2 000 ha avec des essences à croissance rapide.

Livrables : Rapports d'activité du volet NE du projet ACD prouvant que les objectifs ont été atteints : 9 000 ha de terres récupérées, 1 000 ha de forêts aménagées, 2 000 ha de terres reboisées.

Calendrier : En cours jusqu'en février 2019.

Moyens : Cf. **Annexe 6 infra**.

→ A2.2.7 Développement des PFNL dans les 10 Communes ACD

Contenu : Cette action est résumée dans le cadre logique du volet NE du projet ACD (A3.1.1 à A.3.1.6 Cf. **Annexe 6 infra**) et le détail est fourni dans la fiche de mise en œuvre de ce volet (FAO, 2015b). En substance, il est prévu de renforcer les capacités de commercialisation de PFNL des acteurs locaux, via une formation effectuée par un consultant FAO utilisant la démarche ADM ; l'identification et le soutien des filières de PFNL prometteuses. Les agents techniques (communaux et déconcentrés) et personnes clés (élus, représentants de CVD, etc.) des trois Communes FFEM seront impliqués autant que possible dans ces formations prévues par le projet ACD

Livrables : Rapports d'activité du volet NE du projet ACD prouvant que les objectifs ont été atteints : cinq microentreprises appuyées dans cinq filières de PFNL prometteuses.

Calendrier : En cours jusqu'en février 2019.

Moyens : Cf. **Annexe 6 infra**.

III.2.3 R2.3 - Renforcement des conditions habilitantes pour la RFP/GDT au NE

→ A2.3.1 Affectation d'un ingénieur E&F à l'ANGMV (avec focus sur le projet FFEM)

Cf. action A1.3.1 dans la **Partie II.1.3 supra**.

→ A2.3.2 Appui logistique et technique à l'ingénieur forestier

Cf. action A1.3.2 dans la **Partie II.1.3 supra**.

→ A2.3.3 Appui à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de com. sur la GDT/RPF

Contenu : Cette action est résumée dans le cadre logique du volet NE du projet ACD (A3.3 Cf. **Annexe 6 infra**) et le détail est fourni dans la fiche de mise en œuvre de ce volet (FAO, 2015b). En substance, il est prévu de communiquer de façon régulière sur les activités du projet, et également de mener des évaluations à mi-parcours et finale afin de communiquer sur les résultats du projet.

Livrable : Stratégie de communication (intégrant les deux évaluations).

Calendrier : Du démarrage du volet NE du projet ACD jusqu'en février 2019.

Moyens : Cf. **Annexe 6 infra**.

→ A2.3.4 Animation du Comité national GDT et développement des échanges/partenariats

Contenu : Cette action est résumée dans le cadre logique du volet NE du projet ACD (A1.3, A1.5, A1.7 et A1.8. Cf. **Annexe 6 infra**) et le détail est fourni dans la fiche de mise en œuvre de ce volet (FAO, 2015b). En substance, sont prévues des activités concourant au partage d'information et à la formation sur la GDT.

Livrable : Comptes-rendus du Comité et comptes-rendus des formations.

Calendrier : Du démarrage du volet NE du projet ACD jusqu'en février 2019.

Moyens : Cf. **Annexe 6 infra**.

→ A2.3.5 Appui à la publication et diffusion des textes d'application des Codes pastoral et forestier

Contenu : Cette action est résumée dans le cadre logique du volet NE du projet ACD (A1.1 et A1.2 Cf. **Annexe 6 infra**) et le détail est fourni dans la fiche de mise en œuvre de ce volet (FAO, 2015b). En substance, il est prévu un appui à la préparation des Décrets et Arrêtés de ces deux Codes, puis un appui à la traduction en langues nationales, reprographie et diffusion large des textes.

Livrables : Décrets et Arrêtés des Codes pastoral et forestier publiés, traduits et largement diffusés.

Calendrier : Du démarrage du volet NE du projet ACD jusqu'en février 2019.

Moyens : Cf. **Annexe 6 infra**.

→ A2.3.6 Appui logistique global à l'ANGMV et les services déconcentrés de la DGEF

Contenu : Cette action est résumée dans le cadre logique du volet NE du projet ACD (A1.4 Cf. **Annexe 6 infra**) et le détail est fourni dans la fiche de mise en œuvre de ce volet (FAO, 2015b). En substance, il est prévu de prendre en charge les indemnités d'une partie des cadres de l'ANGMV, d'acheter une voiture et 10 motos, de financer l'entretien des équipements de l'ANGMV.

Livrables : Prise en charge des indemnités des cadres et moyens roulants de l'ANGMV.

Calendrier : Du démarrage du volet NE du projet ACD jusqu'en février 2019.

Moyens : Cf. **Annexe 6 infra**.

III.2.4 R2.4 - Capitalisation, diffusion et S&E des actions de GDT/RFP au NE

→ A2.4.1 Identification des actions GDT/RFP passées

Cf. action A1.4.1 dans la **Partie II.1.4 supra**.

→ A2.4.2 Création/affinage d'un Code des bonnes pratiques de GDT/RFP

Cf. action A1.4.2 dans la **Partie II.1.4 supra**.

→ A2.4.3 Organisation des journées techniques RFP/GDT

Cf. action A1.4.3 dans la **Partie II.1.4 supra**.

→ A2.4.4 Compilation/affinage/création de supports de formation sur RFP/GDT et AGR

Cf. action A1.4.4 dans la **Partie II.1.4 supra**.

→ A2.4.5 Diffusion des supports de formation sur RFP/GDT et AGR

Cf. action A1.4.5 dans la **Partie II.1.4 supra**.

→ A2.4.6 Création et opérationnalisation d'un manuel de S&E des actions de GDT/RFP et AGR

Cf. action A1.4.6 dans la **Partie II.1.4 supra**. Sur le volet NE du projet ACD, des moyens sont prévus pour le suivi-évaluation des actions propres au projet ACD (Cf. **Annexe 6 infra**) et viendront donc en complément des moyens alloués par le financement FFEM.

III.3 OS3 - Produire et diffuser des connaissances sur la RFP/GDT aux niveaux sous-régional et international

Les trois premiers résultats de ce troisième objectif regroupent des actions d'ampleur sous-régionale, qui seront mise en œuvre par Agrhymet (via convention de délégation de mise en œuvre signée avec la FAO). Ce dernier est en effet un partenaire technique de la FAO pour ce qui concerne le suivi-évaluation, la capitalisation et la diffusion des connaissances dans le cadre de l'IGMVSS. Les deux derniers résultats regroupent des actions d'ampleur globale, qui seront menées par la FAO, principalement l'équipe MRFP.

III.3.1 R3.1 - Adaptation de l'outil Collect Earth d'Open Foris au contexte sahélien

→ A3.1.1 Calibrage de CEOF à l'échelon communal

Contenu : CEOF¹⁰² est un outil gratuit de cartographie en ligne permettant d'utiliser plus de 40 ans de données d'imagerie satellite (*Google Earth, Earth Engine, Bing Maps*) couplées avec des données de terrain saisies par l'utilisateur. La saisie est faite via des formulaires basés sur les classifications internationales de l'occupation des terres, tels ceux du GIEC, de la FAO, de l'UE (*Land Use-Cover Area frame statistical Survey – LUCAS*)¹⁰³.

L'outil a initialement été développé par la FAO pour suivre l'évolution des paysages à des échelles nationales et régionales. Il tire sa force de l'utilisation d'images satellitaires à très haute résolution, disponibles gratuitement grâce à un accord signé entre FAO et Google fin 2015. Ceci sera bientôt renforcé par un accord entre FAO et *National Aeronautics and Space Administration (NASA)* (FAO, 2016b)¹⁰⁴.

La création de cartes d'occupation des terres avec CEOF se fait en suivant quatre grandes étapes :

- Saisie des informations biophysiques. Elle se fait en quatre sous-étapes :
 - Visualisation d'images très hautes résolution sur la zone d'étude (*Google Earth, Bing Maps*) ;

¹⁰² Cf. <http://www.openforis.org/tools/collect-earth/tutorials/key-features.html>

¹⁰³ Cf. [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Land_cover_and_land_use_\(LUCAS\)_statistics/fr](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Land_cover_and_land_use_(LUCAS)_statistics/fr)

¹⁰⁴ FAO. *Draft Memorandum of Understanding between the FAO and the NASA and Partnership Work Plan*. Rome – FAO, novembre 2016. 8p

- Visualisation d'images Landsat de moyenne résolution (*Google Earth Engine*) pour l'année de référence historique, l'année actuelle et les années intermédiaires si besoin ;
- Détermination visuelle des occupations du sol sur une grille de points (par ex : 863 points déjà renseignés sur 10 Communes par le volet NE du projet ACD) et saisie des informations correspondantes (occupation et/ou utilisation du sol, nombre d'arbres, d'arbustes, NDVI etc.). Chaque point (ou quadrat) fait un ha. La grille est systématique, avec une distance entre points à ajuster selon le niveau de précision (250, 500 ou 1 000 m) ;
- Ajout d'autres informations si nécessaire (accessibilité des points par exemple) ;
- Génération de cartes provisoires d'occupation des terres, historiques et actuelle, pour la Commune ;
- Réalisation d'une mission de vérité terrain (observations et enquêtes) afin de confirmer/infirmier les interprétations visuelles faites au bureau et de valider les cartes d'occupation des terres ;
- Traitement statistique des données spatiales pour quantifier les processus observés (avec l'outil Saiku¹⁰⁵).

Les équipes du CILSS et d'Agrhymet, avec l'appui d'étudiants, auraient déjà saisi près de 25 000 points sur l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. (Comm. pers. B. MAMANE – Agrhymet, octobre 2016).

Malgré ses potentialités et sa souplesse d'utilisation, CEOF est encore très peu utilisé dans le cadre d'une planification et d'un suivi d'actions de RFP/GDT à l'échelle locale au Sahel. La présente activité vise donc à calibrer son utilisation dans un contexte local sahélien, sur des Communes pilotes, puis à comparer les données issues de l'exploitation des cartes d'occupation des terres générées par CEOF avec des données issues de l'exploitation de cartes d'occupation des terres obtenues avec des images satellite payantes.

NB : Les cadres d'Agrhymet en charge du développement de CEOF en région sahélienne assurent que l'accès à Internet est possible partout où il existe une couverture en téléphonie cellulaire (ce qui est le cas dans les zones d'opération du projet ACD) et que l'utilisation de CEOF est donc possible localement. En effet, les flux d'information sont limités (*uploading* des données saisies par formulaires, pas de *downloading* des images satellite, hébergées sur un serveur virtuel - *cloud*).

Livrables : Rapport technique sur l'utilisation et le calibrage de CEOF sur des Communes sahéliennes.

Calendrier : Du démarrage du volet NE du projet ACD jusqu'en février 2019.

Moyens : Cette action est résumée dans le cadre logique du volet NE du projet ACD (A3.3.2. Cf. **Annexe 6 infra**) et le détail est fourni dans la fiche de mise en œuvre de ce volet (FAO, 2015b).

➔ A3.1.2 Formation des agents sur diagnostic et S&E biophysique (CEOF) et socio-économique

Contenu : Une partie des cadres de l'ANGMV au Niger et de la CN-GMV au Burkina-Faso ont déjà bénéficié de telles formations dans le cadre du projet ACD (Cf. **Partie I.3.2 supra**). Il s'agira ici de les démultiplier pour toucher d'autres acteurs, notamment : (i) les agents communaux des six Communes FFEM, (ii) les agents des services déconcentrés (agriculture, environnement, eaux et forêts) de ces mêmes Communes, (iii) les élus communaux et autres personnes ressources (représentants de la Chefferie, des CVD, des Comités villageois en charge du foncier, des OP, etc.). Les formations porteront sur deux aspects :

- Réalisation des états de référence initiaux. Les principes et étapes méthodologiques de ces états ont été décrits précédemment (Cf. action A1.2.1 dans la **Partie III.1.2 supra**). Les cadres d'Agrhymet formeront sur les deux aspects de ces états de référence : biophysiques (avec l'outil CEOF) et socio-économiques ;
- Suivi-évaluation des actions de RFP/GDT et AGR d'accompagnement. Le projet appuiera l'élaboration dans chacun des pays d'un manuel et suivi/évaluation des actions de GDT/RFP et AGR, compilant les bonnes pratiques en la matière et tenant compte des systèmes déjà en place (dans les SPA-IGMVSS ou CSI-GDT ou autre) (Cf. action A1.4.6 dans la **Partie III.1.2 supra**).

Les cadres d'Agrhymet appuieront cette élaboration, soit en prodiguant des formations proprement dites (notamment sur l'utilisation de l'outil CEOF pour collecter des données de suivi biophysique, sur les méthodes d'échantillonnage et d'enquête de ménages, etc.), mais aussi des appuis-ponctuels spécifiques (relecture critique des manuels de suivi-évaluation, test des manuels sur des sites de RFP/GDT déjà suivi avec un autre système de suivi, etc.).

Livrables : Comptes-rendus des appuis-conseils sur diagnostic et S&E biophysique et socio-économique

Calendrier : Premier trimestre pour les appuis-conseils sur état de référence, second trimestre pour les appuis-conseils sur le suivi-évaluation des actions de RFP/GDT et AGR.

¹⁰⁵ Cf. <http://www.meteorite.bi/products/saiku>

Moyens : La nature et le nombre exact des personnes à former, ainsi que les thèmes exacts de formation dépendent en grande partie du choix final des Communes FFEM. Pour parer à toute éventualité, une enveloppe globale est donc prévue. Elle sera engagée sur la base d'un programme d'appuis-conseils détaillés proposé par Agrhymet, une fois les Communes FFEM et les acteurs locaux identifiés.

→ A3.1.3 Appuis-conseils des agents en concertation/planification locale (avec scénarii de CEOF)

Contenu : De nombreuses méthodes d'aide à la concertation et planification locale des terroirs existent. Certaines sont assez simples et très connues, telle la Méthode d'analyse rapide et de planification participative (MARF ou *Rapid Rural Appraisal* – RRA)¹⁰⁶. D'autres sont plus élaborées et plus confidentielles, telle la méthode Territoires (TOURE et al., 2003)¹⁰⁷ - utilisée par l'équipe de mise en œuvre du Programme d'investissement forestier (PIF) au Burkina-Faso - et qui consiste à faire émerger des projets locaux après trois jours de jeux de rôles entre acteurs locaux divisés en trois collèges.

Au Sahel, comme nous l'avons vu (Cf. **Partie I.1.1 supra**), les populations rurales dépendent quasi exclusivement de l'exploitation des ressources naturelles et les activités agro-sylvo-pastorales s'enchevêtrent sur des territoires communs. La zone sahélienne est soumise à des contraintes de plus en plus forte (démographiques, sécuritaires, climatiques, énergétiques, alimentaires, etc.) et les relations se tendent entre des acteurs aux modes d'exploitation des ressources naturelles parfois divergents.

Il faut aussi tenir compte d'une particularité sahélienne, l'omniprésence de l'élevage, bien souvent itinérant, qui explique que des populations sédentaires et nomades (à un degré plus ou moins fort) cohabitent temporairement le long de cours d'eau, couloirs de transhumance, aires de pacage.

Faire dialoguer tous ces acteurs autour de projets de RFP/GDT et d'AGR d'accompagnement demande donc des méthodes et des outils, afin de bien identifier les différentes catégories d'usagers de l'espace rural, les décideurs au sein des communautés, les jeux d'acteurs et relations de force entre acteurs, etc.

Fort de ses nombreuses expériences dans la mise en œuvre de projets de RFP/GDT et d'AGR, Agrhymet pourra apporter des appuis-conseils sur les méthodes de concertation et planification locale. L'outil CEOF sera notamment utilisé afin de simuler des scénarios d'occupations des terres à l'échelle communale et estimer les impacts sur les productions agro-sylvo-pastorales et les ressources naturelles.

Si besoin, Agrhymet pourra s'adjoindre les expertises particulières de certaines organisations, telles l'Institut de recherche pour le développement (IRD) en ce qui concerne la modélisation des pluies, l'hydrologie spatiale, les sols, etc. ou encore le LASDEL en ce qui concerne l'étude des jeux de pouvoir locaux, la tenure foncière, etc. ONEDD et CNSEE, chargées du suivi-évaluation des actions de RFP/GDT respectivement au Burkina-Faso et au Niger, seront bien évidemment étroitement associées à la définition des appuis-conseils.

Livrables : Comptes-rendus des appuis-conseils sur concertation/planification locale

Calendrier : Deuxième et troisième trimestres.

Moyens : La nature et le nombre exact des personnes à former, ainsi que les thèmes exacts de formation dépendent en grande partie du choix final des Communes FFEM. Pour parer à toute éventualité, une enveloppe globale est donc prévue. Elle sera engagée sur la base d'un programme d'appuis-conseils détaillés proposé par Agrhymet, une fois les Communes FFEM et les acteurs locaux identifiés.

III.3.2 R3.2 - Evaluation des C/B marchands et non-marchands de la RFP/GDT

→ A3.2.1 Thèses sur l'évaluation C/B en termes de carbone et biodiversité de la RFP/GDT

Contenu : Le Burkina-Faso et le Niger ont préparé conjointement un programme de recherche à ce sujet et ont envoyé une requête de financement au Secrétariat de la CNUDB qui gère l'initiative *Forest Ecosystem Restoration Initiative* (FERI), par courriers signés du SP-CONEDD côté Burkinabé et CNEDD côté nigérien (SP-CONEDD et CNEDD, 2016)¹⁰⁸. En substance, ce programme prévoit de travailler sur deux sujets :

¹⁰⁶ Cf. <http://www.globalstudyparticipation.org/francais/methodo/marp.htm>

¹⁰⁷ TOURE, I., BAH, A., D'AQUINO, P., DIA, I. *Cartes à dire d'experts, cartes à dire d'acteurs : vers une approche partagée des modèles de représentations spatiales d'espaces agropastoraux sahéliens*. In: *Organisation spatiale et gestion des ressources et des territoires ruraux : actes du colloque international*, 25 - 27 février 2003, Montpellier, France. DUGUE P. (ed.), JOUVE P. (ed.). CNEARC-UMR SAGERT, ENGREF, CIRAD. Montpellier.

¹⁰⁸ SP-CONEDD & CNEDD. *FERI Project proposal. Integrated Assessment of the Multiple Benefits of Biodiversity changes resulting from Forest and Land Restoration in the Sahel region*. Ouagadougou et Niamey – SP-CONEDD et CNEDD, octobre 2016. 8p

- Analyse des impacts d'actions de RFP/GDT en termes de variations de stockage du carbone dans les sols et la végétation, induites par des variations de biodiversité (flore et faune, niveaux macro à micro) ;
- Analyse économique des coûts et bénéfices relatifs aux services écosystémiques (principalement maintien de la biodiversité et stockage du carbone) consécutifs à des actions de RFP/GDT, en utilisant des méthodes dérivées de l'estimation des paiements pour services environnementaux.

L'étude sera menée pendant trois ans par deux thésards, encadrés par des chercheurs d'Agrhymet (qui dispose d'un laboratoire « biocarbone » et d'instruments de mesure adéquats) en collaboration avec des chercheurs des Universités de Bobo-Dioulasso, Abdou MOUMOUNI de Niamey et de l'IRD. Les chercheurs de l'Institut d'écologie et des sciences de l'environnement (iEES) de Paris et du CIRAD pourraient être sollicités en tant que de besoin.

Un à deux sites d'études seront choisis parmi des sites d'actions passées de RFP/GDT (déjà sept sites pré-identifiés au Niger et trois pré-identifiés au Burkina-Faso), voire parmi les nouveaux sites de RFP/GDT qui seront identifiés au sein des Communes FFEM. L'objectif est d'avoir une diversité de situations locales (notamment en termes de disponibilité en eau et de morpho-pédologie) dans les deux pays, tout en tenant compte des contraintes opérationnelles (temps de déplacement et sécurité des zones).

Livrables : Thèse sur les impacts carbone/biodiversité de la RFP/GDT ; Thèse sur les coûts/bénéfices écosystémiques (notamment carbone et biodiversité) de la RFP/GDT ; Application des deux cadres d'analyses (impacts biophysiques et économiques) sur deux sites (un par pays) ; Trois publications dans des revues internationales à comité de lecture ; deux participations à des conférences internationales.

Calendrier : Trois ans à compter de 2017.

Moyens : Prise en charge des thésards : indemnités (y compris séjours de quatre à six mois par an dans des centres de recherche étasuniens ou européens si des conventions d'accueil sont signées), déplacements locaux, autres frais de terrain ; Deux réunions de suivi pour chacun des thésards ; Deux déplacements à des conférences internationales.

➔ A3.2.2 Thèse sur l'évaluation C/B en termes de biens et services marchands de la RFP/GDT

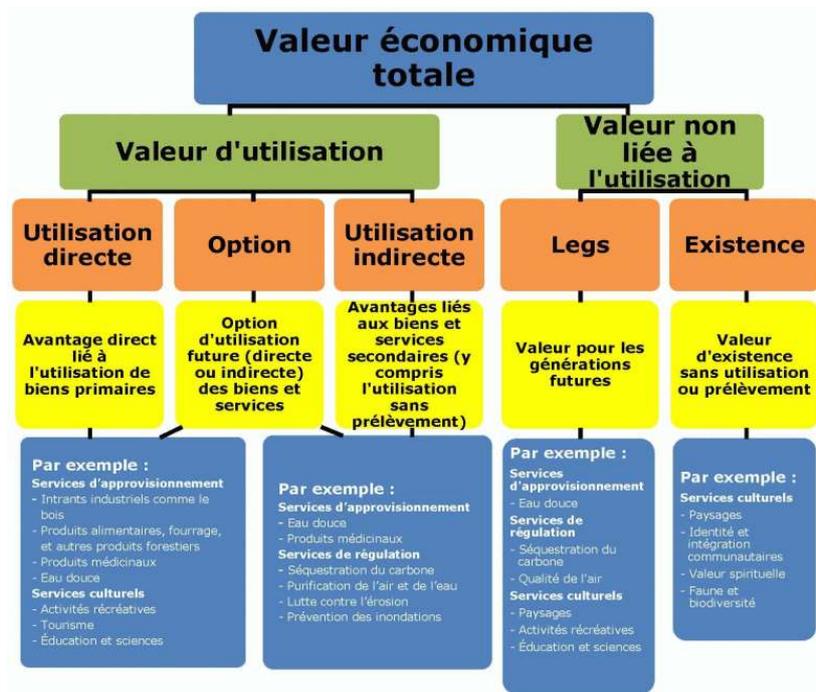
Contenu : On dispose de bon nombre d'informations sur les coûts économiques (investissements en temps, équipements et travail) des actions de RFP/GDT, quoiqu'elles soient éparées et pas toujours comparables d'une action à une autre. On dispose par contre de peu d'information sur les bénéfices non-marchands liés à ces actions, en raison principalement des difficultés à bien évaluer ces bénéfices (carbone, eau, biodiversité etc...). La connaissance sur ces sujets devrait être améliorée grâce aux thèses précitées (Cf. action A.3.2.1 dans la **Partie III.3.3.2**).

NB : Le stockage du carbone dans les sols et la végétation ligneuse non forestière pourrait devenir à terme un service marchand, si le Mécanisme de développement propre (MDP) sous le Protocole de Kyoto et/ou le mécanisme REDD+ sous la CCNUCC et/ou le mécanisme en termes de neutralité des terres progressent sur le sujet. Quoiqu'il en soit, marchand ou non marchand, les bénéfices de ce service seront quantifiés.

On dispose a priori de d'avantage d'informations sur les bénéfices marchands liés aux actions de RFP/GDT, mais ces informations sont généralement peu suivies dans le temps (le suivi s'arrête souvent avec le projet), ciblent souvent le domaine agricole et sont alors exprimées en termes d'augmentation des rendements (principalement en céréales, mil ou sorgho). On dispose de peu d'informations sur d'autres bénéfices marchands tels que la production de fourrage, de graines herbacées, de bois, de PFNL, etc.

Pourtant, l'identification et la quantification de ces biens et services marchands sont nécessaires pour (i) l'Etat et ses partenaires techniques et financiers, afin d'optimiser les investissements dans la RFP/GDT et les diriger sur les actions et les zones où les bénéfices marchands sont les plus intéressants, (ii) le secteur privé, dont l'engagement dans les actions de RFP/GDT est une nécessité pour réussir le changement d'échelle (Cf. action A3.5.1 dans la **Partie III.3.5 infra**).

Une thèse pourrait être lancée sur ce sujet et permettre, avec les deux thèses précitées (Cf. action A.3.2.1 dans la **Partie III.3.3.2**) de contribuer aux connaissances sur la Valeur économique totale (VET) de différents paysages sahéliens et des impacts des actions de RFP/GDT sur cette VET. On parle ici de contribuer, car les éléments constituant la VET sont nombreux et parfois difficiles à quantifier, telle la valeur d'existence liés à certains paysages ou la valeur d'option liée à la prévention des inondations. La thèse ne couvrira que l'identification et la quantification des biens et services marchands, ce qui est déjà un gros travail.



Adapté de : The Economics of Ecosystems and Biodiversity, 2009. *The Economics of Ecosystems and Biodiversity for National and International Policy Makers*.

Figure 27 - Décomposition de la VET environnementale (source : Statistique du Canada, 2015)¹⁰⁹

La thèse pourra être menée sur trois ans par un thésard encadré par des chercheurs d'Agrhymet, en collaboration avec des chercheurs d'Universités ou centres de recherche sous-régionaux ou internationaux ad hoc. Elle se basera en partie sur des analyses de la bibliographie existante à ce sujet, en partie sur des enquêtes et mesures sur les mêmes sites que ceux identifiés pour l'action A3.2.1 (Cf. **Partie III.3.2 supra**), afin de maximiser les synergies avec les deux thèses concernées et minimiser les coûts opérationnels.

Livrables : Thèse sur les coûts/bénéfices marchands de la RFP/GDT ; Application du cadre d'analyse sur deux sites (un par pays) ; Une publication dans une revue internationale à comité de lecture ; Une participation à une conférence internationale.

Calendrier : Trois ans à compter de 2017.

Moyens : Prise en charge du thésard : indemnités (y compris séjour de quatre à six mois par an dans un centre de recherche étasunien ou européen si une convention d'accueil est signée), déplacements locaux, autres frais de terrain ; Deux réunions de suivi ; Un déplacement à une conférence internationale.

➔ A3.2.3 Développement d'outils/méthodes de suivi d'indicateurs adaptés au Sahel pour l'ODD15

Contenu : Les ODD ont été adoptés récemment, en septembre 2015 à New-York. Parmi eux, l'ODD 15.3 fixe l'objectif suivant « *D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols* »¹¹⁰.

Cet objectif, qui confirme la mise en place du mécanisme pour la neutralité des terres sous la CNULCD, doit être décliné par pays. Ceci implique donc de pouvoir lier les réflexions nationales sur le suivi/évaluation de la RFP/GDT avec celles plus globales dans le cadre de l'ODD15.3, avec en ligne de mire l'opportunité de pouvoir bénéficier des financements du *Land Degradation Neutrality Fund* (LDNF) en cours de mise en place (Cf. action A3.5.1 dans la **Partie III.3.5 infra**) pour peu que les objectifs (ex ante) et résultats (ex post) nationaux soient lisibles au niveau international (ou « mesurables, rapportables et vérifiables » pour reprendre la terminologie utilisée sous la CCNUCC).

Le Burkina-Faso et le Niger ont pour cela le soutien de consultants nationaux financés par le MM de la CNULCD et chargés d'appuyer les points focaux nationaux CNULCD sur ce sujet et d'organiser des réflexions au sein de groupes de travail nationaux sur la neutralité des terres (NDT) (Cf. **Annexe 7 infra**). Une volontaires des Nations-Unies, financée par le MAEDI et sous tutelle conjointe du MAEDI et du MM de la CNULCD a récemment été affectée la FAO Ouagadougou pour renforcer ces appuis.

¹⁰⁹ Cf. <http://www.statcan.gc.ca/pub/16-201-x/2013000/i002-fra.htm>

¹¹⁰ Cf. <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/biodiversity/>

Dans le cadre du projet FFEM, il est prévu d'appuyer la CN-GMV au Burkina-Faso et l'ANGMV au Niger dans la mise en place d'un manuel national de suivi/évaluation des actions de RFP/GDT (Cf. respectivement action A1.4.7 dans la **Partie III.1.4 supra** et action A2.4.7 dans la **Partie III.2.4 supra**). La présente action fournira des moyens à Agrhymet pour pouvoir échanger avec ces deux entités, mais aussi les groupes de travail NDT et le MM de la CNULCD, afin d'aider à créer les liens entre les réflexions nationales et globales.

Les indicateurs globaux sur l'ODD15.3 seront probablement en nombre limité et il faudra donc s'assurer que les spécificités locales de la zone sahélienne y soient bien reflétées. Il faudra, dans l'autre sens, s'assurer que les systèmes de suivi/évaluation nationaux disposent des indicateurs retenus globalement pour l'ODD15.3 ou, a minima, permettent de les renseigner en combinant des indicateurs nationaux.

Il faudra aussi s'assurer que les outils et méthodes de suivi adéquats existent (robustesse technique, bon rapport coût/précision, déploiement à large échelle, etc.)

Livrables : Un jeu d'indicateurs par pays sur la RFP/GDT, avec outils et méthodes de suivi adéquats, permettant de renseigner l'ODD15.3 (et donc compatible avec les lignes directrices internationales sur le sujet).

Calendrier : Première année du projet a priori (extension possible, si réflexions nouvelles sur l'ODD15.3).

Moyens : Prise en charge de trois mois de temps d'un chercheur CILSS/Agrhymet.

III.3.3 R3.3 - Partage des connaissances au niveau sous-régional

→ A3.3.1 Renforcement du portail du CILSS sur CC et RFP/GDT

Contenu : Le Projet FFEM « Intégration de l'adaptation au changement climatique dans les secteurs de l'agriculture et de l'eau en Afrique de l'Ouest » précédemment présenté (Cf. **Partie I.2.2 supra**) a permis la mise en place sur le site d'Agrhymet d'un « *Portail dans le domaine du changement climatique et la GDT en Afrique de l'Ouest* »¹¹¹.

Ce portail met actuellement à disposition des acteurs intervenant en zone sahélienne un ensemble de connaissances (articles, études, documents de politique, appels à projets, etc...) classées dans cinq grandes thématiques : sciences du climat, adaptation, atténuation, gouvernance climatique et gestion de l'eau.

Or, en Afrique en général et en Afrique de l'Ouest en particulier, notamment l'espace CILSS/CEDEAO, changement climatique et GDT sont intimement liés (BERNOUX et MAURICE, 2015)¹¹² :

- **Atténuation** : Le continent africain dans son ensemble ne représente que 3,4% des émissions mondiales de GES et les pays de l'espace CILSS/CEDEAO moins de 1%. Cependant, ces émissions ouest-africaines ont deux particularités : (i) Le CH₄ et le N₂O représentent 75% des émissions, contre 25% au niveau mondial, car les émissions du secteur agricole sont proportionnellement plus importantes (Cf. figures de gauche et du milieu infra), (ii) Le secteur *Land Use, Land Use Change, and Forestry* (LULUCF) est un puits net au niveau mondial, mais une source nette pour l'Afrique (Cf. figure de droite infra).

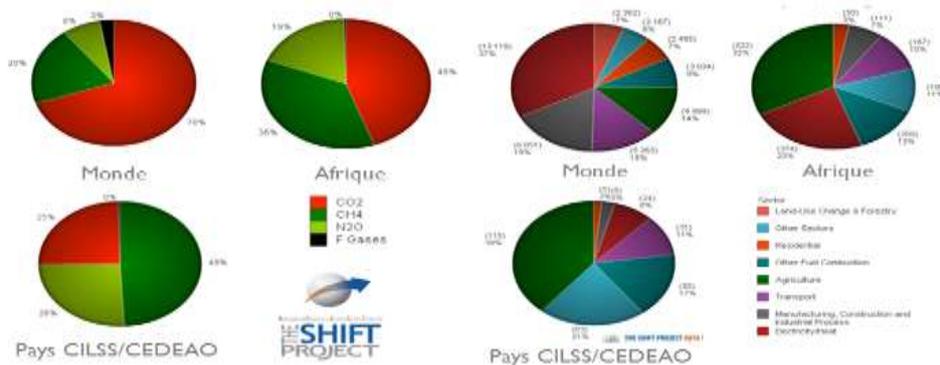


Figure 28 - Émissions par catégorie de GES avec un focus sur l'Afrique (source : The Shift Project, 2010)¹¹³

Figure 29 - Émissions de GES par secteur avec un focus sur l'Afrique (source : The Shift Project, 2010)

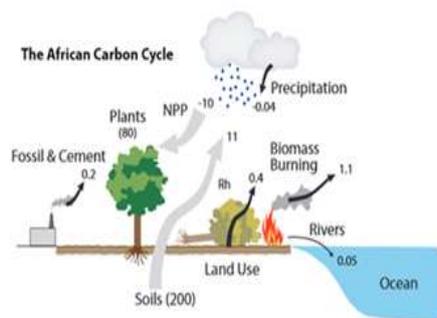


Figure 30 - Le cycle du carbone pour le continent africain (source : The Shift Project, 2010)

- **Atténuation** : On a largement présenté le lien fort existant entre GDT et réduction de la vulnérabilité, renforcement de la résilience et adaptation aux effets du changement climatique (Cf. **Partie I supra**).

¹¹¹ Cf. <http://www.agrhymet.ne/portailCC/index.php/fr/>

¹¹² BERNOUX, M, et MAURICE, J. *Fiches de synthèse FFEM-CILSS : Changements climatiques, causes, manifestations et effets au Sahel*. Paris – SalvaTerra, février 2016. 4p

¹¹³ Cf. <http://www.theshiftproject.org/fr>

Même s'il n'y a pas d'entrée thématique « GDT » sur le portail, les questions relatives à la GDT y sont donc largement traitées au travers du prisme changement climatique. Le portail rencontre un bon succès (à titre illustratif : 340 000 visites en janvier 2016), mais pourrait encore être amélioré en intégrant de façon plus explicites les questions liées à la RFP/GDT, via des actions à deux niveaux :

- **Architecture** : Revoir la structure du portail afin d'assurer une meilleure visibilité et diffusion des informations sur la RFP/GDT, revoir le moteur de recherche interne pour le rendre plus efficace, donner aux utilisateurs la possibilité de commenter en ligne l'information publiée à travers un forum interactif sur la RFP/GDT (Cf. action A.3.3.2 dans la **Partie III.3.3 infra**), etc.
- **Contenu** : Fournir des contenus spécifiques sur la RFP/GDT, notamment en établissant des synergies pour la fourniture dynamique de contenus avec d'autres sites (tels ceux de l'IGMVSS, TerrAfrica, Afri100, etc.), constituer et animer une liste de diffusion intersectorielle et multi-acteurs (opérateurs techniques, pouvoirs publics, OP, société civile), pour faire connaître le contenu mis en ligne dès sa parution, etc. Cette révision du contenu se fera en tenant compte des analyses détaillées fournies par *Google Analytics* (taux de rebond, temps moyen de lecture par section du site, origine des lecteurs, etc.)

Comme nous l'avons vu (Cf. **Partie I.2.2 supra**), la première composante du projet BRICKS, mis en place dans le cadre du Programme SAWAP, est principalement mise en œuvre par le CILSS (1,4 MUS\$ sur les 2,3 MUS\$ prévus) et prévoit notamment la mise en place d'un portail web sur la GDT et la mise en place de « *Communities of practices* » (groupes d'apprentissage collectif dans l'action), deux actions qui recourent fortement la présente action et l'action A.3.3.2 (Cf. **Partie III.3.3 infra**) : L'équipe MRFP juge néanmoins important que des moyens soient mis à disposition du CILSS/Agrhymet pour renforcer ces actions.

Livrables : Un portail CC/GDT actualisé et animé par CILSS/Agrhymet.

Calendrier : Sur la durée du projet.

Moyens : La nature des actions à mener, tant sur l'aspect architecture que sur l'aspect contenu, étant difficile à estimer a priori, avant étude spécifique plus approfondie, une enveloppe globale est donc prévue. Elle sera engagée sur la base d'un plan d'actions détaillé proposé par CILSS/Agrhymet.

➔ A3.3.2 Mise en place d'un forum d'échanges sur RFP/GDT

Contenu : La confrontation des points de vue sur les nombreuses initiatives en matière de RFP/GDT constitue un levier pour le développement de synergies opérationnelles, techniques et institutionnelles susceptibles d'améliorer la cohérence et l'efficacité des actions.

Actuellement, les échanges entre acteurs s'opèrent surtout par le biais d'ateliers ponctuellement organisés dans le cadre de projets régionaux ou nationaux. Quant à la littérature grise sur la RFP/GDT, elle est abondante, plus ou moins accessible et souvent fragmentée, rendant difficile le dialogue entre acteurs.

La présente activité vise donc à mettre en place et animer un dialogue régional intersectoriel et multi-acteurs autour de la RFP/GDT. Ce dialogue prendra la forme d'un forum régional en ligne, animé et hébergé depuis le portail du CILSS sur le changement climatique et la GDT (Cf. action A3.3.1 dans la **Partie III.3.3 supra**).

Il s'inspirera d'initiatives existantes mises en place dans une optique similaire, par exemple le Google group « LaoFab »¹¹⁴ ou le groupe LinkedIn « Experts Solidaires »¹¹⁵. Pour établir ce forum, il conviendra de :

- Etablir un cahier des charges du forum : modalités d'intégration au portail du CILSS, modalités d'abonnement, animation et modération, fréquence de mise à jour de l'information, périodicité des synthèses, archivage des échanges, etc. ;
- Constituer l'équipe d'animation, une liste des membres potentiels et recueillir les sujets de dialogue ;

Une fois ces préparatifs achevés, il faudra en assurer l'animation et la modération en continu.

Comme nous l'avons vu (Cf. **Partie I.2.2 supra**), la première composante du projet BRICKS, principalement mise en œuvre par le CILSS (1,4 MUS\$ sur les 2,3 MUS\$ prévus), prévoit notamment la mise en place d'un portail web sur la GDT et la mise en place de « *Communities of practices* ». Cette dernière action recoupe fortement la présente action. L'équipe MRFP juge néanmoins important que des moyens soient mis à disposition du CILSS/Agrhymet pour renforcer la présente action.

Livrables : Un forum d'échanges sur RFP/GDT animé et modéré par CILSS/Agrhymet.

Calendrier : Sur la durée du projet.

¹¹⁴ Cf. <http://www.laofab.org/>

¹¹⁵ Cf. <http://experts-solidaires.org/>

Moyens : La nature des actions à mener étant difficile à estimer a priori, avant étude spécifique plus approfondie, une enveloppe globale est donc prévue. Elle sera engagée sur la base d'un plan d'actions détaillé proposé par CILSS/Agrhymet.

→ A3.3.3 Valorisation des acquis du projet dans deux modules de Master Agrhymet sur RFP/GDT

Contenu : Agrhymet a mis en place en 2012 un Master GDT¹¹⁶, avec une première promotion comptant 20 étudiants. Organisé selon les normes du système Licence-Master-Doctorat, ce Master GDT vise à « former des cadres compétents, opérationnels dans la GDT, à même d'apporter un appui-conseil aux producteurs et de relever les défis du développement durable. Le Master s'adresse en priorité aux cadres publics et privés (services d'agriculture, de l'environnement; secteur privé, ONG, Projets) de l'espace CILSS ».

Ce Master comprend huit Unités : 1. Sciences économiques, juridiques et sociales ; 2. Changement climatique et utilisation des terres ; 3. Gestion des terres ; 4. Statistiques et Géomatique ; 5. Evaluation des terres ; 6. Communication et management ; 7. Préparation du stage de mémoire ; 8. Mémoire de fin d'étude.

Le présent projet mènera des actions innovantes dans le domaine de la RFP/GDT : utilisation de CEOF pour la planification (Cf. action A1.2.1 dans la **Partie I.1.2 supra**) et le suivi (Cf. action A1.2.3 dans la **Partie I.1.2 supra**) communal des actions de RFP/GDT, constitution de bases de données spatialisées des actions passées de RFP/GDT (Cf. action A1.4.1 dans la **Partie I.1.4 supra**), élaboration de Codes de bonnes pratiques de RFP/GDT (Cf. action A1.4.2 dans la **Partie I.1.4 supra**), opérationnalisation de Manuels de suivi-évaluation des actions de RFP/GDT (Cf. action A1.4.7 dans la **Partie I.1.4 supra**), quantification des coûts et bénéfices des actions de RFP/GDT sur les biens et services marchands et non marchands (Cf. action A3.1.1 à A3.1.3 dans la **Partie I.3.1 supra**), etc.

Afin de valoriser au mieux ces actions, il est prévu de produire deux modules d'enseignement, un premier basé sur la valorisation des outils/méthodes « techniques » (CEO, bases de données GDT, Codes de bonnes pratiques, etc.), un second sur la valorisation des outils/méthodes « socio-économiques » (planification locale participative, quantification des coûts/bénéfices, suivi-évaluation des actions, etc.). Ces modules seront testés avec une première promotion, puis affinés avec une seconde.

Livrables : Deux modules sur outils/méthodes techniques et socio-économiques innovantes en RFP/GDT.

Calendrier : Elaboration en deuxième année, test en troisième année et affinage en quatrième année.

Moyens : Prise en charge de six mois de temps d'un chercheur CILSS/Agrhymet.

III.3.4 R3.4 - Partage des connaissances et plaidoyer au niveau mondial

→ A3.4.1 Création d'une plateforme mondiale FAO sur RFP/GDT (architecture et contenu)

Contenu : De nombreuses sources d'information sur la RFP/GDT sont disponibles, mais il n'existe pas de centralisation de l'information au niveau global et la fragmentation de cette information ne permet pas un accès aisé aux différents outils développés par de multiples partenaires sur la RFP/GDT (guides de bonnes pratiques, études de cas, analyses coûts-bénéfices, suivi-évaluation des projets, etc.). A l'instar du constat fait au niveau sous-régional (Cf. action A3.3.1 dans la **Partie III.3.3 supra**), il y a un manque d'intégration des connaissances au niveau global entre les différents acteurs de la RFP/GDT.

L'objectif de la présente action est de créer une plateforme afin de remédier à ce manque. L'équipe du MRFP a déjà fait une cartographie d'une centaine de sites Internet touchant de près ou de loin aux questions de RFP/GDT (FAO, 2016c)¹¹⁷ : 15 sites internes à la FAO (FLRM bien sûr, mais aussi *Pastoralist Hub*, *Dryland Forests and Forestry*, *Mountain Partnership*, etc.), 38 sites de couverture globale (UICN, GPFLR, Bonn Challenge, WRI, CIFOR, UNLDC, etc...), 30 sites de couverture sous-régional (TerrAfrica, IGMVSS, APFNet en Asie, COMIFAC, OFAC, Silva Mediterranea, etc...).

De cette première cartographie, il ressort que la plateforme mondiale FAO sur RFP/GDT inclura, entre autres, des liens fonctionnels vers plusieurs des sites précités ainsi que les boîtes à outils suivantes :

- Outils d'évaluation de la dégradation et indicateurs de neutralité en termes de dégradation des terres ;
- Outils d'évaluation des opportunités de RFP/GDT ;
- Outils de renforcement des capacités des acteurs nationaux sur les aspects suivants :
 - Analyses coûts-bénéfices d'actions de RFP/GDT ;

¹¹⁶ Cf. <http://www.agrhymet.ne/portailCC/index.php/fr/mastere-gdt>

¹¹⁷ FAO. *Matrix of tools for FLR. Equipping FAO to provide support to countries' restoration targets in multiple action areas*. FAO – Rome, novembre 2016. Tableur Excel.

- Suivi-évaluation des actions de RFP/GDT ;
- Bonnes pratiques pour la mise en œuvre d'actions de RFP/GDT à grande échelle ;
- Préparation de projets bancables pour des partenaires publics ou privés.

Pour créer et animer cette plateforme, les tâches suivantes sont à exécuter :

- **Hébergement** : Création du nom de domaine et hébergement pendant au moins quatre ans ;
- **Architecture** : Conception avec des web designers (mise en forme des sections de la plateforme, mise en place de formulaires et bases de données de référencement internes pour les documents, pointage des liens entrants et sortants vers les sites tiers répertoriés, création des caches pour accélérer le référencement de la plateforme, etc.) et négociation des aspects légaux (partage des connaissances) avec juriste FAO du service LEGA ;
- **Contenu** : Mise en ligne régulière de contenu, animation/modération de « communautés de pratiques », création de produits spécifiques (dossiers thématiques), organisation de deux à trois *Webinars* thématiques par an ;

Livrables : Une plateforme mondiale FAO sur RFP/GDT fonctionnelle (architecture et contenu).

Calendrier : Mise en place en première année, animation les années suivantes.

Moyens : 315 000 € = Hébergement (forfait de 10 000 €) + Architecture (forfait de 50 000 €) + Contenu (50% du temps d'un expert P2 : 50% x 120 000 €/an x quatre ans = 240 000 € ; 20 hj/an d'une experte communication : 20 hj/an x 200 €/hj x quatre ans = 16 000 €).

→ A3.4.2 Promotion de la RFP/GDT dans les forums internationaux

Contenu : Comme nous l'avons vu (Cf. **Partie I.1.2 supra**), la RFP/GDT participe à l'atteinte de plusieurs ODD, notamment ODD15 (préserver et restaurer les écosystèmes terrestres) et ODD12 (promouvoir des modes de consommation et de production durables) et peut permettre aux pays de remplir leurs engagements internationaux auprès des Conventions de Rio (CCNUCC, CNUDB, CNULCD).

La RFP/GDT étant transversale et appliquée dans le cadre d'une approche paysage / territoriale, elle doit encore renforcer son positionnement au sein de ces Conventions, mais aussi d'initiatives internationales (*Bonn Challenge*, *Global Landscape Forum*, *Afri100*, etc.) C'est pour cela que le MRFP de la FAO produit des documents de plaidoyer et rencontre régulièrement les décideurs politiques et bailleurs publics et privés.

Grâce à son positionnement stratégique central au sein de ces Conventions et initiatives régionales et /ou globales sur la RFP/GDT, l'équipe du MRFP est en mesure de créer des liens entre ces Conventions et initiatives et les acteurs nationaux burkinabés et nigériens impliqués dans le présent projet

A titre d'exemples, des échanges pourront avoir lieu avec les projets et bailleurs suivants :

- Projet « *Food for Assets* » du PAM, qui intervient sur la RFP/GDT au Burkina-Faso et Niger. Le représentant du PAM était à l'atelier de validation de la NIP en décembre 2015 à Niamey et il a été convenu de collaborer afin de maximiser les synergies, notamment permettre des investissements supplémentaires du PAM pour la mise en œuvre des volets RFP/GDT des PDC des Communes FFEM ;
- Projet « Intégration de la résilience climatique dans la production agricole et pastorale pour la sécurité alimentaire dans les zones rurales vulnérables à travers l'approche des champs écoles des producteurs » au Niger, financé par le FEM et mis en œuvre par la FAO ;
- Projets en cours d'instruction dans le cadre d'Afri100, initiative à laquelle la FAO est officiellement associé, depuis son lancement à Paris en décembre 2015 ;
- Projets qui seront préparés par la FAO dans le cadre du Fond vert pour le climat (FVC), sachant que la FAO est officiellement accréditée depuis le 14 octobre 2016 comme « entité de mise en œuvre de subventions », pour des projets compris entre 50 et 250 MUS\$.

Livrables : Comptes-rendus des échanges avec les initiatives et conventions internationales.

Calendrier : Sur la durée du projet.

Moyens : 70 hj d'un expert P2 (500 €/hj) et deux déplacements internationaux (4 000 €/déplacement)

→ A3.4.3 Contribution au rapport mondial sur l'état des zones arides

Contenu : Faisant suite aux recommandations du COFO22 (FAO, 2014)¹¹⁸ et aux recommandations issues de la semaine sur le suivi des zones arides (FAO, 2016d)¹¹⁹, la FAO vient de publier en juin 2016, à l'occasion de la

¹¹⁸ FAO. *Committee on Forestry. 22nd session. Rome- FAO, juin 2014. 33p*

journée mondiale contre la désertification, le premier rapport sur l'état des zones arides (FAO, 2016e)¹²⁰. Ce rapport de la FAO présente des données inédites sur l'évolution des zones arides et les points chauds actuels de dégradation des terres, notamment au Sahel. Il fait l'état des lieux de l'occupation des terres, des forêts et des arbres dans ces zones.

En vue de la prochaine mise à jour de ce Rapport, il est prévu de compléter les données « macro » existantes pour le Sahel par des données « micro », issues des données collectées grâce à l'outil CEOF. Déjà 25 000 points ont été récoltés pour l'espace CILSS/CEDEAO à ce jour (Comm. pers. B. MAMANE – Agrhymet, octobre 2016) et d'autres pourront être collectés très prochainement sur les Communes ACD et Communes FFEM soutenues par le présent projet (Cf. actions AI.2.1 à AI.2.7 dans la **Partie III.1.2 supra**).

Des données ancillaires pourront aussi être recueillies grâce à la mise en place des plateformes RFP/GDT sous-régionale (Cf. action A3.3.1 dans la **Partie III.3.1 supra**) et internationale (Cf. action A3.4.1 dans la **Partie III.4.1 supra**).

Pour compiler ces données cartographiques/statistiques issues de CEOF d'une part, et les données ancillaires d'autre part, un expert P2 de l'équipe MRFP sera mis à contribution.

Livrables : Compilation des données CEOF et ancillaires utiles pour la mise à jour du volet Sahel du prochain Rapport mondial sur l'état des zones arides.

Calendrier : Sur la durée du projet.

Moyens : 32 hj d'un expert P2 (500 €/hj) et un déplacement international (4 000 €/déplacement)

III.3.5 R3.5 – Attraction des financements privés et mobilisation des collectivités

➔ **A3.5.1 Appui au design du LDN Fund : (i) canaliser les fonds privés, (ii) mobiliser les collectivités**

Contenu : La mobilisation des ressources est une question centrale de la RFP/GDT. Les besoins sont énormes, notamment dans les pays sahéliens. On parle ainsi de 1 320 M€ requis au Burkina-Faso entre 2014 et 2020 (188 M€/an ou 207 MUS\$/an), d'après la CSI-GDT BF (MERH, 2014) et 2 160 M€ requis au Niger entre 2015 et 2029 (144 M€/an ou 158 MUS\$/an), d'après la CSI-GDT NE (MESUDD, 2014). A eux deux, ces pays ont un besoin en financement de la RFP/GDT de 332 M€/an (365 MUS\$/an).

Le document de synthèse sur le financement durable de la RFP publié en 2015 par la FAO et le MM de la CNULCD (LIAGRE et al., 2015)¹²¹ indique qu'il faudra mobiliser tous les financements possibles, publics et privés, pour atteindre l'objectif de neutralité en termes de dégradation des terres d'ici 2030. C'est aussi ce que confirme l'étude lancée par la CN-GMV afin d'élaborer une stratégie et un plan d'action pour le financement de l'IGMVSS au Burkina-Faso (CAMPAORE, 2016)¹²².

MIROVA¹²³, filiale dédiée à l'investissement responsable de Natixis Asset Management, a conclu un protocole d'entente avec le MM de la CNULCD en décembre 2015 (MIROVA, 2015)¹²⁴, afin de structurer le Fonds pour la neutralité en termes de dégradation des terres (*Land Degradation Neutrality Fund*, LDNF), censé canaliser tous types de financements, publics, mais aussi privés, sur la RFP/GDT et s'assurer que ces financements atteignent effectivement leurs cibles, c'est-à-dire les usagers locaux des terres vouées à être restaurées. Le projet pourrait contribuer à la réflexion sur le design du LDNF sur deux aspects :

- **AMONT** : Comment attirer les fonds privés ? Contrairement à l'idée généralement admise, l'aide publique au développement (tous secteurs et tous bailleurs confondus, des pays de l'Organisation de coopération pour le développement économique (OCDE) vers les pays en développement) ne baisse pas, elle aurait même tendance

¹¹⁹ FAO. *Drylands and Forest and Landscape Restoration (FLR) Monitoring Week – 26 – 29 April 2016. Draft report and outcome documents*. Rome – FAO, octobre 2016. 13p

¹²⁰ FAO. *Trees, forest, and land use in drylands. The First Global Assessment. Preliminary Findings*. Rome – FAO, juin 2016. 31p

¹²¹ LIAGRE, L., ALMUEDO, P. L., WALTER, S., MCGUIRE, D. BESACIER, C. MATTA, R., CONIGLIARO, M. *Sustainable financing for forest and landscape restoration: the role of public policy makers*. Rome - FAO et MM CNULCD, 2015. 12p

¹²² CAMPAORE, A. *Rapport provisoire de l'étude sur la formulation d'une stratégie et d'un plan d'action pour le financement de l'IGMVSS au Burkina-Faso*. Ouagadougou – CN-IGMVSS, juillet 2016. 99p

¹²³ Cf. <http://www.mirova.com/>

¹²⁴ MIROVA. *Communiqué de presse : Paris, le 3 décembre 2015 - MIROVA et la CNULCD s'associent pour créer le Fonds LDN, le 1^{er} fonds au monde visant à atteindre la neutralité en termes de dégradation des terres*. Paris – Mirova, décembre 2015. 5p

à progresser légèrement depuis 10 ans, passant de 108 GUS\$/an en 2005 à 161 GUS\$/an en 2014 (en US\$ courant)¹²⁵.

Cependant, ceci ne représentait en 2014 que 0,32% du PIB des pays OCDE (49 848 GU\$ en 2014)¹²⁶, très loin de l'engagement pris en 1969 par ces mêmes pays lors de l'Assemblée générale de l'ONU de contribuer à hauteur minimale de 0,7% de leur PIB à l'aide au développement. Pire, ce pourcentage diminue régulièrement ces dix dernières années : il est passé de 0,42% en 2005 à 0,32 % en 2014.

Face à cela, il paraît intéressant d'étudier le potentiel de développement des investissements privés dans la RFP/GDT des pays sahéliens. Schématiquement, deux options s'offrent : attirer des investissements « commerciaux » (avec objectif de retour sur investissement lié à la valorisation d'un produit) ou attirer des investissements « RSE » - contribuant à la Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise (avec objectif de retour sur investissement lié à la consolidation de l'image de marque). Bien sûr, des financements peuvent se situer entre les deux (valorisation d'un produit suivant des normes sociales et environnementales accrues, avec certification biologique ou équitable par exemple).

Des actions pilotes visant à promouvoir des investissements « commerciaux » (Cf. action A3.5.2 dans la **Partie III.3.5 infra**) ou des investissements « RSE » (Cf. action A3.5.3 dans la **Partie III.3.5 infra**) permettront d'apprécier dans quelles conditions ces investissements sont possibles.

Des études complémentaires sur des expériences similaires enrichiront les analyses et permettront de faire des recommandations au LDNF afin que puisse être prévues des modalités d'appui à ces investisseurs privés (bonifications de taux d'intérêt commerciaux pour des actions RFP/GDT labellisées par le LDNF ? *Matching grants* ? Certification « LDNF » des actions menées dans le cadre d'une politique RSE ? Etc.)

- **AVAL : Comment décaisser efficacement l'aide au niveau local ?** Comme nous l'avons vu, l'essentiel des financements de RFP/GDT passés et actuelles transite selon le schéma suivant : bailleur → projet → ONG → bénéficiaires finaux. Ceci pose plusieurs problèmes, déjà évoqués (Cf. **Partie III.1.1 supra**) :
 - L'option ONG est souvent gage de simplicité pour le bailleur, mais l'appropriation locale, l'efficacité et la pérennité ne sont pas toujours au rendez-vous. Les paiements à la surface traitée par ex peuvent inciter les ONG à privilégier la quantité plutôt que la qualité, en couvrant de vastes surfaces avec des aménagements pas toujours adaptés (demi-lunes superficielles, reboisements trop tardifs, etc.) ;
 - Quant aux changements d'échelle en RFP/GDT, visés tant par le Burkina-Faso que par le Niger, ils paraissent difficilement atteignables sans mobiliser les Collectivités, les ONG étant en nombre limité.

L'option innovante que se propose de tester le projet, faire passer les financements de RFP/GDT et d'AGR d'accompagnement aux populations locales via les budgets communaux, avec l'aide du FPDCT au Burkina-Faso et de l'ANFICT au Niger, sera bien évidemment suivie de près par la FAO.

Les résultats du projet, ainsi que des analyses complémentaires sur l'état de la décentralisation et du rôle des collectivités dans la RFP/GDT dans des pays de la sous-région, permettront de produire des recommandations au LDNF, afin que puisse être prévues des modalités d'accès simplifié de ces collectivités au LDNF (via des structures de redistribution comme le FPDCT ou l'ANFICT).

Livrables : Deux rapports d'analyse pour le MM de la CNULCD et MIROVA sur (i) canalisation des fonds privés et (ii) mobilisation des collectivités.

Calendrier : Sur la durée du projet.

Moyens : 50 hj d'un expert en financement (450 €/hj) et un déplacement international (4 000 €/déplacement)

➔ **A3.5.2 Promotion d'investissements privés « commerciaux » dans la RFP/GDT**

Contenu : Le climat des affaires en Afrique subsaharienne n'est globalement pas bon. Le Burkina-Faso et le Niger pointent ainsi respectivement à la 146^{ème} et 150^{ème} position du classement *Doing Business* 2016¹²⁷... Faiblesse du réseau bancaire, incertitudes juridiques, insécurité foncière, etc. les entités privées à capitaux domestiques (société ou association/fédération de producteurs ou transformateurs) ou internationaux œuvrant dans le secteur agrosylvopastoral sont confrontés à de multiples défis.

¹²⁵ Cf.

<http://stats.oecd.org/qwids/#?x=1&y=6&f=3:51,4:1,5:3,7:1,2:262&q=3:51+4:1+5:3+7:1+2:262+1:1,2,25,26+6:2005,2006,2007,2008,2009,2010,2011,2012,2013,2014>

¹²⁶ Cf. <https://data.oecd.org/fr/gdp/produit-interieur-brut-pib.htm>

¹²⁷ Cf. <http://français.doingbusiness.org/rankings>

Pourtant, les paysages sahéliens produisent des biens agrosylvopastoraux marchands et le Burkina-faso et le Niger ont même des avantages compétitifs pour certains de ces biens, principalement des PFNL, dont certains que l'on ne rencontre que dans ces paysages.

Pour ne citer que les plus connus : gomme arabique issue d'*Acacia senegal* (gomme dure et issue de saignée) ou d'*Acacia seyal* (gomme friable, issue d'exsudats naturels) ; feuilles de *Moringa oleifera* (marché en plein boom) ; jus de bissap issu des fleurs d'*Hibiscus sabdariffa* ; beurre de karité issu des noix de *Vitellaria paradoxa* (ne dépasse pas la bande soudano-sahélienne, avec minimum requis de 500 mm/an) ; gousses de *Tamarindus indica* ; graines de *Sesamum indicum* (très frugal : minimum requis de 250 mm/an et tolérance aux sols très pauvres. Marché en plein boom)...

Certains sont moins connus (ou du moins, moins présents sur les marchés internationaux), mais tout aussi importants localement et font l'objet d'échanges très actifs : dattes du désert issus de *Balanites aegyptiaca* ; farine de pain de singe et feuilles de baobab - *Adansonia digitata* (produits très recherchés, notamment en période de soudure) ; fruits du marula - *Sclerocarya birrea* ; gousses (pour animaux) du *Piliostigma reticulatum* ; fruits, stipes, cœur du palmier doum - *Hyphocène thebaïca*.

L'idée globale est d'identifier (i) au moins une filière porteuse dans chacun des pays, dont l'aire de production recouvre les Communes ACD et/ou FFEM dans lesquelles la FAO intervient, et (ii) une structure privée (société nationale ou étrangère, en lien le cas échéant avec une association/fédération de producteurs ou transformateurs) prête à s'engager dans le développement de la filière identifiée.

Grâce à (i) la mobilisation des acteurs locaux dans les Communes pilotes et la possibilité de soutenir via les guichets communaux des actions de RFP/GDT et AGR d'accompagnement pouvant soutenir la production et/ou transformation et/ou commercialisation dans la filière ciblée, (ii) la mobilisation au niveau national des autorités pour faciliter autant que possible les activités de la société privée, cette dernière pourrait contribuer à la création de valeur ajoutée sur les terres restaurées ou terres adjacentes aux terres restaurées.

Dans le cadre de cette activité, il faudra donc identifier les filières porteuses, les entités privées nationales ou étrangères potentiellement mobilisables, mettre ces entités en relation avec les Communes FFEM, les aider à développer une collaboration (avec notamment un plan d'affaire à la clef). Enfin, il faudra capitaliser sur la mise en œuvre de cette activité, afin de nourrir les recommandations qui pourront être faites au MM de la CNULCD et MIROVA concernant l'attraction des financements privés sur RFP/GDT en zone sahélienne (Cf. action A3.5.1 dans la **Partie III.3.5 supra**).

Livrables : Deux rapports sur la promotion d'investissements privés « commerciaux » dans la RFP/GDT, au Burkina-Faso et au Niger.

Calendrier : Sur la durée du projet.

Moyens : 50 hj d'un expert en financement (450 €/hj) et deux déplacements internationaux (4 000 €/déplacement)

➔ A3.5.3 Promotion d'investissements privés « RSE » dans la RFP/GDT

Contenu : La donne est bien différente pour ces investisseurs « RSE ». Leur principale motivation n'est pas d'acheter un bien marchand pour le vendre et ainsi créer de la valeur, mais de financer des biens et services qu'ils ne vendront pas, créant une valeur « tangible » au bénéfice des populations et une valeur « intangible » à leur bénéfice, sous forme de contribution volontaire à leur politique de Responsabilité sociale et environnementale (RSE). Cette action sera menée en plusieurs étapes :

- **Identification des entreprises volontaires** : Au moins une entreprise sera identifiée pour chacun des pays. Ces entreprises pourront être des sociétés nationales ou des sociétés internationales, ayant ou non une succursale dans les pays. Ces entreprises pourront être identifiées de différentes façons : (i) au niveau national, en passant par les Chambres de commerce et d'industrie du Burkina-Faso¹²⁸ ou du Niger¹²⁹, les Agences de promotion des investissements du Burkina-Faso¹³⁰ ou du Niger (pas de site internet), etc. (ii) au niveau international, en prospectant sur la base de la liste des 100 premières entreprises mondiales cotées pour leur politique RSE (2016 *Global 100 Most Sustainable Corporations in the World index*¹³¹), sur des plateformes nationales RSE, telle celle existante en France¹³², en Allemagne¹³³, etc.

¹²⁸ Cf. <http://www.cci.bf/>

¹²⁹ Cf. <http://www.ccian.net/>

¹³⁰ Cf. <http://www.investburkina.com/>

¹³¹ Cf. <http://www.corporateknights.com/magazines/2016-global-100-issue/2016-global-100-results-14533333/>

¹³² Cf. <http://www.strategie.gouv.fr/plateforme-rse>

- **Définition de leur engagement :** Cet engagement peut être (i) défini unilatéralement par l'entreprise, sans être forcé en lien avec son volume d'activité ou ses impacts en termes de pollution (cas de la Fondation Yves ROCHER qui promeut des opérations de reboisement à l'international¹³⁴) ou (ii) discuté de façon partenariale entre l'entreprise, l'équipe de projet et les partenaires nationaux (notamment services des eaux et forêts) et fixé sur des bases plus objectives, à partir d'une analyse cycle de vie des produits¹³⁵ de l'entreprise, d'un bilan carbone®¹³⁶, de l'estimation des impacts socio-économiques locaux pour les populations, etc.

Idéalement, on utilisera les premiers résultats des actions relatives au suivi-évaluation des actions de RFP/GDT (Cf. action A.1.4.6 dans la **Partie III.1.4 supra**), ainsi qu'à l'évaluation des coûts/bénéfices de la RFP/GDT en termes de carbone et biodiversité (Cf. action A3.2.1 dans la **Partie III.3.2 supra**) et de biens et services marchands (Cf. action A3.2.2 dans la **Partie III.3.2 supra**).

- **Identification et mise en œuvre des actions de RFP/GDT « matchant » les engagements RSE :** La nature de l'engagement de l'entreprise pourra être diverse (par ex, compensation d'une partie de ses émissions de GES, protection d'un paysage particulier en termes de biodiversité, soutien à des populations ou groupes de populations spécifiques, etc.) et il est difficile d'en préjuger à l'avance et sûrement contre-productif d'être trop normatif a priori, au risque de ne pas concrétiser son engagement volontaire. L'identification des actions de RFP/GDT finançables via des engagements RSE sera donc menée au cas par cas. Ces actions pourront être menées dans les six Communes FFEM, en plus des actions déjà financées par le projet.
- **Officialisation et publicité de l'engagement RSE :** Les objectifs finaux de l'entreprise sont (i) de contribuer à la RFP/GDT et améliorer les conditions de vie des populations locales, (ii) de communiquer sur sa politique de RSE, afin de renforcer son image de marque. Il faudra donc identifier un format adéquat pour l'officialisation de cet engagement (Convention tripartite entreprise/projet/CN-GMV ou ANGMV ?) et sa publicité : Communiqués de presse conjoints ? Documentaires courts ? etc. à diffuser notamment via la plateforme CILSS/Agrhymet sous-régionale sur RFP/GDT (Cf. action A.3.3.1 dans la **Partie III.3.3 supra**) ou la plateforme FAO globale sur RFP/GDT (Cf. action A.3.4.1 dans la **Partie III.3.4 supra**).

Enfin, il faudra capitaliser sur la mise en œuvre de cette activité, afin de nourrir les recommandations qui pourront être faites au MM de la CNULCD et MIROVA concernant l'attraction des financements privés sur RF/GDT en zone sahéenne (Cf. action A3.5.1 dans la **Partie III.3.5 supra**).

Livrables : Deux rapports sur la promotion d'investissements privés « RSE » dans la RFP/GDT, au Burkina-Faso et au Niger.

Calendrier : Sur la durée du projet.

Moyens : 50 hj d'un expert en financement (450 €/hj) et deux déplacements internationaux (4 000 €/déplacement)

III.4 OS4 - Mettre en œuvre, suivre et évaluer les activités du projet

III.4.1 R4.1 - Pilotage

→ A4.1.1 Prise en charge 50% du salaire du LTO du projet ACD

Contenu : Le *Lead Technical Officer* (LTO) du projet ACD, à 50% entre ce projet et 50% en coordination de l'équipe MRFP, sera également le *Budget Holder* du projet FFEM.

Livrables : Rapports d'activités réguliers des projets ACD et FFEM.

Calendrier : Sur la durée du projet.

Moyens : 50% d'un salaire P5 FAO.

→ A4.1.2 Prise en charge 50% du salaire du LTO du projet FFEM

Contenu : Le LTO assurera la coordination globale du projet FFEM, pour 25% de son temps.

Livrables : Rapports d'activités réguliers du projet FFEM.

Calendrier : Sur la durée du projet FFEM.

¹³³ Cf. http://www.esf.de/portal/DE/Ueber-den-ESF/Geschichte-des-ESF/Foerderperiode-2007-2013/ESF-Programme/Programme/programm_csr.html

¹³⁴ Cf. <http://www.yves-rocher-fondation.org/plantons-pour-la-planete/a-linternational/>

¹³⁵ Cf. http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/noteACVexterne_ADEME_mai_2005.pdf

¹³⁶ Cf. <http://www.associationbilan carbone.fr/>

Moyens : 25% d'un salaire P4 FAO.

→ A4.1.3 Réunions du Comité de pilotage global du projet FFEM

Contenu : Le Comité de pilotage global se réunira une fois par an, dos à dos avec le Comité de pilotage du volet Afrique du projet ACD.

Livrables : Comptes-rendus des réunions du Comité de pilotage global du projet FFEM.

Calendrier : Sur la durée du projet FFEM.

Moyens : Enveloppe forfaitaire par réunion (salle, repas, transport).

→ A4.1.4 Réunions des Comités de pilotage nationaux du projet FFEM

Contenu : Ces Comités de pilotage nationaux se réuniront une fois par an, dos à dos avec l'une des réunions trimestrielles de la Plateforme nationale GDT au Burkina-Faso (Cf. A1.3.5 dans la **Partie III.1.3 supra**) et du Comité national GDT au Niger (Cf. A2.3.4 dans la **Partie III.2.3 supra**).

Livrables : Comptes-rendus des réunions des Comités de pilotage nationaux du projet FFEM.

Calendrier : Sur la durée du projet FFEM.

Moyens : Budgétés par ailleurs (Cf. A1.3.5 et A2.3.5)

III.4.2 R4.2 - Evaluation finale

→ A4.2.1 Evaluation finale

Contenu : Le projet FFEM fera l'objet d'une évaluation finale, selon les procédures habituelles du FFEM.

Livrables : Rapport d'évaluation finale du projet FFEM.

Calendrier : Dernier trimestre du projet FFEM.

Moyens : Enveloppe forfaitaire, pour recrutement d'un consultant par appel d'offre.

III.4.3 R4.3 – Frais de gestion FAO

→ A4.3.1 Frais de gestion FAO

Contenu : La FAO prélève 13% de frais de gestion sur le financement reçu du FFEM.

Livrables : Rapport d'audit du projet.

Calendrier : Sur la durée du projet FFEM.

Moyens : 13% du financement FFEM.

IV MONTAGE INSTITUTIONNEL DU FINANCEMENT FFEM

IV.1 Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

IV.1.1 *Maîtrise d'ouvrage*

Les actions résumées dans le cadre logique (Cf. **Annexe 3 infra**) ainsi que l'architecture du projet (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, maîtrise d'œuvre déléguée, comité de pilotage, etc.) ont été discutées lors de la préparation de la NIP à l'occasion d'un atelier régional organisé en décembre 2015 à Niamey.

Le MRFP de la FAO, présenté dans la **Partie I.2.1 supra**, assurera la maîtrise d'ouvrage du projet, étant donné (i) sa légitimité à intervenir sur la thématique RFP/GDT (à l'origine même de sa création en 2015), (ii) sa capacité à intervenir aux niveaux global, sous-régional (en collaboration avec CILSS/Agrhymet et l'IGMVSSS) et local (en collaboration avec la CN-GMV burkinabé et l'ANGMV nigérienne, en s'appuyant sur les bureaux nationaux de la FAO au Burkina-Faso et au Niger).

Le *Budget Holder* du projet FFEM sera M. Douglas MAC GUIRE (Coordonnateur de l'équipe MRFP). Le *Lead Technical Officer* (LTO) du projet FFEM sera M. Christophe BESACIER (cadre senior de l'équipe MRFP).

Pour les actions à mener au niveau national (Cf. **Partie III.1 et III.2 supra**), il n'y aura pas de délégation de la maîtrise d'ouvrage en tant que telle, la FAO étant une seule entité, mais des délégations de crédit de la FAO Rome à la FAO Ouagadougou ou FAO Niamey, sur la base de *Field Budget Authorization* (FBA) passées entre la FAO et les maîtres d'œuvre délégués (Cf. **Partie IV.1.2 infra**).

IV.1.2 *Maîtrise d'œuvre*

Pour les mêmes raisons que précitées, le MRFP assurera la maîtrise d'œuvre globale du projet FFEM. Il mettra en œuvre directement les résultats et actions suivantes :

- **R3.4 Partage des connaissances et plaidoyer au niveau mondial.** Pour mémoire, ce résultat comprend les trois actions suivantes : A3.4.1 Création d'une plateforme mondiale FAO sur GDT/RFP (architecture et contenu) ; A3.4.2 Promotion de la RFP/GDT dans les forums internationaux ; A3.4.3 Contribution au Rapport mondial sur l'état des zones arides ;
- **R3.5 Attraction des financements privés et mobilisation des collectivités.** Pour mémoire, ce résultat comprend les trois actions suivantes : A3.5.1 Appui au design du LDN Fund : canaliser fonds privés, mobiliser collectivités ; A3.5.2 Promotion d'investissements privés « commerciaux » dans la RFP/GDT ; A3.5.3 Promotion d'investissements privés « RSE » dans la RFP/GDT ;
- **R4.1 Pilotage.** Pour mémoire, ce résultat comprend les quatre actions suivantes : R4.1.1 Prise en charge 50% du salaire du LTO du projet ACD ; R4.1.2 Prise en charge 25% du salaire du LTO du projet FFEM ; R4.1.3 Réunions du Comité de pilotage global du projet FFEM ; R4.1.4 Réunions des Comités de pilotage nationaux du projet FFEM.

Pour les autres résultats et actions, il conclura des conventions de délégation de maîtrise d'œuvre avec les entités suivantes :

→ **Au Burkina-Faso**

- **CN-GMV :** Un Ingénieur forestier de 10 à 15 ans d'expérience sera affecté à la CN-GMV avec salaire de l'administration et sursalaire de la FAO (A1.3.1), sera soutenu logistiquement (A.1.3.2) et il appuiera la CN-GMV dans un ensemble d'actions :
 - Appui à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de com. sur la GDT (A1.3.3, en collaboration avec le projet ACD) ;
 - Appui au partage d'expérience entre la CN-GMV et ses partenaires nationaux (A1.3.4, en collaboration avec le projet ACD) ;
 - Animation de la Plateforme nationale sur la GDT (PNGDT-BF) (A.1.3.5) ;
 - Identification des actions RFP/GDT passées (A1.4.1, avec appui de consultants) ;
 - Elaboration d'un Code des bonnes pratiques de RFP/GDT (A1.4.2, avec appui de consultants) ;
 - Organisation de journées techniques RFP/GDT (A1.4.3) ;
 - Compilation supports de formation sur RFP/GDT et AGR (A.1.4.4, avec appui de consultants)

- Diffusion des supports de formation sur RFP/GDT et AGR (A.1.4.5).
- Création et opérationnalisation d'un manuel de S&E pour RFP/GDT et AGR (A.1.4.6, avec appui de consultants)
- Supervision et backstopping des agents communaux et agents déconcentrés sur les actions suivantes : Renforcement des capacités RFP/GDT et AGR des acteurs locaux (CC, CVD, CoFo, etc) (A1.1.5) ; Appui aux Communes pour maîtrise d'ouvrage des actions de GDT/RFP et AGR (A.1.2.3) ; Financement des actions de RFP/GDT par les Communes FFEM (A1.2.4) ; Financement des AGR par les Communes FFEM (A1.2.5).
- Communes : Elles recruteront un agent communal de développement rural (A1.1.2), qui sera soutenu logistiquement et techniquement (A1.1.3) et appuiera le Conseil communal à mettre en œuvre les actions suivantes : Renforcement des capacités RFP/GDT et AGR des acteurs locaux (CC, CVD, CoFo, etc) (A1.1.5) ; Appui aux Communes pour maîtrise d'ouvrage des actions de GDT/RFP et AGR (A.1.2.3) ; Financement des actions de RFP/GDT par les Communes FFEM (A1.2.4) ; Financement des AGR par les Communes FFEM (A1.2.5). L'agent communal collaborera aussi avec la CN-GMV pour l'opérationnalisation du manuel de suivi-évaluation pour les actions de RFP/GDT et les AGR ;
- Ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage et des eaux et forêts : Les agents des services déconcentrés de ces trois Ministères opérant sur les trois Communes FFEM seront appuyés logistiquement et techniquement (A.1.1.4), afin de pouvoir appuyer - chacun dans leur domaine de compétence - l'agent communal dans le renforcement des capacités sur RFP/GDT et AGR des acteurs locaux (A1.1.5), puis suivre et appuyer – chacun dans leur domaine de compétence – la mise en œuvre des actions de RFP/GDT et d'AGR ;
- FPDCT : Il canaliser les financements pour les actions de RFP/GDT et d'AGR jusqu'aux Communes et supervisera les guichets communaux AGR et RFP/GDT ;
- Consultants : En binôme (expert international et expert national), ils appuieront l'AN-GMV sur les actions suivantes : A1.4.1 Identification des actions RFP/GDT passées ; A1.4.2 Elaboration d'un Code des bonnes pratiques de RFP/GDT ; A1.4.4 Compilation supports de formation sur RFP/GDT et AGR ; A1.4.6 Création et opérationnalisation d'un manuel de S&E pour RFP/GDT et AGR.

Ils seront recrutés action par action, en jumelant (si cela est jugé pertinent sur le moment) les études similaires prévues dans les deux pays. Le recrutement sera fait par appels d'offres ouverts, sur la base de termes de référence précis, après soumission d'une offre technique et financière attestant de leurs compétences, références et compétitivité en termes de coût.

→ Au Niger

Les conventions de délégation de maîtrise d'œuvre seront similaires à celles du Burkina-Faso, à la différence près qu'on parlera d'ANGMV au lieu de CN-GMV et d'ANFICT au lieu de FPDCT. Les partenaires nigériens ont rappelé que tout projet doit dorénavant faire l'objet d'une convention de mise en œuvre signé entre le bailleur et le Gouvernement (ce qui sera le cas avec la convention de délégation de mise en œuvre signée entre FAO et ANGMV), ce qui permet d'inscrire les financements dans la Loi de finances et de lever éventuellement des cofinancements sur le budget de l'Etat.

→ Au niveau sous-régional

Trois conventions de délégation de maîtrise d'œuvre seront signées avec CILSS/Aghrymet et concerneront les trois Résultats suivants :

- **R3.1 Adaptation de l'outil CEOF au contexte sahélien.** Pour mémoire, ce résultat comprend les trois actions suivantes : A3.1.1 Calibrage de CEOF à l'échelon communal ; A3.1.2 Appuis-conseils des agents sur diagnostic et S&E biophys. (CEO) et socio-éco ; A3.1.3 Appuis-conseils des agents en concertation locale (avec scénarii de CEO). Sur les deux dernières actions, CILSS/Aghrymet élaborera une proposition d'appuis-conseils précise, une fois connue les Communes FFEM au Burkina-Faso et au Niger. Il impliquera l'ONEDD (Burkina-Faso) et le CNSEE (Niger) dans ces appuis-conseils. Il fera aussi appel en tant que de besoin à des compétences externes pour mener ces deux dernières actions : LASDEL sur socio-anthropologie, foncier, etc., IRD sur hydrologie, modèle pluvio., pédologie, etc.
- **R3.2 Evaluation des C/B marchands et non-marchands de la RFP/GDT.** Pour mémoire, ce résultat comprend les trois actions suivantes : A3.2.1 Thèses sur l'évaluation C/B en termes de carbone et biodiversité de la RFP/GDT ; A3.2.2 Thèse sur l'évaluation C/B en termes de B&S marchands de la RFP/GDT ; A3.2.3 Développement d'outils/méthodes de suivi d'indicateurs GDT adaptés au Sahel et utilisables sous ODD15. Sur les deux premières actions, CILSS/Aghrymet fera appel en tant que de besoin aux Université de Bobo-Dioulasso et Abdou MOUMOUNI de Niamey, à l'IRD et toute Université ou tout institut de recherche jugés pertinents pour la réalisation des thèses. Sur la troisième action, CILSS/Aghrymet impliquera (i) côté burkinabé : l'ONEDD, la CN-GMV et le groupe de travail LDN, (ii) côté nigérien : le CNSEE, l'ANGMV et le groupe de travail LDN.

- **R3.3 Partage des connaissances au niveau sous-régional.** Pour mémoire, ce résultat comprend les trois actions suivantes : A3.3.1 Renforcement de la plateforme sous-régionale CILSS sur CC et GDT/RFP ; A3.3.2 Mise en place d'un forum d'échanges sur RFP/GDT ; A3.3.3 Valorisation du projet dans deux modules de Mastère Agrhymet sur RFP/GDT. Sur ces trois actions, CILSS/Agrhymet élaborera des propositions précises, tenant compte des financements déjà acquis par ailleurs sur ces sujets (SAWAP/BRICKS notamment).

IV.2 Supervision

IV.2.1 *Comité de pilotage global*

Les réunions du Comité de pilotage global du projet FFEM se tiendront chaque année, dos à dos avec les réunions du Comité de pilotage du MRFP (à Rome) et/ou les réunions du Comité de pilotage de la composante Afrique du projet ACD (à Bruxelles ou dans une capitale africaine). NB : le FFEM deviendra officiellement membre du Comité de pilotage du MRFP à l'approbation du présent projet.

La composition de ce Comité de pilotage global sera la suivante :

1. Le président du groupe de pilotage du MRFP - poste actuellement assuré par le coordonnateur du MM de la CNULCD (Président du Comité de pilotage global) ;
2. Le Coordonnateur du projet FFEM au sein du MRFP (secrétaire de ce Comité de pilotage global) ;
3. Le Directeur (ou un représentant) de la Division des politiques et des ressources forestières (FOA) du Département des forêts de la FAO ;
4. Le Coordonnateur du projet ACD (également Coordonnateur du MRFP) ;
5. Un représentant du Secrétariat exécutif du FFEM ;
6. Un représentant de l'AFD ;
7. Un représentant du MAEDI ;
8. Un représentant d'Agrhymet ;
9. Un représentant du Secrétariat exécutif du CILSS ;
10. Un représentant du MECV (Burkina-Faso) ;
11. Le Coordonnateur de l'ANGMV (Burkina-Faso)
12. Un représentant du MESUDD (Niger) ;
13. Le Directeur général de l'ANGMV (Niger) ;
14. Toute(s) personne(s) que les membres du Comité de pilotage décideront d'inviter en tant que de besoin.

Conformément à l'usage en la matière, les membres du Comité de pilotage global auront connaissance des rapports d'activités passées du projet, des programmes détaillés d'activités futures et d'un ordre du jour prévisionnel de la réunion au moins 15 jours calendaires en amont de la réunion.

L'ordre du jour distinguera les points (i) pour information, (ii) pour discussion sans nécessairement prise de décision et (iii) pour discussion et prise de décision. Les décisions seront prises dans la mesure du possible par consensus. Les modalités pratiques de fonctionnement du Comité de pilotage global seront approuvées lors de sa première réunion, sur la base d'une proposition élaborée par le Coordonnateur du projet FFEM.

Les réunions des Comités de pilotage nationaux se tiendront en amont des réunions du Comité de pilotage global. Les réunions des Comités nationaux n'auront pas vocation à prendre des décisions sur les aspects techniques ou financiers du projet, mais à échanger sur la mise en œuvre des OS1 (Burkina-Faso) et OS2 (Niger) et à soumettre des propositions de décision au Comité de pilotage global.

IV.2.2 *Comités de pilotage nationaux*

Le projet FFEM soutiendra des réunions trimestrielles de la Plateforme nationale GDT au Burkina-Faso (Cf. A1.3.5 dans la **Partie III.1.3 supra**) et du Comité national GDT au Niger (Cf. A2.3.4 dans la **Partie III.2.3 supra**). La plupart des parties prenantes nationales au projet FFEM participeront à ces réunions trimestrielles. Afin d'optimiser les déplacements et les coûts, au moins une réunion par an de cette Plateforme burkinabé et Comité nigérien sera dédiée à la tenue d'un Comité de pilotage national (en invitant pour l'occasion les représentants locaux et de sociétés privées, non membres de la PNDGT ou CN-GDT).

La composition de ce Comité de pilotage global sera la suivante :

1. Le Coordonnateur de la CN-GMV au Burkina-Faso ou le DG de l'ANGMV au Niger (Président du Comité de pilotage national) ;
2. L'ingénieur forestier affecté à la CN-GMV ou ANGMV pour piloter le projet FFEM (secrétaire de ce Comité de pilotage national) ;
3. L'assistant technique FAO en appui à la CN-GMV ou ANGMV dans le cadre du projet ACD ;
4. Un représentant du Ministère en charge des forêts ;
5. Un représentant du Ministère en charge de l'agriculture ;
6. Un représentant du Ministère en charge de l'élevage ;
7. Un représentant du FPDCT au Burkina-Faso ou de l'ANFICT au Niger ;
8. Un représentant du Conseil communal de la 1^{ère} Commune FFEM ;
9. L'agent communal développement durable de la 1^{ère} Commune FFEM ;
10. Un représentant de la Chefferie ou du Comité foncier communal de la 1^{ère} Commune FFEM (à apprécier au cas par cas : une personne-clef extérieure au Conseil communal, mais informée de la vie locale) ;
11. Un représentant du Conseil communal de la 2^{ème} Commune FFEM ;
12. L'agent communal développement durable de la 2^{ème} Commune FFEM ;
13. Un représentant de la Chefferie ou du Comité foncier communal de la 2^{ème} Commune FFEM (à apprécier au cas par cas : une personne-clef extérieure au Conseil communal, mais informée de la vie locale) ;
14. Un représentant du Conseil communal de la 3^{ème} Commune FFEM ;
15. L'agent communal développement durable de la 3^{ème} Commune FFEM ;
16. Un représentant de la Chefferie ou du Comité foncier communal de la 3^{ème} Commune FFEM (à apprécier au cas par cas : une personne-clef extérieure au Conseil communal, mais informée de la vie locale)
17. Un représentant d'une société faisant des investissements « commerciaux » dans la RFP/GDT ;
18. Un représentant d'une société faisant des investissements « RSE » dans la RFP/GDT ;
19. Toute(s) personne(s) que les membres du Comité de pilotage décideront d'inviter en tant que de besoin

Conformément à l'usage en la matière, les membres du Comité de pilotage national auront connaissance des rapports d'activités passées du projet, des programmes détaillés d'activités futures et d'un ordre du jour prévisionnel de la réunion au moins 15 jours calendaires en amont de la réunion.

L'ordre du jour distinguera les points (i) pour information, (ii) pour discussion sans nécessairement prise de décision et (iii) pour discussion et prise de décision. Les décisions seront prises dans la mesure du possible par consensus. Les modalités pratiques de fonctionnement du Comité de pilotage national seront approuvées lors de sa première réunion, sur la base d'une proposition de la CN-GMV ou l'ANGMV.

IV.3 Moyens

IV.3.1 Décrire les moyens du projet, matériels et en ressources humaines.

Au niveau matériel, les investissements seront très limités : moto 125 cc pour les six agents communaux développement durables, ordinateurs et imprimantes pour ces six agents et les deux ingénieurs forestiers (au sein de la CN-GMV et l'ANGMV), appuis logistiques (petit matériel pour enquêtes de terrain) aux thésards supervisés par CILSS/Agrhymet, coûts d'hébergement et de web design pour les plateformes RFP/DGT sous-régionale (CILSS/Agrhymet) et globale (FAO). L'essentiel des ressources concerne des prestations intellectuelles ou de l'investissement dans des actions de RFP/GDT et AGR via les guichets des six Communes.

Les ressources humaines seront les suivantes :

- Niveau global : Equipe MRFP, notamment le *Budget Holder*, le *LTO* (25% de son temps dédié à la coordination d'ensemble du projet FFEM, soit 10 hm), les membres de l'équipe MRFP (notamment une experte suivi/évaluation RFP/GDT niveau P2 pour environ 15 hm et un expert financement RFP/GDT niveau P2 pour environ 7,5 hm)
- Niveau sous-régional : Equipe CILSS/Agrhymet, en charge des résultats suivants :
 - R3.1 Formations sur CEOF, états de référence et concertation/planification locale : environ 24 hm en l'état, en tenant compte du budget total du résultat (180 000 €), en faisant l'hypothèse que les coûts logistiques liées aux

formations représentent environ 1/3 de ce budget et que le coût moyen environné d'un chercheur du CILSS/Agrhymet est de 5 000 € ;

- R3.2 Evaluation des coûts/bénéfices marchands et non-marchands de la RFP/GDT : trois thésards pendant trois ans sur l'évaluation des coûts/bénéfices et environ trois hm de chercheur CILSS/Agrhymet sur la mise au point d'indicateurs RFP/GDT adaptés au Sahel pour l'ODD15 ;
- R3.3 Partage des connaissances au niveau sous-régional : les deux premières actions demandent à être précisées par CILSS/Agrhymet en tenant compte des financements disponibles par ailleurs (notamment SAWAP/BRICKS) et les temps d'expertise à financer par le projet FFEM ne peuvent pas être estimés en l'état. Pour la troisième et dernière action concernant la valorisation des résultats du projet dans deux modules du Master GDT, une enveloppe maximale de 30 000 €, correspondant à six hm de chercheur CILSS/Agrhymet a été prévu. Le budget de cette dernière action sera à affiner le moment venu.

De façon générale, concernant les moyens du présent projet : tous les coûts qui pouvaient être estimés l'ont été. Ceux pour lesquels il existait des incertitudes au moment de la rédaction de la présente NEP ont été maximisés, afin de parer à toute éventualité. Cependant, les actions correspondantes ne seront engagées qu'après élaboration de programmes d'activités et budgets détaillés, et tout reliquat sera reversé aux Communes pour mener d'avantages d'actions de RFP/GDT et d'AGR.

IV.3.2 Identifier clairement les parties prenantes du projet et publics cibles

Les parties prenantes chargées de la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre du projet sont présentées dans la **Partie IV1. Supra.**

Les publics cibles du projet ne sont pas encore connus précisément à ce stade, les Communes FFEM n'étant pas encore identifiées. Néanmoins, on peut donner leurs principales caractéristiques à ce stade : populations rurales dépendantes en majorité de l'exploitation des ressources naturelles via des activités agro-sylvo-pastorales, exposées à de fortes contraintes (pression foncière, précarité énergétique, insécurité alimentaire, insécurité tout court, etc.).

Un objectif indicatif de 500 ha (5 km²) de terres restaurées par Commune a été fixé. En faisant un raisonnement très grossier, on peut estimer a priori le nombre de ménages directement touchés par les actions de RFP/GDT et AGR d'accompagnement sur ces terres restaurées ou terres adjacentes aux terres restaurées : (i) Burkina-Faso : Trois Communes x 5 km²/commune x 65 hab/km² (d'après MAY et al., 2014) / 6,5 hab/ménage rural (SAGNON & SANOU, 1996)¹³⁷ = 150 ménages, (ii) Niger : Trois Communes x 5 km²/commune x 14 hab/km² (d'après MAY et al., 2014) / 6 hab/ménage rural (OUMAROU & BEIDOU, 2007)¹³⁸ = 35 ménages. On toucherait donc a priori 185 ménages, 150 au Burkina-Faso et 35 ménages au Niger.

¹³⁷ SAGNON, C. L & SANON, B. *Recensement général de la population – Volume 1 - Chapitre 8 : ménages et habitation.* Ouagadougou – Institut national de la statistique et de la démographie, 1996. 78p

¹³⁸ OUMAROU, S. & BEIDOU, A. *Caractéristiques des ménages nigériens.* Niamey - Institut national de la statistique, 2007. 13p

V DUREE, COUT & PLAN DE FINANCEMENT

V.1 Durée et calendrier de mise en œuvre

| OS1 - Renforcer les capacités (i) communales de planification, mise en oeuvre, suivi-évaluation des actions de RFP/GDT et AGR d'accompagnement, (ii) nationales d'appui-conseil aux Communes pour la mise en œuvre d'actions de RFP/GDT et AGR d'accompagnement au Burkina-Faso | | 2017 | | 2018 | | | | 2019 | | | | 2020 | | | | 2021 | |
|---|---|------|----|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|
| | | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 |
| | Renforcement en agents techniques, en moyens logistique et en capacités de mise en œuvre pour les trois Communes FFEM | | | | | | | | | | | | | | | | |
| R1.1 | Communes FFEM | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.1.1 | Sélection des trois Communes | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.1.2 | Recrutement par chaque Commune d'un agent communal "Développement rural" | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.1.3 | Appui logistique et technique aux agents communaux | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.1.4 | Appui logistique et technique aux agents déconcentrés agri/élevage/E&F | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.1.5 | Renf. des capacités RFP/GDT et AGR des acteurs locaux (CC, CVD, CoFo, etc) | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Renforcement des capacités de planification, financement et suivi-évaluation pour les trois Communes FFEM et 10 Communes ACD | | | | | | | | | | | | | | | | |
| R1.2 | Communes ACD | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.2.1 | Elaboration de l'état de référence communal avant actions de RFP/GDT et AGR | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.2.2 | Supervision de guichets communaux AGR et RFP/GDT avec l'appui du FPDCT | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.2.3 | Appui aux Communes pour maîtrise d'ouvrage des actions de GDT/RFP et AGR | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.2.4 | Financement des actions de RFP/GDT par les Communes FFEM | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.2.5 | Financement des AGR par les Communes FFEM | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.2.6 | RFP/GDT dans les 10 Communes ACD | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.2.7 | Développement des PFNL dans les 10 Communes ACD | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Renforcement des conditions habilitantes pour la RFP/GDT au Burkina-Faso | | | | | | | | | | | | | | | | |
| R1.3 | Renforcement des conditions habilitantes pour la RFP/GDT au Burkina-Faso | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.3.1 | Affectation d'un ingénieur E&F à la CN-GMV (avec focus sur projet FFEM) | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.3.2 | Appui logistique et technique à l'ingénieur | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.3.3 | Appui à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de com. sur la GDT | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.3.4 | Appui au partage d'expérience entre la CN-GMV et ses partenaires nationaux | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.3.5 | Animation de la Plateforme nationale sur la GDT (PNGDT-BF) | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Appui à la capitalisation, la diffusion, le suivi-évaluation des actions de RFP/GDT au Burkina-Faso | | | | | | | | | | | | | | | | |
| R1.4 | Appui à la capitalisation, la diffusion, le suivi-évaluation des actions de RFP/GDT au Burkina-Faso | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.4.1 | Identification des actions RFP/GDT passées | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.4.2 | Elaboration d'un Code des bonnes pratiques de RFP/GDT | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.4.3 | Organisation de journées techniques RFP/GDT | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.4.4 | Compilation supports de formation sur RFP/GDT et AGR | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.4.5 | Diffusion des supports de formation sur RFP/GDT et AGR | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.4.6 | Création et opérationnalisation d'un manuel de S&E pour RFP/GDT et AGR | | | | | | | | | | | | | | | | |

Figure 31 - Calendrier de l'OS1 du projet (source : auteurs)

OS2 - Renforcer les capacités (i) communales de planification, mise en œuvre, suivi-évaluation des actions de RFP/GDT et AGR d'accompagnement, (ii) nationales d'appui-conseil aux Communes pour la mise en œuvre d'actions de RFP/GDT et AGR d'accompagnement au Niger

| | 2017 | | 2018 | | | | 2019 | | | | 2020 | | | | 2021 | |
|--|------|----|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|
| | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 |
| R2.1 Renforcement en agents techniques, en moyens logistique et en capacités de mise en œuvre pour les trois Communes FFEM | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A2.1.1 Sélection des trois Communes | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A2.1.2 Recrutement par chaque Commune d'un agent communal "Développement rural" | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A2.1.3 Appui logistique et technique à l'agent communal | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A2.1.4 Appui logistique et technique aux agents déconcentrés agri/élevage/E&F | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A2.1.5 Renf. des capacités RFP/GDT et AGR des acteurs locaux (CC, CVD, CoFo, etc) | | | | | | | | | | | | | | | | |
| R2.2 Renforcement des capacités de planification, financement et suivi-évaluation pour les trois Communes FFEM et 10 Communes ACD | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A2.2.1 Elaboration de l'état de référence communal avant actions de RFP/GDT et AGR | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A2.2.2 Supervision de guichets communaux AGR et RFP/GDT avec l'appui de l'ANFICT | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A2.2.3 Appui aux Communes pour maîtrise d'ouvrage des actions de GDT/RFP et AGR | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A2.2.4 Financement des actions de RFP/GDT par les Communes FFEM | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A2.2.5 Financement des AGR par les Communes FFEM | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A2.2.6 RFP/GDT dans les 10 Communes ACD | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A2.2.7 Développement des PFNL dans les 10 Communes ACD | | | | | | | | | | | | | | | | |
| R2.3 Renforcement des conditions habitantes pour la RFP/GDT au Niger | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A2.3.1 Affectation d'un ingénieur E&F à l'ANGMV (avec focus sur projet FFEM) | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A2.3.2 Appui logistique et technique à l'ingénieur | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A2.3.3 Appui à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de com. sur la GDT | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A2.3.4 Animation du Comité national RFP/GDT et développement des échanges | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A2.3.5 Appui publication et diffusion des textes d'application Codes pastoral et forestier | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A2.3.6 Appui logistique global à l'ANGMV et les services déconcentrés de la DGEF | | | | | | | | | | | | | | | | |
| R2.4 Appui à la capitalisation, la diffusion, le suivi-évaluation des actions de RFP/GDT au Burkina-Faso | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A2.4.1 Identification des actions GDT/RFP passées | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A2.4.2 Création/affinage d'un Code des bonnes pratiques de RFP/GDT | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A2.4.3 Organisation de journées techniques RFP/GDT | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A2.4.4 Compilation supports de formation sur RFP/GDT et AGR | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A2.4.5 Diffusion des supports de formation sur RFP/GDT et AGR | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A2.4.6 Création et opérationnalisation d'un manuel de S&E pour RFP/GDT et AGR | | | | | | | | | | | | | | | | |

Figure 32 - Calendrier de l'OS1 du projet (source : auteurs)

| OS3 - Produire et diffuser des connaissances sur la GDT/RFP aux échelles sous-régionale et internationale | | 2017 | | 2018 | | | | 2019 | | | | 2020 | | | | 2021 | |
|---|--|------|----|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|
| | | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 |
| R3.1 | Adaptation de l'outil Collect Earth d'Open Foris au contexte sahélien | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A3.1.1 | Calibrage de CEOF à l'échelon communal | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A3.1.2 | Appuis-conseils des agents sur diagnostic et S&E biophys. (CEOF) et socio-éco | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A3.1.3 | Appuis-conseils des agents en concertation locale (avec scénarii de CEOF) | | | | | | | | | | | | | | | | |
| R3.2 | Evaluation des C/B marchands et non-marchands de la RFP/GDT | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A3.2.1 | Thèses sur l'évaluation C/B en termes de carbone et biodiversité de la RFP/GDT | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A3.2.2 | Thèse sur l'évaluation C/B en termes de B&S marchands de la RFP/GDT | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A3.2.3 | Développement d'outils/méthodes de suivi d'indicateurs sahéliens pour l'ODD15 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| R3.3 | Partage des connaissances au niveau sous-régional | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A3.3.1 | Renforcement du portail du CILSS sur CC et RFP/GDT | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A3.3.2 | Mise en place d'un forum d'échanges sur RFP/GDT | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A3.3.3 | Valorisation du projet dans deux modules de Mastère Agrhyment sur RFP/GDT | | | | | | | | | | | | | | | | |
| R3.4 | Partage des connaissances et plaidoyer au niveau mondial | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A3.4.1 | Création d'une plateforme mondiale FAO sur GDT/RFP (architecture et contenu) | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A3.4.2 | Promotion de la RFP/GDT dans les forums internationaux | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A3.4.3 | Contribution au Rapport mondial sur l'état des zones arides | | | | | | | | | | | | | | | | |
| R3.5 | Attraction des financements privés et mobilisation des collectivités | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A3.5.1 | Appui au design du LDN Fund : canaliser fonds privés, mobiliser collectivités | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A3.5.2 | Promotion d'investissements privés « commerciaux » dans la RFP/GDT | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A3.5.3 | Promotion d'investissements privés « RSE » dans la RFP/GDT | | | | | | | | | | | | | | | | |

Figure 33 - Calendrier de l'OS3 du projet (source : auteurs)

| OS4 - Mettre en œuvre, suivre et évaluer les activités du projet | | 2017 | | 2018 | | | | 2019 | | | | 2020 | | | | 2021 | |
|--|---|------|----|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|
| | | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 |
| R4.1 | Pilotage | | | | | | | | | | | | | | | | |
| R4.1.1 | Prise en charge 50% du salaire du LTO du projet ACD | | | | | | | | | | | | | | | | |
| R4.1.2 | Prise en charge 25% du salaire du LTO du projet FFEM | | | | | | | | | | | | | | | | |
| R4.1.3 | Réunions du Comité de pilotage global du projet FFEM | | | | | | | | | | | | | | | | |
| R4.1.4 | Réunions des Comités de pilotage nationaux du projet FFEM | | | | | | | | | | | | | | | | |
| R4.2 | Evaluation finale | | | | | | | | | | | | | | | | |
| R4.2.1 | Evaluation finale | | | | | | | | | | | | | | | | |
| R4.3 | Frais de gestion FAO | | | | | | | | | | | | | | | | |
| R4.3 | Frais de gestion FAO | | | | | | | | | | | | | | | | |

Figure 34 - Calendrier de l'OS4 du projet (source : auteurs)

V.2 Coût & financement FFEM envisagé

Six co-financeurs seront mobilisés, dont le FFEM. Le plus important est le projet ACD, dont l'essentiel des actions prévues au Burkina-Faso et au Niger concourent aux mêmes objectifs que le projet FFEM et dont une partie du budget prévu pour sa coordination permettra de prendre en charge la coordination du projet FFEM. SIDA et KFS contribuent tous deux aux activités du MRFP (trois MUS\$ chacun) et leurs financements peuvent être mobilisés de façon souple par l'équipe MRFP. FERI financera une action spécifique et la requête de financement est quasiment validée par le Secrétariat de la CNUDB qui gère cette initiative. **L'AFD financera les actions de GDT/RFP et AGR dans une Commune cible au Burkina-Faso (via le PSAE) et dans une Commune cible au Niger (via le projet Bassin Versant Badiguichiri).**

| BUDGET TOTAL | | Budget NIP | Budget NEP | Co-financements | | | | | |
|--|---|------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|----------------|---------------|----------------|
| | | | | FFEM | ACD | SIDA | KFS | FERI | XXX |
| OS1 - Renforcer les capacités (i) communales de planification, mise en oeuvre, suivi-évaluation des actions | | 500 000 | 2 792 492 | 896 159 | 1 896 333 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| R1.1 | Renforcement en agents techniques, en moyens logistique et en capacités de mise en œuvre pour les trois C | 8 000 | 72 989 | 72 989 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| R1.2 | Renforcement des capacités de planification, financement et suivi-évaluation pour les trois Communes FFEM | 350 000 | | | | | | | |
| R1.3 | Renforcement des conditions habilitantes pour la RFP/GDT au Burkina-Faso | 0 | | | | | | | |
| R1.4 | Appui à la capitalisation, la diffusion, le suivi-évaluation des actions de RFP/GDT au Burkina-Faso | 142 000 | 193 626 | 141 231 | 52 395 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| OS2 - Renforcer les capacités (i) communales de planification, mise en oeuvre, suivi-évaluation des actions | | 500 000 | 3 496 257 | 387 689 | 2 612 275 | 0 | 0 | 0 | 468 812 |
| R2.1 | Renforcement en agents techniques, en moyens logistique et en capacités de mise en œuvre pour les trois C | 40 000 | 72 989 | 24 330 | 0 | 0 | 0 | 0 | 48 660 |
| R2.2 | Renforcement des capacités de planification, financement et suivi-évaluation pour les trois Communes FFEM | 440 000 | 2 121 498 | 216 082 | 1 505 263 | 0 | 0 | 0 | 400 152 |
| R2.3 | Renforcement des conditions habilitantes pour la RFP/GDT au Niger | 0 | 1 030 204 | 53 527 | 976 677 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| R2.4 | Appui à la capitalisation, la diffusion, le suivi-évaluation des actions de RFP/GDT au Burkina-Faso | 20 000 | 271 566 | 93 750 | 130 335 | 0 | 0 | 0 | 20 000 |
| OS3 - Produire et diffuser des connaissances sur la GDT/RFP aux échelles sous-régionale et internationale | | 600 000 | 970 425 | 165 955 | 128 659 | 255 735 | 177 833 | 90 909 | 151 333 |
| R3.1 | Adaptation de l'outil Collect Earth d'Open Foris au contexte sahélien | 180 000 | 173 354 | 30 000 | 53 354 | 0 | 45 000 | 0 | 45 000 |
| R3.2 | Evaluation des C/B marchands et non-marchands de la RFP/GDT | 110 000 | 151 364 | 45 455 | 0 | 15 000 | 0 | 90 909 | 0 |
| R3.3 | Partage des connaissances au niveau sous-régional | 110 000 | 110 000 | 0 | 6 098 | 103 902 | 0 | 0 | 0 |
| R3.4 | Partage des connaissances et plaidoyer au niveau mondial | 110 000 | 379 000 | 60 000 | 0 | 106 333 | 106 333 | 0 | 106 333 |
| R3.5 | Attraction des financements privés et mobilisation des collectivités | 90 000 | 156 707 | 30 500 | 69 207 | 30 500 | 26 500 | 0 | 0 |
| OS4 - Mettre en œuvre, suivre et évaluer les activités du projet | | 200 000 | 813 701 | 350 064 | 181 818 | 50 000 | 231 818 | 0 | 0 |
| R4.1 | Pilotage | 200 000 | 573 636 | 110 000 | 181 818 | 50 000 | 231 818 | 0 | 0 |
| R4.2 | Evaluation finale | 0 | 33 000 | 33 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| R4.3 | Frais de gestion FAO | 0 | 207 064 | 207 064 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | | 1 800 000 | 8 072 875 | 1 799 867 | 4 819 085 | 305 735 | 409 652 | 90 909 | 620 145 |
| | | | | 100% | 22% | 60% | 4% | 5% | 1% |
| | | | | | | | | | 8% |

Figure 35 - Budget total du projet avec détail des cofinancements par résultats (source : auteurs)

| OS1 - Renforcer les capacités (i) communales de planification, mise en oeuvre, suivi-évaluation des actions de RFP/GDT et AGR d'accompagnement, (ii) nationales d'appui-conseil aux Communes pour la mise en œuvre d'actions de RFP/GDT et AGR d'accompagnement au Burkina-Faso | | | |
|--|---|------------------|--|
| | TOTAL OS1 : | 2 792 492 | Détails des coûts / commentaires |
| R1.1 | Renforcement en agents techniques, en moyens logistique et en capacités de mise en œuvre pour les trois Communes FFEM | 72 989 | |
| A1.1.1 | Sélection des trois Communes | | |
| A1.1.2 | Recrutement par chaque Commune d'un agent communal "Développement rural" | 12 092 | 3 agents x 55 000 F/mois x 48 m de salaire environné pour agent technique niveau BEPC |
| A1.1.3 | Appui logistique et technique aux agents communaux | 16 049 | 3 agents x moto (700 000 F) + carburant (48 m x 20 l/m x 700 F/l) + entretien (100% carb) + ordi/imprim. (500 000 F) + fourm./tél. (48 m x 20 000 F/m) |
| A1.1.4 | Appui logistique et technique aux agents déconcentrés agri/élevage/E&F | 44 849 | 9 agents x moto (700 000 F) + carburant (48 m x 20 l/m x 700 F/l) + entretien (100% carb) + gratification/sursalaire (48 m x 40 000 F/m) |
| A1.1.5 | Renf. des capacités RFP/GDT et AGR des acteurs locaux (CC, CVD, CoFo, etc) | | Budgétés par ailleurs. Appuis/conseils réguliers par agent communal (et backstopping cadres AN-GMV) |
| R1.2 | Renforcement des capacités de planification, financement et suivi-évaluation pour les trois Communes FFEM et 10 Communes ACD | 2 229 010 | |
| A1.2.1 | Elaboration de l'état de référence communal avant actions de RFP/GDT et AGR | 58 618 | Prorata pour 3 Communes du budget A3.2.1 ACD BF (pour 10 Communes). Acteurs locaux avec appui méthode Agrhymet (Cf. OS3) |
| A1.2.2 | Supervision de guichets communaux AGR et RFP/GDT avec l'appui du FPDCT | 28 582 | 5% des lignes A1.2.4 et A.1.2.5. Inclus renf. des capacités des acteurs locaux |
| A1.2.3 | Appui aux Communes pour maîtrise d'ouvrage des actions de GDT/RFP et AGR | | Budgétés par ailleurs. Appuis/conseils réguliers par agent communal, agents déconcentrés (et backstopping cadres AN-GMV) |
| A1.2.4 | Financement des actions de RFP/GDT par les Communes FFEM | 457 317 | 3 Communes x 500 ha/Commune x 200 000F/ha |
| A1.2.5 | Financement des AGR par les Communes FFEM | 114 329 | 25% de la ligne précédente |
| A1.2.6 | RFP/GDT dans les 10 Communes ACD | 1 225 073 | Budgets A1.1.1 à A.1.1.3 ACD BF |
| A1.2.7 | Développement des PFNL dans les 10 Communes ACD | 345 090 | Budgets A1.2.1 et A.1.2.2 ACD BF |
| R1.3 | Renforcement des conditions habitantes pour la RFP/GDT au Burkina-Faso | 296 867 | |
| A1.3.1 | Affectation d'un ingénieur E&F à la CN-GMV (avec focus sur projet FFEM) | 40 305 | 1 Ingénieur x 48 m x 550 000 F/m de sursalaire. Affecté par E&F avec sur-salaire FAO |
| A1.3.2 | Appui logistique et technique à l'ingénieur | 13 221 | Ordi/imprim. (500 000 F) + fourm./tél. (48 m x 20 000 F/m) + missions de terrain (48 m x 5j/m de terrain x 30 000 F/j de terrain) |
| A1.3.3 | Appui à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de com. sur la GDT | 153 984 | Budget A2.1.1 ACD BF |
| A1.3.4 | Appui au partage d'expérience entre la CN-GMV et ses partenaires nationaux | 74 700 | Budget A2.1.2 ACD BF |
| A1.3.5 | Animation de la Plateforme nationale sur la GDT (PNGDT-BF) | 14 656 | 4 ans x 4 réunions/an x 20 membres/réunion x 30 000 F/membre/jour (tout compris : trajet, repas, salle, etc.) |
| R1.4 | Appui à la capitalisation, la diffusion, le suivi-évaluation des actions de RFP/GDT au Burkina-Faso | 193 626 | |
| A1.4.1 | Identification des actions RFP/GDT passées | 77 395 | Budgets A3.2.2 à A3.2.4 ACD BF + temps de 2 cadres AN-GMV (budgétés par ailleurs) + 20 hj d'EN x 250 €/hj + 20 hj d'EI x 1 000 €/hj |
| A1.4.2 | Elaboration d'un Code des bonnes pratiques de RFP/GDT | 18 750 | Temps de 2 cadres AN-GMV (budgétés par ailleurs) + 15 hj d'EN x 250 €/hj + 15 hj d'EI x 1 000 €/hj |
| A1.4.3 | Organisation de journées techniques RFP/GDT | 27 481 | 4 ans x 3 journées/an x 20 partic/journée x 50 000 F/partic/jour (tout compris : trajet, repas, salle, etc.) |
| A1.4.4 | Compilation supports de formation sur RFP/GDT et AGR | 25 000 | Temps de 2 cadres AN-GMV (budgétés par ailleurs) + 20 hj d'EN x 250 €/hj + 20 hj d'EI x 1 000 €/hj |
| A1.4.5 | Diffusion des supports de formation sur RFP/GDT et AGR | 20 000 | Enveloppe pour repro fiches/posters, diffusions radio, élaboration films courts, |
| A1.4.6 | Création et opérationnalisation d'un manuel de S&E pour RFP/GDT et AGR | 25 000 | Temps de 2 cadres AN-GMV (budgétés par ailleurs) + 20 hj d'EN x 250 €/hj + 20 hj d'EI x 1 000 €/hj |

Figure 36 - Budget détaillé de l'OS1 du projet (source : auteurs)

OS1 - Renforcer les capacités (i) communales de planification, mise en oeuvre, suivi-évaluation des actions de RFP/GDT et AGR d'accompagnement, (ii) nationales d'appui-conseil aux Communes pour la mise en œuvre d'actions de RFP/GDT et AGR d'accompagnement au Burkina-Faso

| | | Budget NIP | Act. NIP | Budget NEP | FFEM | ACD | SIDA | KFS | FERI | XXX |
|-------------|---|------------|--------------------|------------|---------|-----------|------|-----|------|-----|
| | | 500 000 | | 2 792 492 | 896 159 | 1 896 333 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| R1.1 | Renforcement en agents techniques, en moyens logistique et en capacités de mise en œuvre pour les trois Communes FFEM | 8 000 | | 72 989 | 72 989 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| A1.1.1 | Sélection des trois Communes | 0 | A 1.1.1 | | | | | | | |
| A1.1.2 | Recrutement par chaque Commune d'un agent communal "Développement rural" | n/a | | 12 092 | 12 092 | | | | | |
| A1.1.3 | Appui logistique et technique aux agents communaux | n/a | | 16 049 | 16 049 | | | | | |
| A1.1.4 | Appui logistique et technique aux agents déconcentrés agri/élevage/E&F | n/a | | 44 849 | 44 849 | | | | | |
| A1.1.5 | Renf. des capacités RFP/GDT et AGR des acteurs locaux (CC, CVD, CoFo, etc) | 8 000 | A 1.3.2 et A 1.3.3 | | | | | | | |
| R1.2 | Renforcement des capacités de planification, financement et suivi-évaluation pour les trois Communes FFEM et 10 Communes ACD | 350 000 | | 2 229 010 | 613 756 | 1 615 254 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| A1.2.1 | Elaboration de l'état de référence communal avant actions de RFP/GDT et AGR | 5 000 | A 1.1.2 | 58 618 | 13 527 | 45 091 | | | | |
| A1.2.2 | Supervision de guichets communaux AGR et RFP/GDT avec l'appui du FPDCT | 25 000 | A.4.1.1 à A1.4.3 | 28 582 | 28 582 | | | | | |
| A1.2.3 | Appui aux Communes pour maîtrise d'ouvrage des actions de GDT/RFP et AGR | | | | | | | | | |
| A1.2.4 | Financement des actions de RFP/GDT par les Communes FFEM | 210 000 | A 1.5.1 et A 1.5.2 | 457 317 | 457 317 | | | | | |
| A1.2.5 | Financement des AGR par les Communes FFEM | 110 000 | A 1.6.1 et A 1.6.2 | 114 329 | 114 329 | | | | | |
| A1.2.6 | RFP/GDT dans les 10 Communes ACD | n/a | | 1 225 073 | | 1 225 073 | | | | |
| A1.2.7 | Développement des PFNL dans les 10 Communes ACD | n/a | | 345 090 | | 345 090 | | | | |
| R1.3 | Renforcement des conditions habilitantes pour la RFP/GDT au Burkina-Faso | 0 | | 296 867 | 68 183 | 228 684 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| A1.3.1 | Affectation d'un ingénieur E&F à la CN-GMV (avec focus sur projet FFEM) | n/a | | 40 305 | 40 305 | | | | | |
| A1.3.2 | Appui logistique et technique à l'ingénieur | n/a | | 13 221 | 13 221 | | | | | |
| A1.3.3 | Appui à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de com. sur la GDT | n/a | | 153 984 | | 153 984 | | | | |
| A1.3.4 | Appui au partage d'expérience entre la CN-GMV et ses partenaires nationaux | n/a | | 74 700 | | 74 700 | | | | |
| A1.3.5 | Animation de la Plateforme nationale sur la GDT (PNGDT-BF) | 0 | A 1.3.1 | 14 656 | 14 656 | | | | | |
| R1.4 | Appui à la capitalisation, la diffusion, le suivi-évaluation des actions de RFP/GDT au Burkina-Faso | 142 000 | | 193 626 | 141 231 | 52 395 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| A1.4.1 | Identification des actions RFP/GDT passées | 10 000 | A 1.2.1 | 77 395 | 25 000 | 52 395 | | | | |
| A1.4.2 | Elaboration d'un Code des bonnes pratiques de RFP/GDT | 20 000 | A 1.2.2 | 18 750 | 18 750 | | | | | |
| A1.4.3 | Organisation de journées techniques RFP/GDT | 30 000 | A 1.7.3 et A 1.7.4 | 27 481 | 27 481 | | | | | |
| A1.4.4 | Compilation supports de formation sur RFP/GDT et AGR | | | 25 000 | 25 000 | | | | | |
| A1.4.5 | Diffusion des supports de formation sur RFP/GDT et AGR | 55 000 | A 1.7.1 et A 1.7.2 | 20 000 | 20 000 | | | | | |
| A1.4.6 | Création et opérationnalisation d'un manuel de S&E pour RFP/GDT et AGR | 27 000 | A 1.8.1 et A 1.8.2 | 25 000 | 25 000 | | | | | |

Figure 37 - Budget de l'OS1 désagrégé par cofinanceurs et liens avec budget NIP (source: auteurs)

OS2 - Renforcer les capacités (i) communales de planification, mise en oeuvre, suivi-évaluation des actions de RFP/GDT et AGR d'accompagnement, (ii) nationales d'appui-conseil aux Communes pour la mise en œuvre d'actions de RFP/GDT et AGR d'accompagnement au Niger

| | | TOTAL OS2 : | 3 546 257 | Détails des coûts / commentaires |
|-------------|---|--------------------|------------------|--|
| R2.1 | Renforcement en agents techniques, en moyens logistique et en capacités de mise en œuvre pour les trois Communes FFEM | | 72 989 | |
| A2.1.1 | Sélection des trois Communes | | | |
| A2.1.2 | Recrutement par chaque Commune d'un agent communal "Développement rural" | 12 092 | | 3 agents x 55 000 F/mois x 48 m de salaire environné pour agent technique niveau BEPC |
| A2.1.3 | Appui logistique et technique à l'agent communal | 16 049 | | 3 agents x moto (700 000 F) + carburant (48 m x 20 l/m x 700 F/l) + entretien (100% carb) + ordi/imprim. (500 000 F) + fourn./tél. (48 m x 20 000 F/m) |
| A2.1.4 | Appui logistique et technique aux agents déconcentrés agri/élevage/E&F | 44 849 | | 9 agents x moto (700 000 F) + carburant (48 m x 20 l/m x 700 F/l) + entretien (100% carb) + gratification/sursalaire (48 m x 40 000 F/m) |
| A2.1.5 | Renf. des capacités RFP/GDT et AGR des acteurs locaux (CC, CVD, CoFo, etc) | | | Budgétés par ailleurs. Appuis/conseils réguliers par agent communal (et backstopping cadres AN-GMV) |
| R2.2 | Renforcement des capacités de planification, financement et suivi-évaluation pour les trois Communes FFEM et 10 Communes ACD | | 2 121 498 | |
| A2.2.1 | Elaboration de l'état de référence communal avant actions de RFP/GDT et AGR | 69 360 | | Prorata pour 3 Communes du budget A3.3.2 ACD NE (pour 10 Communes). Acteurs locaux avec appui methodo Agrhyment (Cf. OS3) |
| A2.2.2 | Supervision de guichets communaux AGR et RFP/GDT avec l'appui de l'ANFICT | 28 582 | | 5% des lignes A2.2.4 et A.2.2.5. Inclus renf. des capacités des acteurs locaux |
| A2.2.3 | Appui aux Communes pour maîtrise d'ouvrage des actions de GDT/RFP et AGR | | | Budgétés par ailleurs. Appuis/conseils réguliers par agent communal, agents déconcentrés (et backstopping cadres AN-GMV) |
| A2.2.4 | Financement des actions de RFP/GDT par les Communes FFEM | 457 317 | | 3 Communes x 500 ha/Commune x 200 000F/ha |
| A2.2.5 | Financement des AGR par les Communes FFEM | 114 329 | | 25% de la ligne précédente |
| A2.2.6 | RFP/GDT dans les 10 Communes ACD | 1 063 110 | | Budgets A2.1 à A2.6 ACD NE |
| A2.2.7 | Développement des PFNL dans les 10 Communes ACD | 388 800 | | Budgets A3.1.1 à A.3.1.6 ACD NE |
| R2.3 | Renforcement des conditions habilitantes pour la RFP/GDT au Niger | | 1 030 204 | |
| A2.3.1 | Affectation d'un ingénieur E&F à l'ANGMV (avec focus sur projet FFEM) | 40 305 | | 1 Ingénieur x 48 m x 550 000 F/m de sursalaire. Affecté par E&F avec sur-salaire FAO |
| A2.3.2 | Appui logistique et technique à l'ingénieur | 13 221 | | Ordi/imprim. (500 000 F) + fourn./tél. (48 m x 20 000 F/m) + missions de terrain (48 m x 5j/m de terrain x 30 000 F/j de terrain) |
| A2.3.3 | Appui à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de com. sur la GDT | 76 220 | | Budget A3.3 ACD NE |
| A2.3.4 | Animation du Comité national RFP/GDT et développement des échanges | 387 195 | | Budgets A1.3, A1.5, A1.7 et A1.8 ACD NE |
| A2.3.5 | Appui publication et diffusion des textes d'application Codes pastoral et forestier | 158 384 | | Budgets A1.1 et A1.2 ACD NE |
| A2.3.6 | Appui logistique global à l'ANGMV et les services déconcentrés de la DGEF | 354 878 | | Budgets A1.4 ACD NE |
| R2.4 | Appui à la capitalisation, la diffusion, le suivi-évaluation des actions de RFP/GDT au Burkina-Faso | | 321 566 | |
| A2.4.1 | Identification des actions GDT/RFP passées | 115 168 | | Budget A3.2 ACD NE + temps de 2 cadres AN-GMV (budgétés par ailleurs) + 20 hj d'EN x 250 €/hj + 20 hj d'EI x 1 000 €/hj. |
| A2.4.2 | Création/affinage d'un Code des bonnes pratiques de RFP/GDT | 18 750 | | Temps de 2 cadres AN-GMV (budgétés par ailleurs) + 15 hj d'EN x 250 €/hj + 15 hj d'EI x 1 000 €/hj |
| A2.4.3 | Organisation de journées techniques RFP/GDT | 27 481 | | 4 ans x 3 journées/an x 20 partic/journée x 50 000 F/partic/jour (tout compris : trajet, repas, salle, etc.) |
| A2.4.4 | Compilation supports de formation sur RFP/GDT et AGR | 25 000 | | Temps de 2 cadres AN-GMV (budgétés par ailleurs) + 20 hj d'EN x 250 €/hj + 20 hj d'EI x 1 000 €/hj |
| A2.4.5 | Diffusion des supports de formation sur RFP/GDT et AGR | 20 000 | | Enveloppe pour repro fiches/posters, diffusions radio, élaboration films courts, |
| A2.4.6 | Création et opérationnalisation d'un manuel de S&E pour RFP/GDT et AGR | 115 168 | | Budget A3.2.1 ACD NE + temps de 2 cadres AN-GMV (budgétés par ailleurs) + 20 hj d'EN x 250 €/hj + 20 hj d'EI x 1 000 €/hj |

Figure 38 - Budget détaillé de l'OS2 du projet (source : auteurs)

| OS2 - Renforcer les capacités (i) communales de planification, mise en oeuvre, suivi-évaluation des actions de RFP/GDT et AGR d'accompagnement, (ii) nationales d'appui-conseil aux Communes pour la mise en œuvre d'actions de RFP/GDT et AGR d'accompagnement au Niger | | | | | | | | | | |
|---|---|-------------------|------------------|------------------|----------------|------------------|----------|----------|----------|----------------|
| | | <i>Budget NIP</i> | <i>Act. NIP</i> | Budget NEP | FFEM | ACD | SIDA | KFS | FERI | XXX |
| | | 500 000 | | 3 496 257 | 387 689 | 2 612 275 | 0 | 0 | 0 | 468 812 |
| R2.1 | Renforcement en agents techniques, en moyens logistique et en capacités de mise en œuvre pour les trois Communes FFEM | 40 000 | | 72 989 | 24 330 | 0 | 0 | 0 | 0 | 48 660 |
| A2.1.1 | Sélection des trois Communes | 0 | A1.1.1 | | | | | | | |
| A2.1.2 | Recrutement par chaque Commune d'un agent communal "Développement rural" | n/a | | 12 092 | 4 031 | | | | | 8 061 |
| A2.1.3 | Appui logistique et technique à l'agent communal | n/a | | 16 049 | 5 350 | | | | | 10 699 |
| A2.1.4 | Appui logistique et technique aux agents déconcentrés agri/élevage/E&F | n/a | | 44 849 | 14 950 | | | | | 29 899 |
| A2.1.5 | Renf. des capacités RFP/GDT et AGR des acteurs locaux (CC, CVD, CoFo, etc) | 40 000 | A1.3.2 et A1.3.3 | | | | | | | |
| R2.2 | Renforcement des capacités de planification, financement et suivi-évaluation pour les trois Communes FFEM et 10 Communes ACD | 440 000 | | 2 121 498 | 216 082 | 1 505 263 | 0 | 0 | 0 | 400 152 |
| A2.2.1 | Elaboration de l'état de référence communal avant actions de RFP/GDT et AGR | 0 | A1.1.2 | 69 360 | 16 006 | 53 354 | | | | |
| A2.2.2 | Supervision de guichets communaux AGR et RFP/GDT avec l'appui de l'ANFICT | | | 28 582 | 9 527 | | | | | 19 055 |
| A2.2.3 | Appui aux Communes pour maîtrise d'ouvrage des actions de GDT/RFP et AGR | 75 000 | A.4.1.1 à A1.4.3 | | | | | | | |
| A2.2.4 | Financement des actions de RFP/GDT par les Communes FFEM | 290 000 | A1.5.1 | 457 317 | 152 439 | | | | | 304 878 |
| A2.2.5 | Financement des AGR par les Communes FFEM | 75 000 | A1.6.1 et A1.6.2 | 114 329 | 38 110 | | | | | 76 220 |
| A2.2.6 | RFP/GDT dans les 10 Communes ACD | n/a | | 1 063 110 | | 1 063 110 | | | | |
| A2.2.7 | Développement des PFNL dans les 10 Communes ACD | n/a | | 388 800 | | 388 800 | | | | |
| R2.3 | Renforcement des conditions habilitantes pour la RFP/GDT au Niger | 0 | | 1 030 204 | 53 527 | 976 677 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| A2.3.1 | Affectation d'un ingénieur E&F à l'ANGMV (avec focus sur projet FFEM) | n/a | | 40 305 | 40 305 | | | | | |
| A2.3.2 | Appui logistique et technique à l'ingénieur | n/a | | 13 221 | 13 221 | | | | | |
| A2.3.3 | Appui à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de com. sur la GDT | n/a | | 76 220 | | 76 220 | | | | |
| A2.3.4 | Animation du Comité national RFP/GDT et développement des échanges | 0 | A1.3.1 | 387 195 | | 387 195 | | | | |
| A2.3.5 | Appui publication et diffusion des textes d'application Codes pastoral et forestier | n/a | | 158 384 | | 158 384 | | | | |
| A2.3.6 | Appui logistique global à l'ANGMV et les services déconcentrés de la DGEF | n/a | | 354 878 | | 354 878 | | | | |
| R2.4 | Appui à la capitalisation, la diffusion, le suivi-évaluation des actions de RFP/GDT au Burkina-Faso | 20 000 | | 271 566 | 93 750 | 130 335 | 0 | 0 | 0 | 20 000 |
| A2.4.1 | Identification des actions GDT/RFP passées | 10 000 | A1.2.1 | 90 168 | 25 000 | 65 168 | | | | |
| A2.4.2 | Création/affinage d'un Code des bonnes pratiques de RFP/GDT | 10 000 | A1.2.2 | 18 750 | 18 750 | | | | | |
| A2.4.3 | Organisation de journées techniques RFP/GDT | 0 | A1.7.3 et A1.7.4 | 27 481 | | | | | | |
| A2.4.4 | Compilation supports de formation sur RFP/GDT et AGR | | | 25 000 | 25 000 | | | | | |
| A2.4.5 | Diffusion des supports de formation sur RFP/GDT et AGR | 0 | A1.7.1 et A1.7.2 | 20 000 | | | | | | 20 000 |
| A2.4.6 | Création et opérationnalisation d'un manuel de S&E pour RFP/GDT et AGR | 0 | A1.8.1 à A1.8.3 | 90 168 | 25 000 | 65 168 | | | | |

Figure 39 - Budget de l'OS2 désagrégé par cofinanceurs et liens avec budget NIP (source: auteurs)

OS3 - Produire et diffuser des connaissances sur la GDT/RFP aux échelles sous-régionale et internationale

| | | TOTAL OS3 : | 970 425 | Détails des coûts / commentaires |
|-------------|--|--------------------|----------------|--|
| R3.1 | Adaptation de l'outil Collect Earth d'Open Foris au contexte sahélien | | 173 354 | |
| A3.1.1 | Calibrage de CEOF à l'échelon communal | | 53 354 | Budget A3.3.2 ACD NE (volet CEOF) |
| A3.1.2 | Appuis-conseils des agents sur diagnostic et S&E biophys. (CEOF) et socio-éco | | 50 000 | Enveloppe |
| A3.1.3 | Appuis-conseils des agents en concertation locale (avec scénarii de CEOF) | | 70 000 | Enveloppe |
| R3.2 | Evaluation des C/B marchands et non-marchands de la RFP/GDT | | 151 364 | |
| A3.2.1 | Thèses sur l'évaluation C/B en termes de carbone et biodiversité de la RFP/GDT | | 90 909 | 2 thèses (BF et NE) sur 3 ans, financé par FERI (budget détaillé dans la requête FERI) |
| A3.2.2 | Thèse sur l'évaluation C/B en termes de B&S marchands de la RFP/GDT | | 45 455 | Prorata du budget FERI pour une thèse |
| A3.2.3 | Développement d'outils/méthodes de suivi d'indicateurs sahéliens pour l'ODD15 | | 15 000 | 3 m x 5 000 €/m de salaire environné CILSS/Agrhymet |
| R3.3 | Partage des connaissances au niveau sous-régional | | 110 000 | |
| A3.3.1 | Renforcement de la plateforme sous-régionale CILSS sur CC et GDT/RFP | | 50 000 | Enveloppe (dont A3.1.1 ACD BF) |
| A3.3.2 | Mise en place d'un forum d'échanges sur RFP/GDT | | 30 000 | Enveloppe |
| A3.3.3 | Valorisation du projet dans deux modules de Mastère Agrhymet sur RFP/GDT | | 30 000 | Enveloppe |
| R3.4 | Partage des connaissances et plaidoyer au niveau mondial | | 379 000 | |
| A3.4.1 | Création d'une plateforme mondiale FAO sur GDT/RFP (architecture et contenu) | | 316 000 | Héberg. (10 000 €) + webdesign (50 000 €) + 50% expert P2 sur contenu (50% x 120 000 €/an x 4 ans) + experte com (20 hj/an x 4 ans x 200 €/hj) |
| A3.4.2 | Promotion de la RFP/GDT dans les forums internationaux | | 43 000 | Experte P2 (70 hj x 500 €/hj) + 2 déplacements (2 dépl. X 4 000 €/déplacement) |
| A3.4.3 | Contribution au Rapport mondial sur l'état des zones arides | | 20 000 | Experte P2 (32 hj x 500 €/hj) + 1 déplacement (1 dépl. X 4 000 €/déplacement) |
| R3.5 | Attraction des financements privés et mobilisation des collectivités | | 156 707 | |
| A3.5.1 | Appui au design du LDN Fund : canaliser fonds privés, mobiliser collectivités | | 95 707 | Budget A1.6 ACD NE + Expert finance (50 hj x 450 €/hj) + 1 déplacement (1 dépl. X 4 000 €/déplacement) |
| A3.5.2 | Promotion d'investissements privés « commerciaux » dans la RFP/GDT | | 30 500 | Expert finance (50 hj x 450 €/hj) + 2 déplacements (2 dépl. X 4 000 €/déplacement) |
| A3.5.3 | Promotion d'investissements privés « RSE » dans la RFP/GDT | | 30 500 | Expert finance (50 hj x 450 €/hj) + 2 déplacements (2 dépl. X 4 000 €/déplacement) |

Figure 40 - Budget détaillé de l'OS3 du projet (source : auteurs)

OS3 - Produire et diffuser des connaissances sur la GDT/RFP aux échelles sous-régionale et internationale

| | | Budget NIP | Act. NIP | Budget NEP | FFEM | ACD | SIDA | KFS | FERI | XXX |
|-------------|--|-------------------|------------------|-------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------|----------------|
| | | 600 000 | | 970 425 | 165 955 | 128 659 | 255 735 | 177 833 | 90 909 | 151 333 |
| R3.1 | Adaptation de l'outil Collect Earth d'Open Foris au contexte sahélien | 180 000 | | 173 354 | 30 000 | 53 354 | - | 45 000 | - | 45 000 |
| A3.1.1 | Calibrage de CEOF à l'échelon communal | 60 000 | A2.1.1 | 53 354 | - | 53 354 | - | - | - | - |
| A3.1.2 | Appuis-conseils des agents sur diagnostic et S&E biophys. (CEOF) et socio-éco | 50 000 | A2.1.2 et A2.1.3 | 50 000 | 15 000 | - | - | 17 500 | - | 17 500 |
| A3.1.3 | Appuis-conseils des agents en concertation locale (avec scénarii de CEOF) | 70 000 | A2.1.4 | 70 000 | 15 000 | - | - | 27 500 | - | 27 500 |
| R3.2 | Evaluation des C/B marchands et non-marchands de la RFP/GDT | 110 000 | | 151 364 | 45 455 | - | 15 000 | - | 90 909 | - |
| A3.2.1 | Thèses sur l'évaluation C/B en termes de carbone et biodiversité de la RFP/GDT | 50 000 | A2.2.1 | 90 909 | - | - | - | - | 90 909 | - |
| A3.2.2 | Thèse sur l'évaluation C/B en termes de B&S marchands de la RFP/GDT | 45 000 | A2.2.1 | 45 455 | 45 455 | - | - | - | - | - |
| A3.2.3 | Développement d'outils/méthodes de suivi d'indicateurs sahéliens pour l'ODD15 | 15 000 | A2.2.2 | 15 000 | - | - | 15 000 | - | - | - |
| R3.3 | Partage des connaissances au niveau sous-régional | 110 000 | | 110 000 | - | 6 098 | 103 902 | - | - | - |
| A3.3.1 | Renforcement de la plateforme sous-régionale CILSS sur CC et GDT/RFP | 50 000 | A2.3.1 | 50 000 | - | 6 098 | 43 902 | - | - | - |
| A3.3.2 | Mise en place d'un forum d'échanges sur RFP/GDT | 30 000 | A2.3.2 | 30 000 | - | - | 30 000 | - | - | - |
| A3.3.3 | Valorisation du projet dans deux modules de Mastère Agrhymet sur RFP/GDT | 30 000 | A2.3.3 | 30 000 | - | - | 30 000 | - | - | - |
| R3.4 | Partage des connaissances et plaidoyer au niveau mondial | 110 000 | | 379 000 | 60 000 | - | 149 333 | 106 333 | - | 106 333 |
| A3.4.1 | Création d'une plateforme mondiale FAO sur GDT/RFP (architecture et contenu) | 45 000 | A3.1.1 et A3.1.2 | 316 000 | 40 000 | - | 106 333 | 106 333 | - | 106 333 |
| A3.4.2 | Promotion de la RFP/GDT dans les forums internationaux | 45 000 | A3.2.1 et A3.2.2 | 43 000 | - | - | 43 000 | - | - | - |
| A3.4.3 | Contribution au Rapport mondial sur l'état des zones arides | 20 000 | A3.4.1 | 20 000 | 20 000 | - | - | - | - | - |
| R3.5 | Attraction des financements privés et mobilisation des collectivités | 90 000 | | 156 707 | 30 500 | 69 207 | 30 500 | 26 500 | - | - |
| A3.5.1 | Appui au design du LDN Fund : canaliser fonds privés, mobiliser collectivités | 30 000 | A3.3.1 et A3.3.2 | 95 707 | - | 69 207 | - | 26 500 | - | - |
| A3.5.2 | Promotion d'investissements privés « commerciaux » dans la RFP/GDT | 25 000 | A3.3.3 et A3.3.4 | 30 500 | - | - | 30 500 | - | - | - |
| A3.5.3 | Promotion d'investissements privés « RSE » dans la RFP/GDT | 35 000 | A3.3.5 | 30 500 | 30 500 | - | - | - | - | - |

Figure 41 - Budget de l'OS3 désagrégé par cofinanceurs et liens avec budget NIP (source: auteurs)

| OS4 - Mettre en œuvre, suivre et évaluer les activités du projet | | | |
|--|---|--------------------|---|
| | | TOTAL OS4 : | 812 401 |
| | | | Détails des coûts / commentaires |
| R4.1 | Pilotage | | 573 636 |
| R4.1.1 | Prise en charge 50% du salaire du <i>LTO</i> du projet ACD | 363 636 | 50% d'un P5 : 182 000 €/an x 4 ans x 50 % |
| R4.1.2 | Prise en charge 25% du salaire du <i>LTO</i> du projet FFEM | 150 000 | 25% d'un P4 : 150 000 €/an x 4 ans x 25 % |
| R4.1.3 | Réunions du Comité de pilotage global du projet FFEM | 60 000 | 4 ans x 15 000 €/réunion/an du comité de pilotage. Dos-à-dos avec copil volet Afrique/ACD |
| R4.1.4 | Réunions des Comités de pilotage nationaux du projet FFEM | | Budgétés par ailleurs (Cf. A1.3.5 et A2.3.5.)Dos à dos avec réunions GN-GDT |
| R4.2 | Evaluation finale | | 33 000 |
| R4.2.1 | Evaluation finale | 33 000 | 30 hj d'EI + 3 k€ de frais logistiques pour le terrain |
| R4.3 | Frais de gestion FAO | | 205 764 |
| R4.3.1 | 13% du total versé par le FFEM | 205 764 | 13% de tout le total |

Figure 42 - Budget détaillé de l'OS4 du projet (source : auteurs)

| OS4 - Mettre en œuvre, suivre et évaluer les activités du projet | | | | | | | | | | |
|--|---|-------------------|-----------------|------------|---------|---------|--------|---------|------|-----|
| | | <i>Budget NIP</i> | <i>Act. NIP</i> | Budget NEP | FFEM | ACD | SIDA | KFS | FERI | XXX |
| | | 200 000 | | 813 701 | 350 064 | 181 818 | 50 000 | 231 818 | | |
| R4.1 | Pilotage | 200 000 | | 573 636 | 110 000 | 181 818 | 50 000 | 231 818 | | |
| R4.1.1 | Prise en charge 50% du salaire du <i>LTO</i> du projet ACD | <i>n/a</i> | | 363 636 | | 181 818 | | 181 818 | | |
| R4.1.2 | Prise en charge 25% du salaire du <i>LTO</i> du projet FFEM | 200 000 | A5.1.1 | 150 000 | 50 000 | | 50 000 | 50 000 | | |
| R4.1.3 | Réunions du Comité de pilotage global du projet FFEM | | | 60 000 | 60 000 | | | | | |
| R4.1.4 | Réunions des Comités de pilotage nationaux du projet FFEM | <i>n/a</i> | | | | | | | | |
| R4.2 | Evaluation finale | 0 | | 33 000 | 33 000 | | | | | |
| R4.2.1 | Evaluation finale | <i>n/a</i> | | 33 000 | 33 000 | | | | | |
| R4.3 | Frais de gestion FAO | 0 | | 207 064 | 207 064 | | | | | |
| R4.3.1 | 13% du total versé par le FFEM | <i>n/a</i> | | 207 064 | 207 064 | | | | | |

Figure 43 - Budget de l'OS4 désagrégé par cofinanceurs et liens avec budget NIP (source : auteurs)

VI DISPOSITIF DE SUIVI – EVALUATION ET DE COMMUNICATION

VI.1 Evaluation des impacts attendus

| OS1 - Renforcer les capacités (i) communales de planification, mise en oeuvre, suivi-évaluation des actions de RFP/GDT et AGR d'accompagnement, (ii) nationales d'appui-conseil aux Communes pour la mise en œuvre d'actions de RFP/GDT et AGR d'accompagnement au Burkina-Faso | | |
|--|---|---|
| | | Impacts et indicateurs |
| R1.1 | Renforcement en agents techniques, en moyens logistique et en capacités de mise en œuvre pour les trois Communes FFEM | |
| A1.1.1 | Sélection des trois Communes | 3 Communes sélectionnées, avec diversité de situations biophysiques et socio-éco. Rapport de la procédure de sélection |
| A1.1.2 | Recrutement par chaque Commune d'un agent communal "Développement rural" | 3 Conseils communaux renforcés par des agents communaux. Rapports de sélection pour chaque Commune |
| A1.1.3 | Appui logistique et technique aux agents communaux | 3 agents techniques opérationnels. Rapports semestriels des agents com. |
| A1.1.4 | Appui logistique et technique aux agents déconcentrés agri/élevage/E&F | 9 agents déconcentrés opérationnels. Rapports semestriels succincts des agents déc. |
| A1.1.5 | Renf. des capacités RFP/GDT et AGR des acteurs locaux (CC, CVD, CoFo, etc) | Bénéficiaires capables de planifier et mettre en œuvre des actions RFP/GDT et AGR. Rapports semestriels des agents com. |
| R1.2 | Renforcement des capacités de planification, financement et suivi-évaluation pour les trois Communes FFEM et 10 Communes ACD | |
| A1.2.1 | Elaboration de l'état de référence communal avant actions de RFP/GDT et AGR | 3 Communes avec états de réf. complets. Annexe RFP/GDT et AGR d'accompagnement au PCD |
| A1.2.2 | Supervision de guichets communaux AGR et RFP/GDT avec l'appui du FPDCT | 3 Communes avec guichets RFP/GDT et AGR. Conventions FPDCT/FAO et FPDCT/Com., rapports annuels Com. et FPDCT |
| A1.2.3 | Appui aux Communes pour maîtrise d'ouvrage des actions de GDT/RFP et AGR | Personnes-clefs capables d'assurer la maîtrise d'ouvrage des actions RFP/GDT et AGR. Rapports semestriels des agents com. |
| A1.2.4 | Financement des actions de RFP/GDT par les Communes FFEM | 1 500 de terres restaurées. Rapports semestriels des agents com. |
| A1.2.5 | Financement des AGR par les Communes FFEM | AGR d'accompagnement exécutées. Rapports semestriels des agents com. |
| A1.2.6 | RFP/GDT dans les 10 Communes ACD | 10 000 ha charruées et 6 250 000 plants produits. Rapports d'activité du volet BF du projet ACD |
| A1.2.7 | Développement des PFNL dans les 10 Communes ACD | +15% de marge brute sur PFNL et baisse de la pauvreté. Rapports d'activité du volet BF du projet ACD |
| R1.3 | Renforcement des conditions habilitantes pour la RFP/GDT au Burkina-Faso | |
| A1.3.1 | Affectation d'un ingénieur E&F à la CN-GMV (avec focus sur projet FFEM) | CN-GMV renforcée par un ingénieur forestier. Rapport de sélection de l'ingénieur |
| A1.3.2 | Appui logistique et technique à l'ingénieur | Ingénieur opérationnel. Rapports semestriels de l'ingénieur |
| A1.3.3 | Appui à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de com. sur la GDT | Stratégie de communication finalisée et mise en œuvre. Document de stratégie et rapports annuels de la CN-GMV |
| A1.3.4 | Appui au partage d'expérience entre la CN-GMV et ses partenaires nationaux | Partage d'expérience mis en œuvre. Capitalisation, film, CR des voyages d'étude. |
| A1.3.5 | Animation de la Plateforme nationale sur la GDT (PNGDT-BF) | PNGDT opérationnelle. CR des réunions de la PNGDT-BF |
| R1.4 | Appui à la capitalisation, la diffusion, le suivi-évaluation des actions de RFP/GDT au Burkina-Faso | |
| A1.4.1 | Identification des actions RFP/GDT passées | Actions passées de RFP/GDT identifiées. BdD nationale simplifiée des actions de GDT |
| A1.4.2 | Elaboration d'un Code des bonnes pratiques de RFP/GDT | Bonnes pratiques contextualisées et diffusées aux praticiens et décideurs. Code des bonnes pratiques de RFP/GDT |
| A1.4.3 | Organisation de journées techniques RFP/GDT | Echanges technico-économiques fréquents et approfondis sur RFP/GDT. CR des journées thématiques |
| A1.4.4 | Compilation supports de formation sur RFP/GDT et AGR | Supports de formation revus et compilés. Banque de données de supports de formation |
| A1.4.5 | Diffusion des supports de formation sur RFP/GDT et AGR | Supports de formation mobilisés. Rapports semestriels de l'ingénieur et agents com. Rapports annuel de la CN-GMV |
| A1.4.6 | Création et opérationnalisation d'un manuel de S&E pour RFP/GDT et AGR | Actions de RFP/GDT et AGR suivies et évaluées dans les Communes pilotes. Manuel de S/E des actions de RFP/GDT et AGR |

Figure 44 - Impacts attendus de l'OS1 (source: auteurs)

| OS2 - Renforcer les capacités (i) communales de planification, mise en oeuvre, suivi-évaluation des actions de RFP/GDT et AGR d'accompagnement, (ii) nationales d'appui-conseil aux Communes pour la mise en œuvre d'actions de RFP/GDT et AGR d'accompagnement au Niger | | |
|---|---|---|
| | | Impacts et indicateurs |
| R2.1 | Renforcement en agents techniques, en moyens logistique et en capacités de mise en œuvre pour les trois Communes FFEM | |
| A2.1.1 | Sélection des trois Communes | 3 Communes sélectionnées, avec diversité de situations biophysiques et socio-éco. Rapport de la procédure de sélection |
| A2.1.2 | Recrutement par chaque Commune d'un agent communal "Développement rural" | 3 Conseils communaux renforcés par des agents communaux. Rapports de sélection pour chaque Commune |
| A2.1.3 | Appui logistique et technique à l'agent communal | 3 agents techniques opérationnels. Rapports semestriels des agents com. |
| A2.1.4 | Appui logistique et technique aux agents déconcentrés agri/élevage/E&F | 9 agents déconcentrés opérationnels. Rapports semestriels succincts des agents déc. |
| A2.1.5 | Renf. des capacités RFP/GDT et AGR des acteurs locaux (CC, CVD, CoFo, etc) | Bénéficiaires capables de planifier et mettre en œuvre des actions RFP/GDT et AGR. Rapports semestriels des agents com. |
| R2.2 | Renforcement des capacités de planification, financement et suivi-évaluation pour les trois Communes FFEM et 10 Communes ACD | |
| A2.2.1 | Elaboration de l'état de référence communal avant actions de RFP/GDT et AGR | 3 Communes avec états de réf. complets. Annexe RFP/GDT et AGR d'accompagnement au PCD |
| A2.2.2 | Supervision de guichets communaux AGR et RFP/GDT avec l'appui de l'ANFICT | 3 Communes avec guichets RFP/GDT et AGR. Conventions FPDCT/FAO et FPDCT/Com., rapports annuels Com. et FPDCT |
| A2.2.3 | Appui aux Communes pour maîtrise d'ouvrage des actions de GDT/RFP et AGR | Personnes-clefs capables d'assurer la maîtrise d'ouvrage des actions RFP/GDT et AGR. Rapports semestriels des agents com. |
| A2.2.4 | Financement des actions de RFP/GDT par les Communes FFEM | 1 500 de terres restaurées. Rapports semestriels des agents com. |
| A2.2.5 | Financement des AGR par les Communes FFEM | AGR d'accompagnement exécutées. Rapports semestriels des agents com. |
| A2.2.6 | RFP/GDT dans les 10 Communes ACD | 9 000 ha terres récupérées, 1 000 ha forêts aménagées, 2 000 ha reboisement. Rapports d'activités du volet NE du projet ACD |
| A2.2.7 | Développement des PFNL dans les 10 Communes ACD | Cinq microentreprises appuyées dans cinq filières PFNL. Rapports d'activités du volet NE du projet ACD |
| R2.3 | Renforcement des conditions habilitantes pour la RFP/GDT au Niger | |
| A2.3.1 | Affectation d'un ingénieur E&F à l'ANGMV (avec focus sur projet FFEM) | ANGMV renforcée par un ingénieur forestier. Rapport de sélection de l'ingénieur |
| A2.3.2 | Appui logistique et technique à l'ingénieur | Ingénieur opérationnel. Rapports semestriels de l'ingénieur |
| A2.3.3 | Appui à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de com. sur la GDT | Stratégie de communication finalisée et mise en œuvre. Document de stratégie et rapports annuels de l'ANGMV |
| A2.3.4 | Animation du Comité national RFP/GDT et développement des échanges | Comité opérationnel. CR du Comité et CR des formations |
| A2.3.5 | Appui publication et diffusion des textes d'application Codes pastoral et forestier | Textes publiés, traduits et largement diffusés. Textes d'application et rapports annuels de l'ANGMV |
| A2.3.6 | Appui logistique global à l'ANGMV et les services déconcentrés de la DGEF | Indemnités des cadres et moyens roulants disponibles. Rapports annuels de la DGFF |
| R2.4 | Appui à la capitalisation, la diffusion, le suivi-évaluation des actions de RFP/GDT au Burkina-Faso | |
| A2.4.1 | Identification des actions GDT/RFP passées | Actions passées de RFP/GDT identifiées. BdD nationale simplifiée des actions de GDT |
| A2.4.2 | Création/affinage d'un Code des bonnes pratiques de RFP/GDT | Bonnes pratiques contextualisées et diffusées aux praticiens et décideurs. Code des bonnes pratiques de RFP/GDT |
| A2.4.3 | Organisation de journées techniques RFP/GDT | Echanges technico-économiques fréquents et approfondies sur RFP/GDT. CR des journées thématiques |
| A2.4.4 | Compilation supports de formation sur RFP/GDT et AGR | Supports de formation revus et compilés. Banque de données de supports de formation |
| A2.4.5 | Diffusion des supports de formation sur RFP/GDT et AGR | Supports de formation mobilisés. Rapports semestriels de l'ingénieur et agents com. Rapports annuel de la CN-GMV |
| A2.4.6 | Création et opérationnalisation d'un manuel de S&E pour RFP/GDT et AGR | Actions de RFP/GDT et AGR suivies et évaluées dans les Communes pilotes. Manuel de S/E des actions de RFP/GDT et AGR |

Figure 45 - Impacts attendus de l'OS2 (source: auteurs)

OS3 - Produire et diffuser des connaissances sur la GDT/RFP aux échelles sous-régionale et internationale

| | | Impacts et indicateurs |
|-------------|--|--|
| R3.1 | Adaptation de l'outil Collect Earth d'Open Foris au contexte sahélien | |
| A3.1.1 | Calibrage de CEOF à l'échelon communal | CEOF opérationnel à l'échelle locale au Sahel. Rapport technique sur utilisation/calibrage de CEOF |
| A3.1.2 | Appuis-conseils des agents sur diagnostic et S&E biophys. (CEOF) et socio-éco | Agents opérationnels en termes de diagnostic et S&E. CR des appuis-conseils |
| A3.1.3 | Appuis-conseils des agents en concertation locale (avec scénarii de CEOF) | Agents opérationnels en termes de concertation. CR des appuis-conseils |
| R3.2 | Evaluation des C/B marchands et non-marchands de la RFP/GDT | |
| A3.2.1 | Thèses sur l'évaluation C/B en termes de carbone et biodiversité de la RFP/GDT | C/B carbone et biodiv de la RFP/GDT au Sahel mieux identifiés. 2 thèses (appliquées sur 2 sites), 3 publi, 2 communications inter. |
| A3.2.2 | Thèse sur l'évaluation C/B en termes de B&S marchands de la RFP/GDT | C/B marchands/non-mar. de la RFP/GDT au Sahel mieux identifiés. 1 thèse (appliquée sur 2 sites), 1 publi, 1 communication inter. |
| A3.2.3 | Développement d'outils/méthodes de suivi d'indicateurs sahéliens pour l'ODD15 | Un jeu d'indicateurs par pays sur la RFP/GDT. Indicateurs avec outils et méthodes adéquats |
| R3.3 | Partage des connaissances au niveau sous-régional | |
| A3.3.1 | Renforcement du portail du CILSS sur CC et RFP/GDT | Capitalisation/diffusion d'info sur RFP/GDT améliorées au niveau sous-régional. Portail CC/GDT actualisé/animé |
| A3.3.2 | Mise en place d'un forum d'échanges sur RFP/GDT | Echanges sur RFP/GDT améliorés au niveau sous-régional. Forum d'échanges sur RFP/GDT modéré/animé |
| A3.3.3 | Valorisation du projet dans deux modules de Mastère Agrhymet sur RFP/GDT | Enseignement universitaire renforcé sur RFP/GDT au niveau sous-régional. Deux modules de Mastères RFP/GDT mis en place |
| R3.4 | Partage des connaissances et plaidoyer au niveau mondial | |
| A3.4.1 | Création d'une plateforme mondiale FAO sur GDT/RFP (architecture et contenu) | Capitalisation/diffusion d'info sur RFP/GDT améliorées au niveau mondial. Plateforme mondiale FAO sur RFP/GDT fonctionnelle |
| A3.4.2 | Promotion de la RFP/GDT dans les forums internationaux | Plaidoyer pour augmenter les financements de la RFP/GDT au Sahel. CR des échanges avec les initiatives et conventions |
| A3.4.3 | Contribution au Rapport mondial sur l'état des zones arides | Etat de la dégradation au Sahel mieux connu. Compilation données CEOF et ancillaires pour maj du volet Sahel du prochain Rapport |
| R3.5 | Attraction des financements privés et mobilisation des collectivités | |
| A3.5.1 | Appui au design du LDN Fund : canaliser fonds privés, mobiliser collectivités | Design du LDNF optimisé pour canalisation fonds privés et mobilisation des collectivités. CR d'échanges entre FAO, MM et MIROVA |
| A3.5.2 | Promotion d'investissements privés « commerciaux » dans la RFP/GDT | Au moins 2 opérations d'invest. Commerciaux (une par pays). Rapports investissements commerciaux pour Burkina-Faso et Niger |
| A3.5.3 | Promotion d'investissements privés « RSE » dans la RFP/GDT | Au moins 2 opérations d'invest. RSE (une par pays). Rapports investissements RSE pour Burkina-Faso et Niger |

Figure 46 - Impacts attendus de l'OS3 (source : auteurs)

| | | Impacts et indicateurs |
|---|---|--|
| OS4 - Mettre en œuvre, suivre et évaluer les activités du projet | | |
| R4.1 | Pilotage | |
| R4.1.1 | Prise en charge 50% du salaire du LTO du projet ACD | Projet ACD bien coordonné. Rapports d'activités réguliers du projet ACD |
| R4.1.2 | Prise en charge 25% du salaire du LTO du projet FFEM | Projet FFEM bien coordonné. Rapports d'activités réguliers du projet FFEM |
| R4.1.3 | Réunions du Comité de pilotage global du projet FFEM | Décisions prises pour la bonne exécution du projet FFEM. CR des réunions du Comité de pilotage global |
| R4.1.4 | Réunions des Comités de pilotage nationaux du projet FFEM | Propositions de décisions rises pour la bonne exécution des OS1 et OS2. CR des réunions des Comités de pilotages nationaux |
| R4.2 | Evaluation finale | |
| R4.2.1 | Evaluation finale | Projet évalué peu avant sa clôture. Rapport d'évaluation finale FAO |
| R4.3 | Frais de gestion FAO | |
| R4.3 | Frais de gestion FAO | Projet géré par la FAO. Rapports d'activités du projet |

Figure 47 - Impacts attendus de l'OS4 (source : auteurs)

VI.2 Dispositif de suivi

Le suivi sera réalisé à différents niveaux :

- **Communal** : Les actions de RFP/GDT et AGR à promouvoir seront annexées dans les PCD après l'état initial et feront l'objet d'un suivi, en utilisant le manuel de suivi-évaluation qui sera mis en place (Cf. action A1.4.6 dans la **Partie III.1.4 supra**). Les agents communaux placés au sein des Conseils communaux compléteront ce suivi en envoyant des rapports semestriels, présentant leurs propres appuis-conseils techniques, ainsi que ceux des agents déconcentrés. Le FPDCT et l'ANFICT compléteront eux-aussi ce suivi en envoyant des rapports semestriels, présentant leurs appuis-conseils fiduciaires ;
- **National** : La CN-GMV et l'ANGMV, avec l'aide des ingénieurs affectés en leur sein, produiront régulièrement des rapports d'activités, incluant les actions dont ils ont la maîtrise d'œuvre déléguée dans le cadre du projet. Par ailleurs, ils produiront bien évidemment les livrables attendus d'eux ;
- **Sous-régional** : CILSS/Agrhymet produira lui aussi des rapports d'activités concernant les actions dont ils ont la maîtrise d'œuvre déléguée dans le cadre du projet. Par ailleurs, ils produiront bien évidemment les livrables attendus d'eux.
- **Global** : Le MRFP produira des rapports d'activités et des livrables sur les résultats dont il a la maîtrise d'œuvre directe. Par ailleurs, en tant que maître d'ouvrage et maître d'œuvre du projet, il aura la responsabilité de consolider les rapports et livrables des maîtres d'œuvre délégués et de transmettre des rapports d'activités synthétiques semestriels au Secrétariat du FFEM.

VI.3 Dispositif d'évaluation

Pour les actions de niveau global, sous-régional et national, l'évaluation se fera par rapport aux livrables attendus décrits dans la présente NEP. Pour les actions de niveau communal, l'évaluation se fera par rapports aux objectifs définis par chaque Commune dans son annexe RFP/GDT et AGR au PCD, objectifs qui ne seront connus qu'après identification des Communes et réalisation des états de référence.

VI.4 Dispositif de communication

Le MRFP, en que maître d'ouvrage et maître d'œuvre du projet, organisera la communication des actions et résultats du projet. Les livrables de niveau national seront disséminés dans les pays cibles, voire la sous-région (Code des bonnes pratiques, manuel de suivi-évaluation, supports pédagogiques, etc.). Les livrables de niveau sous-régional et global étant principalement liés à des actions de capitalisation et diffusion d'information, leur communication à large échelle, sous-régionale et mondiale, est explicitement prévue.

Le FFEM deviendra membre du groupe de pilotage du MRFP et sera considéré comme partenaire de nombre d'initiatives régionales (AFRI100 et IGMVSS) et globales (GPFLR, Défi de Bonn, TRI, etc.)

VII JUSTIFICATION D'UNE INTERVENTION DU FFEM

Ce projet s'inscrit parfaitement dans le nouveau Cadre de programmation stratégique du FFEM¹³⁹ pour la période 2015-2018 et s'intègre tout particulièrement dans l'axe « Agriculture et forêts durables ».

VII.1 Contribution au développement local, économique et social du pays

Le projet contribuera au développement local, économique et social des deux pays bénéficiaires en permettant la mise en œuvre opérationnelle de la décentralisation et de la RFP/GDT. Cette dernière vise à promouvoir une approche intégrée de la gestion des terres avec des impacts sur la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire, mais aussi sur l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques, et la restauration des services écosystémiques. Le renforcement des capacités locales de planification participative et de maîtrise d'ouvrage, les activités de restauration à haute intensité de main-d'œuvre et le soutien aux AGR auront des impacts directs sur la situation économique des populations cibles.

VII.2 Contribution à la préservation de l'environnement mondial

Le projet contribuera à la préservation de l'environnement mondial à travers la lutte contre la dégradation des terres, la préservation de la biodiversité, l'adaptation et l'atténuation du changement climatique et, plus globalement, le soutien à la fourniture durable de biens et services écosystémiques aux populations locales.

VII.3 Caractère exemplaire et innovant

Sa principale innovation, par rapport aux projets de GDT passés, est de mettre les Communes rurales au centre de l'action, dans la logique de décentralisation engagée au Burkina-Faso et au Niger, et plus généralement dans nombre de pays subsahariens. En renforçant leurs capacités de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, depuis la planification, l'exécution, le suivi-évaluation des actions, en leur confiant la gestion fiduciaire, en leur permettant de recruter des techniciens, le projet permettra d'apprécier la pertinence de cette approche pour réussir la « mise à l'échelle » de la GDT que tout le monde appelle de ses vœux (IGMVSS, Défi de Bonn, initiative Afri100, neutralité en termes de dégradation des terres, etc.).

VII.4 Caractère démonstratif et reproductible

Le projet permettra de créer et tester des méthodes innovantes, éventuellement reproductibles par ailleurs : utilisation de CEOF pour la planification et le suivi communal des actions de RFP/GDT, constitution de bases de données spatialisées des actions passées de RFP/GDT, élaboration de codes de bonnes pratiques de RFP/GDT, opérationnalisation de manuels de suivi-évaluation des actions de RFP/GDT, quantification des coûts et bénéfices des actions de RFP/GDT sur les biens et services marchands et non marchands, etc.

VII.5 Pérennité économique et financière après projet

Les actions de RFP/GDT et les AGR d'accompagnement (restauration des ressources naturelles, promotion d'activités agrosylvopastorales durables, sécurisation foncière) devront permettre de réenclencher des logiques économiques vertueuses et durables. Une fois ces actions enclenchées, il n'y a priori pas de coûts récurrents à prévoir, les pratiques de GDT promues visant à minimiser le recours aux intrants et équipements extérieurs. Sauf chocs externes (événement climatiques extrêmes, afflux de populations, etc.), la pérennité économique et financière après projet est a priori garantie.

VII.6 Viabilité au plan écologique et environnemental

Comme leur nom l'indique, les actions de RFP/GDT visent à restaurer et gérer durablement les paysages ruraux. Si ces actions sont bien adaptées aux contextes locaux des Communes d'intervention et mises en œuvre de façon ad hoc (le diable est dans les détails en la matière, comme on l'a répété à plusieurs reprises), les actions seront viables sur le plan environnemental.

¹³⁹ Cf. http://www.ffem.fr/accueil-FFEM/publications/publications-institutionnelles/publications-institutionnelles_CPS

VII.7 Acceptabilité sociale et culturelle

Les actions de RFP/GDT seront menées dans des paysages sahéliens où la superposition des droits d'usage (sur les sols, le fourrage, l'eau, le bois, les PFNL) est la norme et où les populations sédentaires et transhumantes cohabitent parfois avec quelques tensions.

Avant toute intervention au niveau des Communes pilotes, des états de référence socioéconomiques permettront d'identifier les parties prenantes locales, leurs activités, leurs droits d'usage sur les terres, etc. afin de ne pas créer de troubles.

Une fois les sites de RFP/GDT identifiés, des PV d'accord foncier préalables seront signées par toutes les parties prenantes. Après réalisation des actions de RFP/GDT, le projet appuiera dans la mesure du possible la sécurisation foncière des terres concernées.

Enfin, de façon générale, les interventions de terrain seront menées avec une approche participative, approche que l'on peut résumer ci-dessous :

- Travers habituel : le projet est au centre du processus : Il est le détenteur du savoir ; Il identifie les besoins des bénéficiaires sur la base de ses outils et de ses compétences ; Les appuis doivent concourir à l'atteinte des objectifs du projet ;
- Le bénéficiaire attend la satisfaction de ses besoins immédiats : Il se positionne autour de l'aide ; Il cherche au niveau de chaque projet ce qu'il peut en tirer pour satisfaire ses besoins ; Il utilise l'aide du développement pour l'investir ailleurs ;
- Un tas de briques ne fait pas une maison ! L'accumulation de besoins satisfaits ne développe pas la prise d'initiatives ; Elle confine les bénéficiaires dans une situation de perpétuels assistés ; Elle ne permet pas le développement ;
- Approche participative : le bénéficiaire est au centre du processus : Le projet et les bénéficiaires doivent construire une vision partagée des actions à mener ; Les logiques, savoirs et pratiques propres des bénéficiaires sont reconnus ; Autonomisation et renforcement des capacités des bénéficiaires sont les objectifs ;
- Le projet doit s'adapter aux bénéficiaires et pas l'inverse : Le projet accompagne les initiatives des bénéficiaires ; Il doit être flexible et privilégier des appuis du type recherche-action-formation ; Il doit se mettre en situation d'apprentissage avec les bénéficiaires

VII.8 Cadre organisationnel et institutionnel adéquat

Au niveau global, la FAO et son équipe MRFP ont une légitimité et une crédibilité sur le sujet de la RFP/GDT. Sur le plan régional, le CILSS/Agrhymet est lui aussi considéré comme un acteur légitime et crédible. L'IGMVSS est un processus politique bien porté par les décideurs de la sous-région, quoique ses financements soient encore limités. Au niveau du Burkina-Faso et du Niger, les services des eaux et forêts sont très motivés par le projet, compétents et engagés dans leur travail. Ils ont eu aussi de nombreuses actions de terrain à leur actif et sont légitimes et crédibles pour intervenir sur le sujet.

Les Communes, dernier échelon crucial de ce projet, sont relativement récentes, tant au Burkina-Faso qu'au Niger, ont souvent été oubliées des actions de RFP/GDT, les bailleurs préférant passer par des contrats d'exécution avec des ONG. Leurs compétences et ressources en matière de RFP/GDT sont pour l'instant limitées et le projet entend s'appuyer sur les acteurs internationaux, sous-régionaux et nationaux précités pour renforcer le niveau des acteurs communaux.

VIIIRISQUES, CONDITIONNALITES & MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

VIII.1 Risques

On peut recenser ci-dessous les risques pré-identifiés et les éventuelles mesures d'accompagnement :

- Troubles de niveau national, au Burkina-Faso et/ou au Niger : Le Niger a connu un coup d'Etat en 2010 et une tentative ratée en 2015 ; Le Burkina-Faso a connu un coup d'Etat en 2015. Une telle éventualité n'est donc pas à exclure dans les quatre prochaines années.

Mesure préventive : Aucune (risque peu prévisible).

Mesures correctives : Gel temporaire des opérations dans le pays concerné, puis – si situation bloquée - clôture des actions/budgets concernés ou redéploiement des budgets sur les autres actions du projet (après accord du FFEM).

- Troubles au niveau local, au Burkina-Faso et/ou au Niger : Comme on l'a vu (Cf. **Partie I.1.1.1 supra**), l'insécurité est forte dans certaines zones où manœuvrent des groupes terroristes et/ou affairistes.

Mesure préventive : Bien prendre en compte ce risque sécuritaire au moment du choix des Communes, comme expliqué précédemment (Cf. **Partie III.1.1 supra**)

Mesures correctives : Au cas où une/des Communes auraient été choisies en zone rouge ou orange MAEDI et que la situation sécuritaire se détériorait encore plus, gel des opérations dans la/les Commune(s) pays concerné(es), puis – si situation bloquée - clôture des actions/budgets concernés ou redéploiement des budgets sur les autres Communes (après accord du FFEM).

- Mauvaises collaborations avec les Conseils communaux : Ces Conseils pourraient soit mal collaborer avec l'agent communal appuyé par le projet (notamment en ne respectant pas sa fiche de poste et en l'utilisant pour d'autres fins que ce qu'il est prévu), soit être tentés de détourner une partie des fonds prévus pour les actions de RFP/GDT et les AGR.

Mesures préventives : Des Communes seront pré-identifiées puis certaines finalement sélectionnées après appel à manifestation d'intérêt simplifié, ce qui devrait permettre de cibler des Communes volontaires et sensibles aux actions proposées. Par ailleurs, l'agent communal sera sous la double tutelle du Conseil communal et de la CN-GMV (Burkina-Faso) ou l'ANGMV (Niger), afin d'éviter toute déviation de ses activités par le Conseil communal. Enfin, en termes de gestion financière, les Conseils communaux seront étroitement guidés et surveillés par le FPDCT (Burkina-Faso) et l'ANFICT (Niger) et soumis à un contrôle financier externe à ces deux structures, tel que prévu par les procédures de comptabilité publique burkinabé et nigérienne.

Mesure corrective : Au cas où la collaboration avec un/des Conseil(s) communal(ux) devenait chaotique et non susceptible de s'améliorer, redéploiement des actions/budgets concernés dans une autre Commune.

- Mauvaise collaboration avec les autres maîtres d'œuvre délégués : Les principaux maîtres d'œuvre délégués sont : CILSS/Agrhymet, CN-GMV (Burkina-Faso), ANGMV (Niger), FPDCT (Burkina-Faso) et ANFICT (Niger). La mauvaise collaboration pourrait avoir diverses raisons (mésentente stratégique, manque de capacité technique ou fiduciaire, etc.).

Mesure préventive : La mission de faisabilité visait à confirmer l'existence d'une vision partagée entre la FAO et ces entités, et à vérifier les capacités techniques et fiduciaires de ces dernières pour mettre en œuvre ce qui est attendu d'elle.

Mesure corrective : Si pour une raison ou une autre un des maîtres d'œuvre délégués n'était pas en mesure de respecter ses engagements, la FAO pourrait aviser le Comité de pilotage puis résilier la convention la liant avec ce maître d'œuvre. Quel que soit le maître d'œuvre délégué mis en cause, il serait dans tous les cas difficile de trouver un maître d'œuvre équivalent, étant donné la spécificité des actions attendues de leur part. Il faudrait alors redéployer les actions au mieux, de façon ad hoc.

VIII.2 Conditionnalités et mesures d'accompagnement

Condition suspensive de décaissement : Communes pilotes sélectionnées (trois au Burkina-Faso et trois au Niger).

ANNEXES

Annexe 1 - Avis du CST et éléments de réponse

Annexe 2 - Avis du Secrétariat et commentaires du Comité de pilotage sur la NIP

Annexe 3 - Cadre logique

Annexe 4 - Communication

Annexe 5 - Budget du volet BF du projet ACD

Annexe 6 - Budget du volet NE du projet ACD

Annexe 7 - Contexte de la RFP/GDT au BF et au NE

Commentaires du CST du 7 mars 2016

Comité de pilotage n°70, séances des 1^{er} avril et 12 mai 2016

Le projet proposé concerne deux Communes du Burkina-Faso et trois Communes du Niger. C'est un projet de restauration des ressources naturelles, qui articule des éléments de gouvernance internationale ainsi que résultant d'engagements nationaux avec des choix d'actions de restauration localisées. Il se situe d'emblée dans une perspective multi échelles.

Il vise à appuyer ces territoires dans la restauration des paysages sahéliens de leur terroir par la mise en œuvre d'une gestion décentralisée participative, par la réalisation d'actions spécifiques de restauration de paysages et de forêts, enfin par la diffusion des bonnes pratiques sélectionnées. Un volet d'activités génératrices de revenu à partir de la valorisation de produits forestiers non ligneux est également proposé.

Ce projet est porté par la FAO qui coordonne un mécanisme pour la restauration des forêts et des paysages à une échelle internationale et dans le cadre d'un mandat de ses Etats-membres. Le projet est donc conçu pour alimenter cette initiative. Il est présenté comme un projet de démonstration dont les bons résultats accompagné d'un plaidoyer permettront d'accroître les flux financiers en faveur de la restauration des forêts et des paysages.

Ce sont les pays bénéficiaires, Niger et Burkina Faso qui ont porté cette demande auprès de la FAO : ils connaissent une dégradation avancée de leur paysage et se sont engagés à restaurer ; par ailleurs ils sont aussi avancés dans l'élaboration de politiques publiques appropriées, avec leur cadre stratégiques de gestion durable des terres, et de mécanismes de concertation locale, via la décentralisation de la gestion des ressources naturelles.

Enfin, le projet se place explicitement dans le cadre de la mise en œuvre de l'Objectif de Développement Durable 15.3 sur l'atteinte de la neutralité en matière de dégradation des terres issu des Négociations de Rio+20.

Justification du financement FFEM

Le projet vise à ajouter aux actions de planification du développement des communes bénéficiaires un objectif de restauration des paysages et des forêts, qu'il propose de mettre en œuvre par la mise à disposition d'un guichet local et ciblé de financement. Il renforcera donc les cadres de concertation existants.

Le projet souhaite tester un outil numérique d'évaluation des données de référence et de suivi des usages des terres et de la couverture végétale à partir d'imagerie satellitaire gratuite « Collect Earth Open » (qui nécessite Google Earth). Cela justifie le partenariat avec Agrhymet, opérateur régional qui a la maîtrise de cet outil. Le CILSS est chargé des aspects de diffusion et d'échanges d'expérience à une échelle régionale. Cet outil constitue un des points innovants du projet, en particulier si le projet met mieux en évidence la difficulté potentielle pour les acteurs d'échelle d'informer directement en ligne cet outil (pour des raisons techniques ou de compétences nécessaires) et la possibilité d'articuler une forme de cartographie participative à l'échelle communale avec un outil régional informatisé en ligne.

La pertinence de l'action proposée pour les pays concernés n'est plus à démontrer, ni les compétences du porteur et des partenaires, mais elle prend un sens nouveau dans le cadre présenté.

De nombreux projets ont par le passé travaillé sur des objectifs similaires et des moyens proches : il n'y a donc pas d'innovation concernant les modes de restauration présentés (techniques), ni en matière de montage institutionnel ou d'organisation, car de nombreux projets ont déjà privilégié l'approche locale, décentralisée et participative pour traiter de la gestion des ressources naturelles. D'autres se sont également centrés sur la diffusion d'outils numériques de suivi de l'aménagement du territoire.

Il apparaît très clairement que les porteurs du projet ont de l'expérience dans la région et dans les problématiques concernées par le projet. Cependant, les communautés - et in fine les individus - avec qui le projet travaillera sur le terrain sont présentés avec beaucoup moins de précision. Le projet donne une idée trop vague de quels groupes d'acteurs seront ciblés, et quel est leur degré d'engagement dans les objectifs du projet. La mention de processus participatifs à l'échelle communale reste trop générique pour convaincre, même si on comprend bien que la planification communale constitue l'axe principal autour duquel la version actuelle du projet est centrée. Ce projet donne l'impression d'avoir été construit de façon très 'top down', ce qui est problématique pour un projet qui se veut 'participatif' (pages 3, 4, 10, 16, 17, 18, 20, 22, 23, 25, 36,

37, 38, 41, 42, 44, 45, 47, 51, 54 de la NIP), et cela pose un problème en matière d'appropriation du projet de manière pérenne par les populations locales. On ne comprend pas, à partir de cette NIP, quels sont les moyens de pérennisation des changements de pratiques et des aménagements qui sont portés par le projet, parce qu'il importe de pouvoir ex ante cibler les intérêts économiques des producteurs et intégrer les modifications de pratiques dans leurs usages. La mention des produits forestiers non ligneux constitue également un pari assez périlleux, qui consiste à faire tenir le raisonnement économique du changement de pratiques sur un apport complémentaire de ressources économiques à partir de cette ressource qui paraît pourtant marginale, alors que d'autres activités et leurs organisations professionnelles devraient être visées en priorité, comme le pastoralisme. Les activités AGR sur la valorisation de produits non ligneux sont en tous cas insuffisamment explicitées : comment se fera la répartition des bénéfices de la restauration des forêts ? Elles ne sont pas clairement reliées au reste des actions : concertation et restauration. Par ailleurs, la focalisation sur les produits forestiers demanderait également à être davantage justifiée : vu leur temps de génération long, va-t-on voir des résultats concrets durant les 4 ans du projet ? Avec quels acteurs le projet compte-t-il travailler ?

Le choix du porteur de projet, la FAO, ne coïncide donc pas totalement avec l'orientation terrain et locale du projet tel que décrit dans le document, notamment sous l'angle des techniques et de la concertation locales : le projet n'explique pas clairement comment la FAO va pouvoir travailler à une micro-échelle dans les deux pays. Et ce d'autant plus que la zone choisie au Burkina Faso est désormais classée rouge en matière sécuritaire. Le LASDEL identifié comme le laboratoire de recherche partenaire est pertinent, notamment pour traiter des questions foncières, centrales dans ce projet, mais à ce stade, aucune précision n'est donnée concernant les modalités opératoires. La mobilisation de deux organisations techniques régionale l'Agrhymet et le CILSS doit être justifiée dans le projet au nom d'enjeux régionalisés ou en, lien avec l'échelle globale, et non d'enjeux territorialisés. Car à cette échelle, d'autres structures d'appui seraient probablement tout autant justifiées. Il semble donc que le projet devrait davantage assumer cette préoccupation qui approche le terrain avec une préoccupation d'abord mondiale ou régionale de pertinence dans le débat actuel sur le financement de l'objectif de non dégradation nette des terres.

Les 'bonnes pratiques' innovantes qui vont être encouragées ne sont pas non plus spécifiées. La NIP reste très générale sur ce que les porteurs du projet feront de façon concrète sur le terrain. Une autre question se pose : à quel point les 'bonnes pratiques' sont généralisables dans cette région assez hétérogène ? Les bonnes pratiques dans un endroit, seront-elles aussi bonnes dans d'autres endroits ?

Enfin, le choix d'une assise communale au plan territorial ne correspond pas nécessairement, en tout cas pour la zone burkinabè, aux espaces localement vécus et aux espaces pertinents pour les activités économiques visées : les terres pastorales collectives s'étendant sur plusieurs communes et le territoire couvert par le cheptel de certains individus inclut parfois plusieurs communes. Le choix de l'intercommunalité pour envisager un travail de restauration serait peut-être plus approprié.

L'échelle est-elle finalement adaptée aux objectifs du projet ?

Concernant les moyens d'actions proposés, le document parle de la concertation dans le cadre de l'élaboration de plans locaux d'action dans un contexte de décentralisation, des activités de valorisation de produits forestiers non ligneux créatrice de revenus locaux, systèmes de suivi-évaluation des plans d'actions locaux, de la mise en place d'un guichet local de financement (qui ne fait pas l'objet d'explication dans le document, alors qu'il en constitue probablement une des propositions les plus innovantes). Les éléments majeurs d'intervention concernent de facto l'échelle locale.

Pour le CST, il semble que la principale dimension de l'innovation dans le projet repose, outre l'outil informatique, l'exploration de modalités de financement de la restauration des sols, en replaçant le projet dans le contexte du fonds de restauration, et notamment du fonds de neutralité en matière de dégradation des terres actuellement en cours de structuration suite à l'ODD 15.3. Ce projet, visiblement ancré dans une réflexion d'échelle globale, pourrait très utilement alimenter la réflexion sur la partie de ce fonds qui sera dévolue au bénéfice des communes, citoyens et petites agricultures, voire en anticiper le fonctionnement. Ces caractéristiques, rapidement présentées dans le projet sous la forme de fonds communaux, mériteraient d'être davantage approfondies. Ainsi l'objectif du projet devrait explicitement faire référence à cet enjeu d'alimentation du débat international sur le financement de l'objectif 15.3 et en particulier la construction locale des institutions nécessaires à cet effet. Il s'agira de replacer la question des guichets locaux dans ce contexte. Le projet pourrait être de surcroît force de proposition pour ce fonds dans la mesure où il n'est pas encore structuré (à l'image des projets pilotes engagés sur le LDN depuis une année dans le cadre de la CNULCD). L'activité de plaidoyer dans la composante 3 serait ainsi bien mieux justifiée à l'échelle internationale.

Avis du CST

1. Le CST émet un avis réservé sur le projet en l'état, notamment à cause de la non clarification de son caractère innovant et du manque de précision sur les modalités d'action locale, notamment pour ce qui concerne les acteurs visés. Mais le CST suggère que le projet pourrait avec grand bénéfice être revu sous l'entrée financement afin de mettre en avant l'innovation réelle du projet, la source et le mode de financement, et la valeur ajoutée de son coordinateur, la FAO, dans ce contexte.

Le projet porterait alors sur la mise en œuvre de la neutralité en matière de dégradation des terres (ODD 15.3) pour les paysages et les forêts (soit les terres collectives), avec une application sur ces deux pays (qui présentent des conditions pertinentes de mise en œuvre, en termes d'environnement porteur).

Les différentes composantes présentées à ce stade n'envisagent pas la question du financement comme centrale et restent classiques : opération de restauration (1), capacitation nationales et régionales (2), coordination communication et plaidoyer (3). Elles traduisent imparfaitement la dimension locale du projet tel que décrit dans le document et ne se rattachent pas non plus à l'ODD 15.3 sur la neutralité.

2. L'importance de la planification locale devrait être replacée dans ce contexte global de financement, en intégrant dès l'amont la question foncière déterminante, et les questions de redistribution des bénéfices de la restauration. La proposition de guichets locaux doit être explorée dans ce contexte, en lien avec le fonds et les contributions d'autres acteurs potentiels.

3. Il sera important de clarifier le lien du projet avec la CNULCD et le Mécanisme Mondial et peut-être de préciser la filiation entre la CNULCD, le LDN et les ODD. Le projet pourrait être pilote dans la mise en œuvre du LDN au sein de la CNULCD et en lien avec d'autres conventions. La structure en charge du fonds (MIROVA) travaille actuellement sur la structuration du fonds LDN.

4. Tous ces éléments nécessitent de repenser le document de projet et sa structure.

Réponses : On peut distinguer neuf commentaires dans l'avis du CST. On synthétise chaque commentaire dans ce qui suit (entre crochets) puis on indique brièvement les éléments de réponse apportés dans la NEP, avec renvoi aux parties ad hoc dans la NEP :

« **ECHELLE** : « *Les éléments majeurs d'intervention concernent de facto l'échelle local* », mais les articulations global / sous-régional / local ne sont pas claires. »

Le contexte et les enjeux de la RFP/GDT, du local (zone sahélienne) au global, ont été décrits en détails dans la **Partie I supra**, permettant ainsi de présenter clairement dans la **Partie III supra** les liens logiques entre ces niveaux et les articulations entre OS1 / OS2 (niveau local) et OS3 (niveau sous-régional et global).

Enfin, le budget a été consolidé en considérant tous les co-financements, ce qui amène le budget de la NEP à 8,1 M€ contre 1,8 M€ pour la NIP. Le ratio des actions « locales » (soit celles sous OS1 et OS2 pour simplifier, quoique des actions sous OS3 aient également une portée locale) est passé de 55% (1 M€ / 1,8 M€) pour la NIP à 78% (6,3 M€ / 8,1 M€), confirmant donc le fait que « *les éléments majeurs d'intervention concernent de facto l'échelle locale* ».

« **COMMUNE** : La présence d'activités pastorales questionne sur le meilleur niveau de concertation/planification de l'usage des terres : communal ou intercommunal ? »

Tel qu'expliqué dans la **Partie III.1.2 infra**, l'omniprésence de l'élevage au Sahel et le fait que les couloirs de transhumance, les cours d'eau, les zones de pacage, etc. concernent parfois plusieurs Communes rurales (pourtant de tailles importantes : 779 km² au Burkina-Faso et 5 000 km² au Niger), obligera à consulter les Communes et villages voisins lors de l'élaboration des états de référence avant actions de RFP/GDT, comme le font le projet FLEUVE ou le PSAE. Le cas échéant, des actions de portée intercommunale seront à prévoir (balisage des couloirs de transhumance ou des aires de pacage, localisation des points d'eau, etc.)

Cela étant dit, la Commune – dernier échelon administratif ayant une autonomie de décision et gestion tant au Burkina-Faso qu'au Niger – demeure quand même l'acteur incontournable de la décentralisation (Comm. pers ; A. DAGOBI – Directeur scientifique du LASDEL, octobre 2016). C'est au niveau des Communes que peuvent être établis des PCD bénéficiant de budget public (de l'Etat et/ou des Collectivités et/ou issu d'aide au développement) et que peuvent être déployés des services publics (agents déconcentrés des Ministères en charge du développement rural, services fonciers).

« **APPROCHE** : Le terme « participatif » est constamment cité alors que le projet paraît conçu de façon « top-down », que l'on ne sait pas comment les populations seront impliquées et comment les actions de RFP/GDT et AGR seront mises en œuvre »

Dans la **Partie III.1.1 supra**, il est suggéré de présélectionner des Communes sur la base d'une liste de critères, puis de lancer un appel à manifestation d'intérêt simplifié pour recueillir les candidatures de Communes en attente d'actions de RFP/GDT et AGR et motivées pour les mettre en œuvre. Dans la même Partie, on décrit comment les états de référence seront menés dans les communes et comment la concertation et planification participative seront menées.

Dans la **Partie III.1.2 supra**, on indique que les actions de RFP/GDT et AGR seront appuyées en suivant une approche participative et on illustre le propos en présentant l'ADOP :

- Constat fréquent : Le projet est « top-down »...Un tas de briques ne fait pas une maison ! L'accumulation de besoins satisfaits ne développe pas la prise d'initiatives ; Elle confine les bénéficiaires dans une situation de perpétuels assistés ; Elle ne permet pas le développement ;
- Principes de l'ADOP : le bénéficiaire est au centre du processus : Le projet et les bénéficiaires doivent construire une vision partagée des actions à mener ; Les logiques, savoirs et pratiques propres des bénéficiaires sont reconnus ; Autonomisation et renforcement des capacités des bénéficiaires sont les objectifs ; Le projet doit s'adapter aux bénéficiaires et pas l'inverse : Le projet accompagne les initiatives des bénéficiaires ; Il doit être flexible et privilégier des appuis du type recherche-action-formation ; Il doit se mettre en situation d'apprentissage avec les bénéficiaires.

On revient de nouveau sur ce sujet dans la **Partie III.1.3 supra** en précisant que des supports pédagogiques seront préparés à l'intention des agents communaux et déconcentrés afin de mettre en œuvre ces approches participatives et que les appuis-conseils de ces agents aux populations rurales devront être cousus-main et s'adapter aux objectifs des populations (plutôt que de demander aux populations de concourir aux objectifs du projet).

« **SECURITE** : On ne dit pas comment le projet pourrait intervenir dans des zones d'insécurité »

La question de l'insécurité en zone sahéenne est présentée dans la **Partie I.1.1 supra** et on y revient en détail en discutant des critères de choix des Communes pilotes dans la **Partie III.1.1 supra**. On souligne notamment le fait que le Nord du Burkina-Faso (Région du Sahel) est classé rouge par le MAEDI et on présente plusieurs options, selon la décision prise par le MAEDI sur l'opportunité/possibilité de travailler dans cette zone.

« **FONCIER** : On en parle très peu. On ne voit pas comment RFP/GDT et sécurisation foncière vont s'articuler ».

Dans l'**Annexe 7 infra**, on présente les réformes foncières en cours au Burkina-Faso et Niger et on souligne la nécessité d'articuler sécurisation foncière et RFP/GDT dans des paysages où des droits d'usages divers se chevauchent et sont détenus par des populations sédentaires et nomades.

Dans les **Parties III.1.1 et III.1.2 supra**, on explique que les états de référence socio-économiques devront permettre d'analyser les régimes fonciers, les ayant-droits, les litiges éventuels, etc., qu'avant toute mise en œuvre d'action un procès-verbal de palabre ou d'accord foncier sera signé par toutes les parties prenantes (Conseil communal, Commissions foncières, Chefferie, CVD, Services déconcentrés, etc.) et qu'après restauration le projet appuiera les acteurs locaux pour sécuriser les terres restaurées (dans la mesure du possible : toutes les Communes n'ont pas encore de Services ruraux fonciers et/ou Commissions foncières villageoises fonctionnels...et renforcer ces structures demanderaient un projet à part entière).

« **BONNES PRATIQUES** : On cite souvent ces termes, sans les expliciter. Quelles sont les bonnes pratiques dans le contexte sahéen ? »

Dans l'**Annexe 7 infra**, on présente quelques recueils de bonnes pratiques en termes de gestion durables des activités agro-sylvo-pastorales en zone sahéenne et on présente quelques techniques répandues de GDT en zone sahéenne (zaï, demies-lunes, cordons pierreux, RNA, etc.).

On explique ensuite en détail dans la **Partie III.1.4 supra**, en quoi « le diable est dans les détails » en termes de RFP/GDT et que l'idée d'avoir des bonnes pratiques standards applicables en toutes situations est illusoire. On en vient donc dans cette partie à l'idée qu'il faut développer des Codes de bonnes pratiques, avec des clefs d'identification (pluviométrie, pédologie, végétation existante, toposéquence, vocation principale de la terre, etc.) afin d'outiller les praticiens pour faire du cousu-main par rapport à des conditions locales données.

« **PERENNITE** : On ne comprend pas comment les actions de RFP/GDT seront pérennisées. La NIP se concentre sur la seule promotion de la commercialisation des PFNL, pari risqué car leur potentiel économique est moins important que d'autres activités, notamment le pastoralisme. »

On indique dans la **Partie III.1.2 supra** que les AGR d'accompagnement sont a priori diverses et seront choisies par les populations locales bénéficiant des actions de RFP/GDT, avec l'appui de l'agent communal et des agents déconcentrés, afin de s'assurer que chaque AGR est a priori faisable techniquement, rentable financièrement et pérenne. Ces agents pourront s'appuyer sur les supports pédagogiques relatifs aux AGR, supports qui seront élaborés par le projet.

Les AGR soutenues dans les trois Communes FFEM ne seront donc pas cantonnées à la commercialisation de PFNL par des microentreprises communautaires, choix fait par le projet ACD. Ils pourront concerner la production et/ou transformation et/ou commercialisation de produits de l'agriculture et/ou d'élevage et/ou forestier (bois de feu, PFNL) et/ou de la pêche.

« **COLLECT EARTH OPEN FORIS** : Il peut être une innovation, pour peu que l'on soit sûr que l'outil est maîtrisable par des agents de terrain »

Dans la **Partie III.3.1 supra**, les trois difficultés techniques a priori redoutées sont présentées : (i) Difficulté d'accès à internet : les agents du CILSS/Aghrymet et de la FAO assurent que la couverture internet est présente quasiment partout (là où il existe une couverture de téléphonie mobile), (ii) Difficulté pour les transferts de données : les images satellite ne sont pas téléchargées lors de l'utilisation de l'outil, elles sont stockées sur un serveur virtuel, (iii) Difficulté lors de la saisie des données de terrain : les agents du CILSS/Aghrymet et de la FAO ne cachent pas la difficulté de l'exercice, qui demande formation et pratique, et est fastidieuse...Mais, de l'expérience menée sur les 10 Communes ACD au Niger, il ressort que les points nécessaires peuvent être saisis en huit hj/Commune, ce qui reste raisonnable.

« **LNDF** : L'innovation majeure du projet est de passer par des guiches communales...néanmoins, ceci n'est pas assez explicités et on ne comprend pas en quoi ceci nourrira le débat sur LDNF/ODD15.3. »

L'articulation entre CNULCD, MM, LDN et ODD15.3 est présentée dans la **Partie I.1.2 supra**. Dans les **Parties III.1.2 et III.2.2 supra**, on explique comment les guichets seront mis en place et fonctionneront, au Burkina-Faso avec l'appui du FPDCT et au Niger avec l'appui de l'ANFICT. Enfin, dans la **Partie III.3.5 supra**, on présente des actions qui ont pour but de synthétiser ces expériences et de nourrir la réflexion globale en cours sur le montage du LDNF.

Ces éléments proviennent d'analyses bibliographiques, mais aussi d'entretiens tenus avec les personnes suivantes : Sven WALTER (Président du MM de la CNULCD), Michel SEDOGO (consultant MMM de la CNULCD au Burkina-Faso), Hassane SALEY (point focal CNULCD et NDT au Niger), Oriane BARTHELEMY (VNU du MM de la CNULDC au Burkina-Faso).

Commentaires du Comité de pilotage du 12 mai 2016**Comité de pilotage n°70, séances des 1^{er} avril et 12 mai 2016**

Le projet proposé par la FAO s'inscrit dans un réseau de l'institution internationale et se propose d'aborder des sujets importants pour le maintien de systèmes agro-sylvaux-pastoraux et donc la lutte contre la désertification en zone sahélo-saharienne. La finalité pertinente du projet est la gestion concertée des écosystèmes de forêts et pâturages arborés dégradés et les possibilités d'influer sur la réhabilitation de ces paysages pour leur permettre de rendre les services écosystémiques attendus. La NIP reste toutefois très générale et se limite à une (très) longue description contextuelle et à un catalogue de bonnes idées supposées, mais ne permet pas de comprendre les activités du projet.

Si le projet est approuvé à ce stade, il y aura un grand travail pour préciser dans la NEP la pertinence de l'intervention au regard de nombreux aspects dont :

1. Conditions sécuritaires pour travailler dans ces zones
2. Pertinence du choix des Communes comme interlocuteur amené à coordonner la gestion et la restauration des espaces ciblés
3. Méthode de choix et rôle des Communes impliquées dans le projet
4. Choix et niveau d'implantation locale des opérateurs de mise en oeuvre du projet
5. Pertinence des méthodes proposés pour réhabiliter les paysages (les méthodes proposées sont anciennes, technicistes, très top-down)
6. Recentrage sur des approches participatives (la description actuelle des techniques et la définition de la notion de « bonnes pratiques » ne reflète pas une démarche participative), remplaçant les agriculteurs, éleveurs et autres utilisateurs des ressources naturelles au cœur des choix de mode de gestion et de techniques d'aménagement qui seront appuyés par le projet.

Avis favorable à la poursuite de l'instruction, sous réserve d'une formulation plus solide du projet par rapport à la stratégie du FFEM.

Enjeux : Le monde fait actuellement face à des changements environnementaux profonds et rapides (changement climatique, sixième crise de biodiversité, dégradation des terres, etc.). Ils sont exacerbés dans la région sahélienne, zone aride aux conditions biophysiques extrêmes et où les populations dépendent très fortement de l'exploitation des ressources naturelles, car elle fait face à de nombreux défis : boom démographique, faible gouvernance, insécurité alimentaire, précarité énergétique, terrorisme et délinquance, etc. Dans ce contexte, la RFP/GDT s'impose au niveau mondial, et plus particulièrement dans les zones arides telles que le Sahel, comme un ensemble de pratiques pertinentes pour fournir durablement de multiples biens et services sociaux, économiques et environnementaux et contribuer à atteindre l'objectif de neutralité en termes de dégradation des terres d'ici 2030.

Objectif général du projet : Contribuer de façon holistique au déploiement de la RFP/GDT, via des actions locales mises en œuvre de façon innovante et décentralisée avec des Communes rurales au Burkina-Faso et Niger dans le cadre de l'IGMVSS ; des actions sous-régionales (espace CILSS) en matière d'appui à la planification, à l'estimation biophysique et socioéconomique, au suivi-évaluation sous-régional, à la capitalisation/diffusion au niveau sous-régional ; des actions globales en matière de suivi-évaluation global, d'identification de solutions de financements innovantes, de capitalisation/diffusion au niveau global

OS1 - Renforcer les capacités (i) communales de planification, mise en œuvre, suivi-évaluation des actions de RFP/GDT et AGR d'accompagnement, (ii) nationales d'appui-conseil aux Communes pour la mise en œuvre d'actions de RFP/GDT et AGR d'accompagnement au Burkina-Faso

R1.1 Renforcement en agents techniques, en moyens logistique et en capa. de meo pour les 3 Communes FFEM

A1.1.1 Sélection des trois Communes

A1.1.2 Recrutement par chaque Commune d'un agent communal "Développement rural"

A1.1.3 Appui logistique et technique aux agents communaux

A1.1.4 Appui logistique et technique aux agents déconcentrés agri/élevage/E&F

A1.1.5 Renf. des capacités RFP/GDT et AGR des acteurs locaux (CC, CVD, CoFo, etc)

R1.2 Renforcement des capacités de planification, financement et S&E pour les Communes FFEM (3) et ACD (10)

A1.2.1 Elaboration de l'état de référence communal avant actions de RFP/GDT et AGR

A1.2.2 Supervision de guichets communaux AGR et RFP/GDT avec l'appui du FPDCT

A1.2.3 Appui aux Communes pour maîtrise d'ouvrage des actions de GDT/RFP et AGR

A1.2.4 Financement des actions de RFP/GDT par les Communes FFEM

A1.2.5 Financement des AGR par les Communes FFEM

A1.2.6 RFP/GDT dans les 10 Communes ACD

A1.2.7 Développement des PFNL dans les 10 Communes ACD

R1.3 Renforcement des conditions habitantes pour la RFP/GDT au Burkina-Faso

A1.3.1 Affectation d'un ingénieur E&F à la CN-GMV (avec focus sur projet FFEM)

A1.3.2 Appui logistique et technique à l'ingénieur

A1.3.3 Appui à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de com. sur la GDT

A1.3.4 Appui au partage d'expérience entre la CN-GMV et ses partenaires nationaux

A1.3.5 Animation de la Plateforme nationale sur la GDT (PNGDT-BF)

R1.4 Appui à la capitalisation, la diffusion, le suivi-évaluation des actions de RFP/GDT au Burkina-Faso

A1.4.1 Identification des actions RFP/GDT passées

A1.4.2 Elaboration d'un Code des bonnes pratiques de RFP/GDT

A1.4.3 Organisation de journées techniques RFP/GDT

A1.4.4 Compilation supports de formation sur RFP/GDT et AGR

A1.4.5 Diffusion des supports de formation sur RFP/GDT et AGR

A1.4.6 Création et opérationnalisation d'un manuel de S&E pour RFP/GDT et AGR

OS2 - Renforcer les capacités (i) communales de planification, mise en œuvre, suivi-évaluation des actions de RFP/GDT et AGR d'accompagnement, (ii) nationales d'appui-conseil aux Communes pour la mise en œuvre d'actions de RFP/GDT et AGR d'accompagnement au Niger

R2.1 Renforcement en agents techniques, en moyens logistique et en capa. de meo pour les 3 Communes FFEM

A2.1.1 Sélection des trois Communes

A2.1.2 Recrutement par chaque Commune d'un agent communal "Développement rural"

A2.1.3 Appui logistique et technique à l'agent communal

A2.1.4 Appui logistique et technique aux agents déconcentrés agri/élevage/E&F

A2.1.5 Renf. des capacités RFP/GDT et AGR des acteurs locaux (CC, CVD, CoFo, etc)

R2.2 Renforcement des capacités de planification, financement et S&E pour les Communes FFEM (3) et ACD (10)

A2.2.1 Elaboration de l'état de référence communal avant actions de RFP/GDT et AGR

A2.2.2 Supervision de guichets communaux AGR et RFP/GDT avec l'appui de l'ANFICT

A2.2.3 Appui aux Communes pour maîtrise d'ouvrage des actions de GDT/RFP et AGR

A2.2.4 Financement des actions de RFP/GDT par les Communes FFEM

A2.2.5 Financement des AGR par les Communes FFEM

A2.2.6 RFP/GDT dans les 10 Communes ACD

A2.2.7 Développement des PFNL dans les 10 Communes ACD

| | |
|--|--|
| R2.3 | Renforcement des conditions habilitantes pour la RFP/GDT au Niger |
| A2.3.1 | Affectation d'un ingénieur E&F à l'ANGMV (avec focus sur projet FFEM) |
| A2.3.2 | Appui logistique et technique à l'ingénieur |
| A2.3.3 | Appui à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de com. sur la GDT |
| A2.3.4 | Animation du Comité national RFP/GDT et développement des échanges |
| A2.3.5 | Appui publication et diffusion des textes d'application Codes pastoral et forestier |
| A2.3.6 | Appui logistique global à l'ANGMV et les services déconcentrés de la DGEF |
| R2.4 | Appui à la capitalisation, la diffusion, le suivi-évaluation des actions de RFP/GDT au Burkina-Faso |
| A2.4.1 | Identification des actions GDT/RFP passées |
| A2.4.2 | Création/affinage d'un Code des bonnes pratiques de RFP/GDT |
| A2.4.3 | Organisation de journées techniques RFP/GDT |
| A2.4.4 | Compilation supports de formation sur RFP/GDT et AGR |
| A2.4.5 | Diffusion des supports de formation sur RFP/GDT et AGR |
| A2.4.6 | Création et opérationnalisation d'un manuel de S&E pour RFP/GDT et AGR |
| OS3 - Produire et diffuser des connaissances sur la GDT/RFP aux échelles sous-régionale et internationale | |
| R3.1 | Adaptation de l'outil Collect Earth d'Open Foris au contexte sahélien |
| A3.1.1 | Calibrage de CEOF à l'échelon communal |
| A3.1.2 | Appuis-conseils des agents sur diagnostic et S&E biophys. (CEOF) et socio-éco |
| A3.1.3 | Appuis-conseils des agents en concertation locale (avec scénarii de CEOF) |
| R3.2 | Evaluation des C/B marchands et non-marchands de la RFP/GDT |
| A3.2.1 | Thèses sur l'évaluation C/B en termes de carbone et biodiversité de la RFP/GDT |
| A3.2.2 | Thèse sur l'évaluation C/B en termes de B&S marchands de la RFP/GDT |
| A3.2.3 | Développement d'outils/méthodes de suivi d'indicateurs sahéliens pour l'ODD15 |
| R3.3 | Partage des connaissances au niveau sous-régional |
| A3.3.1 | Renforcement de la plateforme sous-régionale CILSS sur CC et GDT/RFP |
| A3.3.2 | Mise en place d'un forum d'échanges sur RFP/GDT |
| A3.3.3 | Valorisation du projet dans deux modules de Mastère Agrhymet sur RFP/GDT |
| R3.4 | Partage des connaissances et plaidoyer au niveau mondial |
| A3.4.1 | Création d'une plateforme mondiale FAO sur GDT/RFP (architecture et contenu) |
| A3.4.2 | Promotion de la RFP/GDT dans les forums internationaux |
| A3.4.3 | Contribution au Rapport mondial sur l'état des zones arides |
| R3.5 | Attraction des financements privés et mobilisation des collectivités |
| A3.5.1 | Appui au design du LDN Fund : canaliser fonds privés, mobiliser collectivités |
| A3.5.2 | Promotion d'investissements privés « commerciaux » dans la RFP/GDT |
| A3.5.3 | Promotion d'investissements privés « RSE » dans la RFP/GDT |
| OS4 - Mettre en œuvre, suivre et évaluer les activités du projet | |
| R4.1 | Pilotage |
| R4.1.1 | Prise en charge 50% du salaire du LTO du projet ACD |
| R4.1.2 | Prise en charge 25% du salaire du LTO du projet FFEM |
| R4.1.3 | Réunions du Comité de pilotage global du projet FFEM |
| R4.1.4 | Réunions des Comités de pilotage nationaux du projet FFEM |
| R4.2 | Evaluation finale |
| R4.2.1 | Evaluation finale |
| R4.3 | Frais de gestion FAO |
| R4.3.1 | 13% du total versé par le FFEM |

1. GENERALITES - TABLEAU 1

| | |
|------------------------------------|--|
| Domaine | Lutte contre la dégradation des terres |
| Thématique de concentration | Agriculture et forêts durables |
| Institution membre porteuse | AFD et MAEDI (co-portage) |
| Bénéficiaire | Mécanisme de restauration des forêts et des paysages (MRFP) de la FAO |
| Montant de la subvention FFEM | 1 799 867 € (22%) |
| Co-financiers prévisionnels | Projet Action contre la désertification (ACD) : 4 819 085 € (60%) |
| | Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA) : 305 735 € (4%) |
| | Korea Forest Service (KFS) : 409 652 € (5%) |
| | Forest Ecosystem Restoration Initiative (FERI) : 90 909 € (1%) |
| | [Bailleur confirmé incessamment] : 620 145 € (8%) |
| Montant global du projet | 8 072 875 € |
| Date d'octroi | Xx |
| Durée du projet | 4 ans |

2. LE CHAPEAU

Le monde fait face à des changements environnementaux profonds et rapides, exacerbés au Sahel, zone aride aux conditions extrêmes et où les populations dépendent très fortement des ressources naturelles. Le projet contribuera au déploiement holistique de la RFP/GDT, du niveau global jusqu'à des Communes sahéniennes, afin de fournir durablement des biens et services sociaux, économiques et environnementaux.

3. LA SYNTHÈSE**1. Contexte du projet**

Plus de deux milliards d'ha de terres sont dégradées dans le monde, notamment au Sahel. Face à cela, la Restauration des forêts et des paysages (RFP) vise à transformer des terres dégradées ou stériles en paysages sains et fertiles où les communautés locales, les écosystèmes et d'autres parties prenantes peuvent cohabiter dans le cadre d'une Gestion durable des terres (GDT).

Au Sahel, les populations dépendent fortement de l'exploitation des ressources naturelles : pastoralisme extensif, agriculture vivrière pluviale, collecte de PFNL pour l'alimentation/pharmacopée et de bois pour l'énergie de cuisson. Ces ressources naturelles sont soumises à de fortes pressions biophysiques : pluies faibles et erratiques, températures élevées, aridité forte, sols souvent pauvres et facilement dégradables, etc. Ces pressions sont exacerbées par des pressions anthropiques : boom démographique, changement climatique, dégradation de la sécurité, faiblesse de la gouvernance

Ces dernières années, des initiatives ont vu le jour au niveau mondial pour mettre en œuvre les techniques de RFP/GDT, de façon plus holistique et avec des moyens accrus pour intervenir à large échelle, notamment sous les Conventions de Rio (CNULCD : ODD15.3 et neutralité des terres ; CNUDB : objectifs d'Aïchi, notamment O5, O11 et O15 ; CCNUCC : REDD+), mais aussi en parallèle (Partenariat mondial pour la restauration des terres, *Global Landscape Forum*, Défi de Bonn). Ces initiatives se déclinent aussi au niveau subsaharien : AFR100, Initiative grande muraille verte.

Au Sahel, on met en œuvre sous l'appellation RFP/GDT des techniques pratiquées depuis des décennies (zaï, demies-lunes, cordons pierreux, RNA, etc.), avec la poursuite d'objectifs similaires (tirer au mieux partie

de l'eau, réduire l'érosion, maintenir la fertilité, etc.), mais des approches nouvelles : adapter finement ces techniques au contexte local et les mettre en œuvre à large échelle.

Au Burkina-Faso et au Niger, des actions de GDT sont menées depuis les années 1960 et nombre de politiques et stratégies concourt actuellement de près ou de loin à la RFP/GDT. Les Stratégies et plan d'actions de la GMV et les Cadres stratégiques d'investissement sur la GDT synthétisent les objectifs en la matière. Les besoins en financement sont colossaux : 1 320 M€ sur 2014-2020 (188 M€/an) pour le Burkina-Faso et 2 160 M€ (144 M€/an) pour le Niger. La RFP/GDT doit être mise en œuvre de façon décentralisée (notamment par les Communes) et accompagnée d'une sécurisation foncière, mais les réformes sur la décentralisation et le foncier progressent lentement.

Dans ces deux pays, des projets interviennent actuellement sur la RFP/GDT, notamment le projet ACD mis en œuvre par le MRFP de la FAO avec l'appui du CILSS, dans le cadre de l'IGMVSS. Ce projet se déploie dans 10 Communes du Burkina-Faso (Région du Sahel) et 10 Communes du Niger (Régions de Dosso, Tillabéri et Tahoua).

2. Objectifs

La finalité du projet est de contribuer au déploiement de la RFP/GDT de façon holistique, afin de fournir durablement de multiples biens et services sociaux, économiques et environnementaux et atteindre l'objectif de neutralité en termes de dégradation des terres d'ici 2030 :

- Actions locales mises en œuvre de façon innovante et décentralisée avec des Communes rurales (trois au Burkina-Faso et trois au Niger) dans le cadre de l'IGMVSS (OS1 et OS2) ;
- Actions sous-régionales (espace CILSS/CEDEAO) en matière d'appui à la planification, à l'estimation biophysique et socioéconomique des impacts, au suivi-évaluation sous-régional, à la capitalisation/diffusion au niveau sous-régional ; des actions globales en matière de suivi-évaluation global, d'identification de solutions de financements innovantes, de capitalisation/diffusion au niveau global (OS3).

3. Actions et résultats attendus

Le projet comporte quatre objectifs spécifiques, le dernier (OS4) portant sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet. Les trois premiers se partagent, d'une part entre actions aux niveaux communal et national, au Burkina-Faso (OS1) et au Niger (OS2) ; d'autre part, entre actions aux niveaux sous-régional et global (OS3). L'OS1 et l'OS2 sont très similaires et se divisent comme suit :

Deux premiers résultats portant sur le niveau communal : (i) Renforcement des Conseils communaux (trois au Burkina-Faso et trois au Niger) en agents techniques (agent communal, en lien avec agents déconcentrés), en moyens logistique et en capacités de mise en œuvre d'actions de RFP/GDT et d'AGR, (ii) Renforcement des Conseils communaux et parties prenantes locales en capacités de planification, financement et suivi-évaluation des actions de RFP/GDT et AGR, avec ouverture de guichets communaux dédiés sur ces deux thèmes (et objectif de 500 ha/Commune de restauration).

Deux résultats suivants portant sur le niveau national, via CN-GLV au Burkina-Faso et ANGMV au Niger : (iii) Renforcement des conditions habilitantes pour la RFP/GDT (affectation d'un ingénieur forestier, échange d'informations entre parties prenantes au niveau national, développement et mise en œuvre d'une stratégie de communication), (iv) Appui à la capitalisation (création d'une base de données des actions de GDT passées, création d'un Code de bonnes pratiques de RFP/GDT), la diffusion (élaboration et diffusion de supports pédagogiques, journées techniques RFP/GDT), le suivi-évaluation (création d'un manuel de suivi-évaluation) des actions de RFP/GDT.

L'OS3 comprend trois résultats de niveau sous-régional : (i) Adaptation de l'outil *Collect Earth dOpen Foris* (calibrage de CEOF à l'échelon communal, appuis-conseils des agents locaux sur diagnostic participatif et suivi-évaluation biophysique et socio-économique), (ii) Evaluation des coûts/bénéfices de la RFP/GDT (services environnementaux liés au carbone et la biodiversité, services économiques, outils/méthodes de suivi d'indicateurs GDT adaptés au Sahel et utilisables sous ODD15), (iii) Partage des connaissances au niveau sous-régional (plateforme sous-régionale CILSS sur GDT/RFP, forum d'échanges sur RFP/GDT, modules de Master Agrhymet sur RFP/GDT).

L'OS3 comprend enfin deux résultats au niveau global : (iv) Partage des connaissances et plaidoyer au niveau mondial (plateforme mondiale FAO sur GDT/RFP, promotion de la RFP/GDT dans les forums internationaux, contribution au Rapport mondial sur l'état des zones arides) et (v) Attraction des financements privés et mobilisation des collectivités (appui au design du LDNF, promotion d'investissements privés « commerciaux » et « RSE » dans la RFP/GDT).

4. Caractère innovant et exemplaire

La RFP/GDT doit contribuer à fournir durablement des biens et services sociaux, économiques et environnementaux. Elle doit contribuer au développement local, économique et social du pays, à la préservation de l'environnement mondial, être pérenne économiquement et financièrement, viable environnementalement, acceptable socialement et culturellement. En optant pour une approche décentralisée, en mobilisant un outils de planification territorial innovant et en produisant des codes de bonnes pratiques, manuels de suivi-évaluation, méthodes d'estimation des coûts et bénéfices de la RFP/GDT, etc. le projet aura un caractère exemplaire, innovant, démonstratif et reproductible.

5. Date et montant

Le projet démarre au 3^{ème} trimestre 2017 pour une durée de **4 ans**.

La subvention octroyée par le **FFEM s'élève à 1 799 867 €**.

Le **montant total** des engagements pour financer le projet s'élève à **8 072 875 €**.

4. LES CO-FINANCIERS - TABLEAU 2

| Bailleurs | Montants (€) | Pourcentage |
|--|--------------|-------------|
| FFEM | 1 799 867 | 22% |
| Projet Action contre la désertification (ACD) | 4 819 085 | 60% |
| <i>Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA)</i> | 305 735 | 4% |
| <i>Korea Forest Service (KFS)</i> | 409 652 | 5% |
| <i>Forest Ecosystem Restoration Initiative (FERI)</i> | 90 909 | 1% |
| AFD | 620 145 | 8% |

ANNEXE 5

CL et budget (€) du volet BF du projet ACD

| OS1 volet BF (R2 du projet ACD) : Améliorer/renforcer l'intégrité des fonctions des écosystèmes et la résilience des milieux | | 1 570 163 |
|--|---|------------------|
| R1.1 : Les technologies de GDT sont largement diffusées et utilisées dans la zone d'intervention du projet | | 1 225 073 |
| A1.1.1 : Réaliser des actions multiformes de GDT par les producteurs (cadre familial et cadre communautaire) sur le modèle Mise en défens intégré de TiiPaalga | Human Resources | |
| | Agent pour le suivi des MED et RNA (Djibo) | 9 147 |
| | protocole d'accord tiipaalga pour 60 ha de MED | 132 038 |
| | protocole d'accord AGED pour la récupération de 500 ha de terres | 213 429 |
| | Expendable equipment (papers, pens ect...)??? | |
| | Fonctionnement et entretien Charrue Delphino | 137 204 |
| | Petit matériel pour pour 240 ha de MED - RNA | 91 469 |
| | Non-expendable equipmnet (provide a list of items as needed e.g laptop, car, moto, tools etc..)??? | |
| | achat unité charrue Delphino | 182 939 |
| | Grillage + piquet + ciment pour 240 ha de MED - RNA | 152 449 |
| | National training/workshop (rooms, material for the training, local transportation of the participant) | |
| | Concertation locale pour l'identification des activités GDT | 7 775 |
| | Local travel for consultants and project team | |
| Suivi des activités de GDT par la DRERH | 11 434 | |
| A1.1.2 : Développer la production de plants forestiers et fourragers par les pépiniéristes villageois | Human Resources | |
| | National Consultant (facilitator, expert, ect..???) | |
| | International Consultants??? | |
| | Expendable equipment (papers, pens ect...)??? | |
| | Petit matériel pour pépiniéristes et communautés locales | 6 403 |
| | Intrants pour la production de plants | 94 709 |
| | Appui pour la récolte et la conservation des semences forestières | 12 255 |
| | Non-expendable equipmnet (provide a list of items as needed e.g laptop, car, moto, tools etc..)??? | |
| | National training/workshop (rooms, material for the training, local transportation of the participant) | |
| | Formations des acteurs (pépiniéristes et communautés locales) | 83 306 |
| Local travel for consultants and project team | | |
| Suivi pépiniériste et plantations | 14 292 | |
| A1.1.3 : Renforcer les capacités des groupements bénéficiaires dans la gestion durable et la restauration des forêts et terres dégradées | Human Resources | |
| | National Consultant (facilitator, expert, ect..???) | |
| | International Consultants??? | |
| | Expendable equipment (papers, pens ect...)??? | |
| | Non-expendable equipmnet (provide a list of items as needed e.g laptop, car, moto, tools etc..)??? | |
| | National training/workshop (rooms, material for the training, local transportation of the participant) | |
| | Formation des groupements bénéficiaires aux traitements sylvicoles | 38 112 |
| Formation des bénéficiaires à l'exploitation et valorisation des produits forestiers ligneux et non ligneux | 38 112 | |
| Local travel for consultants and project team | | |
| R1.2 : Les revenus monétaires des populations sont augmentés | | 345 090 |
| A1.2.1 : Renforcer les capacités des acteurs pour la mise en œuvre des AGR relatives aux PFNL | Human Resources | |
| | National Consultant (expert filière) | 22 795 |
| | Comité de suivi | 1 524 |
| | Expendable equipment (papers, pens ect...)??? | |
| | Non-expendable equipmnet (provide a list of items as needed e.g laptop, car, moto, tools etc..)??? | |
| | National training/workshop (rooms, material for the training, local transportation of the participant) | |
| | Formation pour renforcer les capacités entrepreneuriales des bénéficiaires | 83 847 |
| | Atelier de validation des Activités Génératrices de revenus (AGR) | 2 153 |
| | Local travel for consultants and project team | |
| Participation des bénéficiaires à des foires commerciales | 21 343 | |
| A1.2.2 : Mettre en place un système de collecte, d'unité de stockage de tranformation et de vente des PFNL | Human Resources | |
| | National Consultant (facilitator, expert, ect..???) | |
| | International Consultants??? | |
| | Expendable equipment (papers, pens ect...)??? | |
| | Acquisition de petit matériel pour les systèmes de collecte des produits PFNL | 45 735 |
| | Acquisition de petit matériel pour les unités de vente, de stockage et de transformation des produits PFNL | 76 225 |
| | Non-expendable equipmnet (provide a list of items as needed e.g laptop, car, moto, tools etc..)??? | |
| | Construction d'unité de stockage, de transformation et de vente de produits PFNL | 68 602 |
| National training/workshop (rooms, material for the training, local transportation of the participant) | | |
| Former les bénéficiaires | 22 867 | |
| Local travel for consultants and project team | | |

| | | |
|--|--|----------------|
| OS2 (R3 du projet ACD) : Développer une campagne de plaidoyer sensibilisation et diffuser les acquis du projet | | 228 684 |
| R2.1 : Une stratégie de communication est élaborée et mise en œuvre | | 153 984 |
| A2.1.1 : Mettre en œuvre des actions de communication institutionnelle et de développement | Human Resources | |
| | <i>National Consultant : expert pour l'élaboration de la stratégie de communication</i> | 5 069 |
| | <i>Comité de suivi de l'élaboration de la stratégie de communication</i> | 930 |
| | Expendable equipment (papers, pens ect...)??? | |
| | <i>Multiplication document GDT</i> | 10 671 |
| | Non-expendable equipmnet (provide a list of items as needed e.g laptop, car, moto, tools etc..)??? | |
| | <i>Caméra + équipement (Caméra, caisse de protection, trépied, micro, ...)</i> | 9 147 |
| | <i>Kit pour montage des films (ordinateur + écrans, table de montage + logiciel de Montage, ...)</i> | 6 098 |
| | <i>Appareil photo professionnel (y compris housse, ...)</i> | 1 524 |
| | <i>Kit pour la projection de films en milieu rural (projecteur, écran, groupe électrogène, sono, régulateur, lampe, ...)</i> | 2 287 |
| | National training/workshop (rooms, material for the training, local transportation of the participant) | |
| | <i>Atelier de validation de la stratégie de communication</i> | 4 000 |
| | <i>Lancement officiel de l'IGMVSS au BF</i> | 10 001 |
| | <i>Formation en communication</i> | 3 500 |
| | <i>Stage en communication</i> | 4 000 |
| | <i>Actions de communication institutionnelle (élaboration film, rencontre, actions de plaidoyer, ...)</i> | 73 889 |
| | Local travel for consultants and project team | |
| | <i>Projection de films en faveur des bénéficiaires dans les villages</i> | 22 867 |
| R2.2 : Les résultats du projet sont partagés avec les autres acteurs de l'IGMVSS | | 74 700 |
| A2.2.1 : Partager les acquis du projet avec les autres acteurs de l'IGMVSS | Human Resources | |
| | <i>National Consultant (elaboration document de capitalisation)</i> | 22 867 |
| | <i>National Consultant (élaboration defilm sur projet)</i> | 18 294 |
| | Expendable equipment (papers, pens ect...)??? | |
| | Non-expendable equipmnet (provide a list of items as needed e.g laptop, car, moto, tools etc..)??? | |
| | National training/workshop (rooms, material for the training, local transportation of the participant) | |
| | <i>Voyages de partages d'expériences au profit des bénéficiaires</i> | 33 539 |
| | Local travel for consultants and project team | |
| OS3 (R1 du projet ACD) : Mettre en cohérence approches, stratégies, politiques et programmes de GDT | | 103 584 |
| R3.1 : Une plateforme régionale de partenariat pour la GDT est mise en place et est fonctionnelle | | 6 098 |
| A3.1.1 : Créer et appuyer le fonctionnement d'un cadre de concertation permanent entre les acteurs du développement dans la région | Human Resources | |
| | Expendable equipment (papers, pens ect...)??? | |
| | Non-expendable equipmnet (provide a list of items as needed e.g laptop, car, moto, tools etc..)??? | |
| | National training/workshop (rooms, material for the training, local transportation of the participant) | |
| | <i>Fonctionnement du cadre de concertation dans la région du Sahel</i> | 6 098 |
| | Local travel for consultants and project team | |
| R3.2 : Un système de suivi évaluation efficace du projet est mis en place et est fonctionnel | | 97 486 |
| A3.2.1 : Etablir la situation de référence biophysique et socio-économique dans les trois premiers mois de mise en œuvre du projet | Human Resources | |
| | <i>Consultant national/bureau d'études élaboration de la situation de références biophysique</i> | 19 027 |
| | <i>Consultant national/bureau d'études élaboration de la situation de références socio-économique</i> | 19 441 |
| | <i>Comité de suivi de l'élaboration de la situation de références</i> | 1 524 |
| | Expendable equipment (papers, pens ect...)??? | |
| | Non-expendable equipmnet (provide a list of items as needed e.g laptop, car, moto, tools etc..)??? | |
| | National training/workshop (rooms, material for the training, local transportation of the participant) | |
| | <i>Atelier de validation de la situation de références</i> | 3 575 |
| | Local travel for consultants and project team | |
| | <i>Missions pour confirmer la situation de référence biophysique</i> | 1 524 |
| A3.2.2 : Procéder à une analyse d'impact du projet | Human Resources | |
| | <i>Bureau d'études/consultant national pour l'évaluation à mi-parcours de la composante nationale du projet ACD</i> | 12 196 |
| | <i>Comité de suivi de l'évaluation à mi-parcours de la composante nationale du projet ACD</i> | 1 524 |
| | <i>Bureau d'études/consultant national pour l'évaluation finale de la composante nationale du projet ACD</i> | 21 343 |
| | <i>Comité de suivi de l'évaluation finale de la composante nationale du projet ACD</i> | 3 049 |
| | Expendable equipment (papers, pens ect...)??? | |
| | Non-expendable equipmnet (provide a list of items as needed e.g laptop, car, moto, tools etc..)??? | |
| | National training/workshop (rooms, material for the training, local transportation of the participant) | |
| | <i>Atelier de validation de l'évaluation finale de la composante nationale du projet ACD</i> | 3 049 |
| | Local travel for consultants and project team | |
| A3.2.3 : Assurer le suivi et la capitalisation des activités du projet (suivi des activités, rapport d'étapes, rapports spécifiques, ...) | Human Resources | |
| | Expendable equipment (papers, pens ect...)??? | |
| | Non-expendable equipmnet (provide a list of items as needed e.g laptop, car, moto, tools etc..)??? | |
| | National training/workshop (rooms, material for the training, local transportation of the participant) | |
| | Local travel for consultants and project team | |
| | <i>Missions de suivi des activités pour consolidation des rapports (frais de mission, carburant, entretien, assurance)</i> | 6 659 |
| A3.2.4 : Produire un rapport final au plus trois mois après la clôture du projet | Human Resources | |
| | <i>Consultant national pour l'élaboration du rapport final</i> | 4 573 |
| | Expendable equipment (papers, pens ect...)??? | |
| | Non-expendable equipmnet (provide a list of items as needed e.g laptop, car, moto, tools etc..)??? | |
| | National training/workshop (rooms, material for the training, local transportation of the participant) | |
| | Local travel for consultants and project team | |

ANNEXE 6

CL et budget (€) du volet NE du projet ACD

| Résultats globaux attendus | Résultats spécifiques attendus | Activités | Budget indicatif 1 USD=580 FCFA | Acteurs | |
|--|---|---|--|--------------|--|
| | | | | Principal | Associés |
| ACTION CONTRE LA DESERTIFICATION Résultat 1 : Un environnement favorable est créé et les capacités des organisations gouvernementales et non gouvernementales et des parties prenantes compétentes sont renforcées dans les pays ACP pour leur permettre de mener à bien des travaux intersectoriels efficaces comme la planification, le financement, la budgétisation, la mise en œuvre, le suivi-évaluation des efforts déployés pour assurer une gestion durable et une restauration des terres/forêts au niveau «paysage». | | | | | |
| PA/GMV-NIGER : Programme prioritaire 1 : Promotion de la bonne gouvernance des ressources naturelles et développement des capacités technique | | | | | |
| 1. Créer un environnement favorable à la coordination et à la collaboration entre les acteurs et renforcer leurs capacités | 1. Les textes et décrets d'application des lois portant code pastoral et code forestier sont élaborés et signés | <ul style="list-style-type: none"> - Recruter 2 Consultants pour élaborer les textes (arrêtés et décret) d'application de la forestière et pastorale - Tenir 2 ateliers de validation des textes d'application de la loi forestière et de la loi pastorale | Total FCFA : 34 800 000 ACD: USD 50 000 Niger FCFA 5 800 000 KEW. FCFA | ANGMV | CAB/MESU/DD CA/ANGMV Min. Justice Code Rural Parlement |
| | 2. Les textes d'application de la loi forestière et pastorales sont traduits en 2 langues nationales, validés, imprimés, multipliés et diffusés | <ul style="list-style-type: none"> - Recruter 2 Consultants pour traduire les textes (arrêtés et décret d'application de la forestière et pastorale - Tenir 2 ateliers de validation des documents produits - Imprimer 25 000 exemplaires des lois forestière et pastorale - Conduire dans tous le pays des missions d'information/formation et diffusion des textes d'application des lois forestière et pastorale | Total FCFA : 69 100 000 ACD : USD 50 000 Niger FCFA 30 100 000 KEW. FCFA 10 000 000 | ANGMV | |
| | 3. Les capacités des cadres de concertation au niveau national et local sont renforcées pour mener à bien leurs attributions | <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer le Cadre de concertation national (Groupe Technique GDT/Comité de pilotage) pour son bon fonctionnement/ la tenue régulière de ses réunions - Appuyer l'organisation des réunions de concertation, de planification et de suivi activités du projet avec les partenaires du projet - Prendre en charge des missions de supervision du Comité GDT/Comité de pilotage - Renforcer les capacités du Conseil local à la planification, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des actions du projet | Total FCFA : 74 000 000 ACD : USD 70 000 Niger FCFA 35 000 000 KEW. FCFA 10 000 000 | ANGMV | FAO, DGEF CA/ANGMV |
| | 4. Equipe du projet et l'Agence Nationale de la GMV : Les capacités humaines et logistiques de l'ANGMV et des démembrements locaux de la DGEF sont renforcées pour une meilleure coordination et le suivi efficace du projet sur le terrain | <ul style="list-style-type: none"> - Payer des indemnités au Directeur National du Projet - Payer les indemnités du Charge du projet - Recruter et payer un Responsable Administratif et Financier pour s'occuper de la gestion fiduciaire de l'Agence Nationale de la GMV - Recruter et payer les salaires d'un expert en Communication qui s'occupe de la visibilité du projet et des activités globales de l'Agence - Payer les indemnités du Responsable de Suivi-Evaluation des activités du projet et de l'Agence Nationale de la GMV - Acquérir un véhicule SW pour les missions de supervision des activités par l'Agence - Acquisition de 10 Motos DT125 pour les responsables locaux du suivi/supervision des activités du projet sur le terrain - Assurer le fonctionnement et la maintenance de la logistique du projet | Total FCFA : 232 800 000 ACD : USD 200 000 Niger FCFA 111 800 000 KEW. FCFA 5 000 000 | FAO ANGMV | CA/ANGMV MESU/DD |
| | 5. Les réunions du Comité de Pilotage et les sessions du Conseil d'Administration de l'Agence sont régulièrement tenues | <ul style="list-style-type: none"> - Tenue régulièrement les réunions du Comité de pilotage du projet - Appuyer la tenue régulière du Conseil d'Administration de l'Agence - Produire régulièrement les rapports annuels techniques et financiers du projet - | Total FCFA : 50 000 000 ACD : USD 50 000 Niger FCFA 21 000 000 KEW. FCFA | ANGMV | CNEDD CNCOD/RE SAD AUTRES PROJETS ET PROGRAM MES |
| | 6. Les OSC et les ONG disposent des capacités et des compétences nécessaires pour une mobilisation accrue des financements innovants | <ul style="list-style-type: none"> - Recruter un consultant pour élaborer une stratégie de communication et de mobilisation des ressources financières innovantes pour la mise en œuvre de la GMV au Niger - Valider la stratégie de communication élaborée - Multiplier et diffuser la stratégie de communication - Organiser des sessions de formations au bénéfice du personnel des collectivités territoriales pour internaliser la stratégie de communication et de mobilisation des ressources financières innovantes - Former et sensibiliser les ONG et les OSC pour | Total FCFA: 45 400 000 ACD : USD 40 000 Niger FCFA 19 700 000 KEW.FCFA 2 500 000 | ANGMV | CNEDD RESAD/ CNCOD |

| | | | | | |
|---|--|--|--|----------------------|--|
| | | un plaidoyer en vue de la mobilisation des ressources financières nationales publiques et privées pour la mise en œuvre de la GMV au Niger | | | |
| | 7. Une synergie dans les interventions et une complémentarité dans les actions de terrain sont développées et entretenues par la coordination du programme | <ul style="list-style-type: none"> - Participer régulièrement aux réunions et rencontres des partenaires - Développer des contrats de collaboration avec les partenaires - Mobiliser des appuis financiers complémentaires innovants et traditionnels - Participer aux rencontres sous régionales et internationales de mobilisation des financements - Suivre et évaluer les activités du projet au niveau local | Total FCFA : 60 000 000 ACD : USD 60 000 Niger FCFA 18 200 000 KEW. FCFA 7 000 000 | ANGMV | CNEDD RESAR/ CNCOD |
| | 8. Les capacités des acteurs locaux sont renforcées (synthèse des résultats de l'atelier d'évaluation des besoins en renforcement des capacités) | <ul style="list-style-type: none"> - Former les acteurs sur les techniques manuelles de récupération et de restauration des terres dégradées - Former les responsables des Communes dans l'intégration des activités de GDT dans les planifications locales du développement - Former et équiper les acteurs locaux équipements de confection des ouvrages de CES/DRS - Former les autorités administratives, des élus locaux, des autorités coutumières locales dans le montage des projets, la planification, la gestion et le suivi/évaluation des activités des projets - Former les bénéficiaires des groupements dans la vie associative, la prévention, la gestion des conflits et la pérennisation des acquis - Former les cadres techniques d'encadrement locaux sur le SIG et la collecte des données sur le terrain | Total FCFA : 70 000 000 ACD : USD 50 000 Niger FCFA 28 750 000 KEW. FCFA 12 250 000 | ANGMV FAO | MAIRIES/ OUPULATI ON/ GROU PEMENTS |
| FLEUVE Résultat 2 : Les collectivités locales, les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux (notamment les jeunes, les femmes et la société civile) dans les unités de paysage choisies ont adopté et utilisent des pratiques et technologies améliorées de gestion durable des terres/forêts dans le cadre de la mise en œuvre de leurs plans d'action de la Grande Muraille Verte. | | | | | |
| PA/GMV-NIGER : Programme prioritaire 3 : Gestion durable des systèmes agro-sylvo-pastoraux et amélioration de la sécurité alimentaire | | | | | |
| 2. Amplifier les bonnes pratiques et technologies en matière de gestion | 1. 5000 ha de terres dégradées sont restaurés grâce à l'adoption et à | - Acquérir 1 Unité complète de charrue Delphino réversible (Tracteur 175, Delphino réversible, | Total FCFA : 170 000 000 ACD : USD 150 000 | FAO ANGMV CNSF | CA/ANGMV MESU/DD |

| | | | | | |
|---|--|--|---|----------------------|--|
| durable des terres/forêts sur au moins 12.000 ha et accélérer la mise en œuvre du plan d'action de la GMV au Niger | l'amplification des bonnes pratiques en matière de gestion durable et de restauration des terres des producteurs et l'édification de la muraille verte | Ripper pour sols durs) - Récupérer d'importantes superficies au moyen de la charrue Delphino - Produire et planter des arbres à haute valeur économique | Niger FCFA 53 000 000 KIEW FCFA 30 000 000 | | |
| | 2. 1000 ha de terres dégradées sont réhabilités pour des fins de productions agricoles | - Prendre en charge la main-d'œuvre pour l'ouverture des ouvrages - Produire et planter des arbres à grande valeur économique | Total FCFA : 75 000 000 ACD : USD 50 000 Niger FCFA 21 000 000 KEW FCFA 25 000 000 | FAO ANGMV CNSF | |
| | 3. 1000 ha de terres dégradées sont réhabilités pour des fins de productions pastorales | - Prendre en charge la main-d'œuvre pour l'ouverture des ouvrages - Produire et planter des arbres et des graminées fourragères pour améliorer la production pastorales | Total FCFA : 75 000 000 ACD : USD 75 000 Niger FCFA 1 500 000 KEW FCFA 30 000 000 | FAO ANGMV CNSF | |
| | 4. 2000 ha de terres agricoles sont reboisés avec des espèces forestières fertilisantes (agroforesterie , RNA, etc. | - Prendre en charge la main-d'œuvre pour l'ouverture des ouvrages - Produire et planter des arbres à grande valeur économique - Informer et sensibiliser les populations sur la valeur ajoutée de l'agroforesterie - Encourager/Inciter les populations à repérer, protéger et entretenir les arbres dans les champs | Total FCFA : 160 000 000 ACD : USD 110 000 Niger FCFA 44 600 000 KEW FCFA 40 000 000 | FAO ANGMV CNSF | |
| | 5. 1000 ha de forêts naturelles sont aménagés pour des fins de production de bois énergie | - Prendre en charge un consultant pour élaborer le plan d'aménagement et de gestion des formations forestières naturelles - Organiser un atelier de validation du plan d'aménagement - Organiser et former les populations pour la mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion des forêts naturelles concernées - Suivre la mise en place des plans d'aménagement | Total FCFA : 77 400 000 ACD : USD 80 000 Niger FCFA 31 000 000 KEW FCFA 0 | FAO ANGMV CNSF | |

1. Techniques de RFP/GDT mises en œuvre dans les deux pays

→ RFP/GDT : des techniques anciennes, mais une nouvelle approche de mise en œuvre

Comme expliqué (Cf. **Partie I.1.2 supra**), la plupart des techniques de RFP/GDT n'est pas nouvelle, mais pratiquée depuis des décennies. Ainsi, on peut rappeler que le zaï et le cordon pierreux, deux techniques courantes au Sahel, ont été successivement dénommées techniques « de conservation de la fertilité des sols (années 1960), de développement agronomique (années 1970), de conservation de la fertilité des sols (années 1980), de Conservation des eaux et des sols (CES) et Défense et restauration des sols (DRS) (années 1990), de GDT et de Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) (années 2000), aujourd'hui d'Agriculture intelligente face au climat (AIC) (années 2010) » (Hub rural, 2014)¹⁴⁰.

Les objectifs communs à ces techniques, quelles que soient leurs appellations, se situent à trois niveaux :

- **EAU** : tirer au mieux partie de pluies rares, parfois erratiques dans le temps et l'espace, en utilisant des techniques de collecte permettant de maintenir le plus longtemps possible l'eau sur les terres ;
- **EROSION** : réduire les effets de l'érosion causée par le vent ou les fortes pluies, en introduisant des barrières physiques sur les terres ;
- **FERTILITE** : maintenir, voire restaurer, les qualités physiques et chimiques des sols, afin de maintenir durablement leur fertilité et les capacités de production agro-sylvo-pastorales.

Ne manque à cette liste des appellations que celle de GDT/RFP, dernière en date ! On ne retient d'ailleurs que cette dernière appellation dans le document, par souci de lisibilité, tout en gardant à l'esprit qu'elle recouvre en tout ou partie nombre d'autres appellations.

L'innovation en matière de RFP/GDT ne repose donc pas sur la simple mise en œuvre des techniques de RFP/GDT, comme cela se fait depuis près de 50 ans pour les plus anciennes, que sur :

- Leur adaptation fine aux conditions locales, avec mise en œuvre de techniques complémentaires : « le diable est dans les détails », au Sahel plus qu'ailleurs, où les conditions biophysiques sont contraignantes et ne pardonnent pas l'à peu près. Beaucoup d'actions de RFP/GDT ont échoué, faute d'adaptation fine aux conditions locales ou de mise en œuvre isolée d'une ou deux techniques, là où plusieurs techniques combinées auraient été nécessaires ;
- Leur mise en œuvre à large échelle, la plupart des réalisations passées ayant concerné des surfaces réduites et disjointes. Pour cela, les techniques promues doivent être adaptées aux réalités agropastorales du Sahel : exiger un surplus de temps de travail modéré par rapport aux techniques agropastorales traditionnelles ; utiliser le minimum d'intrants extérieurs (inaccessibles et/ou chers) ; tenir compte de l'accroissement de la pression foncière (pour l'agriculture ou le pastoralisme) et de la difficulté de pratiquer la jachère ou la mise en défens ; tenir compte de la faible intégration de l'élevage : la production de fumier est souvent très inférieure aux quantités requises (CHARPENTIER et al., 1999)¹⁴¹ ;
- Tout ceci dans un contexte de changements globaux (crises climatiques, énergétiques, de biodiversité).

Si on les prend dans leur acceptation large, les techniques de GDT/RFP sont très diverses. Ainsi, il en a été recensé pas loin de 59 au Burkina-Faso, réparties en cinq grands types de techniques, qui se chevauchent plus ou moins (OUEDRAOGO, 2012)¹⁴² :

- **Agronomiques** : 16 techniques, dont compostage, paillage, apport d'engrais en micro-dose, etc. ;

¹⁴⁰ Hub rural. *Note préparatoire du Forum des acteurs nationaux et régionaux de l'Agriculture intelligente face au climat (AIC) en Afrique de l'Ouest, pour la définition du cadre d'intervention, de financement et de suivi-évaluation de la CEDEAO sur l'AIC accompagné d'une Alliance pour la convergence et la coordination des initiatives sur l'AIC dans le cadre de la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA*. Dakar – Hub rural, Mars 2014. 27p

¹⁴¹ CHARPENTIER, H., DOUMBIA, S., COULIBALY, Z., ZANA, O. *Fixation de l'agriculture au Nord et au Centre de la Côte d'Ivoire : quels nouveaux systèmes de culture*. Montpellier – CIRAD / Agriculture et développement n°21, 1999. 70p

¹⁴² OUEDRAOGO, S. J., ZOUNGRANA, P., BOTONI, E., COMPAORE, F. de V., OUEDRAOGO, J.-C., BONZI, M., BATIONO, B. A., KIEMA, A. *Bonne pratiques agro-sylvo-pastorales d'amélioration durable de la fertilité des sols au Burkina-Faso*. Ouagadougou – CILSS, décembre 2012. 194p

- *Physiques* : 22 techniques, dont billonnage, sous-solage, bande enherbée, traitement des ravines, etc. ;
- *Biologiques* : 16 techniques, dont association céréales/légumineuses, jachère améliorée, Régénération naturelle assistée (RNA), etc. ;
- *Zootechniques* : trois techniques, dont production de fourrage, transhumance ;
- *Combinées* : deux techniques, ferme intégrée et intégration agriculture/élevage en stabulation.

Le but ici n'est pas de discuter de l'exhaustivité et de la méthode de classification d'une telle liste de techniques, mais de souligner le fait que les techniques de GDT/RFP sont très diverses et ne se limitent pas aux quelques exemples les plus communs présentés ci-dessous pour illustration.

→ *Zai* ou *tassa*

Originaire de Yatenga, au Nord du Burkina-Faso, le terme de *zai* viendrait du mot Moré « *zaiégré* » qui veut dire « *se lever tôt et se hâter pour préparer sa terre* », car la technique a l'inconvénient de nécessiter 300 heures de travail (pénible) à l'hectare. Originaire de Badiguichiri, Région de Tahoua, au centre du Niger, le terme de *tassa* signifierait « *petite tasse servant à retenir l'eau* » (BOUZOU & DAN LAMSO, 2004)¹⁴³.

C'est une technique traditionnelle, qui consiste à concentrer l'eau et les nutriments autour de la plante semée dans un trou. Sa variante agroforestière est également applicable dans le cadre des reboisements.

En saison sèche, des trous de 30 cm de diamètre et de 15 à 20 cm de profondeur sont creusés. On y dépose de la matière organique (fumier ou compost) recouverte d'un peu de terre (le tout sera décomposé par les termites). Le semis est réalisé aux premières pluies. On peut ajouter un paillage autour du trou, pour mieux retenir l'humidité. L'eau et le compost sont ainsi concentrés au bénéfice de chaque plantule, ce qui favorise leur installation et croissance initiale (Réseau des chambres d'agriculture du Niger - RECA, 2011)¹⁴⁴.

Cette méthode nécessite peu d'intrants : résidus agricoles ou d'élevage pour le compost (sous forme de galettes sèches) et chaumes pour le paillage. Dans le cas où le travail du sol est très difficile, un premier trait de charrue avec un soc spécial (charrue Delfino) facilite le trouaison.



Figure 48 - Photo de *zai* fraîchement préparé au Niger (crédit : Inter-réseaux, 2012)



Figure 49 - Photo de parcelle avec *zai* et cordon pierreux au Burkina-Faso (crédit : SOS Sahel, 2013)

¹⁴³ BOUZOU, I., & DAN LAMSO, M. N. *Le « tassa » : une technique de conservation des eaux et des sols bien adaptée aux conditions physiques et socio-économiques des glacis des régions semi-arides au Niger*. Revue de géographie alpine - Volume 92, Numéro 1. 2004. pp. 61-70

¹⁴⁴ RECA. *Aménagements de périmètres bocagers pour une agriculture durable - Note d'information / actualités hors Niger n°6*. Niamey – RECA, août 2011. 4p

Au Nord du Burkina-Faso, des producteurs ayant mis en œuvre le zaï ont vu leurs rendements céréaliers doubler, de 400 kg/ha à près de 800 kg/ha (SAWADOGO, 2006)¹⁴⁵.

→ Cordons pierreux

C'est une technique antiérosive qui favorise la conservation de l'eau et des particules solides (nutriments, limons fins, etc.) dans les parcelles cultivées. L'écartement entre deux courbes est tel que la différence de hauteur entre deux lignes successives est d'environ 30 cm.

Les agriculteurs du Nord Burkina-Faso qui utilisent cette technique ont observé le retour d'espèces herbacées et ligneuses dans les champs, comme par exemple, le dattier du désert (*Balanites aegyptiaca*), le marula (*Sclerocarya birrea*), l'ébénier d'Afrique (*Diospyros mespilliformis*) ou encore les Acacias spp (SAWADOGO et al., 2008)¹⁴⁶.

La végétation contribue à retenir le sol grâce à son système racinaire et à l'enrichir par la décomposition des feuilles et la fixation d'azote atmosphérique dans le cas des légumineuses.



Figure 50 - Cordon pierreux autour d'un champ de sorgho au Burkina-Faso (crédit : SOS Sahel, 2008)



Figure 51 - Cordon pierreux de type muret au Burkina-Faso (crédit : UNDP, 2011)

Les rendements des cultures pourraient augmenter jusqu'à 40% dans les champs délimités avec un cordon pierreux (ZOUNGRANA et al., 2010)¹⁴⁷. Mais ils pourraient augmenter jusqu'à 100% lorsque l'on combine le cordon pierreux avec une autre technique comme le zaï ou l'apport de fumure organique (*Ibid*). Ces techniques ont notamment permis de récupérer des sols très dégradés comme les « zipella » (sols nus en Région Centre-Nord du Burkina-Faso).

Cette complémentarité des techniques pour améliorer les caractéristiques physiques et chimiques des sols est corroborée par d'autres auteurs : (i) Au Nord du Burkina-Faso, la mise en œuvre conjointe du zaï et des cordons pierreux a permis d'atteindre des rendements céréaliers de 900 kg/ha environ, soit 100 kg/ha de plus que pour le zaï seul (SAWADOGO, 2006) ; (ii) Au Nord du Burkina-Faso toujours, la mise en œuvre conjointe du zaï, de la RNA et des cordons pierreux a permis de doubler les rendements en sorgho pluvial (1 500 kg/ha vs 700 kg/ha sans rien) (SUBSOL et al., 2014)¹⁴⁸.

Le concept d'Agriculture intelligente face au climat (AIC) – en substance : produire plus tout en atténuant les changements climatiques et en s'y adaptant - met fortement en avant la complémentarité de ces techniques.

¹⁴⁵ SAWADOGO, H, *Fertilisation organique et phosphatée en système de culture zaï en milieu soudano-sahélien du Burkina-Faso. Thèse de doctorat.* Gembloux - Faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux, 2006. 232p.

¹⁴⁶ SAWADOGO, M., SAWADOGO, H. & BELEMVIRE, A. *Evaluation des impacts biophysiques et socio-économiques des investissements dans les actions de GRN dans les Départements de Rouko et Tikare, Province du Bam, Région Centre Nord du Burkina-Faso.* Ouagadougou – SOS Sahel Burkina-Faso, décembre 2008. 33p

¹⁴⁷ ZOUNGRANA, P., REYSSET, B., NDIAYE, O. *Capitalisation du Programme Initiative régionale environnement mondial et Lutte contre la désertification (IREM-LCD) – Technique et technologies de lutte contre la désertification – Recueil de fiches techniques.* Ouagadougou – CILSS, février 2010. 42p

¹⁴⁸ SUBSOL, S., SARR, B., BILGO, A. *Les techniques innovantes d'agriculture intelligente face au climat au Sahel- Fiche 1 : l'association zaï/cordons pierreux/RNA.* Niamey – Agrhymet, 2014. 4p

→ Demi-lunes

Une cuvette en demi-cercle est creusée dans le sol, permettant l'accumulation de l'eau et des particules solides (nutriments, limons fins, etc.) et formant un substrat propice à la croissance des semis. Le bourrelet extérieur peut être renforcé avec des pierres. Les demi-lunes sont souvent disposées en quinconces sur la parcelle, afin de maximiser la récupération d'eau de pluie et diminuer les effets de l'érosion (RECA, 2013)¹⁴⁹.

On recommande en général une densité de 300 demi-lunes par hectare, avec des espacements de huit m sur la ligne et quatre m entre les lignes. L'intérieur de la cuvette doit être travaillé sur 20-30 cm pour casser la croûte de terre indurée. En saison des pluies, l'eau va s'infiltrer en profondeur au niveau de la cuvette, augmentant la réserve utile en eau du sol et diminuant le ruissellement (*Ibid*).

Dans le sol travaillé, plus poreux, les plantes développent un système racinaire solide et profond qui favorise leur survie lors de la saison sèche. On peut semer du mil ou du sorgho dans la cuvette (demi-lune agricole), voire sur le bourrelet en cas de risque d'asphyxie racinaire (concerne surtout le mil), et atteindre ainsi près de 1 t/ha. On peut aussi piéger les graines apportées par le vent dans la cuvette (demi-lune agropastorale), voire y planter des arbres (demi-lune agro-sylvo-pastorale) (*Ibid*).



Figure 52 - Demi-lunes fraîchement creusées au Niger (crédit : CILSS, 2014)



Figure 53 - Reprise de végétation sur demi-lune après six ans – Niger, site de Guidda (crédit : RECA, 2013)

→ RNA et plantations

Ce sont deux formes de techniques agroforestières, l'agroforesterie englobant toutes les pratiques visant à intégrer (ou réintégrer) et gérer les arbres ou les arbustes dans les systèmes de production agricole, aussi bien en association avec des cultures annuelles ou pérennes, mais aussi dans les parcours pastoraux.

Non seulement les arbres produisent du bois et des PFNL (feuilles, fruits, huiles, résines, etc.), mais ils jouent également un rôle important en matière de fixation et d'amélioration de la fertilité des sols, de protection de l'eau, d'absorption de GES (CO₂/carbone par photosynthèse, N₂O/azote par fixation) et de maintien de la biodiversité. La présence d'arbustes comme *Guiera senegalensis* et *Combretum spp.* favorise également l'activité microbienne du sol, même pendant la saison sèche (WINTERBOTTOM et al., 2013)¹⁵⁰.

La RNA est traditionnellement pratiquée par certains paysans : elle consiste à repérer certains jeunes arbres de valeur dans les champs et à les protéger du feu, de la machette ou de la dent du bétail lors de la préparation du champ et pendant le pacage du bétail. Elle peut impliquer diverses essences principales, telles par exemple au Burkina-Faso et Niger : *Piliostigma reticulatum*, *Hyphaene thebaica* (palmier doum), *Faidherbia albida*, *Adansonia digitata* (baobab), etc.

Les plantations peuvent être faites en plein, en haies vives bocagère, en couloir, etc. Les haies sont utiles pour délimiter une parcelle, la protéger du bétail divaguant ou encore protéger les cultures du vent (BELEM,

¹⁴⁹ RECA. *Récupération de terres : le site de Guidda pour tirer des enseignements - Note d'information / GDT n°2*. Niamey – RECA, février 2013. 7p

¹⁵⁰ WINTERBOTTOM, R., REIJ, C., GARRITY, D., GLOVER, J., HELLUMS, D., MCGAHUEY, M., & SCHERR, S. *Installment 4 of "creating a sustainable food future" - Improving land and water management*. Washington DC – WRI, October 2013. 44p

2013)¹⁵¹. Dans les plantations en couloir, on alterne lignes d'arbres et de cultures. En Zambie, l'emploi de *Faidherbia albida* (légumineuse) a ainsi permis de doubler voire tripler les rendements de maïs (WRI, 2013).



Figure 54 - Photo de parc à *Adansonia digitata* et *Faidherbia albida* au Burkina (crédit : Agrhytmet, 2014)



Figure 55 - Photo du bocage sahélien sur la ferme de Guié, ONG Terre verte – Burkina (crédit : RECA, 2012)

2. Contexte de la RFP/GDT au Burkina-Faso

→ Revue des politiques générales et sectorielles en lien avec la GDT/RFP

On cite ci-dessous pour mémoire les principales Politiques et Lois nationales burkinabés en lien avec la thématique de la RFP/GDT et dans lesquelles le présent projet devrait s'insérer. On analyse par la suite certains aspects spécifiques de ces textes, notamment ceux ayant directement trait à la RFP/GDT, mais aussi au foncier et à la décentralisation.

On invite le lecteur à se reporter à la Partie 1.2.3 de la Note d'engagement de projet (NEP) préparée en amont de cette NIP, voire le cas échéant aux documents cités en bibliographie, pour plus de détail :

- TRANSVERSAL : Stratégie de croissance accélérée et de développement durable 2011-2016 - SCADD (Gouvernement burkinabé, 2010)¹⁵² et Politique nationale de développement durable – PNDD (Gouvernement burkinabé, 2013)¹⁵³ ;
- AGRICULTURE : Programme national du secteur rural 2011-2015 – PNSR (Gouvernement burkinabé, 2011)¹⁵⁴ et Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle – PNSAN (Gouvernement burkinabé, 2013)¹⁵⁵ ;
- ENVIRONNEMENT : Code de l'environnement (Assemblée nationale – AN burkinabé, 2013)¹⁵⁶ ;
- FORET : Politique forestière nationale (AN burkinabé, 1997)¹⁵⁷ ;
- ELEVAGE : Politique nationale de développement durable de l'élevage 2010-2025 - PNDEL (Ministère des ressources animales, 2010)¹⁵⁸ ;

¹⁵¹ BELEM, B. *Rapport final d'enquête sur les retombées socio-économiques directes des aménagements agroforestiers réalisés dans le cadre du "reboisement par contrat" à Dissin, Burkina-Faso*. Ouagadougou – SOS Sahel, novembre 2013. 22p

¹⁵² Gouvernement burkinabé. *Stratégie de croissance accélérée et de développement durable 2011-2016*. Ouagadougou – Gouvernement burkinabé, 2010. 116p

¹⁵³ Présidence burkinabé. *Politique nationale de développement durable*. Ouagadougou – Présidence burkinabé, octobre 2013. 88p

¹⁵⁴ Gouvernement burkinabé. *Programme national du secteur rural 2011-2015*. Ouagadougou – Gouvernement burkinabé, septembre 2011. 67p

¹⁵⁵ Gouvernement burkinabé. *Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle*. Ouagadougou – Gouvernement burkinabé, novembre 2013. 67p

¹⁵⁶ AN burkinabé. *Loi n°006-2013/AN du 2 avril 2013 portant Code de l'environnement au Burkina-Faso*. Ouagadougou – AN burkinabé, avril 2013. 31p

¹⁵⁷ AN burkinabé. *Loi n°006/97/ADP du 31 janvier 1997 portant Code forestier au Burkina-Faso*. Ouagadougou – AN burkinabé, mars 1997. 31p

- **FONCIER** : Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural – PNSFMR (Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques – MAHRH, 2007)¹⁵⁹, Loi n°834-2009/AN portant régime foncier rural (AN burkinabé, 2009)¹⁶⁰, Loi n°034-2012/AN portant réorganisation agraire et foncière (AN burkinabé, 2012)¹⁶¹ ;
- **DECENTRALISATION** : Loi n°55-2004/AN portant Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso (AN burkinabé, 2004)¹⁶² et Loi n°014-2006/AN portant détermination des ressources et des charges des collectivités territoriales au Burkina Faso (AN burkinabé, 2006)¹⁶³ ;
- **ADAPTATION** : Plan national d'adaptation aux changements climatiques – PNA (Ministère de l'environnement et des ressources halieutiques – MERH, 2015)¹⁶⁴ ;
- **RFP/GDT** : Stratégie et plan d'actions de l'IGMVSS au Burkina-Faso - SPA-IGMVSS BF (Ministère de l'environnement et du développement durable – MEDD, 2012)¹⁶⁵ et Cadre stratégique d'investissement pour la GDT au Burkina-Faso - CSI-GDT BF (MERH, 2014)¹⁶⁶ ;

→ **Etat des lieux en termes de dégradation des terres**

A notre connaissance, l'état des lieux le plus récent a été fait en 2006, dans le cadre du Programme national de partenariat pour la GDT (PNPGDT, mieux connu sous l'acronyme de *Country Partnership Program – CPP*) (SP-CONEDD, 2006)¹⁶⁷.

Ce document présente l'historique des actions de GDT, au sens large, entreprises depuis les années 1960, principalement dans les Régions du Sahel et du Centre-Nord :

- **De 1962 à 1965** : Premières actions d'ampleur par l'ONG Groupement européen de restauration des sols (GERES). 120 000 ha sont « traités », avec création de fossés de diversion et d'infiltration au bulldozer. La plupart des aménagements ne sont pas pérennisés, faute de participation villageoise ;
- **De 1972 à la fin des années 1970** : L'Etat, via le Fond de développement rural (FDR), poursuit ces aménagements sous forme de fossés, en changeant cependant d'approche. Les aménagements sont faits à la main, en mobilisant la main-d'œuvre villageoise. L'état des lieux n'indique pas les surfaces traitées et ne dit pas si les aménagements ont été pérennisés ;
- **A partir des années 1980** : de premières actions innovantes de l'Association française des volontaires du progrès (AFVP) sont menées dans la Province du Bam (abandon des fossés, introduction de cordons pierreux, digues filtrantes, reboisement, techniques agroforestières, etc.) puis sont reprises après par différentes ONG, associations et projets de développement. Là encore, l'état des lieux n'indique pas les surfaces traitées et ne dit pas si les aménagements ont été pérennisés.

L'état des lieux termine cet historique en listant les principaux projets / programmes qui se sont succédés dans le pays, en mentionnant rarement les surfaces concernées et l'état des aménagements après mise en place. Il est seulement indiqué que les « *techniques de GDT [...] sont partout présentes en milieu rural. On peut estimer les superficies aménagées dans la Région du Plateau central entre 250 000 et 300 000 ha* ».

¹⁵⁸ Ministère des ressources animales. *Politique nationale de développement durable de l'élevage au Burkina-Faso 2010-2025*. Ouagadougou - Ministère des ressources animales, septembre 2010. 54p

¹⁵⁹ MAHRH. *Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural*. Ouagadougou – MAHRH, août 2007, 49p.

¹⁶⁰ AN burkinabé. *Loi n°834-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural au Burkina-Faso*. Ouagadougou - AN burkinabé, juin 2009. 31p

¹⁶¹ AN burkinabé. *Loi n°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina-Faso*. Ouagadougou - AN burkinabé, juillet 2012. 86p

¹⁶² AN burkinabé. *Loi n°55-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales au Burkina-Faso*. Ouagadougou - AN burkinabé, décembre 2004. 44p

¹⁶³ AN burkinabé. *Loi n°014-2006 du 9 mai 2006 portant détermination des ressources et des charges des collectivités territoriales au Burkina-Faso*. Ouagadougou - AN burkinabé, mai 2006. 5p

¹⁶⁴ MERH. *Plan national d'adaptation aux changements climatiques*. Ouagadougou – MERH, juin 2015, 155p

¹⁶⁵ MEDD. *Stratégie et plan d'actions de l'IGMVSS au Burkina-Faso*. Ouagadougou – MEDD, juin 2012. 117p

¹⁶⁶ MERH. *Cadre stratégique d'investissement pour la GDT*. Ouagadougou – MERH, juillet 2014, 106p

¹⁶⁷ SP-CONEDD. *Revue scientifique sur l'état de la dégradation des terres au Burkina-Faso*. SP-CONEDD, janvier 2006. 155p

L'état des lieux compile par contre des données intéressantes concernant les impacts biophysiques et socio-économiques des actions de GDT, tel que l'impact sur les rendements agricoles :

| Technique | Accroissement de rendement sur sorgho (%) | Sources des données |
|---------------------------------------|---|---------------------------|
| Cordons pierreux | 23 à 30 | CES/AGF, PATECORE |
| Cordons pierreux avec fumier paillage | 34 à 46 | CES/AGF, PATECORE |
| Zai | 2 à 5 | INERA / RSP |
| Digue filtrante | 80 à plus de 100 | INERA/RSP ; INERA/ CES II |
| Diguette filtrante | 86 % | PATECORE |
| Diguette filtrante | 15% | PATECORE |

Source : compilation des auteurs

Figure 56 - Impacts de différentes techniques de GDT sur le rendement en sorgho au Burkina-Faso (source : SP-CONEDD, 2006)

Par ailleurs, il présente de très intéressantes cartes de dégradation des terres, élaborées à partir des travaux de l'Institut géographique burkinabé (IGB) et de sa Base de données de l'occupation des terres (BDOT), élaborée selon la méthodologie *Corine Land Cover*¹⁶⁸ (NB : le Burkina-Faso est le seul pays d'Afrique sub-saharienne à disposer d'une telle BDOT, très désagrégée en termes de classification et très précise, pour les années 1992, 2002 et 2012).

On a ainsi une carte de la dégradation des terres en 2002, avec des classes de terres allant de « Très fortement dégradé » (5% à 20% de couvert végétal, en régression + sol raviné ou nu ou cuirassé ou placage sableux) à « Très faiblement dégradé » (plus de 70% de couvert végétal + sol apparemment non dégradé) :

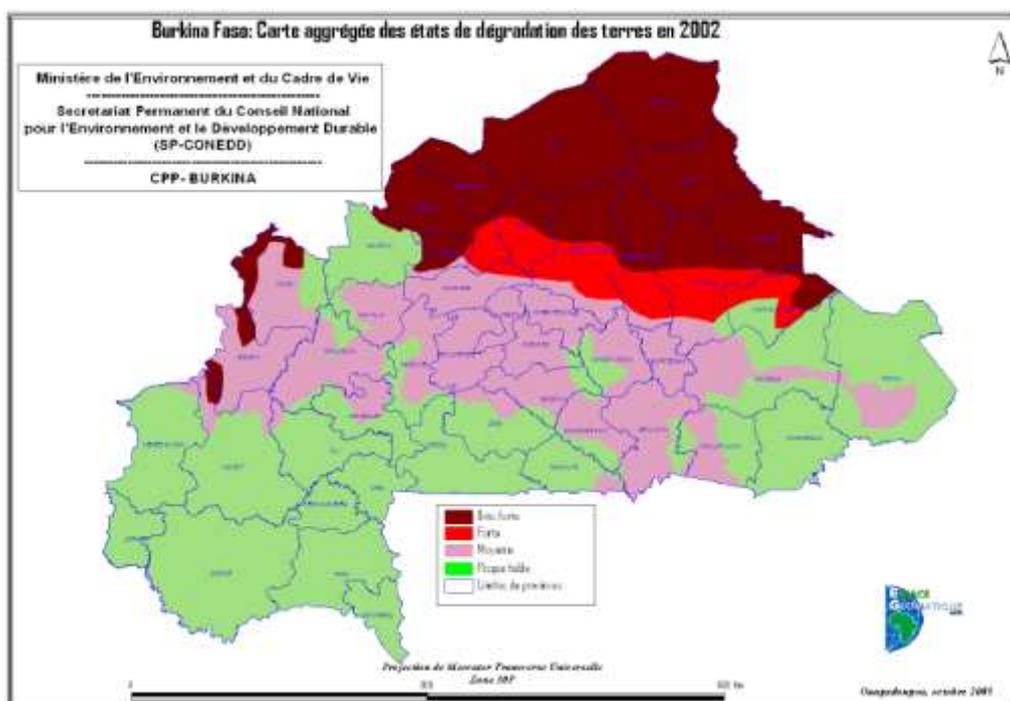


Figure 57 - Carte des terres dégradées au Burkina-Faso en 2002 (source : SP-CONEDD, 2006)

On a également une carte de l'évolution de la dégradation des terres entre 1992 et 2002 : Il apparaît que la dégradation a progressé le plus rapidement dans la Région Sahel, à un rythme beaucoup moindre pour la Région Centre Nord (ce qui pourrait s'expliquer par le niveau de dégradation déjà élevé dans cette Région en 1992 : la situation n'aurait guère évolué entre 1992 et 2002). Quant à l'Ouest et à l'Est du pays, le rythme de dégradation est moyen, mais avec une forte concentration spatiale, témoignant de l'existence de flux migratoire provenant de la Région du Plateau central.

¹⁶⁸ Cf. http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/spipwwwmedad/pdf/Methodologie_CLC_cle1e1d2e.pdf

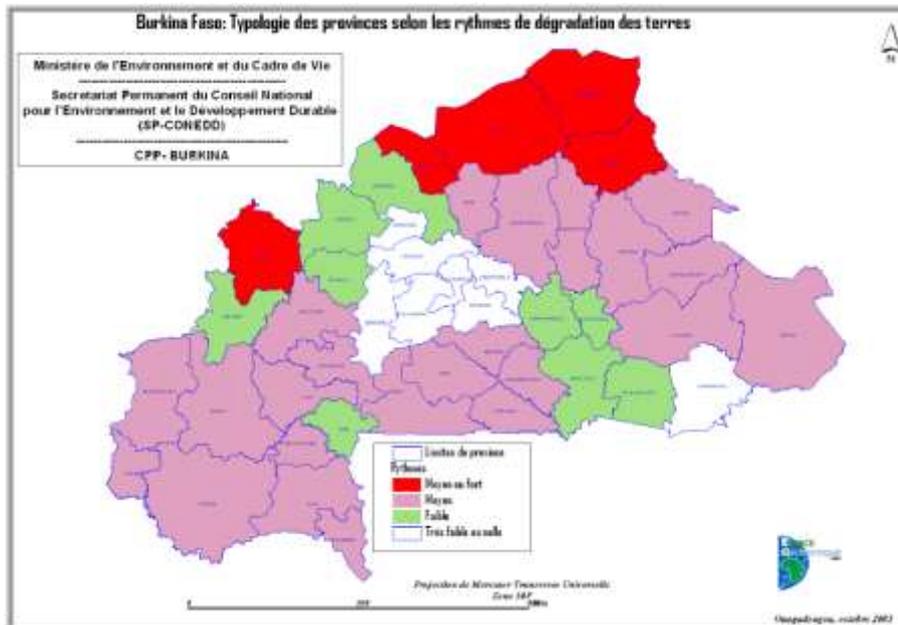


Figure 58 - Carte de l'augmentation de la dégradation des terres au Burkina-Faso entre 1992 et 2002 (source : SP-CONEDD, 2006)

Enfin, une carte des risques de dégradation future des terres, établie en croisant des risques physiques et anthropiques (climat, géomorphologie, pédologie, densité de population humaine et animale, migration, occupation agricole, systèmes d'élevage et de cultures, feux de brousse, etc.) est présentée :

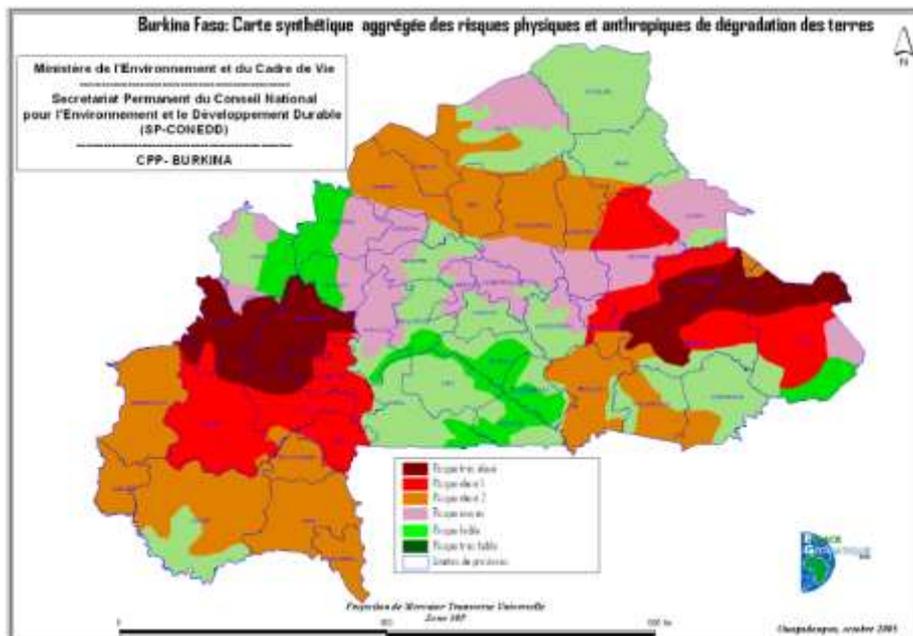


Figure 59 - Carte des risques de dégradation future des terres au Burkina-Faso (source : SP-CONEDD, 2006)

→ **Stratégies et politiques actuelles en termes de RFP/GDT**

En 2011, il était estimé que 34% du territoire burkinabé (9,2 Mha) était dégradé et que le rythme annuel de dégradation était compris entre 1,1 et 4% (0,1 à 0,36 Mha/an) (SP-CONEDD, 2011)¹⁶⁹. Les raisons invoquées de cette progression de la dégradation étaient les suivantes : (i) Coordination insuffisante des actions de GDT (absence de volonté de collaborer entre acteurs, de vision holistique à long terme et faible intégration intersectorielle), (ii) Insuffisance du partage des connaissances sur la dégradation des terres et

¹⁶⁹ SP-CONEDD. *Processus de GDT au Burkina Faso : Etat des lieux. Atelier de formation sur le budget-programme et cadre de dépenses à moyen terme, orientés sur la GDT.* Kombissiri – SP-CONEDD, mai 2011. 22p

les pratiques de GDT, (iii) Inadéquation des systèmes de suivi de la dégradation des terres et des pratiques de GDT, (iv) Faiblesse du financement de la GDT (*Ibid*).

Fort de ces constats et dans la logique des politiques transversales et sectorielles énumérées par ailleurs (Cf. **Annexe 7 infra**), le pays s'est récemment doté de deux politiques majeures en termes de GDT :

- SPA-IGMVSS BF (MEDD, 2012) : validée en juin 2012 et planifiée sur 2013-2017 avec un budget de 21,8 GFCFA (33,5 M€), elle couvre quatre Régions (Plateau Central, Centre Nord, Sahel et Est), soit 15 Provinces et 101 Communes.

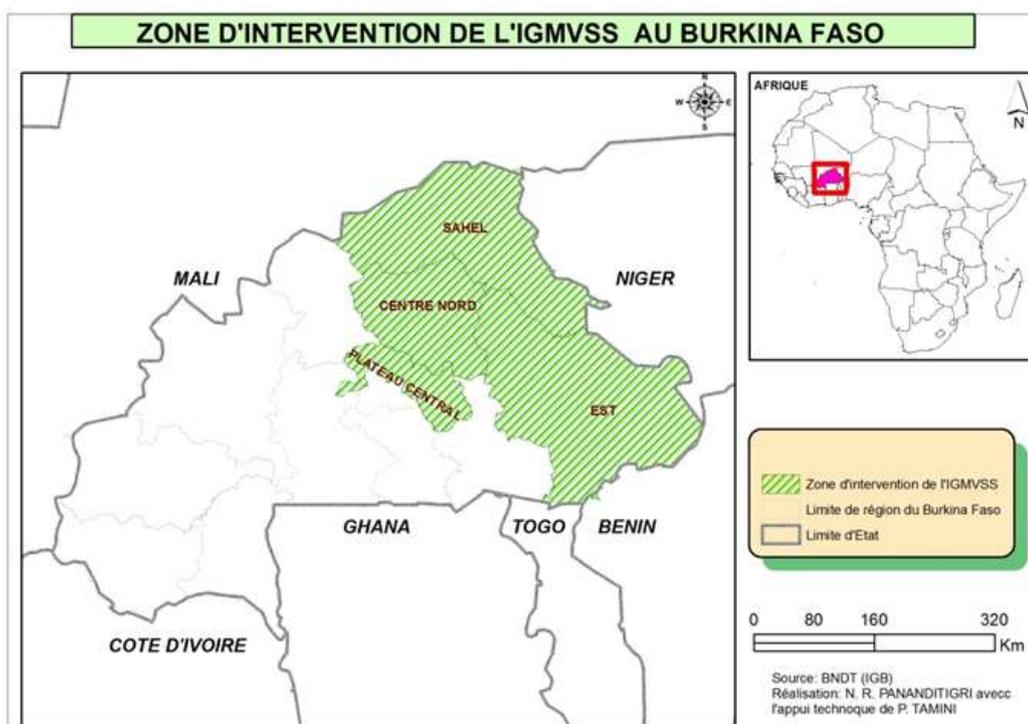


Figure 60 - Régions d'intervention de l'IGMVSS au Burkina-Faso (source : CN-IGMVSS, 2015)

Elle comprend quatre objectifs stratégiques, sans cibles quantifiées :

1. Améliorer la sécurité alimentaire par la réalisation d'actions multiformes et intégrées de GDT et AGR ;
2. Traiter les impacts environnementaux et sociaux des autres initiatives humaines affectant la GDT ;
3. Valoriser les acquis de la recherche scientifique et le partage d'information ;
4. Assurer la coordination et le suivi évaluation des activités du plan d'actions de l'IGMV.

Un certain nombre d'entités, existantes ou à créer, sont citées dans la SPA-IGMVSS BF, notamment :

- Direction du génie forestier de la Direction générale des forêts et de la faune (DGFF), sous tutelle du Ministère en charge de l'environnement, pour superviser l'exécution des actions de GDT et AGR. Il faut souligner le fait que la Coordination nationale de l'IGMVSS (CN-GMV) est le point focal des actions menées dans le cadre de la SPA-IGMVSS BF, sans pour autant être ancré au sein de la DGFF, étant sous tutelle du Comité de pilotage du Projet de renforcement des capacités de l'IGMVSS (PRC-IGMVSS) créé par Arrêté n° 2015-094 (MERH, 2015)¹⁷⁰ et dont le Secrétaire général du MERH est le Président.

Par ailleurs, cette CN-IGMVSS est faiblement dotée en cadres : un Coordonnateur, un chargé du suivi-évaluation, un assistant technique de l'Association pour l'éducation et la formation à l'étranger (APEFE) de la Wallonie-Bruxelles (dans le cadre d'une convention d'appui couvrant 2014-2016 et dotée de 1,2 M€ (APEFE, 2015)¹⁷¹. Une seconde convention 2016-2021 devrait être signée sous peu ;

¹⁷⁰ MERH. Arrêté n°2015-094/MERH/CAB portant création, composition, attributions et fonctionnement du Comité de pilotage du PRC-IGMVSS. Ouagadougou – MERH, juin 2015. 4p

¹⁷¹ APEFE. PRC-IGMVSS. Document de programme. Bruxelles – APEFE, mars 2015. 21p

- Bureau national des évaluations environnementales (BUNEE), sous tutelle du Ministère en charge de l'environnement, pour mener les évaluations ex-ante et ex-post avant actions de GDT et AGR ;
- Conseil scientifique et technique de l'IGMVSS. Cet organe consultatif n'est pas encore en place, mais une réflexion sur ses mandats (principalement mener des actions de recherche et développement et capitaliser sur la GDT, et socialiser les résultats) et sa composition est en cours et il est prévu qu'il soit créé par arrêté conjoint des Ministres chargés de l'environnement et de la recherche scientifique (CN-IGMVSS, 2016)¹⁷² ;
- Plateforme nationale pour la GDT (PNGDT-BF). Cet organe consultatif n'est pas encore en place, lui non plus. Deux réflexions parallèles, mais a priori non concurrentes, existent à ce propos :
 - La CN-IGMVSS souhaiterait se baser sur l'expérience du PNGDT/PPP, qui vise à créer une telle plateforme nationale et a déjà réussi à créer une plateforme régionale de partenariat sur la GDT au niveau de Région de la Boucle du Mouhoun (Gouvernorat de Dedougou, 2013)¹⁷³. Ceci supposerait donc la réplication de cette création dans les quatre Régions ciblées par la SPA-IGMVSS BF, ainsi qu'au niveau national ;
 - Le point focal burkinabé de la CNULCD et le consultant national mandaté par le MM de la CNULCD travaillent à la mise en place d'une feuille de route pour la fixation des cibles nationales en termes de neutralité des terres (SP-CONEDD, 2016a)¹⁷⁴ et ils réfléchissent dans ce cadre à la création d'un groupe de travail sur le sujet (SP-CONEDD, 2016b)¹⁷⁵. Il faut noter que sur les 30 membres pressentis de ce groupe, la plupart viendrait d'entités publiques ou parapubliques (21) et une minorité du secteur privé (4) ou du secteur associatif/ONG (5).

Pour finir le tour d'horizon de la SPA-IGMVSS BF, il convient de souligner qu'elle est appuyée par trois projets à l'heure actuelle : PRC-IGMVSS précité, projet Action contre la désertification (ACD) (cf. **Partie I.2.2 infra**) et projet régional FLEUVE financé par le MM de la CNULCD (Cf. **Annexe 7 infra** et **Partie I.2.2 infra**), mis en œuvre à petite échelle au Burkina-Faso (forêt communale de Dori, Région du Sahel).

- **CSI-GDT BF** (MERH, 2014) : Validé en 2014 et planifié sur 2014-2020 avec un budget de 869 GFCFA (1,32 G€), son objectif global est de « *Mobiliser et accroître l'efficacité des ressources financières, technologiques et des connaissances qui sont nécessaires pour inverser durablement les tendances à la dégradation des terres rurales au Burkina-Faso* ». Il comprend cinq objectifs spécifiques, notamment 1/ Promouvoir un mécanisme de financement durable de la GDT, 2/ Amplifier les bonnes pratiques de GDT, 4/ Intégrer la GDT dans la planification du développement aux différentes échelles, avec notamment mise en place de plateformes régionales et communales sur la GDT.

Il part peu ou prou des mêmes constats à l'origine de la SPA-IGMVSS BF, en appuyant lui aussi sur l'insécurité foncière et la faiblesse de la décentralisation, deux freins à la GDT. Il va plus loin que la SPA-IGMVSS BF en faisant de très intéressantes analyses économiques :

- En 2008, le coût de la dégradation des terres représenterait 4,7% du Produit intérieur brut (PIB) et le coût de la lutte contre cette dégradation 2,2% du PIB. En d'autres termes, pour un FCFA investi dans la GDT, deux FCFA de richesses sont créés ;
- Entre 2008 et 2011, 58 bailleurs privés et publics, nationaux et internationaux, ont financé près de 389 projets ayant trait à la GDT ;
- Entre 2002 et 2014, les investissements en GDT ramenés au km² non bâti ont décuplé, passant de 59 à 580 FCFA/an. Il est aussi noté que la levée de financements privés pour la GDT pose problème.

L'évaluation des besoins en financement de la GDT pose par contre problème. Il est indiqué que l'idéal serait de faire une évaluation « *bottom-up* », à partir des niveaux de dégradation réellement observés. Faute d'avoir de telles données désagrégées, une évaluation « *top-down* » est présentée, en posant des

¹⁷² CN-IGMVSS. *Note de réflexion sur le CST de l'IGMVSS*. Ouagadougou – CN-IGMVSS, 2016. 1p

¹⁷³ Gouvernorat de Dedougou. *Arrêté n°2013-040/MATS/RBMII/GDDG/SG portant création, composition, attributions et fonctionnement de la plateforme régionale de partenariat pour la GDT*. Dedougou – Gouvernorat de Dedougou, mai 2013. 4p

¹⁷⁴ SP-CONEDD. *Programme provisoire de travail du processus NDT au Burkina-Faso*. Ouagadougou - SP-CONEDD, septembre 2016. 6p

¹⁷⁵ SP-CONEDD. *Structures contactées pour la mise en place du groupe de travail NDT*. Ouagadougou - SP-CONEDD, septembre 2016. 2p

objectifs a priori par activités (par ex, 105 000 ha/an de zaï, 10 000 ha/an de micro-bassins, 10 000 t/an de fourrage).

Par ailleurs, le CSI-GDT BF présente lui aussi l'idée de créer une Plateforme nationale de la GDT (dont le SP-CONEDD assurerait le secrétariat), ainsi que des Plateformes régionales et communales (dans au moins 150 Communes). Il rejoint donc les objectifs de la SPA-IGMVSS BF et du groupe de travail sur la neutralité des terres.

Enfin, il expose le système de suivi-évaluation qui pourrait être mis en place et animé par l'Observatoire national du développement durable (ONEDD)¹⁷⁶, organe sous tutelle du SP-CONEDD et opérationnel depuis 2013, avec l'appui du PNGD/CPP. 193 indicateurs d'impacts ont été identifiés pour toutes les actions dans le développement rural et ils ont été répartis en 10 thèmes (stratégie, eau, air, sol, forêt, biodiversité, socio-économie, assainissement/énergie, catastrophes, transversal). 112 de ces indicateurs pourraient spécifiquement s'appliquer aux actions de GDT. Il semble donc que les fonctions dévolues au BUNEE se retrouvent de fait transférées, a minima encadrées, par l'ONEDD.

Avant de terminer ce tour d'horizon des stratégies et politiques en matière de RFP/GDT au Burkina-Faso, il convient de souligner l'importance de deux sujets :

- **Foncier** : Dès 2007, la PNSFMR (MAHRH, 2007) visait à réformer le régime foncier rural, notamment en « clarifiant les droits et en assurant à l'ensemble des acteurs ruraux l'accès équitable au foncier ». Les Lois n°834-2009 (AN burkinabé, 2009) et n°034-2012 (AN burkinabé, 2012), portant respectivement réforme du foncier rural et réorganisation agraire et foncière, ont cherché à renforcer les efforts menés depuis 2007. La Loi n°034-2009 a notamment créé des instances pour opérationnaliser la réforme :
 - Service foncier rural communal chargé de gérer le foncier, d'enregistrer les Chartes foncières locales et de délivrer des attestations de possession foncière rurale ;
 - Commission foncière villageoise formée par les autorités coutumières et personnes-clefs au niveau local. Elle est chargée d'informer et sensibiliser les populations, de piloter l'élaboration de Chartes foncières locale et, de façon générale, de conseiller le Service foncier rural communal dans la mise en œuvre de la réforme ;
 - Commission de conciliation foncière villageoise formée par les autorités coutumières et personnes-clefs au niveau local. Elle est chargée d'essayer de régler à l'amiable les litiges fonciers avant recours à la voie judiciaire ;
 - Instances intercommunales de concertation foncière, à rôle purement consultatif.

En 2016, force est de constater que la réforme du foncier rural est encore peu avancée : entre 40 et 50 Communes rurales sur les 302 auraient un Service foncier rural, une Commission foncière villageoise et une Commission de conciliation foncière villageoise fonctionnelles (Comm. pers. J.-M. BERTEL – Assistant technique en appui au Programme d'investissement forestier (PIF) du Ministère de l'environnement, économie verte et cadre de vie (MEEVC) – octobre 2016)

Ceci est corroboré par ailleurs (Comm. pers. S. ZALLE – Expert foncier au Programme sécurité alimentaire dans l'Est (PSAE) du Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques (MAAH) - octobre 2016). Le retard de mise en œuvre de la réforme s'explique en partie par les deux années de crise qui ont secoué le pays, depuis la tentative de modification constitutionnelle de l'ex-Président CAMPAORE en décembre 2013 jusqu'à l'arrivée au pouvoir de l'actuel Président KABORE.

- **Décentralisation** : En vertu du Code général des collectivités territoriales (AN burkinabé, 2004), nombre de compétences et de ressources ont été dévolues de l'Etat aux Communes, qui deviennent de fait le maillon administratif clef pour le développement rural. Il en est ainsi :
 - **De la GDT** : Le Décret n°2014-929 (Gouvernement burkinabé, 2014a)¹⁷⁷ prévoit les transferts des compétences et ressources de l'Etat aux Communes dans le domaine de l'environnement, notamment « la participation à la protection et à la gestion des ressources naturelles situées sur le territoire de la Commune rurale » et « l'élaboration de Plans communaux d'action pour l'environnement (PCAE) » ;

¹⁷⁶ Cf. www.onedd-burkina.info

¹⁷⁷ Gouvernement burkinabé. Décret n°2014-929/PRES/PM/MATD/MEDD/MEAHA/MEF/MRAH/MFPTSS du 10 octobre 2014 portant modalités de transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux Communes dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles. Ouagadougou - Gouvernement burkinabé, octobre 2014. 9p

- Du foncier : Le Décret 2014-933 (Gouvernement burkinabé, 2014b)¹⁷⁸ prévoit les transferts des compétences et ressources de l'Etat aux Communes dans le domaine foncier.

Dans les deux cas, il est prévu que les actions à mettre en œuvre au niveau communal soient décidées par les Conseils municipaux, organes délibérant des Communes, inscrites dans des Plans communaux de développement (PCD) (lesquels peuvent donc inclure des annexe du type PCAE) et financées par le budget municipal, avec l'appui du Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales (FPDCT) (Cf. **Partie III.1.2. infra**).

3. Contexte de la RFP/GDT au Niger

→ **Revue des politiques générales et sectorielles en lien avec la GDT/RFP**

On cite ci-dessous pour mémoire les principales Politiques et Lois nationales nigériennes en lien avec la thématique de la RFP/GDT et dans lesquelles le présent projet devrait s'insérer. On analyse par la suite certains aspects spécifiques de ces textes, notamment ceux ayant directement trait à la RFP/GDT, mais aussi au foncier et à la décentralisation.

On invite le lecteur à se reporter à la Partie 1.2.3 de la NEP préparée en amont de cette NIP, voire le cas échéant aux documents cités en bibliographie, pour plus de détail :

- TRANSVERSAL : Plan de développement économique et social 2012-2015 (PDES) (Gouvernement nigérien, 2013)¹⁷⁹ censé traduire le document de campagne présidentielle « Renaissance I » 2012-2015, Plan dans lequel s'inscrit l'initiative 3N « *Les nigériens nourrissent les nigériens* » (Gouvernement nigérien, 2012)¹⁸⁰ ;
- AGRICULTURE : Plan national d'investissement agricole (PNIA) et Stratégie de développement rural (SDR) (Gouvernement nigérien, 2010)¹⁸¹ ;
- ENVIRONNEMENT : Loi n°98-56 du 29 décembre 1998 portant Loi cadre relative à la gestion de l'environnement (AN nigérienne, 1998)¹⁸² ;
- FORET : Plan forestier national (PFN) du Niger pour 2012 – 2021 (Ministère de l'hydraulique et de l'environnement - MHE, 2012)¹⁸³ ;
- ELEVAGE : Stratégie de développement durable de l'élevage (SDDEL) 2013-2035 (Ministère de l'élevage, 2013)¹⁸⁴ ;
- FONCIER : Principes d'orientation du Code rural (Ministère de l'agriculture et de l'élevage - MAE, 1993)¹⁸⁵, Ordonnance relative au pastoralisme (PR du Niger, 2010)¹⁸⁶, Arrêté sur le Guide national d'inventaire des espaces pastoraux et des ressources pastorales (Ministère de l'élevage, 2016)¹⁸⁷ ;

¹⁷⁸ Gouvernement burkinabé. *Décret n°2014-933/PRES/PM/MATD/MEDD/MASA/MHU/MEF/MFPTSS du 10 octobre 2014 portant modalités de transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux Communes dans le domaine foncier*. Ouagadougou - Gouvernement burkinabé, octobre 2014. 5p

¹⁷⁹ Présidence nigérienne. *Plan de développement économique et social 2012-2015*. Niamey – Présidence nigérienne, 2013. 278p

¹⁸⁰ Présidence nigérienne. *Initiative 3N pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement agricole durables « les nigériens nourrissent les nigériens » - Cadre stratégique et coût estimatif des programmes de l'initiative pour la période 2012-2015*. Niamey – Présidence nigérienne, avril 2012. 69p

¹⁸¹ Gouvernement nigérien. *Plan national d'investissement agricole et Stratégie de développement rural*. Niamey – Gouvernement nigérien, juin 2010. 95p

¹⁸² AN nigérienne. *Loi n°98-56 du 29 décembre 1998 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement*. Niamey – AN nigérienne, décembre 1998. 17p

¹⁸³ MHE. *Plan forestier national du Niger pour 2012 – 2021*. Niamey – MHE, mars 2012. 98p

¹⁸⁴ Ministère de l'élevage. *Stratégie de développement durable de l'élevage 2013-2035*. Niamey - Ministère de l'élevage, juillet 2013. 78p

¹⁸⁵ MAE. *Principes d'orientation du Code rural. Ordonnance n°93-015 du 2 mars 1993*. Niamey - MAE, mars 1993. 14p

¹⁸⁶ PR du Niger. *Ordonnance N°2010-29 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme*. Niamey – PR du Niger, mai 2010. 20p

¹⁸⁷ Ministère de l'élevage. *Arrêté n°10/MEL/SG/DL du 28 janvier 2016 portant Guide national d'inventaire des espaces pastoraux et des ressources pastorales* Niamey - Ministère de l'élevage, janvier 2016. 1p

- **DECENTRALISATION** : Document cadre de politique nationale de décentralisation (Ministère de l'intérieur, de la sécurité publique et de la décentralisation - MISPD, 2012)¹⁸⁸ ;
- **ADAPTATION** : Programme d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques – PANA (Conseil national de l'environnement pour un développement durable - CONEDD, 2006)¹⁸⁹ ;
- **RFP/GDT** : Stratégie et plan d'actions de l'IGMVSS au Niger - SPA-IGMVSS NE (Ministère de l'hydraulique et de l'environnement– MHE, 2011)¹⁹⁰, Cadre stratégique de la GDT au Niger et son plan d'investissement 2015-2029 (CSI-GDT NE) (Ministère de l'environnement, de la salubrité urbaine et du développement durable - MESUDD, 2014)¹⁹¹.

→ **Etat des lieux en termes de dégradation des terres**

Contrairement au Burkina-Faso, où le PNP/GDT/PPP a réalisé un état des lieux historique et cartographique de l'évolution de la dégradation des terres et des actions de GDT (SP-CONEDD, 2006), il semble qu'un tel état des lieux n'existe pas encore pour le Niger. La SPA-IGMVSS NE (MHE, 2011) et la CSI-GDT NE (MESUDD, 2014) rappellent certes les principales causes et conséquences de la dégradation des terres, mais ces analyses restent générales et ne permettent pas de quantifier/spatialiser finement les enjeux.

Les informations les plus utiles pour « approximer » les surfaces et localisations des terres dégradées ou susceptibles de l'être sont présentées dans l'Atlas de l'occupation du sol du Niger, élaboré par le Centre national de surveillance écologique et environnementale (CNSEE, organisme sous tutelle du MESUDD) et l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) (WATA SAMA et al., 2015)¹⁹². L'atlas s'appuie sur :

- Des images Landsat 8 (30 m de résolution) prises entre 2013 et 2014 et traitées afin d'établir des cartes d'occupation des sols au 1/200 000^{ème} (82 coupures), en utilisant le système de classification de l'occupation des sols (*Land Cover classification System*, LCCS) de la FAO. Ont ainsi été distingués : forêt claire, forêts galerie, savane arbustive, steppe arbustive, culture irriguée, culture pluviale sensu stricto, culture pluviale sous parc arborée, oasis, affleurement, sol nu, dune, kori, eau, bâti. La carte d'ensemble est fournie à titre illustratif (légende non visible. Idem dans l'Atlas lui-même) :

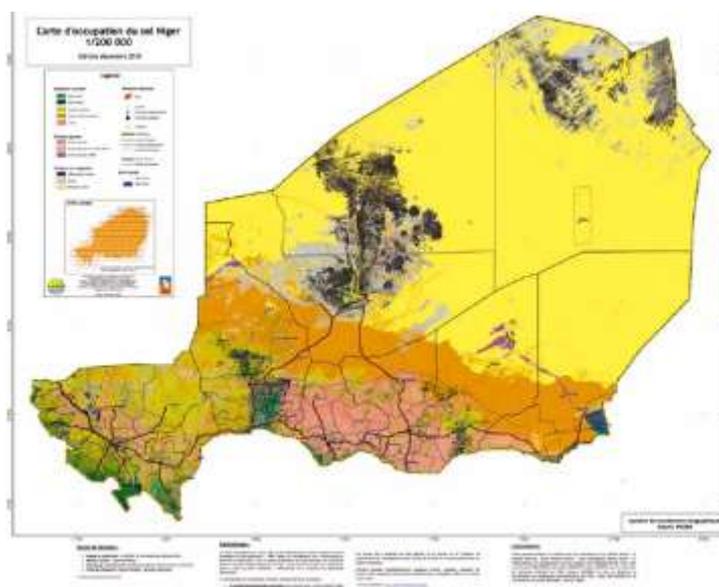


Figure 61 - Carte d'occupation des sols du Niger (source : WATA SAMA et al., 2015)

¹⁸⁸ MISPD. *Document cadre de politique nationale de décentralisation*. Niamey – MISPD, mars 2012. 49p

¹⁸⁹ CONEDD. *Programme d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques*. Niamey – CONEDD, juillet 2006, 90p

¹⁹⁰ MHE. *Stratégie et plan d'actions de l'IGMVSS au Niger*. Niamey – MHE, novembre 2011. 120p

¹⁹¹ MESUDD. *Cadre stratégique de la GDT au Niger et son plan d'investissement 2015-2029*. Niamey – MESUDD, novembre 2014. 100p

¹⁹² WATA SAMA, I., MAIZAMA, A., KHERRAZ, K., BEN KHATRA, N., BRIKI, M. *Atlas des cartes d'occupation du sol du Niger - Projet d'amélioration de la résilience des populations sahéniennes aux mutations environnementales (REPSAHEL)*. Tunis – OSS, décembre 2015. 354p

- Un réseau d'observatoires mis en place en 1994 dans le cadre du programme Réseau d'observatoires de surveillance écologique à long-terme (ROSELT), mené par l'OSS. Trois observatoires ont été créés en 1994 (Totrodi-Tondikandia-Dantiandou, Keita, Air-Ténéré) puis six autres en 2003 (Falmey-Gaya, Maradi-Mayahi-Dakoro, Tamou, Azawak, Diffa, Zinder), permettant ainsi de collecter des données météorologiques, hydrologiques, pédologiques, botaniques, etc. Afin de coordonner ce réseau, le CNSEE a ensuite été créé en 2007.

A défaut d'avoir des données explicites sur les surfaces et les localisations des terres dégradées, on a par contre des données éparses sur les financements (croissants) en termes de GDT, ainsi que les surfaces de terres ayant fait l'objet d'actions de GDT et leurs impacts :

- Entre 1980 et 2008 : Au moins 207 GFCFA (315 M€, soit 11 M€/an en moyenne) ont été dépensés par 31 projets de GDT. Les pratiques les plus couramment utilisées ont été : tassa/zaï, demi-lunes, banquettes, cordons pierreux, RNA, plantations et paillage. Au moins 370 000 ha ont été réhabilités essentiellement par la plantation d'arbre et plus de 5 Mha ont fait l'objet de RNA. Depuis le début des années 1980, une remontée biologique est constatée dans certaines parties du pays, notamment dans l'Ader-Doutchi-Maggia, que l'amélioration de la pluviométrie ne peut à elle seule expliquer (MESUDD, 2014) ;
- Entre 2009 et 2011 : Au moins 43 GFCFA (66 M€, soit 22 M€/an en moyenne) ont été dépensés par des projets de GDT (MESUDD, 2014) ;
- Entre 2012 et 2015 : Au moins 121 GFCFA (30 M€, soit 30 M€/an en moyenne) ont été engagés par des projets de GDT (MESUDD, 2014) ;
- Entre avril 2011 et décembre 2015, d'après un bilan récent des activités de GDT menés sur l'ensemble du pays dans le cadre du Plan d'investissement prioritaire (PIP) n°6 de l'Initiative 3N (MESUDD, 2016)¹⁹³, les objectifs assignés auraient été quasiment atteints dans le cas de la récupération des terres et des plantations, plus partiellement dans le cas de la fixation des dunes et de la réalisation de pare-feux :

| Régions | Terres récupérées (ha) | Dunes fixées (ha) | Plantations (ha) | Pare-feux (kml) |
|--------------------------------|------------------------|-------------------|------------------|-----------------|
| Agadez | 10 317 | 315 | 2 940 | 16 245 |
| Diffa | 2 042 | 14 231 | 14 388 | 21 725 |
| Dosso | 25 167 | - | 17 012 | 7 199 |
| Maradi | 61 591 | 2 880 | 14 929 | 8 618 |
| Niamey | 28 240 | - | 902 | - |
| Tahoua | 7 598 | 1 419 | 29 290 | 23 963 |
| Tillabéri | 87 671 | 9 226 | 38 907 | 17 470 |
| Zinder | 24 417 | 9 022 | 16 807 | 18 090 |
| Total réalisé (ha ou kml) | 247 042 | 37 091 | 135 175 | 113 310 |
| Total prévu (ha ou kml) | 260 000 | 65 000 | 148 000 | 166 000 |
| % réalisé / prévu | 95% | 57% | 91% | 68% |
| Coût total (MFCA) | 49 408 | 7 418 | 3 270 | 5 665 |
| Coût unitaire (FCFA/ha ou kml) | 200 000 | 200 000 | 24 000 | 50 000 |

Figure 62 - Surfaces touchées par des actions de GDT entre 2011 et 2015 au Niger (source : MESUDD, 2016)

Par ailleurs, il est mentionné le recrutement sur cette période 2011-2015 de 1 116 Cadres des eaux et forêts (et 130 en voie de l'être) et de 163 auxiliaires des eaux et forêts (*Ibid*).

Cela étant dit, la Direction générale des forêts (DGF) et l'Agence nationale de la GMV (ANGMV) sont conscientes du manque de données sur les actions de RFP/GDT et veulent géoréférencer systématiquement toutes les activités en la matière dès 2017 (Comm. pers. A. I. MALLAM, DGF – octobre 2016).

→ Stratégies et politiques actuelles en termes de RFP/GDT

Dans la logique des politiques transversales et sectorielles énumérées par ailleurs (Cf. Annexe 7 infra), le Niger s'est récemment doté de deux politiques majeures en termes de GDT :

- SPA-IGMVSS NE (MHE, 2011) : Validée en novembre 2011 et planifiée sur 25 ans, avec une première période allant de 2011 à 2015 dotée d'un budget de 455 GFCFA (693 M€, soit plus de 20 fois le montant

¹⁹³ MESUDD. *Bilan de cinq ans de mise en œuvre du Programme de la Renaissance : volet environnement*. Niamey – MESUDD, janvier 2016. 25p

de la SPA-IGMVSS BF à durée égale), elle couvre 47 Mha (37% du pays), soit huit Régions regroupant 228 Communes, réparties entre les isohyètes 100 mm au Nord et 500 mm au Sud :

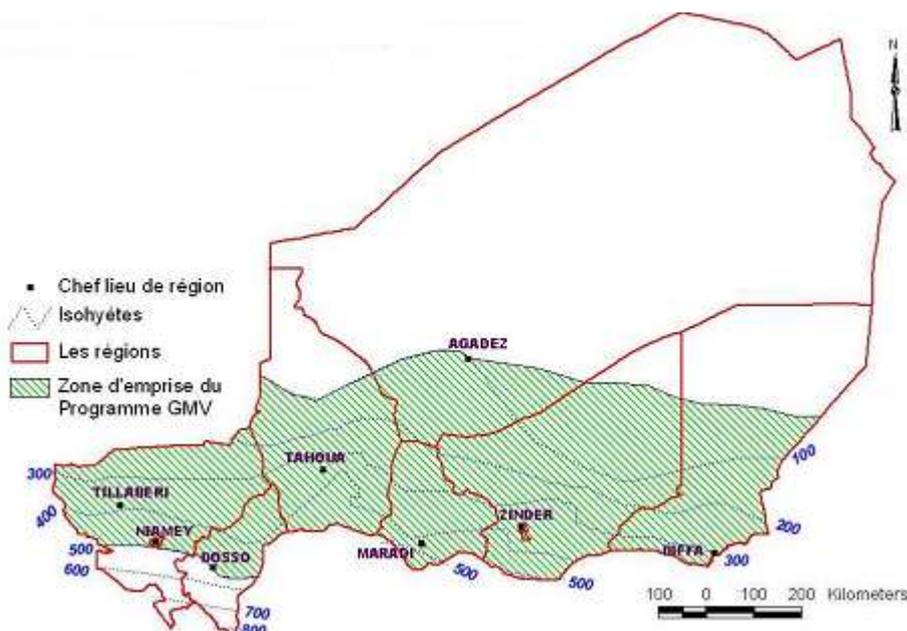


Figure 63 - Zone d'intervention de l'IGMVSS au Niger (source : MHE, 2011)

Son objectif global est de « contribuer à la mise en valeur des zones saharo-sahéliennes par l'installation de conditions propices à l'émergence de pôles économiques ruraux capables d'éradiquer la pauvreté et l'insécurité alimentaire ». Elle a quatre objectifs spécifiques :

1. Promotion de la bonne gouvernance des ressources naturelles et développement local ;
2. Amélioration de la sécurité alimentaire par la valorisation et la gestion durable des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux ;
3. Appui-conseil aux acteurs ruraux et gestion des connaissances ;
4. Coordination, suivi/évaluation et gestion du programme.

Les cibles quantitatives en termes d'actions de GDT listées sous l'objectif spécifique n°2 ont été considérablement revues à la hausse entre la première période d'exécution de la SPA-IGMVSS NE (2011-2015) et la seconde (2016-2020), comme l'illustre une sélection de quelques cibles ci-dessous :

| Activités | Unité | Cibles 2011-2015 (source : SPA-IGMVSS - MHE, 2011) | Cibles 2016-2020 (source : ANGMV, 2016) | Cibles 2016 (source : ANGMV, 2016) | Augmentation 2016-2020 VS 2011-2016 |
|---|-------|---|--|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Récupération des terres dégradées | ha | 35 000 | 1 065 000 | 213 000 | 30 |
| Fixation des dunes | ha | 5 000 | 182 500 | 36 500 | 37 |
| Plantations | ha | 8 500 | 150 000 | 30 000 | 18 |
| RNA | ha | 5 000 | 350 000 | 70 000 | 70 |
| Pare feux | kml | 20 000 | 200 000 | 40 000 | 10 |
| Aménagement (forêts, parcs agroforestiers) | ha | 7 500 | nd | nd | nd |
| Protection des berges (koris, cours d'eau) | kml | 50 000 | nd | nd | nd |
| Lutte contre les plantes terrestres envahissantes | ha | 10 000 | 70 000 | 14 000 | 7 |
| Lutte contre les plantes aquatiques envahissantes | ha | 5 000 | 10 000 | 2 000 | 2 |

Figure 64 - Sélection de cibles quantifiées en termes de GDT, 2011-2015 et 2016-2020 de la SPA-IGMVSS NE (source : MHE, 2011 ; ANGMV, 2016)

La SPA-IGMVSS NE est mise en œuvre par l'ANGMV, structure légère (neuf cadres en 2016) reconnue par une Loi adoptée en mai 2015 (texte non trouvé), hébergée à côté de la DGF et sous tutelle d'un Comité national de pilotage présidé par le Secrétaire général du Ministère en charge de l'environnement. La coordination des activités de la SPA-IGMVSS NE est confiée aux services déconcentrés du Ministère en charge de l'environnement. Le CNSEE a la responsabilité du suivi-évaluation des activités.

Par ailleurs, la mise en œuvre est censée être guidée par un Comité scientifique « chargé de donner des orientations scientifiques et techniques sur les activités de R&D et de fournir des réponses aux questionnements soulevés lors de la mise en œuvre des activités ». Ce Comité n'existe pas encore.

Enfin, il convient de souligner que la SPA-IGMVSS NE est elle aussi appuyée par le projet ACD (cf. **Partie I.2.2 infra**) et le projet régional FLEUVE (Cf. **Annexe 7 infra** et **Partie I.2.2 infra**). Ce dernier projet est actuellement déployé dans quelques Communes du Niger : huit pour les actions de GDT (environ 50 ha/commune jusqu'alors) et quatre sur les huit précitées pour des AGR (embouche bovine, aviculture, pépinières, etc.). Ces huit Communes sont : Badaguichiri, Falwel, Illéla, Loga, Sakadanira, Sokorbé, Tajaé, Tchintabaraden (Comm. pers. A. GARBA – ANGMV, octobre 2016).

- **CSI-GDT NE (MESUDD, 2014)** : Validé en 2014 et planifié sur 2015-2029, son budget total est de 1 420 GFCFA (2,16 G€), soit 144 M€/an en moyenne, ce qui est dans le même ordre de grandeur que le budget annuel moyen du CSI-GDT BF sur 2014-2019, 188 M€. Ceci peut sembler paradoxal, quand on note que le budget de la SPA-IGMVSS NE est plus de 20 fois supérieur à celui de la SPA-IGMVSS BF, à durée égale. Le budget 2015-2019 est de 466 GFCFA (710 M€), dont 4% seulement acquis en 2014.

L'objectif global du CSI-GDT NE est « de prioriser, planifier et orienter la mise en œuvre des investissements actuels et futurs en matière de GDT, à la fois par le secteur public et privé, et avec tous les acteurs du niveau local au niveau national ». Il comprend cinq objectifs spécifiques, dont entre autres : 2/ Assurer la durabilité de la base productive de l'agriculture (eau, terre, végétation et faune) en mettant l'accent sur la gestion durable des écosystèmes, 3/ Accroître les productions forestières, 5/ Mettre en place un système de suivi-évaluation et une base de données GDT au sein du CNSEE.

Des cibles 2015-2029 en matière de RFP/GDT sont listées dans le CSI-GDT NE et paraissent parfois peu cohérentes avec les cibles 2016-2020 de la SPA-IGMVSS NE. En effet, le CSI-GDT NE est censé se déployer sur une surface plus vaste et un pas de temps plus long, mais on s'aperçoit en croisant certaines cibles que le CSI-GDT NE est moins ambitieux que le SPA-IGMVSS NE. C'est le cas pour la récupération des terres, les plantations ou la création de pare-feux.

| Activités | Unité | Cibles 2015-2029 (source : CSI-GDT - MESUDD, 2014) | Cibles 2016-2020 (source : ANGMV, 2016) | % cibles 2015-2029 / cibles 2016-2020 |
|--|-------|--|---|--|
| Récupération des terres | ha | 1 031 250 | 1 065 000 | 97% |
| Fixation des dunes | ha | 375 000 | 182 500 | 205% |
| Plantations | ha | 127 750 | 150 000 | 85% |
| <i>dont plantation hors Moringa oleifera</i> | ha* | 2 750 | | |
| <i>dont plantation Moringa oleifera</i> | ha | 125 000 | | |
| RNA | ha | 1 100 000 | 350 000 | 314% |
| Pare-feux | kml | 40 909 | 200 000 | 20% |
| Lutte contre les plantes terrestres envahissantes | ha | 265 000 | 70 000 | 379% |
| Lutte contre les plantes aquatiques envahissantes | ha | 5 625 | 10 000 | 56% |
| Haie-vive, brise-vents et plantations d'alignement | kml | 145 000 | nd | |
| Ensemencement des herbacées | ha | 290 000 | nd | |

*1 100 000 plants plantés à la densité moyenne de 400 plants/ha (5 mx 5m)

Figure 65 - Sélection de cibles quantifiées en termes de GDT, 2015-2029 (CSI-GDT NE) et 2016-2020 (SPA-IGMVSS NE) (source MESUDD, 2014 ; ANGMV, 2016)

Cela étant dit, le Niger s'est engagé formellement dans l'initiative Afri100 (lancée officiellement en marge de la COP21, à l'occasion du Forum global des paysages en décembre 2015), avec l'objectif de restaurer un Mha de terres d'ici 2030. Quant aux cibles en termes de neutralité des terres, elles sont encore en discussion entre ANGMV et CNEDD (Comm. pers. Y. SEYBOU – DGF, octobre 2016).

Par ailleurs, il convient de noter que le CSI-GDT NE liste les coûts moyens des pratiques de GDT (en '000 FCFA/ha) : 52 pour zai/tassa, 70 pour cordons pierreux, 105 pour demi-lunes, 200 pour banquettes, 7,5 pour RNA, 13 pour couloirs de transhumance, 22 pour paillage, 70 pour compostage, etc.

Enfin, pour planifier ses travaux, le service des eaux et forêts utilise une grille de coût reprenant les principaux types d'opérations de RFP/GDT : récupération des terres, fixation des dunes, paires-feux faucardage de plantes invasives (MEDD, non daté¹⁹⁴). On retiendra la valeur de 200 000 FCFA/ha pour la récupération des terres (dont 168 000 FCFA/ha pour la main d'œuvre) pour budgéter le présent projet (Cf. **Partie V.2 infra**).

Avant de terminer ce tour d'horizon des stratégies et politiques en matière de RFP/GDT au Niger, il convient de souligner l'importance de deux sujets :

¹⁹⁴ MEDD. *Détails des coûts des travaux de restauration de l'environnement (haute intensité de main-d'œuvre)*. Niamey – MEDD, non daté. 3p

- Foncier¹⁹⁵¹⁹⁶ : La réforme foncière a été lancée depuis plus de 20 ans au Niger, avec l'adoption du Code rural (MAE, 1993), lequel visait à contribuer à (i) la sécurisation foncière des opérateurs ruraux, (ii) la gestion durable des ressources naturelles et (iii) l'adoption de schémas d'aménagement foncier.

Dans ce cadre, des Commissions foncières (COFO) ont été mises en place aux différents échelons administratifs : Régions, Départements, Communes, Villages. Contrairement au Burkina-Faso où les Commissions foncières communales sont encore rares (40-50 sur 302 Communes), la plupart des entités administratives dispose de COFO, mais ces dernières ont parfois du mal à fonctionner, faute de capacités ou moyens logistiques (Comm. pers. A. DAGOBI – Directeur scientifique du Laboratoire d'études et recherches sur les dynamiques sociales et le développement local (LASDEL), octobre 2016).

Dans un pays où l'élevage est omniprésent, il faut souligner l'importance de l'Ordonnance relative au pastoralisme, sortie en 2010 (PR du Niger, 2010). Elle fait partie intégrante du Code rural et en précise les orientations, en stipulant notamment que « *la mobilité (reconnue en tant que mode d'exploitation rationnel et durable) est un droit fondamental des éleveurs, transhumants et pasteurs nomades* » (art 3) et elle « *interdit l'appropriation à titre privatif des espaces pastoraux relevant du domaine public de l'Etat et des collectivités* » (art 5).

Avec l'appui du Projet de sécurisation des systèmes fonciers pastoraux par le Renforcement de la gouvernance foncière (PSSFP/RGF. Financement Banque mondiale), le Ministère de l'élevage et le Secrétariat permanent du Code rural ont adopté en janvier 2016 un Guide national d'inventaire des espaces pastoraux, qui permettra d'inventorier ces espaces (Ministère de l'élevage, 2016).

- Décentralisation : La décentralisation était prévue de longue date au Niger, déjà envisagée dans les Constitutions nationales de 1959 et 1960. Elle a été relancée à partir de 1994 avec les travaux de la Commission spéciale sur le redécoupage administratif (CSRA), la création en 1995 d'un Haut-commissariat à la réforme administrative et à la décentralisation (HCRAD) et la communalisation intégrale des entités coutumières en 2000, afin de mener la décentralisation à la base (MISPD, 2012).

Elle s'est ensuite concrétisée avec la publication des Lois suivantes :

- Loi n°2001-023 du 10 août 2001, portant création de circonscriptions administratives et des collectivités territoriales ;
- Loi n°2002-012 du 11 juin 2002, déterminant les principes fondamentaux de la libre administration des Régions, des Départements et des Communes ainsi que leurs compétences et leurs ressources ;
- Loi n°2002-013 du 11 juin 2002 portant transfert de compétences aux Régions, Départements et Communes ;
- Loi n°2002-014 du 11 juin 2002, portant création des Communes fixant le nom de leurs chefs-lieux.

L'installation officielle et l'élection des premiers Conseils communaux du Niger sont intervenues dans le courant du premier trimestre de l'année 2005, peu avant celles des Conseils communaux du Burkina-Faso, en avril 2006. Il faut cependant noter que, faute aux deux ans d'instabilité que vient de traverser le Burkina-Faso, les Conseils communaux ont peu fonctionné ces dernières années et ont été renouvelé en juin 2016, avec des élus parfois novices.

Le Document cadre de politique nationale sur la décentralisation (MISPD, 2012) pointe ainsi les succès de la décentralisation, notamment « *La Commune sert désormais de cadre de définition et de mise en œuvre des politiques publiques [...] La dynamique de planification instituée au niveau des Communes à travers l'élaboration des PCD constitue un important acquis qu'il faut capitaliser. En effet, la plupart des Communes disposent aujourd'hui de leur PCD* »...tout en pointant les faiblesses actuelles de la décentralisation et les défis à relever, notamment en termes de renforcement des capacités des élus et de transfert des ressources, pas toujours au niveau des transferts de responsabilités.

Ceci est corroboré par ailleurs : les Conseils communaux gèrent actuellement des sujets aussi divers que l'éducation, l'économie, l'hydraulique, la santé, etc. avec parfois des complexités techniques insurmontables à leur niveau (cas de la santé). Sur l'environnement en général et la GDT en particulier, leur mobilisation dépend du niveau de prise de conscience de l'urgence par les élus, mais aussi de leurs capacités techniques, souvent peu renforcées par des projets « *top-down* » (Com. Pers. A. DAGOBI – Directeur scientifique du LASDEL, octobre 2016).

¹⁹⁵ Cf. <http://inter-reseaux.org/vie-du-reseau/archives-des-groupes-de-travail/gt-politiques-agricoles-560/article/politique-nationale-de-foncier>

¹⁹⁶ Cf. <http://www.reca-niger.org/spip.php?article160>